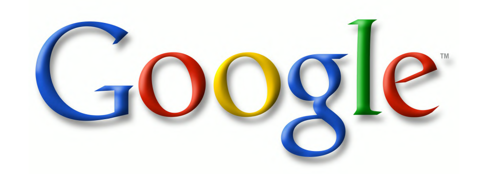


BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E

M. D. C. LXXXVI.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,

Chez WOLFGANG, WAESBERGE BOOM, & van SOMEREN.

M. D. C. LXXXVIII.



TABLE DES LIVRES

Dont on trouvera l'Extrait dans le second Volume de cette Bibliotheque, & de quelques autres imprimez cette année.

Le premier mot du titre des Livres dont on a fait des extraits, est en lettres Capitales, & le nombre qui se trouve à la fin marque les pages où sont ces Extraits.



A.



Bregé de la Foi & de la Morale de l'Eglise tiré de l'Ecriture Sainte en faveur des nouveaux convertis, par le R. P. Alexandre de l'ordre des f. f. Prêcheurs &c. 2. vol. in 12. A Paris.

Alexandre (Nathanaël) In selecta Historiæ Ecclesiasticæ Capita, Sæculum XV. & XVI. Dissertationes Historicæ, Chronologicæ, Criticæ, Dogmaticæ. A Paris.

——— Historiæ Ecclesiasticæ Sæc. XV, & XVI. 4. vol. in 8. A Paris.

Ambrosii Mediolanensis Episcopi, Opera,

to pœnitentiæ per contritionem necessaria, in 12. Embricæ & A Amsterdam chez Wetstein.

DOLÆI (Joannis) M. D. Encyclopædia Medicinæ Theoretico-Practicæ. in 4. Amstelodami. 141

E.

EPhemeris for the Year 1686 , &c. Ephemerides pour l'année 1686 , que l'on continuera les années suivantes , tirées de tables nouvelles & exactes , & dédiées à la Societé Royale de Londres, avec une table des maisons pour la latitude de Londres.

Epigrammatum delectus ex omnibus Poëtis accuratè decerptus ; cum dissertatione de vera pulchritudine & adumbrata ; in qua ex certis principiis rejectionis , & selectionis epigrammatum causæ redduntur. Adjectæ sunt elegantes sententiæ ex antiquis Poëtis, parcè sed severiori judicio selectæ , cum brevioribus sententiis seu proverbiis ex Auctoribus Græcis & Latinis: Quibus hac nova editione subjungitur alterius delectus specimen , ex nuperis maximè Poëtis ab electoribus prætermissis , in usum Scholæ Ætoniensis. 8. A Londres.

Exposition des coûtumes sur la largeur des chemins , sur la destination des peages, sur la question, si la voyerie est une suite de la haute justice , & sur la durée de la garantie des ouvrages publics. A Paris.

F.

G.

Studio,

N.

La NEcessité de la Reformation, par rapport aux erreurs & à la corruption de l'Eglise Romaine. Seconde partie, où l'on montre la fausseté de la réformation prétendue du Concile de Trente. in 4. A Londres ; en Anglois.

Nouveaux dialogues des Dieux, ou nouvelle maniere d'apprendre la fable, pour Monseigneur le Duc de Bourgogne. A Paris.

O.

OBservations sur la prophetie de P. du Moulin qui prédit le rétablissement de la Religion P. R. en l'an 1689. in 12. A Rouen.

Oexmelin (Alex. Olivier) Histoire des Avanturiers & des Boucaniers qui se sont signalez dans les Indes depuis vint-années. in 12. A Paris.

OLDENBORG (Jac.) P. Blijk der Waarheid tegen de Leugen. in 8. A Leeuwarde. 305

Orophile en desordre, ou l'art convaincu d'imposture dans l'usage de la saignée. 12. A Cologne.

P.

P*Arthenii* Giannetasii Soc. Jesu Piscatoria & Nautica. 8. A Naples.

Passeribus (Nicol. de) J. C. Patavini conciliatio cunctarum Legum, quæ in toto corpore juris civilis invicem quasi ex diametro sibi contrariari videbantur. Opus novum

posthumis lucubrationibus. fol. Lugduni.

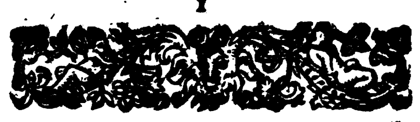
Stierii [Ioh.] Præcepta Logicæ Peripateticæ ex Aristotele aliisque probatis auctoribus collecta, & adjuvandæ memoriæ causa tabulis Synopticis inclusa. Francofurti, in 4.

STISSERI [Joan.] de Machinis Fumiductoriis Epist.4. Hamburg. 469

Sturmi (Joh. Christoph.) Philosophia Eclectica, hoc est Exercitationes Academicæ quibus philosophandi methodus selectior, ea nempe quæ ex plurimis diversa sentientium cogitatis optima quæque modestè seligit, partim in actu signato, ut Scholæ loquuntur, partim in actu exercito, variis perspectu dignissimis argumentis applicato, fideliter ac dilucidè explicatur: ante hac ex cathedra disputatoria publicè ventilatæ nunc autem, postea quam deficere exemplaria & desiderari cœperunt; in commodiorem hanc formam collectæ, in 8. Altdorfi Noricorum.

Süevi (Gottfridi) J. U. D. in Academia Wittebergensi Profess. Synopsis absoluta Practicæ novæ Imperialis Saxonicæ rerum criminalium *Benedicti Carpsovii.* In quâ non tantùm singulæ Decisiones criminales, verum & potissimi textus Iuris, in primis ex Ordinatione criminali & constitutionibus Saxonicis unà cum principaliore ratione decedendi, remotis interdum contrariis, brevissimè & exactè, prout ab ipso Autore proliziùs proposita sunt.

W.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1686.

MAI.

I.

ANNALES ORDINIS S.S. TRINITATIS *redemptionis Captivorum, fundatoribus SS. Ioanne de Matha & Fœlice de Valois* Tom. 1. *Author Bonaventura Baro, Hybernus Clonmeliensis, Ordinis Seraphici, S. Francisci.* in fol. *Romæ, Typis Angeli Bernabo, Superiorum permissu.*



Ces Annales contiennent l'histoire du premier siecle des Religieux de la S. Trinité, depuis le 2. de Fevrier de l'année 1198. que le Pape Innocent III. donna l'habit aux

 deux

deux fondateurs de l'ordre, jusqu'en 1297. On marque, année par année, la fondation des Couvents de cette Religion, & les privileges qu'on leur a accordez, leurs Bienfaiteurs, leurs Peres les plus celebres, leurs miracles, leurs plus belles actions, le nombre des captifs qu'ils ont delivrez &c. On a mis à la tête de cet ouvrage, six traitez que l'Auteur a crus necessaires à l'intelligence & à la justification de cette Histoire; c'est pourquoi il les appelle *Apparatus*. Le I. renferme des passages de ceux qui ont parlé de ces Religieux, à peu près dans les mêmes termes que fait ici le *Pere Baro*, Le II. raporte les louanges que les Papes & les Cardinaux ont dónées à cet Ordre. Le III. traite de l'Ordre en lui même, du but qu'il se propose, qui est principalement de racheter les Esclaves Chrétiens des mains des infidelles, des présages heureux, ou plûtôt des *oracles divins* qui ont precedé son établissement, des fondateurs, de l'habit & du Titre de la Religion. Sur quoi on fait plusieurs belles allegories, qui sont tout autant de preuves. Si vous demandez à l'Auteur, pourquoi ces Peres s'apellent Religieux de la S. Trinité? Il vous dira que *les auspices* sous lesquels cet ordre a été fondé *sont enceints d'un cercle de Trinitez*. * „ Dans la premiére Messe „ que Jean de la Mathe chanta, & dans celle „ que le Pape Innocent dît, le jour qu'il in„ stitua cette Religion, *Un* Ange leur „ appa-

* *Appar.* I. 21.

apparut au milieu de *deux* esclaves. Ces "
Peres font *trois* portions des biens qu'on "
leur donne, la premiere est pour eux, "
comme de raison, la seconde pour les pau- "
vres, & la troisiéme pour la rançon des "
prisonniers. Il n'est pas jusqu'à la couleur "
de leurs habits qui ne tienne du mystere. "
Le blanc marque le Pere Eternel, le rou- "
ge le S. Esprit, & le mélange de ces deux "
couleurs, le Fils qui tient le milieu. Enfin "
trois Papes, qui étoient tous trois les *troi-* "
siémes de leur nom, ont contribué à l'a- "
grandissement de cet Ordre, Innocent III, "
Honorius III, & Celestin III. "

La IV & la V partie de cet Apparat comprennent la vie de Felix de Valois & de Jean de la Mathe, les deux fondateurs de l'Ordre; leur naissance & ce qu'ils ont fait avant que d'instituer leur Religion. La VI est une dissertation sur le tems, auquel cet Ordre a précisément commencé; & l'on montre par des *témoignages sacrez*, non de l'Ecriture, mais d'une *Extravagante* du Pape Eugene, & par des *témoignages prophanes*, c'est à dire par un édit d'Alphonse Roi de Castille, qu'il y avoit des Chevaliers de la Redemtion au commencement du douziéme siecle, mais que cette Religion n'a été bien formée que par les *Patriarches Jean & Felix.*

On ne sera peut-être pas fâché de savoir qui étoient ces deux Messieurs-là. *Felix* étoit de l'illustre maison de Valois, fils de

Rainulphe, qui eut pour Pere Hugues frere de Philippe I, Roi de France; & du côté de sa mere, Eleonor fille de Thibaud III. Comte de Champagne. Il pouvoit conter Charlemagne & Pepin entre ses Ancêtres. Il nâquit à Amiens l'an 1127. au mois d'Avril, le jour de la fête de S. Hugues; ce qui fut cause qu'il reçeu ce nom sur les fonds du batême Il fit paroître dès son enfance une grande tendresse pour les pauvres. Son oncle Thibaud IV, qui s'étoit chargé de son éducation, étoit aussi fort charitable. Vn jour qu'on faisoit des liberalitez aux pauvres, qui s'assembloient en foule devant le château, le jeune Hugues contraignit l'Aumônier, à force de cris, de lui remettre l'argent, pour le distribuer. Il s'aquita de cet emploi en homme fait, donnant plus aux Vieillards qu'aux jeunes gens, & aux malades qu'aux personnes saines. Son oncle, qui ne songeoit qu'à cultiver ce bon naturel, ordonna qu'on lui laissât à l'avenir le soin de dispenser les aumônes, & bien loin que la premiere ardeur de son petit neveu se rallentit, elle s'augmenta avec le tems. On le voyoit se lever plus matin qu'à l'ordinaire, & quitter son déjeuner pour aller servir les pauvres. Quand il se trouvoit sans argent il donnoit sa casaque, les Lepreux ne lui faisoient point d'horreur & il ne craignoit point de les loger dans son château. Il ne fit pas moins éclater de patience & de fermeté dans la disgrace, qu'il

avoit

avoit fait paroître de charité dans le bonheur. Il n'étoit encore qu'à l'âge de douze ans, lors que son Oncle Thibaud ayant été envoyé en exil par le Roi Louïs VI. il fallut que le jeune Hugues & Eleonor sa mere accompagnassent le Comte. Quelque tems aprés, l'Oncle étant mort, le neveu fut rappellé, & le Roi le voulut avoir auprés de lui; mais il resista avec autant de force aux delices de la Cour, qu'il avoit fait aux aiguillons de la pauvreté. On l'élevoit comme une personne du premier rang, on lui apprenoit à monter à cheval, mais on voyoit bien à ses manieres que ce n'étoit que par complaisance, qu'il s'attachoit à ces sortes d'exercices. Il arriva pour lors deux accidents, qui rendirent invincible le dégoût que ce jeune Prince avoit conçu pour le monde. Dans un Tournoi que le Roi fit à Paris, il y eut un si grand concours de peuple, qui venoit de tous côtez, pour avoir part à cette réjouïssance, que plusieurs échaffauts, qu'on avoit dressé l'un sur l'autre, ne pouvant soutenir le poids d'une foule presque infinie de gens, dont ils étoient chargez, fondirent, de sorte qu'il y eut grand nombre de morts & d'estropiez. Quelques tems aprés Hugues fut attaqué lui-même d'une fievre violente, qui le mit à deux doits du tombeau. Ces deux évenemens faisans faire à ce Prince de fortes reflexions sur la vanité des grandeurs & la fragilité de la vie, il resolut

 de

de se consacrer tout entier au service de Dieu.

La Croisade étoit en ce siecle-là la maladie des dévots, Hugues crut qu'il n'étoit point d'emploi pieux, qui s'accommodât mieux avec sa naissance, que de porter les armes contre les infideles, & de leur arracher la Terre-Sainte. Ce fut lui & S. Bernard qui engagerent Louis VII. dans cette guerre. On sait que le succés ne répondit pas à leurs esperances. L'Empereur & le Roi de France, qui n'avoient pas dépoüillé l'ambition en prenant la Croix, se broüillerent, chacun voulant commander. Conrad abandonna Loüis, qui ne connoissant pas les lieux, & se trouvant destitué d'un si grand secours, fut vaincu plusieurs fois par les Sarrasins.

Ce fut alors qu'Hugues comprit, que ce n'est pas à coups d'épée qu'on ouvre le cœur des infideles, qu'il faut mortifier ses propres passions pour convertir ceux qui s'abandonnent à leurs desirs déreglez, & qu'on ne fait que les effaroucher, quand on entreprend leur conversion par la force. C'est pourquoi ce Prince resolut d'aller écouter la voix de Dieu dans le silence du desert, & au milieu des austeritez de la penitence. Il se retira sur une montagne de la Provence proche de Digne, où il trouva S. Fiacre, qu'un même esprit avoit amené dans cette retraite. S. Fiacre étant mort, le Ciel ne laissa pas long-tems nôtre nouveau solitaire sans secours, il lui envoya *Jean de la Mathe*, dont nous

nous allons remarquer la naissance & l'éduc
tion en peu de mots.

Il nâquit à Faucon Village de la Com
de Nisse en Provence, le 24. de Mai 116
Comme il étoit de bonne famille, ses p
rens l'envoyerent étudier à Aix, & de là
Paris, où il fut fait Chanoine, après av
pris tous ses degrez. Il fut aussi mal édi
de la vie des Ecclesiastiques, qu'Hugu
l'avoit été de celle des Courtisans. Ce q
l'obligea à quiter son Canonicat, & à s'e
fuir dans un desert du territoire de Meau
sur les bords de la Marne, d'où un Ange
conduisit vers la solitude de Felix.

La vie de ces deux grands Saints étoit tr
importante à la chrétienté, pour être p
sée toute entiére dans un desert: cependa
leur humilité les y auroit tenus cachez po
toûjours, si le Ciel n'eut fait un mira
pour les en faire sortir. Il y avoit dans
bois un Cerf blanc qui s'étoit familiar
avec nos Anachoretes, & qui par ses car
ses contribuoit à leurs innocens plaisirs.
jour qu'il étoit avec eux, ils s'apperçure
que cet animal avoir sur son bois une cro
moitié bleuë, moitié de couleur de pourp
Cela les surprit d'abord; mais apres quelq
momens de rêverie, S. Jean trouva le
de cette énigme, en la comparant avec u
autre vision qu'il avoit euë le jour qu'il
sa premiére Messe. Il assura Felix qu'il av
vû, durant l'élevation de l'Hostie, un A
vêtu de blanc, ayant sur la poitrine

Croix toute semblable à celle du Cerf, & se tenant au milieu de deux esclaves, l'un Negre & l'autre Chrétien, comme pour les échanger. Il ajoûta que dés-lors il avoit toûjours crû que Dieu le destinoit à être le fondateur d'une Nouvelle Religion, qui travaillât à racheter les Chrétiens prisonniers d'entre les mains des Infideles. Que l'Evêque à qui il avoit communiqué ses pensées sur ce sujet, les avoit aprouvées, & lui avoit conseillé de s'en aller sur le champ à Rome. Que ne se sentant pas encore assez parfait, il s'étoit retiré dans les deserts de Meaux, pour se préparer par la priere & le jeune à ce grand ouvrage. Qu'en suite un Ange l'avoit amené dans la retraite de Felix, comme au lieu où il devoit recevoir les derniers ordres & les secours necessaires, pour réüssir dans cette entreprise. Quoi que Felix ne doutât point de la sincerité de son frere spirituel, il fut néanmoins d'avis de se mettre en oraison, & d'attendre une nouvelle revelation plus précise, avant que de se rengager dans le monde. Ils ne demeurerent pas long-tems en peine, les Anges eurent soin de les en tirer, & de leur porter des ordres plus exprés & plus intelligibles.

* Alors nos deux Anachoretes quitterent leur solitude, & prirent le chemin de Paris, pour y prendre des Lettres de recommandation, Ils partirent de là pour Rome à pied & au cœur de l'hyver, & y arriverent sur

* Le 22 Decembre 1196.

sur la fin du mois de Janvier de l'année 1197. J'oubliois de dire que repassant prés de leur desert, le Cerf blanc qui avoit toûjours sa Croix bleuë & rouge sur son bois, les reconnut & se mit d'abord à les suivre. C'étoit un animal fort commode: Car il ne coûtoit rien de nourrir, & pendant tout le chemin, les Peres ne s'apperçurent point qu'il mangeât, ni qu'il bût. Ils furent admis à l'audience, & baiserent les Pieds du Pape le premier jour de Fevrier. Sa Sainteté s'enquit aussi-tôt du Cerf, dont les Lettres de Paris faisoient mention. L'huissier l'avoit retenu à la porte: on ouvre & on voit cet animal entrer d'un pas grave, faire trois reverences, s'approcher du Souverain Pontife, & baiser trois fois sa pantoufle avec un profond respect. Qui pourroit douter d'une revelation à si bonnes enseignes? Le S. Pere demeura pleinement persuadé de celle-ci, & ce fut comme par surcroît & pour confondre les heretiques futurs, que l'Ange & les deux Captifs redescendirent des cieux, & parurent au Pape Innocent, tandis qu'il celebroit les Mysteres dans l'Eglise de Latran.

Un ordre qui avoit pris naissance au milieu des prodiges, devoit devenir trés fécond en miracles par la succession des siecles. Les premiéres années de la Religion de S. Mathurin produisoient des merveilles à l'envi l'une de l'autre: du moins l'Auteur de ces Annales en raconte de nouvelles à chaque

page de son Livre. En voici une, qui marque trop bien le soin que Dieu prend des Vierges sacrées pour ne pas l'inserer ici. S. Jean de la Mothe avoit fondé un Couvent de Religieuses dans un desert du Comté d'Avignon. Peu d'années après l'hyver fut si rude & il tomba tant de neige, qu'il y en eut sept ou huit pieds sur toutes les Campagnes d'alentour. (a) Ces bonnes filles, qui songeoient plus à prier Dieu qu'à amasser du bien, furent en peu de tems à bout de leurs provisions, & tout commerce étant rompu, il n'y avoit pas moyen d'en avoir. Mais quand le pain leur manqua, la foi les nourrit. La mere Abbesse fait sonner l'heure du diner comme à l'ordinaire, Les Religieuses descendent de leurs Cellules, se lavent les mains, prient Dieu, se mettent à table, commencent à lire, en attendant qu'on serve. Elles n'attendirent pas long-tems ; à peine avoient elles achevé le Chapitre, qu'elles voient entrer *deux jeunes Demoiselles fort bien faites* portant deux corbeilles pleines de viandes *tres succulentes*, qu'elles distribuèrent aux Religieuses par égale portion, Après quoi elles se retirerent, en faisant une *profonde reverence* à l'Abesse, & revinrent ainsi tous les jours jusqu'à ce que les Neiges fussent fonduës & les chemins libres. Voilà des Demoiselles qui valoient bien la poule du Ministre Merlin. C'étoit un siecle heureux que celui-là, les miracles n'y couroient rien.

(a) An. 1201. n. 6.

rien : les Peres avoient-ils besoin d'argent? la sainte Vierge leur en apportoit du Ciel. (*a*) Vouloient-ils aller sur mer? le vaisseau, où ils s'embarquoient, voguoient sans voiles, sans rames, sans pillote & les portoit tout droit au lieu où ils souhaitoient d'être. (*b*) Vouloient-ils s'asseoir? Les rochers s'amollissoient & prenoient la forme d'un siege. * Falloit il dire la Messe? Les Cloches sonnoient d'elles mêmes, &c. Il se faisoit même des miracles pour empêcher d'en faire. Témoin Guillaume l'Anglois, (*c*) dont le corps faisoit beaucoup de miracles, mais parce qu'il étoit enterré dans la même Eglise que le Seraphique François, & qu'il obscurcissoit la gloire de ce grand Saint, on ordonna au petit Saint de n'en faire plus.

On croit pourtant que ces bons Religieux ont fait plus de bien au monde en rachetant des Captifs, qu'en faisant des miracles. On trouve que dans le premier siecle de l'Ordre de S. Mathurin, depuis 1199. jusqu'en 1293. ces Peres ont mis en liberté 9688 Esclaves, sans conter ceux qu'ils délivrerent en 1251, dont on ne sait pas bien le nombre. Cela est assurément plus Chrétien que de vendre ses sujets aux Turcs, comme font les Princes de Georgie, où d'enlever des Negres pour les faire travailler aux Mines.

On appelle ordinairement en France les Religieux de la S. Trinité les P. Mathurins,

(*a*) *A.* 1210. (*b*) *Ibid p.* 80 * *Appar p.* 4. c. 18. n. 3. (*c*) *A.* 1255.

ou de S. Mathurin. Ce n'est pas de Jean de la Mathe leur fondateur qu'ils ont pris ce nom, mais du lieu où ils bâtirent leur Eglise de Paris, dans lequel il y avoit une Chapelle où reposoit le corps de S. Mathurin Confesseur, qu'on y avoit transferé de Rome. Ce Couvent fut fondé en 1200, à la solicitation de Felix, qui mourut en 1211. & son Compagnon le B. de la Mathe ne lui survécut que deux ans.

Pour nourrir la dévotion de ceux qui se vouënt à ces Saints, on a mis à la fin de ce livre l'Office ou la Messe qui se chante à leur honneur, avec un petit abregé de leur miracles; & des Lettres de S. Bernard, de Robert Abbé de S. Victor, de Louïs le Grand au Pape d'aujourd'hui Innocent X I, en faveur de la Religion de S. Mathurin, & de Charles II. Roi d'Espagne au General de l'ordre. Aprés quoi viennent des notes, où l'on éclaircit & corrige plusieurs endroits de cet Ouvrage.

II.

JOBI LUDOLFI, *Sac. Cæs. Maj. nec non Ser. Duc. Sax. Consil.* DE BELLO TURCICO, FELICITER CONFICIENDO *Accedunt Epistolæ quædam Pii V Pont. Max. & alia nonnulla ejusdem Argument*, A Francfort 1686. in 4.

Consi-

COmme la prudence & les bons conseils font souvent dans la guerre de plus sensibles effets que les armes & les Soldats, & que la possession de ce qu'on gagne par la douceur est plus tranquille & plus assurée que de ce qu'on enleve aux autres par la violence, M. Ludolf a cru que pour reduire aux derniers abois l'Empire Ottoman, qui a reçu de si profondes blessures par les dernieres victoires des Chrétiens, il n'y avoit qu'à menager sagement l'heureuse conjoncture où l'on se trouvoit. Les Grecs soûpirent sous le joug, les Bachas se rendroient de bon cœur souverains, le peuple est tyrannisé & on l'entend murmurer de toutes parts. Que si l'on peut concevoir l'esperance d'une revolte generale; la crainte d'une puissance, qui a été si terrible doit pousser l'Empereur & ses Alliez à n'épargner quoique ce soit pour faire soulever les sujets de l'ennemi. Car comme disoit le Pape Pie V, *si l'on ne détruit entierement le Turc, les coups qu'on lui portera ne feront qu'augmenter ses forces, en faisant venir la honte & le dépit à son secours.* L'Auteur croit qu'on pourroit en venir à bout, si l'on mettoit en usage ces trois vertus, I. la Clemence II. la Justice, & III. la Fidelité.

I. La Religion étant le moyen par lequel tous les peuples du Monde esperent d'obtenir la souveraine felicité, & l'objet auquel ils s'attachent avec le plus de passion; on com-

choses, qu'on veut recouvrer à la pointe de l'epée, aient été enlevées par la force ou par l'artifice, & cela en pleine paix & contre la foi des derniers Traitez. Il montre qu'une possession longue & paisible, & contre laquelle on n'a point protesté dans les derniers Traitez de pacification, est un droit suffisant; & que si les Princes étoient obligez de rendre tout ce que leurs Ancêtres ont usurpé, il y auroit des Etats dont les bornes seroient extrémement retrécies. C'est encore un Acte de justice que de déclarer la guerre avant que de la faire; & les Princes y sont essentiellement obligez, par ce qu'on est fort porté à revoquer en doute la bonté de leur cause, & à s'imaginer que ceux qui peuvent tout faire impunément songent bien plus à leur interêt qu'à l'équité naturelle.

III. On fait voir par l'exemple de l'accroissement de Rome & de la ruïne de Cartage, de quelle importance il est d'être fideles dans ses promesses. Des pretextes recherchez peuvent bien quelque fois jetter de la poussiere aux yeux, mais enfin on les ouvre, & la destruction ne tarde guére à suivre la perfidie.

On examine ensuite si ce qu'on dit ordinairement de la fidelité des Turcs est veritable? On est d'avis qu'il n'est pas trop sûr de s'y fier. On allegue là-dessus le proverbe Italien, I *Cattivi sono molte volte buoni per esser una sola volte importantemente cattivi*. Les Chré-

Chrétiens d'Orient & sur tout les Coptes en sauroient que dire, eux à qui on fait tant d'avanies, & qu'on prive insensiblement de toutes leurs libertez.

Le mal est que les Chrétiens sont en plus mauvaise réputation chez les Mahometans, que les Turcs parmi nous. On nous fait passer pour des Tyrans insatiables. Pour se laver de cette tache, il faudroit faire comme les Romains, qui aprés avoir détruit les Cartaginois, donnerent à Massinissa Roi de Numidie leur allié tout ce qu'ils avoient pris sur eux, & qui ayant défait Philippe de Macedoine remirent en liberté toutes les Villes, qui avoient été soumises à ce Prince.

On parle ensuite des moyens de faire une alliance ou du moins une treve generale entre les Princes Chrétiens, des liaisons particulieres qu'on pourroit avoir avec les Despotes de Valachie, de Moldavie & de Transsylvanie, les Ducs de Moscovie & les Cosaques, en leur promettant de rétablir le Patriarche de Constantinople & les Grecs dans tout leurs privileges. On attireroit les Abyssins par une raison semblable, qui est l'esperance de voir délivrer le Patriache d'Alexandrie, & ouvrir le chemin du S. Sepulchre pour lequel ils ont une veneration particuliere. A quoi l'on peut ajouter un autre motif beaucoup plus puissant sur la populace, c'est une Prophetie, qui porte ue *les forces des Francs*, c'est ainsi qu'il appel-

pellent les Latins, *& celles des Abyssins, étant iointes ensemble doivent déposséder les Mahometans.*

On donne aussi des conseils sur les expeditions navales, sur le partage des conquêtes, sur les conditions sous lesquelles on pourroit accepter la paix; & on recommande fort aux Alliez de ne rien faire là-dessus sans un consentement mutuel, & de n'abandonner point ceux qui se sont soulevez contre la Porte. On parle de la necessité qu'il y auroit à planter des Colonies dans les lieux dépeuplez, & d'exiger dans le premier Traité de paix qu'on fera, qu'on ne se batte plus à la maniére des bêtes féroces, que les incendies soient défendus, qu'on mette les prisonniers à certain prix. On croit que personne ne rejetteroit ces conditions dans un pour-parler, chacun faisant gloire alors d'être doux & équitable.

On excuse les Grecs, les Armeniens & les Coptes, on fait voir qu'ils sont de veritables Chrétiens, puis qu'ils adorent tous Jesus Christ Dieu & homme, que quand il seroit vrai que leurs Peres seroient coupables du Schisme, qui est entre eux & les Eglises d'Occident, leurs descendans qui sont de bonnes gens, qui ne nous haïssent point, & qui n'entendent point nos Controverses; n'en seroient point du tout coupables. Que pourvu qu'on leur laisse leurs temples, & qu'on leur permette de pratiquer les ceremonies qu'ils ont heritées de leurs

leurs Peres, ils se rangeront de nôtre parti.

M. Ludolf semble avoir prévu qu'on prendroit cette tolerance à l'égard de la Religion Mahometane pour des conseils relâchez, qui ne sont point conformes au genie de l'Eglise. C'est pourquoi il a mis à la fin de cet ouvrage trois Lettres du Pape Pie V l'une à *Schah Tecmassem* Roi de Perse, l'autre au Scherif de la Meque *Mutahar*, & la troisiéme à *Menna* Empereur des Abyssins, grand Schismatique & ennemi juré des Latins, que ce Pontife appelle néanmoins son *tres-cher fils en Jesus-Christ*. Il tâche de les faire entrer tous trois dans une même alliance avec les Chrétiens de l'Europe, & dit au dernier qu'il lui donne ce conseil, afin que sa Majesté puisse étendre les bornes de son Empire à la gloire de Jesus Christ, & à l'avancement de la Religion Chrétienne, pour laquelle il savoit que ce Prince avoit beaucoup de passion. Au témoignage d'un souverain Pontife, l'Auteur ajoûte plusieurs passages d'un des plus éloquens de tous les Peres Latins, c'est de Lactance au Livre V. des Institutions Divines Ch. xx. où reprochant aux Payens leur cruauté, il dit, entre autres choses, *O quàm inhonesta voluntate miseri errant! Sentiunt enim, nihil esse in rebus humanis religione præstantius, eamque summa vi oportere defendi: sed ut in ipsa religione, sic in defensionis genere falluntur.* " Que la passion est déreglée, qui fait égarer ces "
" mi-

„ miserables ! Ils croient bien qu'il n'est „ rien dans le monde, qui soit préferable à „ la Religion, & qu'il faut la défendre de „ toutes ses forces, mais comme ils sont „ dans l'erreur à l'égard de la Religion, ils „ se trompent aussi dans la maniére de la de„fendre.

Enfin pour faire voir que Mr. Ludolf n'est pas le seul qui ait crû la ruïne des Turcs facile, on fait des extraits de trois Auteurs qui ont été du même sentiment que le nôtre, & qui ont écrit dans des tems, où les apparences n'étoient pas à beaucoup près si belles. L'un est *Busbec*, qui à èté Ambassadeur de l'Empire à la Porte, le second *Soranze* Patricien de Venize, & la troisiéme *Tarduccius*. Le mal est que la condition que Busbec demande, est un peu difficile à executer. Il voudroit que toute l'armée des Chrétiens consistât en soldats d'élite, que ce fussent tous des Païsans forts & robustes, & en même tems courageux & bien disciplinez, qu'ils ne fussent ni gourmands, ni yvroignes, ni séditieux, mais qu'ils se contentassent de leur paye, & où les trouveroit-il, dit Mr. Ludolf, Jean Baptiste n'en a jamais fait de tels. Pour Tarduccius, il est beaucoup plus traitable, son Livre est intitulé *Turca vincibilis in Hungaria*. Le Turc aisé à vaincre en Hongrie, & son but general est de prouver que la Milice du Païs & quelques Troupes auxiliaires d'Alemagne

gne peuvent resister à toutes les forces Ottomanes.

III.

PHILIPPI A LIMBORCH SS. *Theologia inter Remonstrantes Professoris* THEOLOGIA CHRISTIANA, *Ad praxin pietatis ac promotionem Pacis Christianæ unicè directa.* Amstelod. apud H. Wetstenium 1686. in 4.

ON n'avoit point encore vû de Systeme entier de la Theologie des Rémontrans. Episcopius & de Courcelles qui avoient entrepris ce travail, sont tous deux morts, avant que de pouvoir achever leurs Institutions. Outre cela ces deux Auteurs avoient fait des projets si vastes, qu'ils n'auroient pû executer leurs desseins que par de gros Volumes *in folio*. Cet Ouvrage fournit une idée complette, & beaucoup plus abregée de toute leur Theologie.

Comme les Rémontrans croient que la Religiõ Chrétienne consiste principalement à obeïr aux préceptes de l'Evangile, ils soûtiennent qu'il faut s'atacher particulierement à éviter les erreurs qui peuvent nous détourner de la pieté, & à s'instruire des doctrines de la Religion Chrétienne, selon les

rap-

rapports qu'elles ont avec l'obeïssance que Dieu demande de nous. Si les Chrétiens n'étoient pas divisez, comme ils le sont, il suffiroit selon eux, de s'attacher uniquement à cela; mais les Controverses qui nous divisent en tant de partis, font que les Rémontrans croient qu'il est presque necessaire d'examiner l'importance de ces Controverses, pour ne pas condamner témerairement, comme des gens exclus du salut, ceux qui pourroient être aussi bons Chrétiens que nous, s'il se trouvoit que leurs erreurs ne fussent pas dangereuses. Ainsi l'on montre avec soin dans cet Ouvrage les usages de pieté que l'on doit tirer de chaque dogme de la Religion, & en examinant les Controverses que nous avons aujourd'hui sur ces dogmes, on distingue ce que l'on croit de fondamental de ce qu'on regarde ou comme des doctrines indifferentes, ou comme des dogmes qui, quoi qu'utiles, ne sont pas absolument necessaires au salut. Pour reüssir en cela M. de Limborch croit avec tous les Protestans, qu'il faut s'attacher uniquement à l'Ecriture Sainte, & n'assurer rien comme necessaire au salut qu'elle ne nous ait clairement revelé; sans se hazarder à en tirer des consequences trop éloignées ou trop subtiles, ou s'engager dans des raisonnemens Metaphysiques sur des sujets qui sont au dessus de nôtre portée.

Cette conduite empêche non seulement qu'on ne tombe dans l'erreur, mais encore qu'on

qu'on ne condamne témerairement ceux qui n'embrassent pas toutes les opinions où l'on est, parce que plusieurs Controverses qui nous divisent ne sont pas sur des choses, dans lesquelles l'Ecriture ait décidé clairement en faveur de l'un des partis. Les erreurs que les Protestans s'attribuënt les uns aux autres ne regardent souvent que la maniére des choses, que l'Ecriture ne nous a point revelée, ou ne sont point si dangereuses qu'elles ne soient compatibles avec la pieté.

I. C'est là le dessein géneral de tout l'Ouvrage, voici en particulier l'ordre des matieres. Il est divisé en sept Livres, dont le premier traite de la Theologie en general, de l'Existence de Dieu, & de toutes les Questions que l'on a accoûtumé de faire sur l'Ecriture Sainte. (*a*) En parlant de l'existence de Dieu, quoi que l'Auteur ne croie pas que nous en ayions une idée qui naisse avec nous, il soûtient neanmoins qu'il-y a dans la nature des principes par lesquels on peut prouver solidement qu'il y a un Dieu, & reconnoître cette verité sans le secours de la revelation. Mais on dit que les principales preuves de l'existence d'un Dieu se tirent de la revelation & des miracles. A cette occasion on s'attache à prouver contre Spinoza, qu'il se peut faire de veritables miracles, qui sont au dessus des forces de la nature, & que Dieu peut troubler l'ordre des causes

(*a*) *Cap.* II.

causes secondes lors qu'il luy plait. Spinoza prétend que tout ce qui arrive se fait necessairement, & que Dieu est necessairement déterminé à vouloir comme il l'est à entendre, parce que son entendement & sa volonté sont une même chose. M. de Limborch répond que quoi que ces facultez soit la méme chose en Dieu, cela n'empêche point qu'entendre & vouloir ne soyent des actes tres-differents, de même qu'encore que la misericorde & la severité de Dieu soient une seule & même perfection dans le fonds, punir & pardonner sont deux actes qu'on ne doit pas confondre. Il paroit donc par là que Dieu conçoit une infinité de choses qu'il ne veut pas.

Spinoza objecte encore que la puissance de Dieu & la puissance de la nature étant la même, s'il arrivoit quelque chose au dessus de la puissance de la nature, il faudroit dire qu'il arrive des choses qui sont au dessus de la puissance de Dieu ce qui est absurde, Mais cet argument suppose ce qui est en question, car on nie que la puissance de Dieu & celle de la nature ne soient qu'une seule chose. Il est également absurde de dire que les évenemens que l'on appelle miracles ne sont que de certains evenemens rares qui arrivent en consequence de quelques Loix de la Nature qui nous sont inconnuës. Car si ces Loix sont inconnuës aux hommes, comment a-il été possible que Jesus-Christ & ses Apôtres sussent que quelques-

uns de ces évenemens extraordinaires arriveroient à point nommé, lors qu'ils prononceroient de certaines paroles ? Mais, dit Spinoza, si les Miracles sont des effets qui sont au dessus de nos conceptions, nous n'en pouvons rien prouver, parce que nous ne pouvons tirer aucune conséquence claire d'un principe, où nous ne comprenons rien. De plus les Miracles sont des effets limitez, qui ne doivent pas avoir necessairement une cause dont les perfections n'aient aucunes limites, & ainsi les Miracles ne prouvent pas necessairement qu'il y a un Dieu. Mais premierement il est faux que nous ne puissions rien conclure de clair d'un effet qui est au-dessus de la portée de nôtre esprit ; puis qu'il est visible qu'on en peut conclurre évidemment ceci, c'est que la cause de cet effet est autant élevée au-dessus de nous, que cet effet passe nôtre portée. Ceux qui voient quelque Machine qui produit un effet surprenant, & qui n'aiant aucune connoissance des Mathematiques, ne cōçoivent pas comment cela se peut faire, n'en peuvent-il pas, ou plûtôt, n'en doivent-ils pas conclure, que cette Machine a un Auteur qui a beaucoup plus de connoissance qu'eux ? Secondement quoi qu'un effet soit limité, il ne s'ensuit pas que la cause en soit limitée, parce que supposé une cause dont les perfections n'aient point de bornes, tout ce qu'elle pourra produire sera neanmoins necessairement limité à cet égard, parce qu'il est

contradictoire qu'un être souverainement parfait ait été produit par un autre. Outre cela il y a des effets limitez, qui doivent necessairement avoir une cause dont la puissance soit infinie, comme la resurrection d'un mort. Car il est impossible de concevoir qu'une puissance bornée puisse rétablir en un moment un cadavre, dans l'état où il étoit pendant qu'il jouïssoit de la vie. Aussi ceux qui disputent de la sorte contre les Miracles, ne se sont avisez de proposer les difficultez qu'on vient de lire, que parce qu'ils n'osent pas nier ouvertement que les faits miraculeux, dont l'Evangile parle, ne soient arrivez.

II. Le second Livre traite de Dieu, de la Creation & de la Providence. On peut remarquer dans tout le Traité des Attributs de Dieu, que l'Auteur a tâché d'observer les deux regles qu'il s'est proposées dès le commencement, c'est 1. de s'en tenir à ce que dit l'Ecriture Sainte, qui ordinairement ne fait qu'assurer la chose, sans rien décider de la maniere. 2. De ne s'engager pas dans des questions trop subtiles, & dont Dieu ne nous a rien revelé. Par exemple, sur la question si l'Eternité est successive, ou non, sur la maniére de l'immensité de Dieu, &c. on se contente de proposer les divers sentimens, & de faire voir les difficultez insurmontables dans lesquelles on s'engage, quelque parti que l'on puisse embrasser, d'où l'on cōclut qu'il suffit de croire le fonds des cho-

ses

ses, sans qu'il soit necessaire de rien décider sur la maniere. C'est ce que la Theologie des Rémontrans a de particulier dans ces matiéres difficiles, qu'elle n'assure determinément que ce que l'Ecriture, ou la raison nous apprennent si clairement, qu'il n'est pas possible d'en douter.

Dans le Chap. XVII. on traite de la Tres-Sainte Trinité, & après avoir prouvé la divinité éternelle du Fils & du S. Esprit, & la distinction incomprehensible qui est entre eux, on refute le sentiment de Socin & de ceux qui l'ont suivi par ces quatre passages ausquels, comme dit l'Auteur, ils ne peuvent répondre, que par des interpretations dures & forcées, savoir Jean I, 1. & suiv. VIII, 58. Coloss. I, 5. Heb. I. 10, 11. On ajoûte à cela que quoique le Pere, le Fils & le S. Esprit aient une essence commune, comme il paroit par les passages que l'on a citez, cela n'empêche pas, qu'il n'y ait une subordination entre eux, qui consiste en ce que Dieu le Pere possede la nature divine par lui-même, au-lieu que le Fils & le S. Esprit ne l'ont que par communication, le Fils aiant été engendré par le Pere, & le S. Esprit procedant du Pere & du Fils. C'est un sentiment qui n'est pas nouveau, si l'on en croit un Theologien * d'Angleterre, qui a emploié toute la Section 4. de sa *Défense du Concile de Nicée*, pour prouver que ç'a été l'opinion de toute l'Antiquité. On évite

* *Bullus defens. Fid. Nicena Sect. 4.*

néanmoins avec soin les termes que l'on a inventez sur cette matiere, se contentant de ceux dont le S. Esprit s'est servi dans l'Ecriture & qui sont suffisans pour exprimer le mistere incomprehensible de la S. Trinité.

En traitant de la Providence dont on commence, à parler au Ch. XXV. on s'applique particuliérement à en parler d'une maniere qui n'engage point Dieu dans les pechez des hommes. On refute quelques Scholastiques, & quelques autres Theologiens, qui, comme l'on croit, n'ont pas pris assez de peine pour éviter cet écueuil. On attaque particuliérement ceux qui soûtiennent ce qu'on appelle *la prédetermination*, que les Scholastiques attribuent à Dieu, dans les actions mauvaises, aussi bien que dans les bonnes. Ils soûtiennent en general que Dieu n'est point Auteur du peché, mais ils disent que lors que les hommes pechent, Dieu les détermine par le concours de sa Providence, a vouloir de certaines choses, qui sont des pechez, sans néanmoins avoir aucune part dans ces pechez, parce qu'il ne fait que ce qu'il y a de *Physique* dans les actions, & que les hommes font ce qu'il y a de *moral*. M. de Limborch refute au long ce sentiment, & soûtient que la Providence de Dieu à l'égard des actions des hommes consiste en general à leur donner des Loix, avec des promesses pour ceux qui les observeront, & des peines pour ceux qui les au-

ront violées : & à leur donner les forces neceſſaires pour obſerver ces Loix, de ſorte que ſi les forces qu'il leur a données en les créant, ne ſuffiſent pas, il leur en donne de ſurnaturelles ; qu'il augmente à ceux qui les lui demandent avec ardeur, & qui ont fait un bon uſage de celles qu'il leur avoit données. Pour ce qui regarde le peché, Dieu n'empêche point, ſelon l'Auteur, qu'on n'y tombe à l'egard de la diſpoſition intérieuré de la volonté, en s'y oppoſant par ſa toute-puiſſance, quoi qu'il le défende par ſes Loix & qu'il en empêche même ſouvent l'execution, mais ſinplement en n'apportant pas à cette execution les empêchemens qu'il y pourroit mettre, s'il vouloit. Les Rémontrans craignent que ce ne ſoit faire Dieu Auteur du peché, que de luy attribuër dans le mal une certaine Providence ou permiſſion efficace, qui étant ſuppoſée rend le péché inévitable. M. de Limborch refute cette opinion dans les Ch. XXIX, XXX, & XXXI de ce ſecond Livre.

III. Le Troiſiéme traite de la Redemption. On le commence par l'explication de la miſere & du peché de l'homme, qui a fait naître à Dieu la volonté de le racheter. On dit au Ch. II. où l'on traite du peché de nos premiers parens, que Dieu pour éprouver leur obeïſſance leur défendit de manger du fruit d'un certain arbre, ſous peine de la mort, c'eſt à dire de la ſeparation de l'ame & du corps, qu'ils ſouffriroient après di-

verses miseres, au lieu que s'ils lui obeïssoient ils ne mourroient point. Il est même croiable, dit l'Auteur, que Dieu aprés avoir asses éprouvé leur obeïssance, les auroit enfin transportez dans le ciel, sans qu'il fût necessaire qu'ils mourussent, quoi que Dieu ne le leur eût pas promis. Comme tous les Protestans ne sont pas de ce sentiment, l'Auteur répond en suite aux raisons de ceux qui croient que les promesses & les menaces que Dieu fit à Adam renfermoient la mort éternelle dans les enfers, & la gloire du Paradis. Il explique en suite comment Adam abusa de sa liberté, & comment il tomba dans le peché, quoi qu'il le pût éviter, n'y étant determiné, selon l'Auteur, ni par aucun décret, ni par aucune action de Dieu Il soûtient que nos premiers parens ne perdirent pas toute sorte de puissance de faire aucune sorte de bien, mais seulement qu'il leur fut plus difficile de s'apliquer à la vertu aprés le peché, qu'auparavant.

(a) Pour ce qui regarde l'effet que le peché de nos premiers parens a produit dans leur posterité, outre les miseres & la mort que nous avons heritées d'eux, on dit que les enfans naissent bien moins purs que ne l'étoit Adam, lors qu'il fut créé, & avec un certain penchant au plaisir & à ce qui le peut causer, qu'ils ne tirent pas immédiatement d'Adam, mais qu'ils prennent dans le sein de leur Mere, d'où vient que ce penchant varie, se-

a Cap. III.

ſelon que les défauts de ceux qui nous mettent au monde ſont differens, & ſelon la diverſité des temperamens. Cette diſpoſition naturelle des enfans fait que la moindre occaſion ſuffit pour les porter au peché, dès qu'ils ſont venus à l'âge de connoiſſance. Ils embraſſent avec ardeur tout ce qui leur cauſe du plaiſir, & ils fuient la douleur à quelque prix que ce ſoit. Mais pendant qu'ils ne ſont aucun uſage de la raiſon, les Rémôtrans ſoûtiennent que ce penchant qu'ils ont n'eſt pas proprement un peché, & ne peut pas meriter la mort éternelle. Il n'y a rien même de criminel en ce ſimple penchant : diſent-ils, quand on eſt en âge de ſe ſervir de la raiſon, pourvu qu'on ne conſente pas à le ſuivre lors qu'il nous porteroit à violer quelque commandement de Dieu. (a) Mais dès qu'on commence à faire quelque uſage de ſa raiſon, il n'y a perſonne qui ne ſe laiſſe ſeduire à cet amour du plaiſir ſenſible, & qui ne contracte quelques habitudes à mal faire, même avant que d'être en état de ſe conduire par ſes propres lumiéres, & de bien comprendre les commandemens de l'Evangile. Il n'y a eu que nôtre Seigneur Jeſus Chriſt qui n'ait jamais commis de faute, & qui ſoit demeuré dans une parfaite innocence.

C'eſt là le ſentiment des Rémontrans ſur ce qu'on appelle le peché Originel ; il y a diverſes autres opinions là deſſus, & de gran-

a Cap. I. §. 13.

grandes controverses entre les Theologiens dont on pourra voir le détail dans le Chapitre, d'ou nous avons tiré, ce que nous venons de dire & dans les deux suivans.

Le peché étant une fois entré au monde, il s'est insensiblement augmenté, & est enfin parvenu à un si grand excès, que les lumieres de la nature à demi étouffées par le plaisir qui se trouve dans le peché & par l'habitude que l'on contracte à mal faire dès son enfance, elles n'ont plus été assez vives pour ramener toutes seules les hommes à leur devoir. C'est pourquoi Dieu depuis le commencement du monde y à joint les lumieres de la revelation, dont on explique les divers degrez dans le Ch. VI, & suivans, où l'on traite aussi des Alliances que Dieu fit avec Abraham & avec Moïse. On montre que cette derniere Alliance n'étoit pas capable de porter les Israëlites à une parfaite sanctification. Et c'est ce qui donne occasion de passer à l'Alliance Evangelique. (a) On fait voir, que c'est la pure misericorde de Dieu, qui la porté à faire cette derniere Alliance avec les hommes, dans laquelle il fait paroître en même temps sa misericorde envers les pecheurs & sa haine envers le peché, en ne le pardonnant à personne qu'en vuë du sacrifice de son Fils. L'Auteur explique dans le Ch. XI. le ministere de Iean Baptiste précurseur du Sauveur du monde, & il vient dans le XII au Sauveur luy même, dont il ex-

a Cap. X,

explique toutes les souffrances, & toutes les charges l'une aprés l'autre.

En parlant de la charge de Prophete, on traite cette question, savoir si Jesus-Christ n'a fait qu'expliquer la Loi Morale donnée par le ministere de Moïse, ou s'il y a encore ajoûté de nouveaux préceptes, Les uns disent qu'il n'a été que le simple interprete des Loix de Moïse, qu'il a expliquées plus clairement qu'on n'avoit jamais fait : & les autres qui croient que c'est faire tort à la dignité de Jesus-Christ que de le rendre l'interprete des ècrits d'un Prophete infiniment inferieur à lui, disent qu'il a ajoûté aux Loix de Moïse celle qui défend de repudier sa femme à moins que ce ne soit pour cause d'adultere, celle qui défend de jurer, celle qui ordonne d'aimer ses ennemis &c. On concilie ici ces deux opinions, en distinguant le sens literal & mystique de la Loi. Selon le sens literal & qui se présente d'abord à l'esprit de ceux qui ne s'attachent qu'à la lettre, la Loi ne contient pas tous les préceptes de l'Evangile, mais selon un sens plus relevé & qui renferme les dernieres vuës du Legislateur, on soûtient que les preceptes de l'Evangile se trouvent dans ceux de la Loi Morale puis que Dieu y demande qu'on l'aime de toutes ses forces, & qu'il n'exige pas davantage de nous, sous l'Evangile.

(a) Aprés avoir expliqué en quoi consiste la

(a) Cap XVIII, & seqq.

la fonction Prophetique de nôtre Seigneur, on vient à son Sacerdoce, qui consiste en deux choses dans l'oblation du sacrifice qui a expié nos Pechez, & dans l'intercession dont Jesus-Christ s'acquite presentement dans le ciel. Quoi que l'on soûtienne par plusieurs raisons que Dieu nous auroit pû pardonner, s'il eût trouvé à propos, sans le sacrifice de son Fils, on prouve néanmoins qu'il ne l'a point voulu faire, sans que son Fils se sacrifiât soi-même pour le salut des hommes. Il a donc commencé, selon l'Auteur, a s'offrir à Dieu sur la terre en s'exposant à la mort, & il a consommé son oblation dans le ciel, où il est entré par son sang, comme dit l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, afin de se présenter pour nous devant la face de Dieu. On défend cette doctrine contre ceux qui veulent que Jesus-Christ n'ait fait aucun acte Sacerdotal sur la terre, & contre ceux qui soûtiennent qu'il a consommé son oblation sur la Croix. L'Auteur donne ainsi une idée generale du Sacrifice de Jesus-Christ, selon que les Remontrans le conçoivent, apres quoi il passe à la refutation du sentiment de Socin, qui fait consister le Sacerdoce de nôtre Seigneur, en ce qu'étant entré dans le ciel par son propre sang il a reçu de Dieu la puissance de convertir les hommes, & d'expier ainsi leurs pechez en les rendant agréables à Dieu par la sainteté à laquelle il les conduit. On soûtient que cela appartient à la fonction

Roiale

Roiale de Jesus-Christ, & que c'est détruire toute la force de son sacrifice. M. de Limborch emploie (*a*) un chapitre entier à refuter ce sentiment de Socin, (*b*) aussi bien que le sentiment de quelques autres Theologiens, qui est tout à fait opposé au précedent : c'est que Jesus-Christ a satisfait à la justice vangeresse de Dieu, en souffrant les mêmes peines que nous avions meritées, & que cette satisfaction nous a merité le Paradis, selon la rigueur du droit. Les Rémontrans soûtiennent que Jesus-Christ n'a point souffert les peines que nous avions meritées, ni à l'égard de la durée, ni à l'égard de la grandeur, mais que Dieu par sa misericorde a bien voulu accepter le sacrifice de sa mort, pour l'expiation de nos pechez, & nous a remis à sa consideration les peines que nous meritions. Dieu a montré par là la haine qu'il a pour le peché, puis qu'il ne l'a pas voulu pardonner, à moins que son Fils unique luy présentât le sacrifice qu'il luy a offert. C'est de ce sacrifice, dont Dieu a fait dépendre le pardon de nos crimes, si bien que sans participer à ses fruits s'il est impossible d'être sauvé. Les Remontrans croient que ceux qui les accusent à cause de cela d'énerver la satisfaction, n'ont pas pris de l'Ecriture l'idée qu'on doit avoir de ce Sacrifice, mais de quelques Theologiens Scolastiques. Ils soûtiennent que l'Ecriture & la raison fournissent des preuves

a Cap. XX *b* Cap. XXI.

in vincibles de leur ſentiment, qui eſt le mê-me en ceci que celuy de (a) Calvin, qui dit que *le merite de Jeſus-Chriſt dépend de la ſeule grace de Dieu, & que ſi on le vouloit oppoſer ſimplement & par lui même au ingement de Dieu, le merite n'auroit pas de lieu, parce qu'il n'y a point de dignité dãs l'homme qui puiſſe meriter quelque choſe devant Dieu.* C'eſt ce que l'Auteur explique plus au long, & app. ie par de nouvelles raiſons dans le Chap. X X II. Le Chapitre ſuivant eſt employé à expliquer les effets des fonctions Sacerdotales de Nôtre Seigneur, & à prouver que perſonne ne peut joüir des fruits de ces fonctions, ſans la foi & la ſanctification.

Dans le reſte du Livre on montre en quoi conſiſte la Royauté de Jeſus-Chriſt, & de quelles maniere il eſt nôtre Sauveur à l'égard de ſes trois charges : on prouve contre les Juifs qu'il eſt le Meſſie & l'on répond à leurs objections.

I V. Tout le quatriéme Livre eſt de Controverſe Il traite de la Prédeſtination, de l'Etenduë de la mort de Jeſus Chriſt, & de la maniére dont Dieu convertit les hommes. Il auroit été à ſouhaiter que les Chrétiens uniquement appliquez à obeïr à l'Evangile, ne ſe fuſſent point aviſez de vouloir penetrer les penſées que Dieu à euës des hommes avant que de les créer ; & de ſavoir exactement la maniere dont Dieu touche le cœur de ceux qu'il convertit. On pouvoit être

(a) *Inſtit. Lib.* 2. *c.* 17, §. 1.

être parfaitement assuré qu'on obtiendroit le salut en obeïssant à l'Evangile, sans rien savoir de tout cela, & on devoit craindre qu'il ne fût tout à fait impossible de soudre les difficultez que des recherches trop curieuses feroient naître, & qu'on ne vint à causer des Schismes, en faisant des décisions sur des matieres si obscures & si pleines de contestations. Mais le mal est fait, & l'on n'y voit pas de remede. C'est ce qui oblige les Theologiens qui sont divisez sur ces questions, d'expliquer leurs sentimens du mieux qu'ils peuvent ; & de refuter avec soin ceux de leurs adversaires. Néanmoins on ne trouvera pas mauvais qu'on ne rapporte pas ici le détail des raisons, dont les Protestans divisez se servent, pour se defendre, ou pour attaquer ceux qui ne sont pas de leur sentiment. On dira seulement en peu de mots les dogmes positifs des Rémontrans, sur ces matieres.

(*a*) La Prêdestination, selon eux, n'est autre chose qu'un decret de Dieu par lequel de son pur bon plaisir, il a resolu de toute éternité de choisir pour ses enfans, de justifier & de sauver tous ceux qui croiroient en Jesus-Christ, & qui persevereroient dans la foi jusqu'à la mort : & au contraire de regarder les incredules comme des rebelles, & de les damner, lors qu'il arrivera qu'ils persevereront dans leur incredulité. Ce decret n'est, selon eux, ni l'élection, ni la répro-

(*a*) *cap.* I.

reprobation, mais le fondement de l'une & de l'autre que Dieu exécute dans le temps; lors qu'il choisit pour son peuple ceux qui croient actuellement en Jesus-Christ, & qu'il les sauve lors qu'ils ont perseveré dans la foi : & au contraire quand il regarde les méchans comme des objets de sa colere, & qu'il les damne, aprés qu'ils sont morts dans leur endurcissement. Pour ce qui regarde ces derniers, la maniere dont Dieu en use avec eux est fondée dans la justice, qui demande qu'un pecheur obstiné dans son crime soit puni : mais c'est la pure misericorde de Dieu, qui a fait qu'il a voulu sauver les fideles, n'étant redevable à personne, & qu'il leur a voulu remettre les peines qui étoient duës à leurs pechez.

Les Rémontrans croient que ceux qui son damnez le sont par leur seule faute, puis qu'ils ne sont exclus du salut que par leur seule impenitence. (a) Ils soûtiennent qu'ils pouvoient avoir part aux fruits du Sacrifice de Jesus-Christ, qui s'est offert pour tous les hommes, sans exception, & dont les fruits sont appliquez universellement à tous ceux qui veulent croire en luy, sans quoi on n'en peut point jouïr. Ce sentiment n'est pas particulier aux Rémontrans, puisque c'est non seulement celuy des Lutheriens, mais encore d'une grande partie des Reformez.

(b) Pour embrasser le Sacrifice de Jesus-Christ il faut necessairement avoir ouï prêcher.

(a) cap. III. (b) cap. XI. & *seqq.*

cher l'Evangile. Sans cela on ne peut pas parvenir à un degré considerable de vertu, car encore que tous les hommes ne soient pas également corrompus, & que quelques-uns par l'effet d'une grace génerale que Dieu a repanduë sur toutes les nations, ne soient pas si éloignez du Roiaume des Cieux que les autres ; sans la connoissance de l'Evangile, leur sanctification ne sauroit aller fort loin. Il n'y a eu aucun homme au monde dont la vertu fût si grande, par le moien des seules lumieres de la nature, qu'elle ait pû meriter que Dieu l'éclairât des lumieres de l'Evangile, ou luy donnât son Saint Esprit. Dieu les distribue à ceux qu'il luy plait & comme il le trouve à propos ; & Mr. de Limborch conclut de là que la grace de Dieu est le principe de la conduite pieuse, par laquelle on obtient le salut, & que cette même grace augmente & consomme nôtre sanctification.

Il prouve à la p. 362. que bien loin que la grace générale que Dieu accorde à ceux qui n'ont jamais ouï prêcher l'Evangile, comme sont les Americains, les Tartares, les Chinois, soit suffisante pour les sauver, quand ils suivroient parfaitement les lumieres qu'il ont, toutes les bonnes actions qu'ils pourroient faire ne les conduiroient jamais à la vie éternelle. *on ne peut faire les œuvres salutaires*, dit-il, *par lesquelles on obtient la vie éternelle, & que Dieu exige de nous dans son Evangile, savoir la foi en Je-*

sus-Christ, & la conversion qui a la foi pour principe; on ne peut, dis-je, *faire ces œuvres, si ce n'est par la grace que Dieu nous a revelée & nous a presentée dans l'Evangile, puisque sans cela on ne peut même en avoir connoissance.*

Si l'on demande ce que les Rémontrans penseroient donc d'un Paien qui auroit bien usé des lumieres de la nature, ils répondent 1. Qu'il ne pourroit pas être condamné pour n'avoir pas crû à l'Evangile, dont il n'auroit jamais ouï parler. 2. Qu'il ne semble pas devoir être condamné aux flammes de l'enfer, aiant bien usé des lumieres que Dieu luy a données. Qu'on doit par consequent présumer, ou que Dieu luy feroit part des fruits de la mort de Jesus-Christ, qui par une grace extraordinaire peut bien vouloir sauver quelque-uns de ceux qui ne l'ont pas connu, non par leur faute, mais parce que l'Evangile ne leur a jamais été annoncé: ou que Dieu luy feroit connoître son Evangile par quelque voie, dont il ne se sert pas ordinairement, comme il le fit au Centurion Corneille, ainsi que S. Luc le rapporte au X des Actes.

Ce n'est pas que, selon eux, la Vocation que Dieu nous adresse soit si puissante qu'on n'y puisse resister. Les Rémontrans soûtiennent qu'elle ne détruit point la liberté de l'homme, par laquelle il peut se convertir, ou ne pas se convertir; & que comme ceux qui ne se convertissent pas, pourroient

le-

le faire s'ils vouloient, ceux qui se convertissent pourroient ne le point faire, s'ils ne vouloient pas. Ils croient que puis que Dieu donne des Loix, ausquelles il joint des promesses & des menaces, qu'il ne manque point d'executer, selon qu'on observe ou qu'on viole ces Loix, puis qu'il exhorte les hommes à se convertir, puis qu'il louë ceux qui se convertissent, & qu'il s'irrite contre ceux qui refusent de le faire, cela suppose qu'il donne à tous les hommes assez de moien de faire leur devoir, mais qu'il ne leur ôte point la liberté, par laquelle ils peuvent luy desobeïr, aussi bien qu'observer ses commandemens. On peut voir les raisons qu'ils donnent de leur sentiment dans le Ch. XIII, & la maniere dont ils répondent aux objections qu'on leur fait dans le XIV & dernier Chapitre de ce même Livre.

V. Le cinquiéme traite *des preceptes de l'Evangile*, & contient un abregé de la Morale Chétienne, qui occupe le tiers de ce Volume. On y traite fort methodiquement de toutes les Vertus Chrétiennes, après quoi on entre au Chap. LXVI dans l'explication des Ceremonies que Jesus-Christ a instituées dans son Eglise, c'est à dire des Sacremens. On revient ensuite au Chap. LXXVIII. à la Morale, & l'on y montre la necessité absoluë où nous sommes d'observer les préceptes de Jesus-Christ, pour être sauvé: on indique de certaines opinions, qui, selon

les

les Rémontrans, diminuent extrémement dans l'esprit de ceux qui les embrassent la necessité de s'appliquer à la sanctification. Mais comme on ne s'accorde pas touchant la possibilité d'obeir aux Commandemens de Jesus-Christ, on emploie le Chapitre suivant à éclaircir cette matiere. On soûtient là dessus deux choses: 1. Que Dieu ne demande point dans l'Evangile une obeïssance parfaite, & qui ne soit jamais interrompuë d'aucun peché, de sorte qu'il menace de la mort éternelle ceux qui commettent la moindre faute. Il se contente de nous prescrire la repentance, qui suppose que nous l'avons offensé, & qui n'exclut pas toute sorte de pechez à l'avenir, mais seulement les habitudes au mal, qui empêchent qu'on n'ait autant d'inclination à obeïr à Dieu qu'à mal faire, au-lieu que Dieu veut sous l'Evangile, qu'on ait plus de penchant à lui obeïr qu'à violer ses commandemens, & qu'en effet on fasse plus de bien que de mal. 2. Qu'on peut venir à ce degré de sanctification, quoi qu'il y ait encore quelque inégalité en cela.

Dans le Ch. LXXX. On traite de la perseverance dans la pieté, & l'on fait voir qu'elle est absolument necessaire pour obtenir le salut: mais on soûtient dans le suivant qu'un homme veritablement regeneré peut déchoir de l'état où il est, sur quoi l'on apporte plusieurs passages de l'Ecriture Sainte, des exemples, des exhortations à demeurer

meurer ferme, des promesses, des menaces, & plusieurs autres preuves dont les Rémontrans ont accoûtumé de se servir. On répond en suite aux objections, que ceux qui croient que les fideles ne peuvent pas déchoir, proposent contre le sentiment des Rémontrans.

VI. Le Livre sixiéme traite des Promesses & des Menaces de la nouvelle Alliance. Après avoir dit quelque chose des promesses qui regardent cette vie, on parle des promesses qui appartiennent au salut. (a) & l'on commence par l'élection à la grace & à la gloire, dont la premiere consiste en ce que Dieu à separé & choisi entre toutes les nations de certains peuples pour le servir, en leur donnant la connoissance de l'Evangile. de sorte qu'en ce sens tous les Chrétiens sont élûs. La seconde élection se fait, lors que quelques uns de ceux à qui l'Evangile est adressé, l'embrassent de tout leur cœur, & vivent selon ses préceptes. Alors Dieu les choisit entre les autres, pour leur donner le salut : mais leur élection ne devient absoluë & peremptoire, pour ainsi dire, que lors que ceux qui avoient été élûs de la sorte ont persevéré jusqu'à la fin dans la pieté. (b) On traite ensuite de la justification, que l'on soûtient se faire par la foi prise pour toute l'obeïssance que Dieu demande de nous sous l'Evangile ; c'est à dire que Dieu regarde nôtre obeïssance, toute imparfaite qu'elle est

(a) Cap. III, (b) Cap. IV.

eſt, comme ſi elle étoit parfaite, en conſideration du ſacrifice de Jeſus-Chriſt.

Comme ceux qui ſont regenerez travaillent inceſſamment (*a*) à augmenter leur ſanctification, on parle après cela des moiens dont Dieu ſe ſert, pour les affermir dans le deſſein, & de la maniere dont le S. Eſprit ſéle dans leur cœur l'Eſperance qu'ils ont conçuë de la miſericorde de Dieu. (*b*) Cela donne occaſion à l'Auteur d'entrer dans la matiere *de la certitude du ſalut*, ſur laquelle il ſoutient. 1 Que les fidelles peuvēt être parfaitement aſſeurez par les promeſſes de Dieu, que s'ils perſeverent dans la pieté ils obtiendront le ſalut. 2. Qu'ils ſont dans l'état, dans lequel il ne faut que perſeverer pour obtenir le ſalut. 3. Enfin qu'ils peuvent demeurer fermes dans cette diſpoſitiō, avec le ſecours de la grace de Dieu, de ſorte qu'il n'y a aucune tentation à laquelle ils ne puiſſent reſiſter, ou par le moien des graces qu'ils ont déja reçuës, ou de celles que Dieu eſt prêt de leur accorder, toutes les fois qu'ils les luy demanderont avec ardeur. Mais les Rémontrans croient que l'on ne peut pas être parfaitement aſſuré ſi l'on demeurera toûjours ferme dans la pieté, & que c'eſt pour cela que S. Paul nous ordonne de travailler à nôtre ſalut, avec crainte & tremblement.

Après ces matieres, on traite des menaces du Nouveau Teſtament, de la réprobation actuel-

a Cap. V. *b. Cap.* VII.

actuelle de ceux qui refusent de croire à l'Evangile, de l'aveuglement & de l'endurcissement dans lequel Dieu permet qu'ils tombent, de l'état des ames après la mort, de la resurrection, du jugement dernier, & de la fin du monde, enfin de la vie & de la mort éternelle.

VII. On trouve dans les XIX premiers Chapitres du septiéme & dernier livre, un Traité complet de l'Eglise & des matiéres qui en dépendent, comme des differens ordres des Ministres, du Gouvernement de l'Eglise, de la Primauté de S. Pierre, de l'Ante-Christ, de la discipline Ecclesiastique, des Synodes &c. Le Chapitre XX traite de la punition des Héretiques. Autrefois le mot *d'Heresie*, d'où vient celui *d'Héretique*, ne se prenoit pas toûjours en mauvaise part, mais en suite on en a déterminé la signification; de sorte qu'il n'a plus marqué qu'un Schisme que quelcun fait dans l'Eglise pour introduire de nouveaux dogmes. On a même appellé enfin héresies les dogmes nouveaux, ou qu'on regarde comme tels; si bien que présentement on appelle Hêretique (a) *un homme qui soûtient un sentiment contraire à celuy que l'on reçoit cõmunément, ou que quelque Synode a approuvé*; ou en supposant que l'opinion commune est veritable, *un homme qui soûtient une erreur de grande consequence, sans savoir que c'est une erreur, parce que, trompé par de vains raisonne-*

a Pag. 881.

nemens, il croit soûtenir la verité même, qu'il est de son devoir de n'abandonner jamais, quand on lui devroit faire souffrir à cause de cela les supplices les plus cruels. Après avoir fait connoître qui sont ceux qu'on nomme Héretiques selon le sens qu'on donne communément à ce mot, on prouve par plusieurs raisons, qu'on ne leur doit faire souffrir aucune peine corporelle, bien loin de les faire mourir 2. On refute les objections de ceux qui osent défendre ce cruel sentiment 3. On montre par quelles armes il faut attaquer & vaincre les héresies.

a Après avoir montré de quelle maniere on en doit user envers ceux qui sōt dans des erreurs fondamentales, on entre dans la matiere de la tolerance, & l'on donne les regles que l'on doit observer, selon les Rémontrans, lors qu'il arrive que n'étant pas de meme sentiment, on retient néanmoins de part & d'autre les articles fondamentaux. C'est le dogme dont les Rémontrans se fōt principalement honneur, qu'ils pressent le plus dans tous leurs livres, & en consequence duquel ils se croient obligez de regarder comme leurs freres, tous les Chrétiens qui reçoivent tous les articles fondamentaux, qui ne veulent tiranniser personne, & qui ne sont ni idolatres, ni de mauvaises mœurs.

Premierement on s'applique à faire voir que toutes les erreurs ne sont pas fondamentales, contre quelques Theologiens, qui s'ima-

a Cap. XXI.

s'imaginoient apparemment d'être infaillibles, puis qu'ils croioient que toutes leurs opinions jusqu'aux moindres, étoient des veritez celestes.

Secondement on donne deux regles, pour distinguer les articles fōdamentaux de ceux qui ne le sont pas. C'est que la foi & la sanctification étant les deux choses que Dieu exige indispensablement de nous pour nous sauver, il s'ensuit de là 1. que tout ce qui est necessaire pour croire en Jesus-Christ, est absolument necessaire pour obtenir le salut : 2. que tous les dogmes sans la creance desquels on ne peut pas se sanctifier, comme l'Evangile le demande de nous sont fōdamentaux. Si l'on prend garde à ces deux caracteres, les Rémontrans soûtiennent que l'on reconnoîtra aisément que le nombre des dogmes absolument necessaires n'est pas fort grand, puis que sans s'embarrasser l'esprit d'un grand nombre de questions, on peut mettre toute sa confiance dans les promesses de Jesus-Christ, & obeïr à Dieu comme il le commande: témoin les personnes les plus simples, qui ignorent entieremēt la plus part des questions qu'on agite dans les Ecoles de Théologie, & qui sont néanmoins les plus attachées à la pieté. On conclut encore de là, que ce qui n'est point dans l'Ecriture n'est pas necessaire au salut, non plus que ce qu'on en veut tirer par des consequences subtiles & éloignées, ou ce qui y est à la verité clairement contenu, mais qu'elle

qu'elle n'assure pas être necessairement attaché à la veritable foi, & dont l'ignorance n'empêche pas qu'on ne croie veritablement en Dieu, & qu'on n'obeisse à ses commandemens.

Par la même raison on doit ôter du nombre des articles fondamentaux toutes les opinions de pure spéculation, & qui n'ont aucune influence ni dans la foi, ni dans les bonnes œuvres: tous les dogmes, qui encore qu'ils puissent contribuer à la pieté, n'y sont pas neanmoins si absolument necessaires, que sans les croire on ne puisse être veritablement pieux: les doctrines enfin, qui quoi qu'étroitement unies en elles mêmes avec l'observation des préceptes de Jesus-Christ, ne paroissent pas telles à ceux qui les rejettent, si bien que sans les croire ils s'attachent sincerement à la pieté. L'erreur où sont ces personnes demeure comme cachée dans le fonds de leur esprit, sans action & sans aucune influence dans leur conduite, pendant qu'aiant le cœur touché des préceptes de l'Evangile, ils les observent avec soin, sans appercevoir la contrarieté qui est entre leur doctrine & leur maniere de vivre. Il n'est pas difficile d'appliquer ces principes aux controverses qui sont aujourd'hui entre les Chrétiens, & particulierement entre les Protestans, qui pourront reconnoître par là que les veritez qu'ils croient soûtenir contre les autres Societez Protestantes, ne sont pas du nombre de celles

qu'il

qu'il faut croire necessairement pour être sauvés; & que les erreurs, dans lesquelles ils se persuadent que sont ces Societez, ne sont pas d'une nature à empêcher qu'elles ne croient en Jesus-Christ & n'obeïssent à l'Evangile.

Comme il s'ensuit de là qu'on doit regarder comme des infideles ceux qui rejettent quelque article fondamental, il s'ensuit aussi clairement que l'on doit regarder comme de veritables Chrétiens ceux qui les reçoivent tous, & qui vivent conformément aux préceptes que Jesus-Christ nous a donnez, quoi que d'ailleurs ils puissent se tromper en plusieurs choses. C'est ce qu'on montre fort au long, dans le Chap. XXII. où l'on fait voir que ceux entre lesquels il n'y a aucune controverse fondamentale, doivent se supporter mutuellement les uns les autres. On soûtient que ceux qui en usent autrement entreprennent sur les droits de Dieu, qui peut seul nous imposer la necessité de croire ou de faire quelque chose pour obtenir le salut, en condamnant ceux qu'il n'a point condamnez, & en excluant de leur communion ceux qu'il recevra dans le ciel : Qu'ils violent la charité, en refusant de supporter les infirmitez de leur prochain: Qu'ils nuisent à la verité, en ôtant aux Chrétiens la liberté d'examiner des decisions, qui n'étant point établies sur des passages clairs de l'Ecriture Sainte, ne sont peut-être que des erreurs : Qu'ils negligent les

préceptes formels des Apôtres, qui nous ordonnent de supporter les erreurs de nos freres, & qui nous défendent de juger ceux dont l'absolution, ou la condamnation n'appartient qu'à Dieu seul: Qu'ils causent enfin une infinité de Schismes & de divisions, parce que comme il est facile de convenir dans les points fondamentaux, qui sont tous clairs & aisez, il est presque impossible, dans la varieté prodigieuse qui se trouve entre les esprits, de s'accorder en tout & principalement dans des choses obscures & embarassées, tels que sont les sujets des Controverses, qui sont aujourd'hui entre les Protestans. Ainsi s'il faut se diviser sur des questions qui ne contiennent rien de fondamental, on verra naître tous les jours de nouvelles sectes; ou si l'on contraint de faire profession de tous les dogmes qu'il plaira aux Theologiens d'établir, on remplira tout le Christianisme ou d'ignorans, ou d'hypocrites.

On fait diverses objections contre cette doctrine, ausquelles l'Auteur répond dans la suitte du Chapitre. Dans le dernier il fait voir de quelle maniere on peut éviter toute sorte de trouble & de confusion dans une Eglise, quoi qu'on y tolere divers sentimens. C'est une difficulté qui se présente d'abord à l'esprit de ceux qui ne pensent pas que tous les Pasteurs d'une Eglise, étât persuadez que de certaines opinions ne sont pas des veritez fondamentales, ils pourroient ou n'en

rien dire, ou les proposer comme des choses dont on peut douter sans s'exposer à perdre son salut ; comme l'on fait par tout à l'égard d'une infinité de sentimens, sur lesquels les Theologiens ne s'accordent pas. Ainsi ils se traiteroient les uns les autres avec douceur, le peuple qui ne s'échauffe jamais de soi même, pour ces sortes de choses, s'attacheroit au fonds de la Religion, & l'on verroit dans les Conducteurs & dans les Troupeaux le caractere essentiel par lequel Jesus-Christ a voulu que ses disciples se distinguassent du reste des hommes, qu'on ne voit presque nulle part ; puis qu'au lieu *de s'aimer les uns les autres*, les Chrétiens divisez ne pensent qu'à s'entre-déchirer & à se detruire.

IV.

Dictionnaires.

1. LINDENIUS RENOVATUS sive JOANNIS ANTONIDÆ van der LINDEN *de Scriptis Medicis Libri duo; quorum prior, omnium tam Veterum quàm recentiorum, Latino idiomate, typis nunquam expressorū Scriptorum Medicorum, consummatissimū Catalogum exhibet nec non ubi, quâ forma, & quo tempore omnes eorum Scriptorum Editiones excusæ prostent : posterior vero Cynosuram Medi-*

cam, sive Rerum & Materiarum Indicem, omnium titulorum, vel Thematum Medicorum potiorum loca communia Alphabetico, hácque nova demũ edition. primum adornato ordine, suis locul. ita comprehendentem exhibet, ut inquirenti quicquid desideravit, velut digito, in multiplicem usum clarissimè monstretur Noviter præter hæc additâ plurimorum Auctorum, quotquot nempe habere licuit, vitæ curriculorum succincta descriptione. Adscitâ undique ab exteris Medicis ex subsidiariâ ope, propriâque ultra decennium adhibitâ singulari operâ atque curâ, à postremæ Editionis anno M D. CLXII. usque ad præsentem continuati, dimidio pænè amplificati, perplurimum interpolati, & ab extantioribus mendis purgati à Geor. Abrah. Mercklino D. *Reipubl. Norimb. Domusque Teutonicæ ibidem Med. Ord. & Academic. Curios. dicto Chiron.* Norimberg. 1686. in 4.

Quoi que M. Merchlin eût ouï dire que d'autres pensoient à donner au public une Bibliotheque des Auteurs de Medecine, cela ne l'a pas empêché de publier ses additions au Livre de *Van der Linden*. Il assûre qu'il a ajoûté à cet ouvrage plus de sept-cents soixante & dix Auteurs que Van der Linden n'a jamais vus, outre plus de sept-cents quatre-vints nouvelles éditions d'Auteurs qui avoient déja paru &

& plus de sept-cents quarante Traitez nouveaux des Auteurs dont Van-der Linden a parlé, sans faire mention de ces Traitez. On trouve encore ici les vies de deux-cents quarante deux Auteurs, dont il y en a soixante & quatorze, que l'on a traitées assez amplement

Il y avoit plusieurs transpositions & repetitions dans Van der Linden, les noms des Auteurs étoient quelquefois mal écrits, il y avoit des Traitez qui n'appartenoient pas à la Medecine, & divers autres defauts de cette nature que M. Mercklin a corrigez. Pour le reste on peut voir par le titre ce que l'Auteur s'est proposé & la maniere dont il s'y est pris.

1. THESAURUS LINGUÆ SANCTÆ, *Sive Concordantiale Lexicon Hebræo, Latino Biblicum, in quo Lexica omnia Hebraïca hucusque edita methodicè, succinctè, & quasi Synopticaes, exhibentur unà cum Concordantiis Hebraïcis, in quibus universa & singula voces Hebræo Biblica (cum locis suis, quibus in Textu occurrunt) interpretata sunt, & exposita; atque etiam Grammaticè sub suis propriis radicibus quibuslibet resoluta. Ad faciliorem, magisque commodum studiosorum, & Hebræo-Philologicorum usum & progressum, in sancta Lingua Hebræa discenda, vel docenda.* A GULIELMO ROBERTSON A. M. Londin. 1686. in 4. & se

 trouve,

points. Au bout de cet Indice on en a mis un autre qui est de Hulsius, & qui comprend les mots dont la racine est contestée, ou dont la signification est douteuse, parce que lors qu'on les écrit sans points, ils se ressemblent parfaitement, comme אב *Eb*, Verdure, & אב *Abb*, Pere, אם *Em*, Mere, אם *Om*, Peuple, &c.

Le II Traité regarde les accens, & aprend la maniere de les placer & de les prononcer dans la prose & dans les Vers. Le III contient la principale partie de la Grammaire, savoir les regles la formation des Verbes parfaits & imparfaits, reguliers & irreguliers, & donne une table de toutes les conjugaisons de ces diverses sortes de Verbes. Et afin qu'on pût retenir plus aisément les Verbes Anomaux & s'exercer à les raporter à leur racine, on a ajouté à la fin de ces traitez 32 sentences des Hebreux, qui renferment la plus part des Verbes Anomaux, qu'on trouve dans le Texte Sacré.

4. BASILII FABRI SORANI THESAURUS ERUDITIONIS SCHOLASTICAE, *sive suppellex instructissima vocum, verborum, ac locutionum; tum rerum, sententiarum, adagiorum ac exemplorum, &c. Iam olim post aliorum operas per* AUGUSTUM BUCHNERUM *recensitus & emendatus*, &c. *Nova Editio, infinitis penè vocibus & exemplis aucta,*

auctâ, &c. *Cura & studio* CHRISTOPHORI CELLARII *Smalcaldiensis*. in fol. A Leipsic chez Jean Frederic Gleditsch 1686.

UN Dictionnaire n'est pas de ces ouvrages que l'imagination produit, & qu'un esprit heureux & fecond acheve en peu de temps. C'est une source inépuisable de recherches & de difficultez, que des siecles entiers & la vie de plusieurs Savans ne sauroient épuiser. Ce n'est pas la marque d'un bon Dictionnaire qu'on n'y change & qu'on n'y ajoûte rien ; c'est plûtôt le sort ordinaire des méchans Livres, qu'on ne rimprime presque jamais & qu'on ne croit pas dignes d'être retouchez. Ce *Trésor de la Langue Latine & des Sciences humaines* en est une preuve. On a trouvé le dessein de ce Livre si beau, que plusieurs Savans ont fait gloire de contribuer à sa perfection. Faber qui en est l'Auteur & qui en a mis au jour la premiere édition en 1571. avoit passé 36. ans à enseigner le Latin & les Humanitez, & à preparer les materiaux de ce grand Ouvrage. Il avoit remarqué quelle peine on a à entendre les Auteurs, à retenir tous leurs mots, & en comprendre toute la force. Selon la methode des autres Dictionnaires, on vous explique un terme par d'autres qui n'y répondent qu'à demi, & cela d'une maniere courte & séche, confuse & énigmatique : au-lieu de montrer

SPeidelius Licentié aux Droits & Chancelier de sa Majesté Imperiale fit imprimer en 1657. à Nuremberg un grand Livre *in folio* intitulé *Speculum* &c. *Miroir d'Observatiõs & de choses remarquables concernant la Iurisprudence, la Politique, la Philologie & l'histoire.* Ce Jurisconsulte étoit des amis de M. *Diether* & ce fut lui qui le poussa à donner au public deux volumes de recueils, pour servir de supplement au *Tresor pratique* de *Besoldus*. Cette liaison fut aussi cause, qu'après la mort de Speidelius, on pria M. Diether en 1683. de faire une nouvelle edition du *speculum*, il le fit & promit dans la preface qu'il y ajoûta, de mettre bien tôt au jour un supplement de ce *miroir*. qui seroit un volume entier d'observations nouvelles. C'est l'ouvrage dont nous parlons présentemẽt, auquel l'Auteur a employé cinq bõnes années. C'est pourquoi il l'appelle *Otium actuosum quinquennale.* Et il n'y a pas de quoi s'étonner, que M Diether ait eu besoin de cinq ans pour faire un si gros livre & qui traitte de tãt de matieres differentes, si ce qu'il nous raconte est vrai, qu'un savant Iurisconsulte en mit dix à travailler sur les seules *clauses des Codicilles*, encore dit-on qu'il ne fit pas grand chose.

La Methode de l'Auteur est de mettre en Allemand par ordre Alphabetique, les mots sur quoi il veut faire des remarques. Quelque fois il raporte l'étymologie du mot Allemand, ou Latin, & en donne les raisons.

Ainsi sur le mot de *Aaß* Cadaver, *un Corps mort*, il nous dis qu'*Aaß* vient de *Essen* manger, parce que le corps en mourant devient la nourriture des vers. Il allegue les Loix & les coutumes qui concernent son sujet, & cite les Auteurs où elles se trouvent, par exemple sur le mot *Aberglaub, superstition*, il rapporte les superstitions payennes sur le vol des oiseaux, sur la rencontre d'un animal &c. dont il n'est resté qu'un trop grand nombre parmi les Chrétiens. Il examine plusieurs questions, ou renvoie à ceux qui les ont examinées : comme, si un Prince Chrétien peut se servir de la superstition, pour gouverner ses sujets avec plus d'autorité. Si un superstitieux est moins coupable qu'un impie, si l'on peut sans superstition faire des souhaits pour ceux qui éternuent ; Si ce seroit un peché que de plier du poivre avec des feuillets de la Bible ; &c. Souvent il traite à fond des questions tres importantes cõme sur le mot *Aussfoxderung Appel*, s'il est permis de se battre en duel ; Il soûtient la negative & fait voir que c'est un action temeraire, cruelle, contraire aux Loix Divines & humaines, & l'effet d'une vanité extravagante. Il refute l'objection ordinaire des Ambitieux, que l'honneur étant plus cher que la vie, s'il est permis de défendre sa vie par les armes, lors qu'on nous attaque ; on peut aussi, par la même voie venger son honneur blessé. En parlant des Villes il allegue les Auteurs qui traitent de

leur fondation, de leurs privileges & de leurs coûtumes. Voyez par exemple le mot *Aach*, où il dit que les Bourgeois d'Aix la Chappelle apportent au couronnement de l'Empereur, une petite bouëte garnie de pierres precieuses, qui renferme quelques gouttes du sang de S. Etienne, avec l'épée de Charlemagne & les Evangiles.

Au cas que quelcun s'avisât de dire à l'Auteur, qu'il ne dit rien de nouveau, il previent cette objection, (1) en disant, après un celebre Jurisconsulte, que *dès qu'on trouve dans un Auteur quelque chose qu'on a lû dãs un autre, on ne doit pas d'abord le traiter de Plagiaire, parce qu'un seul homme ne peut pas tout lire, & qu'il arrive souvent que deux chiens qui chassent un Lievre decouvrent l'un & l'autre son gîte, & le suivent tous deux à la trace*, (2) En faisant un long catalogue de plusieurs matieres qui sont du ressort de la Jurisprudence, & qu'on n'a point encore examinées à fond. On en donnera quelques exemples. Encore qu'on ait tant écrit sur la matiere des *Servitudes*, M. Diether pretend qu'on n'a point encore décidé cette celebre question. Si un homme ayant une maison qui regarde sur des jardins & des vergers, il est permis de changer ces jardins en marais, d'y dresser un gibet, d'y faire des lavoirs publics, où des blanchisseuses viennent tous les jours laver du linge & rompre la tête au maître de la maison par leur babil importun. Quoi qu'on ait fait des

des Traitez entiers des *signes*, on n'a point encore parlé *vom hervvintzen* de l'engagement où l'on entre en faisant les yeux doux, ni ce qu'il faut conclurre *vom achselziehen* lorsqu'au lieu de répondre, on n'a fait que tourner les épaules. On n'a pas traiter ces questions, si un Curé est Vsu-fruitier, ou Vsuaire, & s'il peut loüer la maison paroissiale à un autre ; Si la Poësie rend ceux qui s'y attachent incapables de reüssir dans le barreau ? Du manteau que les Etudians portoient autrefois & qu'ils ont présentement banni, sur quoi on pourroit faire un bon Traité qui auroit pour titre, *Pallium Studiosorum exulans*. Du sifflet des voleurs qui leur sert de signal pour s'assembler. Quel genre de peine c'est, lorsque la justice commãde de rompre les armoiries d'une famille publiquement, & l'épée d'un Soldat à la tête de l'armée ? On trouvera plusieurs autres questions curieuses dans la préface & dans le corps de cet ouvrage, qui peuvent servir de champ à exercer les Jurisconsultes.

6. I. A. COMENII LEXICON ATRIALE LATINO-LATINUM *simplices & nativas verum nomenclationes è Janua Linguæ Latinæ ium notas in elegãtes variè cõmutare docens. Editio secunda priore emendatior.* Amstelodami apud Janssonio Waesbergios 1686, in 8.

Comme

COmme on ne sauroit s'exprimer agréablement, à moins que de savoir tourner une pensée en plusieurs manieres, l'Auteur de ce Dictionaire, après avoir tâché de donner dans son *Janua Linguarum* une méthode, par laquelle ceux qui apprennent le Latin, pussent retenir en peu de temps tous les mots de cette Langue, veut leur fournir dans ce second ouvrage, un grand nombre de Synonymes, d'épithetes de locutions & de periphrases, qui montrent l'usage & l'énergie des termes & les divers tours qu'on peut donner à une chose. Il cite presque par tout les Auteurs dont ses expressions sont tirées, & avertit que celles qui ne sont accompagnées d'aucune citation, sont des phrases prises des écrivains modernes ou de son *Atrium Latinitatis*.

V.

I. LETTRES *du pere* MALEBRANCHE *à un de ses amis. dans lesquelles il répond aux Reflexions Philosophiques & Theologiques de M.* ARNAUD *sur le Traité de la Nature & de la Grace*; A Rotterdam chez Reinier Leers 1686. in 12.

IL y a déja trois ans que la dispute de M. Arnaud & du P. Malebranche dure, & elle

a tant

a tant fait de bruit dans le monde, qu'il n'est pas besoin qu'on fasse l'histoire de ce qui la fait naître, ni qu'on parle des volumes que ces Messieurs ont publié l'un contre l'autre pendant les trois années passées. On a resolu de se renfermer dans les Livres qui ont paru l'année présente, & de ne rien dire de ceux qui ont été publiez auparavant, à moins que sans cela on ne pût entendre ce que l'on auroit à dire sur quelque ouvrage nouveau.

(a) Le P. Malebranche refute dans ces Lettres le premier volume des Reflections Philosophiques & Theologiques de M. Arnaud. On trouve d'abord dans la premiere Lettre diverses reflexions sur la maniere de disputer que M. Arnaud a suivie, & des contestations personnelles qui peuvent importer beaucoup à ceux qui sont interessez dans cette dispute, mais dont il n'est pas necessaire que nous rendions compte au public. On les passera donc, & l'on en usera de même toutes les fois que l'on rencontrera de semblables matieres. On n'a pas entrepris de faire l'histoire des Auteurs, mais seulement de leurs sentimens.

(b) On avoit accusé le P. Malebranche de prendre la conduite de Dieu dans l'ordre de la Nature pour *principal fondement* de ce qu'il devoit dire touchant l'ordre de la Grace. Il répond à cela que M. Arnaud luy fait tort, & qu'il n'a point eu dessein de faire croire

a Lett. b P. 43 & suiv.

croire que Dieu agit de la même sorte dans l'un & dans l'autre de ces ordres : qu'on peut dire à la verité que Dieu agit toûjours de la même sorte en ce sens, que sa conduite porte toûjours le caractere de ses attributs, mais qu'il n'agit pas de la même sorte en tout autre sens : qu'il agit de la même maniere dans l'ordre de la Grace, & dans celuy de la nature, parce qu'il agit ordinairement dans ses deux ordres en conséquence de ses loix generales. Dans l'ordre de la Nature, dit-il, un corps n'est point choqué sans être mû, & il ne se meut point, sans être choqué. Il en est de même dans l'ordre de la Grace. Jesus-Christ ne prie jamais pour les hommes sans être exaucé ; & personne ne reçoit la Grace que Jesus-Christ n'intercede.

C'est là le rapport que le P. Malebranche établit entre l'ordre de la Nature & de la Grace, (a) Il assure qu'il n'a parlé du premier avant que de traiter du second que pour faire voir ce rapport ; & par la maniere dont il a justifié la sagesse de Dieu malgré les déreglemens de la nature, préparer les esprits, pour comprendre plus facilement les raisons par lesquelles il justifie sa sagesse & sa bonté, nonobstant la damnation d'une infinité de gens.

L'Auteur s'est servi dans ses Ouvrages d'une maniere de parler peu commune, qui semble avoir été cause qu'on n'a pas bien com-

(a) p. 46.

compris sa pensée, ou qu'on a pris occasion de là, comme il le croit, de rendre ses sentimens odieux. Il dit incessamment que Dieu *n'agit pas par des volõtez particulieres, lors qu'il agit en consequence des Loix generales de la Nature*, & il se plaint que son Adversaire n'a pas entendu ce qu'il vouloit dire par là. M. Arnaud soûtient (*a*) *qu'il n'a iamais été dit que ce ne fut pas agir par une volonté particuliere, que de vouloir chaque effet en particulier positivement & directement, quoi que ce fut en se conformant à une Loi generale.* Le P. Malebranche répond diverses choses à cela 1. Il explique sa pensée par un exemple qui fait voir qu'agir par une volonté particuliere, est, selon luy, produire un certain effet par une volonté qui n'est pas une suitte des *volontez*, ou des *Loix* generales, selon lesquelles Dieu gouverne le monde. „ Quand une épine me pique, dit-il, Dieu me fait sentir de la douleur en conséquence des Loix generales de l'union de l'ame & du corps, selon lesquelles il agit en nous sans cesse. Je veux dire que si l'épingle ne m'avoit point piqué, Dieu ne m'auroit point fait sentir la douleur de la piquure. C'est ce qu'il appelle n'agir pas par des volontez particulieres. 2. Il ne prétend pas neanmoins que Dieu n'ait point de volonté particuliere à l'égard de cette douleur qu'il souffre : mais seulement que ce n'est pas l'effet d'une volonté particuliere,

ou

(*a*) p. 50.

ou que Dieu n'a point en cela de volonté particuliere *pratique* „ Avoir, ajoûte-t-il, „ des volontez particulieres, n'est pas en „ Dieu la même chose qu'agir par des vo- „ lontez particulieres, ou avoir des volontez „ particulieres pratiques. Dieu veut en par- „ ticulier que je fasse une aumône, mais il „ ne veut pas agir en moi pour me la faire. „ Il n'a point à l'égard de cela de volonté „ particuliere *pratique*. 3. Il nie que Dieu veuille positivement & directement ces sortes d'effets, dont on a toûjours dit qu'il les permet, plûtôt que d'avoir dessein de les faire. „ Ce seroit offenser l'ordre, dit l'Au- „ teur, que de vouloir positivement & di- „ rectement servir à l'iniquité opprimer „ les innocens, côbler de bien les pecheurs, „ en un mot donner gain de cause à celuy „ qui n'a pas droit. Ce sont des effets qu'on „ doit dire que Dieu permet, parce qu'il ne „ les veut point produire positivement „ & directement, mais seulement d'une ma- „ niere indirecte, à cause qu'il veut & doit „ suivre ses propres loix : car la regularité „ de sa conduite ne doit pas dépendre de „ l'irregularité de celle de ses creatures. Ce n'est pas selon l'Auteur, que Dieu ne produise veritablement les effets par ses volontez generales *pratiques*, par lesquelles il s'est obligé de faire de certaines choses, lors que les Creatures le voudroient. Par exemple, Dieu s'est obligé de nous remuër le bras, lors que nous le voudrions : il remuë donc

le

le bras d'un assassin aussi bien que celui d'un homme qui donne l'aumône, mais il le fait seulement par une volonté générale, & non par une volonté particuliere.

Ce langage est sans doute assez particulier, mais le P. Malebranche témoigne que ce n'est pas pour tout le monde qu'il a fait son Traité de la Nature & de la Grace, mais seulement pour de certains Philosophes, qui sont accoûtumez à ces manieres de parler.

(*a*) M. Arnaud qui n'est pas de ce nombre, n'a pas manqué de faire une objection au P. Malebranche, laquelle vient assez naturellement dans l'esprit, c'est que *tout ce qui se fait se faisant en particulier ; Dieu ne peut rien faire qu'il ne veuille en particulier, puis que faire & vouloir sont la même chose en Dieu.* Le P. Malebranche accorde que Dieu veut en particulier remuër le bras d'un assassin, lors que cet assassin luy même le veut: mais il prétend que Dieu ne le veut, que parce qu'il veut suivre les loix de l'unió de l'ame & du corps qu'il a établies, C'est ce que le P. Malebranche appelle *permettre*, savoir lors que Dieu n'agit que par une volonté generale *pratique*, quoi qu'il produise un effet particulier, & que par consequent sa volonté generale soit determinée par une occasion particuliere à produire cet effet.

Comme le P. Malebranche dit en divers endroits qu'il est de la sagesse de Dieu de n'agir

a Pag. 57.

n'agir pas par des volontez particulieres, on luy a objecté que cela étoit contraire à l'Ecriture qui nous apprend que Dieu a agi par des volontez particulieres en une infinité de choses. (*a*) Il répond que ce qu'il prétend, & ce qu'il a toûjours prétendu, c'est que Dieu gouverne le monde par des Loix generales, & qu'il n'agit point sans de grandes raisons par des volontez particulieres, c'est à dire, sans des raisons qui aient plus de poids, que celles qui le portent à donner à sa conduite le caractere de son immutabilité, de sa sagesse & de ses autres attributs. Or il est tres-rare, selon luy, que Dieu ait des raisons suffisantes, pour agir par des volontez particulieres. „ Car non „ seulement, dit-il, les miracles ne sont „ pas fort ordinaires, mais de plus tout ce „ que nous regardons comme des miracles, „ n'est souvent qu'une suite de quelques loix „ generales, & de l'action de quelques cau„ses occasionnelles, qui nous sont incon„nuës. Au reste il proteste en divers endroits qu'il a toûjours entendu qu'on joindroit à sa proposition generale, que Dieu n'agit pas par volontez particulieres, cette restriction : SI CE N'EST *que l'ordre le demande ainsi.*

Voici son principe. (*b*) C'est qu'il est plus digne de Dieu, plus conforme à ses attributs, de gouverner le monde, autant que cela se peut, par la puissance qu'il a donnée à Jesus-Christ entant qu'homme sur son E-

a Pag. 71. *b* Pag. 76. glise

glise, par celle des Anges qu'il avoit commis sur l'ancien peuple des Juifs, & par celle des hommes, & generalement par les causes secondes, que d'agir à tous momens par des volontez particulieres. Il a établi ces causes occasionnelles, & fait de certaines Loix generales de produire à l'occasion de l'action de ces causes de certains effets, qu'il produit toûjours lors qu'elles l'y déterminent, & jamais sans cela, si ce n'est par des miracles, de sorte qu'ordinairement il n'agit qu'à leur occasion, & de plus les attend, & ne les prévient point.

Ce sont là les principaux fondemens de tous les raisonnemens du P. Malebranche, qu'il est obligé de repeter plusieurs fois, parce qu'il croit que M. Arnaud ne les a pas entendus. (a) Vn autre principe de l'Auteur c'est que *Dieu agit par les voies les plus simples par rapport à ses desseins*, quoi qu'il soûtienne d'ailleurs, *qu'entre une infinité de mondes possibles Dieu s'est déterminé à créer celuy qui pouvoit se produire & se cõserver par les voies les plus simples, ou qui devoit être le plus parfait par rapport, à la simplicité des voies necessaires à sa production & à sa conservation.* On a objecté au P. Malebranche qu'il s'étoit contredit, en ce qu'il veut en un endroit qu'on juge de la simplicité des voies de Dieu par ses desseins : & en un autre qu'on juge des ouvrages de Dieu par la simplicité des voies par lesquelles il les produit. Il répond

a Pag. 91.

pond que dans le dernier passage il parle de la formation des desseins de Dieu, & dans le premier de leur execution. La premiere de ces propositions ne regarde que le choix des voies, & suppose les desseins : & la seconde regarde le choix des desseins, qui se doit faire par rapport à la simplicité des voies. Ainsi il semble que le P. Malebranche veut dire que Dieu forme le dessein le plus parfait, qui se puisse executer par les voies les plus simples; & qu'il suit constamment, les voies les plus simples par rapport au dessein qu'il a formé : de sorte que Dieu compare la sagesse du dessein avec la sagesse des voies, & choisit & le dessein & les voies, qui tout ensemble portent le plus le caractere de ses attributs. Il nie au reste qu'il ait jamais prétendu qu'on dût jamais juger de la simplicité des voies par les desseins, ni des desseins par la simplicité des voies, de la maniere que l'a entendu M. Arnaud.

(a) Si on lui demande en quoi consiste la simplicité des voies de Dieu ? Il répond qu'on doit juger qu'entre les voies de Dieu celles-là sont les plus simples, qui renferment moins de volontez pratiques.

(b) On sera peut-être en peine de savoir pourquoi le P. Malebranche a formé ce nouveau Systeme de la Nature & de la Grace. Il nous apprend lui même en divers endroits, que c'est pour rendre raisō d'une infinité de desordres, que Dieu ne devroit pas permet-tre

a Pag. 95. b Pag. 114.

tre, s'il agissoit par des volontez particulieres, tels que sont dans l'ordre de la Nature la generation des Monstres, & dans l'ordre de la Grace la damnation du plus grand nombre des hommes, que certainement Dieu pourroit sauver, s'il vouloit agir en eux par des volontez particulieres, & proportionner la Grace selon leurs besoins, & selon sa prescience infinie, ou agir par des loix generales moins dignes de sa sagesse & de ses autres attributs, que celles qu'il a établies. Ainsi, dit l'Auteur, si Dieu a permis le peché, & s'il y a tant de gens damnez, ce n'est point que Dieu n'aime son ouvrage: mais c'est qu'il aime, comme il le doit, sa sagesse infiniment plus que son ouvrage.

Ce qui reste dans cette premiere Lettre ne sont que des éclaircissemens, qui roulent sur les principes, que l'on vient de marquer, ou des plaintes que M. Arnaud n'a pas exposé fidelement ses sentimens, ou d'autres choses personnelles que l'on pourra lire, si l'on veut, dans l'Auteur même. Il a emploié toute sa premiere Lettre à la refutation de l'Avant-propos & du I. Chapitre du I. Tome des *Reflexions Philosophiques & Theologiques*.

La seconde qui commence à la p. 131 contient la refutation de quelques endroits de M. Arnaud, ausquels l'Auteur répond, comme par occasion, aprés avoir établi ses propres sentimens. Elle contient cinq Cha-

pitres. Dans le premier le P. Malebranche explique en quel sens il a dit *que Dieu n'agit par des volôtez particulieres, que lors qu'il fait des miracles*, & tâche de montrer que son opinion n'est nullement contraire à l'Ecriture Sainte. Voici à quoi se reduit ce qu'il dit touchant les miracles. (a) Le mot de *miracle* signifie premierement un prodige qui nous surprend & que nous admirons à cause de sa nouveauté. Ainsi lors qu'un homme marche sur les eaux, on dit que c'est un miracle; parce que cela nous surprend, & qu'ordinairement les corps plus pesants que l'eau s'y enfoncent, jusques à ce qu'ils fassent l'équilibre. Secondement *miracle* signifie tous les effets qui ne sont point naturels, ou qui ne sont point des suites des loix naturelles. Et ce sens est plus exact & plus particulier aux Philosophes. Ainsi qu'un effet soit commun, ou qu'il soit rare, si Dieu ne le produit point en consequence de ses loix générales, qui sont les loix naturelles, c'est un vrai miracle. Si, par exemple, il me vient dans l'esprit une pensée, ou si j'ai quelque sentiment de plaisir, ou de douleur sans qu'il arrive dans mon cerveau quelque ébranlement qui en soit la cause naturelle, cet effet sera miraculeux, quoi qu'il me semble qu'il n'y ait rien en cela d'extraordinaire. C'est en ce second sens que le Pere Malebranche a pris le mot de *miracle*, lors qu'il a dit que Dieu n'agit par des volontez

(a) Pag. 128.

particulieres que quand il fait des miracles.

Il dit en suite que Dieu a donné aux Anges le pouvoir de remuër les corps, & le gouvernement des Nations, ce qu'il assure avoir appris de l'Ecriture Sainte : & pour faire voir que sa pensée touchant les causes secondes, qu'il regarde comme de simples occasions, y est conforme, il repete en abregé ce qu'il en avoit dit dans un *Eclaircissement* de la Recherche de la Verité *sur les causes secondes*.

Le second Chapitre traite des Loix generales par lesquelles Dieu execute les desseins de sa Providence. Le P. Malebranche (a) dit qu'il y a quatre sortes de ces Loix generales. Les premieres sont les loix de la communication des mouvemens. Les secondes sont celles de l'union de l'ame & du corps. Ces deux sortes de loix sont connuës par la raison, & par mille & mille experiences. Mais c'est l'Ecriture, dit l'Auteur, qui nous apprend les deux suivantes, savoir celles par lesquelles les Anges ont la puissance d'agir sur les corps, & par eux sur les esprits, & de distribuer aux hommes les biens temporels; & celles enfin par lesquelles Jesus-Christ a une souveraine puissance, non seulement sur les corps, mais encore immédiatement sur les esprits; celles par lesquelles il dépend de lui de nous donner les vrais biens, la delectation interieure, & la charité habituelle. *Apparemment*

(a) p. 152.

remment, continuë le P. Malebranche, *il y a encore quelques loix generales, mais elles me sont inconnuës. Et je ne sai même rien du détail de ces deux dernières sortes de loix; Car je ne sai point précisement en quoi consiste l'action de Jesus-Christ & des Anges, ni qu'elles sont les loix generales, selon lesquelles nôtre Sauveur & ses ministres sont avertis de nos besoins, & travaillent à l'édifice spirituel de l'Eglise.* Il applique en suite ces loix à la maniere dont Dieu gouverne le monde, pour faire voir que Dieu n'emploie pas en cela des volontez particulieres, si ce n'est que l'Ordre le demande.

(a) Le Chapitre troisiéme contient un Abregé du sentiment du P. Malebranche touchant la Providence, & voici à quoi se reduisent ses principes: 1. Les causes secondes de quelque nature qu'elles soient, n'ont point d'efficace propre, mais Dieu leur communique sa puissance en consequence des loix générales qu'il établit. 2. Dieu gouverne le monde & pourvoit à tout par les causes secondes, d'où il s'ensuit que Dieu exerce sa providence par des loix générales. 3. Neantmoins sa providence n'est point aveugle & sujette au hazard. Car par sa sagesse infinie il connoit toutes les suites de toutes les loix générales possibles; par sa qualité de scrutateur des cœurs, il prévoit toutes les déterminations futures des causes libres. 4. C'est ce qui fait qu'il propor-

tion-

a Pag. 171.

tionne les moyens avec la fin, les causes libres, aussi bien que les necessaires, avec les effets qu'il prétend qu'elles fassent; & qu'il combine le Physic avec le Moral, le naturel avec le surnaturel de la maniere la plus sage qu'il se puisse; de telle sorte que les effets de la combinaison & de l'enchaînement, des causes soient les plus dignes qui se puissent de sa sagesse, de sa bonté & de ses autres attributs, Car Dieu veut en particulier tous les bons effets qu'il produit par ses voies generales. 5. Néanmoins l'Ordre immuable de la justice que Dieu se doit à luy même & à ses propres attributs, demande ou permet qu'il agisse quelquefois par des volontez particulieres. Mais d'ordinaire c'est dans les momens, & dans les circonstances telles qu'un seul miracle ajuste heureusement un grand nombre d'évenemens, & le plus grand nombre qui se puisse. Car sa prévoiance étant infinie, il ne fait point deux miracles lors qu'un seul suffit.

C'est là ce que pense le P. Malebranche de la Providence. Il s'applique dans le reste du Chapitre à montrer que cette explication est tres-conforme aux attributs de Dieu.

(a) Dans le Chapitre IV. l'Auteur explique & justifie une pensée qu'il a euë touchant la Providence divine dans la destruction de Jerusalem. C'est que supposé qu'il ait été à propos pour la gloire de Jesus-Christ, & pour l'établissement de la Reli-

a Pag. 187.

gion, que les Juifs fussent punis à la face de toute la terre du crime qu'ils avoient commis en faisant mourir le Sauveur, il étoit à propos que Jesus-Christ vint au monde à peu-prés vers le régne d'Herode; supposé que *selon la suite necessaire de l'ordre de la nature*, ce peuple dût se diviser environ vers ce temps-là, que les guerres civiles & les divisions continuelles dussent l'affoiblir, & qu'enfin les Romains dussent le perdre & le dissiper apres la destruction totale de leur Ville & de leur Temple. *Il est vrai*, continue-t-il, *qu'il semble qu'il y a eu quelque chose d'extraordinaire dans la desolation des Juifs: mais cōme il y a plus de sagesse à Dieu de produire des effets si surprenans par les loix tres-simples & tres-generales de la nature, que par des volontez particulieres, je ne sai si l'on doit dans cette ocasion recourir au miracle.*

M. Arnaud a trouvé dans ces paroles une double erreur contre la foi. *C'est d'une part*, dit-il, *ne pas reconnoître la Providence telle que la Religion Chrétienne nous oblige de la reconnoitre: c'est de l'autre détruire la liberté des natures intelligentes* (a) Le P. Malebranche nie d'avoir eu la moindre intention d'ôter la liberté aux natures intelligentes, & assure qu'il n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que les circōstances des effets *necessaires* étoient telles que Dieu prévoloit que les Juifs *devoient se diviser*. Il soûtient au reste qu'on

(a) *Pag.* 195.

qu'on ne peut pas savoir, si Dieu a fait alors quelque miracle dans le sens Philosophique que l'on a marqué ci-dessus.

Le P. Malebranche croit que Dieu aiant dessein de faire figurer son Fils avant qu'il vint au monde, il falloit qu'il le fît par ses ancêtres ; & que Dieu prévoiant qu'il n'y auroit aucun peuple sur la terre dans l'histoire duquel il dût y avoir tant d'évenemens propres à figurer le Messie que dans celle de la posterité d'Abraham, Dieu a dû choisir la nation Judaïque pour en faire descendre le Messie. Il s'étend fort à expliquer ce sentiment nouveau dans le Ch. V. & à refuter M. Arnaud, qui luy objecte que le fondement de l'élection des Juifs pour être le peuple de Dieu, est la promesse faite à Abraham. L'Auteur dit que la raison qu'il en a donnée, n'est point contraire à celle, mais que c'est la raison de la promesse même que Dieu n'a pas faite sans cause. Il avoit dit même que *la Nature* (c'est à dire les évenemens naturels de l'histoire Judaïque) *meritoit la Loi*; car il y a chez le P. Malebranche *merite de justice & merite de nature*. Lors qu'un homme a fait une action de charité, il merite « récompense, c'est un *merite* de justice. « Lors qu'un homme a quelque talent naturel, il merite d'être emploié, c'est un « merite de nature. Par cette distinction il répond à l'accusation de M. Arnaud, qui entendant bonnement ses paroles dans le sens qu'elles ont ordinairement, l'avoit accusé

de Pèlagianisme. C'est par là que finit la seconde Lettre, où le P. Malebranche replique au 14. & 16. Ch. des Reflexions de M. Arnaud.

(a) La troisiéme Lettre contient un recueil de quelques objections tirées de divers endroits du Livre de M. Arnaud. Le Pere Malebranche dit qu'il n'a pas crû le devoir refuter pied à pied, de peur d'être obligé de redire trop souvent la même chose, outre qu'il n'y avoit dans ce Livre aucune autre difficulté qui meritât qu'on s'y arrêtât. M. Arnaud n'a pas manqué de relever cette réponce, dans la préface du 2. Tome de ses *Reflexions*. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. On indiquera en peu de mots trois ou quatre de ses objections, avec les Réponces qu'y fait le P. Malebranche.

(b) L'Auteur des *Reflections* a objecté à l'Auteur du traité *de la Nature & de la Grace*, qu'il a bien fallu que Dieu agît par des volontez particulieres en créant au cōmencement du Monde une infinité de sortes d'animaux. On répond que quand Dieu a créé le monde, les hommes, les animaux, les plantes, les corps organisez, qui renferment dans leurs semences dequoi fournir tous les siecles de leur espece, il l'a fait par des volontez particulieres. Mais comme, selon le P. Malebranche, cette maniere d'agir étoit basse & servile, à cause qu'en un sens elle étoit semblable à celle d'une intelligen-

ce

a P. 234. b P. 248.

ce bornée, Dieu l'a quittée dès qu'il a pû se dispenser de la suivre, dès qu'il a pû prendre pour la conduite du monde une voie plus simple & plus diuine.

(a) Ce Pere croit que les Monstres & les autres irregularitez que l'on voit dans le monde, en sont de veritables défauts. On luy a objecté que c'étoit une temerité que de trouver des défauts dans les ouvrages de Dieu. Il replique en assurant de nouveau ce qu'il avoit avancé, que ce sont en effet des irregularitez qui défigurent l'Univers. Et il ne faut pas dire, selon luy, que c'est l'ignorance où nous sommes des desseins de Dieu, qui nous fait remarquer des fautes dans ses ouvrages. Cela étant, dit il, que trouvera-t-on dans l'Univers qui merite nos admirations; que le monde soit bâti comme on voudra, il sera toûjours également admirable, c'est à dire qu'il ne le sera point du tout. Comme nous ne connoissons point les desseins de Dieu, ce qui nous paroît monstrueux à nous, ne l'est point à son égard. C'est que nous nous trompons, & que nôtre, ignorance nous fait remarquer des défauts où il n'y en a point. Fort bien, mais par le même principe, rien n'est parfait que par rapport aux desseins du Createur. Or ces desseins nous sont inconnus. Donc nous ne devons rien admirer dans son ouvrage.

(b) On demande à l'Auteur ce qu'il veut

 dire

a p.264. b p.275.

dire par son grand principe que les voies de Dieu doivent porter le caractere de son immutabilité ; si cela signifie que Dieu fait toûjours la même chose, au lieu que l'on voit tout le contraire dans la nature; Il dit qu'il a prétendu & prétend encore que faire, défaire & refaire mille fois le jour les mêmes choses, est une assez bonne marque d'inconstance ; & que si l'on ne savoit pas d'ailleurs que Dieu n'a point ce défaut, on feroit naturellement porté à le luy attribuer, si l'on rejettoit le principe du P. Malebranche, que Dieu n'agit point par des volontez particulieres, mais en conséquence de ses loix generales. Il dit que c'est dans l'execution constante de ces loix qu'il faut chercher les caractères de l'immutabilité de Dieu. M. Arnaud a objecté à l'Auteur, que s'il faut necessairement que Dieu agisse par les voies les plus simples; il doit avoir créé le monde, le soleil, les étoiles, les planetes, sans les corps organisez &c. par le seul mouvement, & sans y emploier aucune autre volonté que celle de donner à la matiere ce mouvement. Il répond que pour produire les corps de la sorte il falloit imprimer à la matiere un si grand nombre de mouvemens differens, qu'il ne falloit pas moins de volontez particulieres pour former ainsi le soleil &c. que pour le produire tout d'un coup. Il croit au reste que ce que Moïse nous dit de la Creation est si obscur, qu'on pourroit peut-être l'accorder aussi

peu

heureusement avec les principes Cartesiens qu'avec les opinions des autres Philosophes. Il y a déja plusieurs persones, dit-il, qui ont fait des Livres sur cette matiere, & quoi qu'ils n'y aient peut-être pas reüssi, il ne sait point si quelques autres la rencontreront pas mieux.

Le P. Malebranche finit cette Lettre qui est plus courte que les autres, en témoignant qu'il est rebuté d'écrire sur une matiere qui lui paroit suffisamment éclaircie, & de chercher des objections à se proposer parmi des discours qui n'attaquent point ses veritables sentimens. Il semble souhaiter de terminer là la dispute; & outre la raison qu'on vient d'en rapporter, il en allegue quelques autres, qui l'obligeront peut-être à garder le silence.

VI.

OCTAVII FERRARII *Dissertatio de Veterum* LUCERNIS SEPULCHRALIBUS. Patauii in 4.

On a rimprimé depuis peu à Padoue tous les Ouvrages de cet Auteur; ses deux Tomes de *Re Vestiaria* avec la suite intitulée *Analecta de re Vestiaria, sive Exercitationes ad Alberti Rubenii commentarium de Re Vestiaria, & lato Clavo*; ses Lettres & ses Harangues &c. Mais com-

me tous ces Ouvrages sont tres-connus, & ont paru depuis long temps, nous nous attacherons à la Dissertation dont on vient de lire le titre, & qui n'avoit pas encore été publiée.

Ottavio Ferrari traite d'abord de l'usage des flambeaux, & des illuminations en général. Il fait voir que les Paiens s'en servoient en plein jour dans leurs sacrifices & dans les Mystéres de Cerés, où l'on celebroit la recherche que cette Déesse fit de sa fille, les nôces de Proserpine, & le retour de Cerés par un grand nombre de flambeaux. On en mettoit aussi devant les statuës des Dieux, & Ammian Marcellin raconte que le fameux Temple d'Apollon Daphné en brula par la negligence du Philosophe Asclepiade, qui y avoit laissé des cierges allumez devant une statuë. Mais le principal usage des flambeaux étoit celui qu'on en faisoit en des jours de fête. Ainsi Suétone raconte que Cesar après son Triomphe, monta au Capitole au travers de quarante Elephans qui portoient un tres-grand nombre de flambeaux. On en mettoit en plein jour devant la porte des maisons, où l'on celebroit quelque fête ou publique ou particuliére, comme des nôces &c. On reconnoissoit les lieux infâmes à des chandeles qu'on tenoit incessamment allumées à l'entrée, d'où vient que Tertullien dans son Apologetique, dit en se moquant des réjouïssances publiques des Paiens : *Cur die lato laureis* fo-

postes non adumbramus, nec lucernis diem infringimus; Honesta res est, solemnitate publicâ exigente, inducere domui tuâ habitum alicujus novi lupanaris.

Quelques-uns ont crû néanmoins que les Chrétiens qui ont vécu depuis, ont imité cette coûtume des Paiens, mais Ferrari croit que c'est des Juifs qu'ils ont apris à tenir des cierges allumez dans les Eglises. Il cite là-dessus Perse qui se moque des Juifs en cette maniere:

Herodis venere dies, unctaque fenestris
Dispositæ pinguem nebulam vomuêre lucernæ.

Il semble que ce Poëte ait appellé la fête de la Dedicace du Temple *Herodis dies*, parce qu'Herode l'aiant rebâti, il le dédia comme de nouveau. * Au moins les Juifs avoient accoûtumé ce jour-là, d'allumer au dessus de leurs portes un grand nombre de chandeles, Ils en allumoient aussi les jours de Sabbat, si l'on en croit Seneque, dont voici les termes tirez de sa Lettre XCVI. *Accendere aliquem lucernas Sabbatis prohibeamus, quoniam nec lumine Dii egent, & ne homines quidem delectantur fuligine.*

Ferrari croit qu'au commencement du Christianisme qu'on s'assembloit dans des voutes soûterraines, & même que lors qu'on eut la liberté de bâtir des Eglises, comme

D 7 on

* *Vid. Lightfotium de Ministerio Templi* c. XVI. §. 5.

on les bâtiſſoit en ſorte qu'elles ne recevoient pas beaucoup de jour, afin d'inſpirer du reſpect par l'obſcurité, il falloit neceſſairement ſe ſervir de cierges & de flambeaux pour y officier. Enſuite on s'en ſervit ſeulement en témoignage de joie *non utique ad fugandas tenebras*, comme dit S. Jerôme, *ſed ad ſignum lætitiæ demonſtrandum*. Ainſi ſous les Empereurs Chrétiens, on s'accommoda d'une ceremonie que l'on avoit repriſe dans les Paiens avec beaucoup d'aigreur, lors qu'ils étoient les plus forts, comme il paroit par une infinité de paſſages de Tertullien, de Lactance &c.

Ferrari vient en ſuite aux lampes que l'on allumoit autrefois dans les Tombeaux. pluſieurs Savans ont crû que les Anciens avoient le ſecret de faire une huile qui ne ſe conſumoit point, ou de diſpoſer en ſorte ces lampes, qu'à meſure qu'elles bruloient, la fumée ſe condenſoit inſenſiblement & ſe reduiſoit en huile comme auparavant, ſi bien que l'huile ne ſe conſumoit point. Un Savant d'Italie nommé *Fortunius Licetus* a fait une longue Diſſertation Latine, pour ſoutenir ce ſentiment.

On rapporte là deſſus diverſes hiſtoires. On dit que ſous le Pontificat de Paul III. on ouvrit un Tombeau à Rome où l'on trouva un corps encore tout entier, & dont les cheveux étoient noüez d'un reſeau de fil d'or. On y trouva auſſi une lampe qui devoit avoir brulé pendant ſeize cents ans,

puis,

puis que l'inscription du Tombeau étoit conçuë en ces mots: *Tulliolæ filiæ meæ*, ce qui marque que c'étoit la fille de Ciceron. Mais tout cela ne fut pas plûtôt exposé à l'air que la lampe s'éteignit, & le corps se réduisit en poussiere. On dit aussi qu'il y a eu à Athenes une Lampe dans le Temple de Minerve qui duroit une année entiere; une autre dans le Temple de Jupiter Ammon, dans laquelle on mettoit tous les ans toûjours moins d'huile, sans qu'elle se fût jamais éteinte; une autre enfin dans un Temple de Venus, qui étoit exposée à l'air & que ni le vent, ni la pluie ne pouvoient éteindre. On assure qu'on a trouvé dans le territoire de Viterbe quantité de ces lampes éternelles, mais qui étant exposées à l'air, ne purent conserver leur lumiere que pendant quelques heures. Mais il n'y avoit aucune de ces lampes, qui fut si belle que celle d'*Olybius Maximus* de Padouë. Elle étoit composée de deux fioles, dont l'une étoit d'or, & l'autre d'argent, toutes deux pleines d'une admirable liqueur qui entretenoit, sans se diminuer, une lampe placée entre les deux fioles, ou au dessous, comme le rapportent les autres. On assure qu'on en trouva une autre prés de Rome sous Henri III, & qu'on ne put l'éteindre qu'en la rompant. C'étoit, dit on, dans le tombeau de Pallas fils d'Evandre, dont le corps étoit encore tout entier & d'une prodigieuse grandeur, qu'il surpassoit la hauteur des mu-

railles de Rome, & qu'il avoit une blessure dans la poitrine de plus de quatre pieds de longueur.

Tout cela seroit beau & digne d'admiration, si l'on y trouvoit quelque apparence de verité ; mais Ferrari fait voir clairement que ces lampes éternelles, & cette huile qui ne se consumoit point, ne sont que des contes, & toutes les histoires qu'on débite là-dessus que de pures fables.

Fortunius Licetus a prétendu que le *feu éternel* de Vesta n'étoit qu'une de ces lampes, mais tout le monde sait qu'on l'appelloit ainsi, parce quon ne le laissoit jamais éteindre, & c'étoit là le principal soin des Vestales ; par où l'on prouve même que les Anciens Romains n'ont eu aucune connoissance du feu éternel des lampes sepulcrales, non plus que tous les autres peuples qui entretenoient un feu perpetuel sur les Autels de leurs Dieux. Ferrari tire encore du silence des Anciens une preuve negative, mais d'un tres-grand poids, contre les lampes perpetuelles.

Il croit aussi que l'usage des lampes sepulcrales ne peut pas être si ancien en Italie, que l'on dit, parce qu'on y bruloit les morts, & qu'on mettoit leurs cendres dans des urnes, dont l'ouverture étoit trop étroite pour y faire entrer une lampe. Outre cela on disposoit en sorte ces urnes, qu'on mettoit toûjours l'ouverture en bas ; & l'on en trouve souvent un si grand nombre,

& si

& si serrées les unes contre les autres, qu'on a de la peine à les déterrer, sans les rompre.

Pendant que cette coûtume à duré en Italie, on ne trouve pas qu'il soit parlé de lampes sepulcrales, si ce n'est dans un passage de Dion dans la vie de Domitien, où cet Auteur témoigne que c'étoit la coûtume d'attacher une petite lampe aux colomnes que l'on mettoit sur les tombeaux. Il pourroit neanmoins se faire, selon le jugement de Ferrari, que ces lieux remplis d'urnes si pressées aient été des cimetieres publics pour le menu peuple, mais que ceux qui avoient des cimetieres particuliers, y aient eu des voutes soûterraines, où l'on posoit les urnes de ceux de leur famille, & où l'on pouvoir même tenir des lampes, mais non des lampes éternelles.

Quelques Savans ont crû que la coûtume de bruler les morts n'a duré en Italie, que jusqu'au temps des Antonins. Ferrari croit que cela peut être arrivé dans les temps, où les Chrétiens commençoient à se multiplier extrémement dans l'Empire Romain. La créance de la Resurrection les empêchoit de bruler leurs morts, & faisoit même qu'ils avoient un grand soin de les ensevelir proprement, & de les embaumer quand ils en avoient le moien. C'est ce que Ferrari prouve par divers passages de l'Antiquité, dont voici l'un des plus formels. Il est de Prudence:

parlant de ce lin, *ardentésque, in focis conviviorum, ex eo vidimus mappas, sordibus exustis, splendescentes igni magis, quàm possent aquis.*

Enfin nôtre Auteur refute quelques raisons de Fortunius Licetus, & croit que si l'on a mis des lampes dans les tombeaux, ç'a été pour marquer l'immortalité de l'ame, ou un certain honneur que l'on rendoit aux morts, ou une ceremonie semblable à celle que les Romains appelloient *Februa.* C'est de là que le mois de Fevrier tire son nom, parce que dans ce mois on allumoit des cierges, ou des lampes proche de tous les tombeaux, & l'on faisoit des offrandes aux Manes.

VII.

I. DESCRIPTION DE L'UNIVERS *Contenant les differents systemes du monde, les Cartes generales de la Geographie Ancienne & Moderne, les Plans & les profils des principales villes & des autres lieux les plus considerables de la Terre; avec les portraits des Souverains qui y commandent, leurs Blasons, Titres & livrées les mœurs la Religion, le Gouvernement & la maniere de s'habiller de chaque nation. Dediée au Roi, par* ALAIN MANESSON MALLET, *Maître des Mathe-*

thematiques - des Pages &c. A Paris & à Francfort en 5. volumes in 4. Achevé d'imprimer en 1686.

L'Auteur a rassamblé dans cet ouvrage, tout ce qu'il a lu de plus curieux & de plus utile dans les Geographes Anciens & Modernes. Il a cru que pour apprendre cette science avec quelque exactitude, il falloit avoir une idée generale de la Sphere, du Globe Celeste & du Terrestre. C'est dequoi traitent les deux premiers Livres. On y explique les Systemens que Ptolomée, Copernic, Ticho Brahé & Descartes ont fait sur le monde. On nous y promet de faire quelque jour « construire une a Sphere, dont la concavité sera capable de contenir proche du « centre, six personnes à leur aise: & « d'y donner un mouvement si regulier & « si ingenieux, que ces six personnes verront « lever & coucher les Etoilles qui y seront « representées, avec le même ordre & les mêmes distinctions, que si on contemploit « effectivement le cours ordinaire du Ciel. « Le troisiéme Livre parle des Terres Arctiques qui nous sont connuës, le IV de l'Asie, le V. de l'Afrique, le VI. & le VII. de l'Europe, le VIII des Terres Australes, le IX de l'Amerique Septentrionale, & le X de l'Amerique Meridionale. On s'étonnera peut-être, que M. Mallet commence la description du Monde par les Terres Arctiques

a *Tom.* 1. *p.* 3.

imprimées à Paris en 1681, *in octavo*, qui sont aussi extrémement commodes pour rapeller dans sa mémoire des dattes que l'on a oubliées, pour donner à la jeunesse une connoissance génerale de l'Histoire Ecclesiastique, lui apprendre les noms des principaux Peres, des Historiens Ecclesiastiques, des Scholastiques, des Hérétiques &c. & le temps auquel ils ont vêcu.





BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1686.

JUIN.

VIII.

THEOLOGIA DIDACTICO — POLEMICA, *sive Systema Theologicum in duas sectiones, Didacticam & Polemicam, divisum. Auctore IOHANNE ANDREA QVENSTEDT*, D. A Wittemberg chez le fils de l'Auteur, 4. vol. in fol.



ON voit d'abord par la seule lecture du titre de ce grand ouvrage, que ce n'est pas pour mettre la paix entre les Chrétiens, que M. Quenstedt a composé son Systeme de Théo-

logie. C'est pour apprendre à se battre contre les heretiques, c'est à dire contre ceux qui n'embrassent pas tous les sentimens de l'academie de Wittemberg.

Melanchton est le premier qui ait fait des lieux Communs de Theologie, selon les hypotheses des Lutheriens. *Chemnitius* remarquant en suite que Melanchthon ne s'étoit pas tenu attaché constamment aux sentimens de son Maître, & qu'il avoit corrigé son Systeme sur la fin de sa vie, fit d'autres lieux communs, où il explique ceux de Melanchthon, & expose *fidelement*, à ce que dit nôtre Auteur, tout le corps de la Doctrine Chrétienne. *Leonhart* * *Hutterus* a fait aussi un ample cōmentaire sur la Theologie de ce Reformateur. *Jean Gerard*, qui est Oncle de l'Auteur, a écrit neuf volumes de Lieux communs en Theologie. Mais *Calovius*, gendre de M. Quenfted, n'a pas moins travaillé que Gerard, puisqu'il a publié depuis peu d'années douze Tomes sur toutes les parties de la Theologie, dont il nous fait esperer au premier jour une seconde édition augmentée de beaucoup. *Erasme Brochman* a composé en Danemarc un Systeme suivant les mêmes principes: Cependant cela n'a pas empêché l'Auteur de publier le sien, ayant remarqué, pendant 36. ans qu'il a rempli la chaire de Professeur, que les jeunes étudians en Theologie copioient ses écrits avec beaucoup d'empressement.

Tout

* *Præfat. Pag.* v

Tout cet ouvrage est rempli de citations; on y voit les opinions de tous ceux qu'on y appelle héretiques, anciens, & modernes, *Iuifs*, *Papistes*, *Calvinistes*, *Socinians*, *Arminiens*, *Syncretistes &c.* M. Quensted nous assure qu'il les a rapportées fidelement, & qu'il n'a pas cru qu'il lui fût necessaire de les déguiser : *Car*, ajoute-t-il aprés S. Irenée, *c'est remporter la victoire sur les Héretiques que de mettre au iour leurs sentimẽs.* On rend raisõ pourquoi on n'a pas rapporté beaucoup de passages des Peres, & pourquoi on ne s'est appuyé que sur des autoritez de l'Ecriture & non pas sur des raisonnemens trompeurs, tirez des lumiéres de la nature corrompuë. C'est, dit-on, avec Cyrille d'Alexandrie, que *ceux-là agissent en impies, qui s'efforcent temerairement d'examiner ce qui est au dessus de la portée de leur esprit.* Ce systeme est divisé en IV. Parties. La I. traite de la Theologie & de la Religion en général, de Dieu; de la Creation, de la Providence, de la Vie & de la Mort éternelle en XII Ch. La II. contient III ch. De l'Image de Dieu en l'homme, du peché & du libre arbitre. La III. traite de l'amour de Dieu envers les hommes, de la prédestination, de J. C. de ses Natures, de ses Offices, des graces qu'il nous communique, de nôtre union avec lui, de la confession & de la pénitence en XIX Ch. La IV. comprend des Lieux communs sur la Loi & sur l'Evangile, sur les Sacremens, & les Alliances divines,

ſur la foi & les bonnes œuvres, ſur la croix, la priere, le Miniſtere Eccleſiaſtique, le Magiſtrat, le mariage, l'Egliſe & l'Antechriſt, ſur l'état des ames aprés la mort, la reſurrection, le dernier jugement & la conſommation du ſiecle, en xx. ch. On n'a qu'à jetter les yeux ſur le premier endroit de cet ouvrage qui ſe preſentera, pour voir avec qu'elle exactitude M. Quenſtedt s'aquite de ſa parole.

Mais peut-être que le Lecteur, avant que de ſe charger d'un ſi gros Livre, ſeroit bien aiſe de ſavoir un peu la maniére dont on y traite la Théologie. Il eſt juſte de le ſatisfaire, & de lui donner l'extrait d'un des lieux communs de l'Auteur. On a choiſi le Ch. V. de la I. Partie, parce qu'il eſt fort court, & que traitant *des articles de foi* on a cru que cette matiére ſeroit plus agréable que les controverſes communes. Le chapitre eſt diviſé en deux ſections, la *Didactique* & la *Polemique*. La Didactique renferme en X. Theſes ce qu'on doit croire de poſitif là deſſus. On donne dans la premiere la définition d'un article de foi. On fait ſur cette Theſe IX notes. On y remarque que les termes *d'article de foi* ſont métaphoriques; qu'*articulus* ſignifie proprement une jointure du corps, & qu'il vient du Grec ἄρθρον ou du Latin *arctare*: on diſtingue la foi en *ſubiective* & *obiective*. On parle du *Principe d'exiſtence* & du *Principe de connoiſſance* des articles de foi, de leur *Obiet*, de leur fonde-

dement *Substantiel*, *Organique* & *Dogmatique*. On distingue les articles fondamentaux en ceux du premier & du second ordre, en *Constitutifs* & en *Conservatifs*, en *Antecedens* & en *Consequens*.

La section *Polemique* comprend V. Questions; la troisiéme regarde la foi *implicite* ou *Charbonniere* de l'Eglise Romaine Dans la cinquiéme on demande *si les Calvinistes conviennent avec les Lutheriens dans les articles fondamentaux*? *Irenopœii Calviniani*, les Calvinistes pacifiques l'affirment & les Syncretistes, qui sont les disciples de Callixte, soûtiennent aussi, que *les Lutheriens & les Reformez conviennent dans tout ce qui regarde le fondement de la foi & du salut.* " Mais nous dit l'Auteur, nous tenons pour con-" stant que les Calvinistes different des Lu-" theriens NON SEULEMENT dans les do-" ctrines fondamentales, MAIS AUSSI dans " plusieurs autres articles de foi. " *Nos vero constanter asserimus Calvinianos à Lutheranis* NON *in fundamentalibus* SOLUM, SED ETIAM *in plurimis aliis fidei articulis dissentire.* Jesus-Christ avoit promis aux pacifiques qu'ils seroient appellez enfans de Dieu; les Calvinistes aspirant à cette heureuse qualité presentoient la paix aux Lutheriens: mais * Messrs. *Quensted*, *Calovius*, *Hutter*, *Meisner*, *Hunnius*, *Hulseman*, *Brokman*, *Baldvvin*, *Nevvdorp*, *Hakerborn*, *Feurborn* nous apprennent, que cet amour de

 la

* *Docteurs Lutheriens.*

la paix est *une hypocrisie digne des flammes de l'enfer*; que ces pacifiques sont des imposteurs; qu'ils sont exclus du Royaume des Cieux, parce qu'ils ne sauroient se persuader que l'humanité de Jesus-Christ soit devenuë toute-puissante, immense, infinie, & qu'elle soit confonduë dans la Sainte Trinité, *a* & que ce sont là des *Articles fondamentaux consequents, du premier ordre.* Les Callixtins n'y ont pas plus de part, ce sont des *Novateurs*, des heretiques & fauteurs d'héretiques.

b A voir la maniere dont l'Auteur traite ceux qui ne sont pas de son sentiment, on croiroit peut-être qu'il est du nombre de ceux qui veulent qu'on persecute les heretiques à feu & à sang, mais il n'est pas si cruel, il leur accorde la vie, quoi qu'il ne desapprouve pas que les Magistrats leur interdisent l'exercice de leur Religion & les obligent à aller ouïr les prêches des orthodoxes. *c* Il consent même que les Puissances tolerent diverses sectes, lorsque leurs promesses les y engagent, ou que le bien de leurs affaires le demande. Mais il n'est pas d'avis qu'on introduise le Syncretisme dans l'Eglise, ni qu'on reconnoisse pour freres tous ceux qui reçoivent sincerement le Symbole des Apôtres. Il dit qu'il y a plusieurs articles de foi necessaires au salut, qui ne sont point contenus dans ce Sym-

a Ibid. Th. VIII. p. 244. b Part. I. C. II. Q. 2. c Ibid, Q. 3.

Symbole, comme ceux du peché Originel, de la Redemption, de l'union personnelle, de l'universalité de la grace & de la mort de J. C. de la Justice imputée &c. Enfin pour faire voir les grands inconveniens, que causeroit cette tolerance, il ajoûte que suivant ces Principes, il faudroit recevoir dans le sein de l'Eglise les Sociniens, les Remontrans, les Mennonites &c. & qu'ainsi il n'y auroit plus de Schisme parmi les Protestans.

On trouve des mots Grecs à chaque page de ce Livre: car chaque question est divisée en plusieurs Paragraphes, qui portent le titre de *Thesis*, *Ecthesis*, *Antithesis*, *Bebaiosis*. C'est un art dont l'Auteur se sert, pour donner une emphase extraordinaire à des choses communes, & pour attacher son Lecteur. Car qui pourroit entendre ce que c'est que les *Imposteurs hypothetiques* & le jour *Pantocritique*, & deviner que la premiere expression marque les disciples de Cameron, & la seconde le dernier jugement; à moins que de savoir le Grec & de prendre bien garde à la suite du discours?

Outre ces grands mots, on y trouve plusieurs questions également curieuses & édifiantes, traitées à fond, comme la I. Question du Ch. X de la I. Partie, où l'Auteur soutient contre *Du Plessis-Mornai*, *Zanchius*, & *Kekerman*, qu'on ne sauroit démontrer par des argumens Philosophiques, c'est à dire par des raisons solides tirées de la lu-

miere naturelle, que le monde ait été créé de rien. On peut voir encore les Q.3. & 4. du ch.3.m.3.de la 3.part.

LX

JOH. ALPHONSUS BORELLUS *Neapolitanus, Matheseos Professor*, DE VI PERCUSSIONIS, *unà cum eiusdem Auctoris Responsionibus in animadversiones Illustrissimi Viri D.* Stephani de Angelis *ad Librum de vi percussionis. Editio prima Belgica, priori Italica multò correctior & auctior &c. Accurante I.* BROEN, M. D. *Leydensi*, in 4. A Leyde chez Pierre van der Aa.

LEs deux Traitez de Mr. Borelli, de *la force du choc des corps, & des mouvemens naturels qui dépendent de la pesanteur* étoient devenus si rares, qu'on n'en pouvoit trouver qu'avec beaucoup de peine, & à un prix excessif: c'est pourquoi on a cru devoir les rimprimer en Hollande. On a ajoûté à cette édition les réponses de l'Auteur aux objections qu'*Etienne de Angelis* avoit faites, contre le Systême de la force du choc des corps. On y a mis des figures en taille-douce beaucoup plus nettes que celles de l'impression d'Italie, & on l'a enrichie de trois indices fort commodes.

Ces

Ces deux ouvrages servent comme d'introduction à un autre livre du même Auteur, qu'on a imprimé en Hollande l'année passée, & qui traite *du mouvement des Animaux.* M. Borelli nous apprend dans la préface du premier, que ce qui l'a porté a écrire sur la force du choc des corps est, que cette science n'a point encore été examinée à fonds. Les Anciens n'ont rien écrit d'exact là dessus, Galilée en a parlé dans un petit traité sur les Mécaniques, qu'il a publié dans sa jeunesse : mais il changea de sentiment dans un âge plus avancé, ayant fait quelques experiences, par où il lui sembloit que la force de la percussion est infinie. Par exemple, un poids de dix livres, posé sur le milieu de la corde d'un arc, ne pourra qu'à peine la retenir dans le même degré d'inclination, auquel une bale de deux onces l'aura mise, tombant de la hauteur d'une coudée. Que si la corde est encore plus tenduë, il faudra un poids de vint livres, & ainsi à l'infini, à proportion de la tension de la corde & de la hauteur de la chute. Voici un autre experience qui prouve la même chose. Qu'on frappe avec un marteau elevé à la hauteur d'une coudée sur une bale de plomb, & qu'on prenne un poids de dix livres, par exemple, qui étant appuyé sur cette bale l'applatisse autant que le premier coup de marteau a fait, le second coup du même marteau tombant de la même élevation fera plus d'impression sur cette bale

qu'un poids de vint livres, & ainsi à l'infini. Galilée divertissoit souvent ses amis par de semblables experiences : mais il n'a rien écrit sur ce sujet, sinon que cette matiere est fort difficile & fort abstruse, & que la force de la percussion est comme infinie.

Cependant ce celebre Mathematicien avoit promis d'écrire là dessus, mais on n'a rien trouvé après sa mort, touchant cette matiere, dans les papiers qu'il a laissez. *Torricelli*, disciple de Galilée, s'est efforcé de mettre cette science dans tout son jour, mais il avouë lui même, qu'il n'a fait qu'amasser des conjectures, pour rendre probable l'hypothese de la force infinie du choc des corps. Nôtre Auteur persuadé, que les conclusions que Galilée avoit tirées des experiences qu'il avoit faites, étoient véritables, s'est attaché à développer les regles de la percussion. Il croit d'avoir découvert les vrais fondemens de cette science, & de l'avoir établie sur des démonstrations évidentes.

Ce Livre est divisé en 34 Chapitres, qui contiennent les preuves de 136 propositions. Les quatre premiers Chapitres sont comme une espece de préambule. Dès le Ch. V l'Auteur entre en matiere, pose ses principes, & examine les proprietez & les effets de la percussion, jusques au IX inclusivement. Depuis le Ch. X jusques au XV, il traite des differentes sortes de per-

cus-

cassions, & de la proportion qu'il y a entre elles ; & depuis le XVI jusques à la fin, il répond à plusieurs questions & resout divers problemes, qui ont quelque liaison avec sa matiere. Voilà qui suffit pour une vuë generale de la méthode de cet Auteur. On ne fera dans la suite que rapporter ses sentimens les plus particuliers, & indiquer les principales matieres qu'il examine.

Aprés avoir défini dans le Ch. I. le mouvement en general *le passage successif d'un corps d'un lieu à un autre, dans un certain temps determiné, en parcourant par des attouchemens successifs toutes les parties du lieu ou de l'espace qui se suivent*, Borelli pose dans le II Ch. que les corps pesans & les animaux se meuvent d'eux-mêmes & par un principe interieur de mouvement, que ce n'est point un principe immateriel, mais corporel, & que pour être la cause du mouvement, il faut qu'il soit mû lui-même. Avant que de dire plus clairement ce que c'est que ce Principe, il montre ce que ce n'est pas, & tâche de prouver, que dès qu'un corps en mouvement est separé de celui qui l'a poussé, ce n'est point le milieu fluide par où il passe, qui continuë à le mouvoir, parce que l'air de devant resiste autant que celui de derriere pousse. A propos de quoi, il rend raison des effets du gouvernail dans les vaisseaux. Dans le Ch. IV. il pose que les corps jettez continuent leur mouvement, aprés qu'ils sont separez de celui qui les a jettez,

par la force qu'on leur a imprimée en les jettant. Il commence dans le Ch. V à examiner les proprietez & les effets de la vertu mouvante. Il dit que cette vertu se répand dans toutes les parties du corps qu'elle meut : d'où il s'ensuit que si l'on divisoit un corps, tandis qu'il est en mouvement, on diviseroit aussi la vertu motrice, quoi que cependant les deux parties divisées continuassent à se mouvoir avec une égale rapidité. Au contraire si l'on joignoit deux corps qui se meuvent d'une égale vîtesse, on redoubleroit bien la vertu mouvante, mais le composé de ces deux corps ne s'en mouvroit pas plus vîte. Il n'en est pas de même, lorsque cette vertu se redouble dans un seul & même corps. Car alors la vitesse redouble en même temps, parce que la vertu motrice n'est autre chose que l'agitation de toutes les parties du corps mû, causée par l'effort que le corps mouvant fait sur elles ; de sorte que quand cette agitation redouble, si le nombre des parties redouble, le degré de vîtesse doit demeurer le même : mais si cette agitation augmente & que le corps agité demeure au même état, sa vîtesse augmentera necessairement. Nôtre Auteur tire de là quelques Axiomes, sur quoi il fonde les propositions qu'il veut démontrer, touchant les rapports qui sont entre les dégrez de vertu mouvante & les degrez de vîtesse.

Le Ch. VI & le VII roulent sur une suppos-

position, qu'on croit necessaire pour donner du jour à cette matiere. On demande qu'on accorde que tous les corps soient parfaitement durs & inflexibles, & que le milieu par où ils passent ne resiste point & ne retarde point leur mouvement, auquel cas on prouve que l'agitation d'un corps, caussée par le choc d'un autre, se répandroit en un instant dans toutes ses parties & continueroit toûjours. Mais il n'y a point de corps d'une dureté parfaite, si ce n'est, selon nôtre Auteur, les premiers corps, les élemens les plus simples, dont les autres corps sont composez, & il n'y a point de milieu qui ne resiste & ne retarde le mouvement d'un corps. C'est pourquoi dans les corps moûs & flexibles, comme le sont tous ceux que nous voyons, l'agitation ne se fait pas dans un instant, mais se communique successivement d'une partie à l'autre, plus ou moins vîte, à proportion de la force du choc & de la dureté des corps. Cela fait voir encore, selon nôtre Auteur, que dans tous les corps il y a des pores, au travers desquels passent les petites parties qui caussent l'agitation, & de petits espaces qui separent ces parties les unes des autres. On prouve que sans cela les corps ne sauroient se mouvoir; & que ce qui retarde le mouvement est que ces parties ne sont pas entierement separées, ni en pleine liberté, mais embarrassées les unes dans les autres. On explique en passant des experiences,

qui semblent ne s'accorder pas bien avec quelques sentimens de l'Auteur, comme celle d'une boule qu'on jette de volée sur une autre. Quand le lieu est plain, les boules à peu prés égales & bien rondes, il se rencontre quelquefois que la boule jettée enleve l'autre, & demeure dans la même place que la boule chassée occupoit, contre la proposition XVIII. A cette objection Borelli répond que ces boules n'étant ni rondes ni dures parfaitement, ni le lieu tout à fait égal & uni, les parties des deux boules viennent d'abord à se resserrer par l'impetuosité du choc, puis venant à se dilater, elles se repoussent l'une en avant, l'autre en arriere, ou bien la boule jettée achéve ce qui lui reste de mouvement en faisant plusieurs tours, dans l'endroit où elle est demeurée. D'où il s'ensuit, que la boule jettée ne communique pas à la chassée tout le mouvement qu'elle avoit.

C'est par le même principe qu'on explique une experience qui paroît contraire au Corollaire de la XIX proposition. C'est qu'un grand navire qui se meut assez lentement donne un mouvement trés-rapide à une petite barque qui le choque, parce que dans le choc, les parties des aix choquées se retrécissent & se dilatent ensuite. Cette agitation ne produit pas un effet fort considerable dans le vaisseau, qui est une grande machine ; mais elle en produit un fort sensible sur la barque, où la vertu mouvante ne se dissipe,

dissipe pas, en se communiquant à un trop grand nombre de parties.

Dans le Ch. X, l'Auteur definit la *percussion*, l'action du corps mouvant qui comprime, ou resserre les parties du corps mû. Il appelle *resistance*, l'action du corps mû qui détermine & diminuë l'impression & la force du choc, en la communiquant à toutes ses parties. Il examine ensuite les diverses sortes de percussion, & dit qu'elles different, 1. par rapport à l'impetuosité du corps mouvant, 2. par rapport à la grandeur du corps choquant & du choqué; 3 par rapport à leur situation & à la maniere dont ils se rencontrent. Il explique au Ch. XI. les effets de la percussion dans le choc d'un corps, qui tombe sur un autre par une ligne directe & perpendiculaire. Il traite dans le XII. de la percussion d'un corps qui se meut vers un autre en ligne droite, ou qui lui tombe dessus par une ligne oblique. Il considere dans le XIII. le mouvement d'un corps choqué, qui se meut obliquement par rapport à la ligne que le corps choquant décrit. Dans le XV. il parle des percussions qui procedent d'un mouvement curviligne & précipité. Il réfute ici l'argument qu'un Auteur celebre apporte pour prouver le repos de la terre, & fait voir que la force de la percussion, ne se mesure pas par l'obliquité du mouvement, mais par l'impetuosité de la chute: à quoi il ajoûte l'exemple sensible d'une pierre qu'on laisse tom-

tomber du haut d'un mât, laquelle tombe avec autant de rapidité & frappe un aussi grand coup, lorsque le vaisseau vogue à pleines voiles, que lorsqu'il est à l'ancre. Dans le Ch. XV. on soutient que le mouvement de reflexion n'est point different de celui d'incidence; que la reflexion du corps choquant n'est point produite par le milieu fluide, qui lui sert de passage, ni par le tremblement du corps choqué, & que la reflexion n'est autre chose que le premier mouvement du corps, qui est obligé de changer de direction par l'obstacle qu'il rencontre: ce qu'il prouve, parce que la violence de la reflexion est proportionnée à l'impetuosité de l'incidence. On conclut de là dans le Ch. XVI. que, ce qui fait cesser le mouvement d'un corps, n'est pas simplement le repos, ou le mouvement contraire des corps qu'il rencontre: mais que cette cessation peut arriver, s'il se trouve dans le corps choqué quelque cause, qui empêche la reflexion du choquant, ou si le mouvement contraire ne fait point de percussion. Il croit que cette derniere cause est la plus naturelle & la plus ordinaire de la cessation du mouvement. Qu'il y a plusieurs corps qui ont deux mouvemens contraires, tel que seroit celui d'un boule qui se mouvroit de la prouë à la pouppe dans un vaisseau sur mer. Qu'encore qu'on ne puisse concevoir de percussion sans impulsion, il se fait neanmoins des impulsions sans percussion, & que ce sont les

sor-

sortes d'impulsions contraires, qui arrêtent le mouvement d'un corps, parce qu'en lui cedant ils ne laissent pas de continuer à s'opposer à son cours.

a C'est sur ces Principes que Borelli appuye le sentiment où il est, qu'il n'y a point de generation nouvelle, ni de destruction entiere du mouvement dans la nature. Car si on veut remonter à la premiere cause du mouvement, on trouvera que c'est ou le feu, ou les animaux, ou quelque autre corps qui se meut de lui-même. C'est pourquoi ce mouvement produit n'est pas quelque chose de nouveau; ce n'est qu'une partie de celui des corps mouvans, qui se communique aux corps mûs. On ne doit pas non plus s'imaginer que le mouvement s'anéantisse, parce qu'il se communique à plusieurs corps, comme on ne croit pas qu'une mesure d'eau soit reduite à rien, en se divisant en une infinité de gouttes. Ajoûtez à cela ce que l'Auteur vient de démontrer, savoir, que la cessation apparante du mouvement se fait par l'impression d'un mouvement contraire, sans percussion : de sorte qu'à proprement parler, ce que nous appellons repos n'est que l'impression égale de deux mouvemens contraires qui se contrebalancent, & que le mouvement sensible se fait lorsqu'une de ces impressions l'emporte sur l'autre. C'est aussi par ce balancement que les corps pesans & les animaux, qui se meuvent par un Principe

a Cap. XVII.

pe interieur, viennent à s'arrêter. Une pierre qui tombe ne cesse point de se mouvoir jusqu'à ce qu'on l'arrête, on n'a qu'à ôter l'obstacle qui la retient, & on la verra continuer son mouvement. Le bras se courbe par l'actiõ des esprits, ou par la vertu motrice des muscles qui servent à le flechir, & il se redresse par une impression contraire des esprits dans les muscles qui servent à le lever.

Borelli confirme cette hypothese dans tout le teste de son ouvrage, en faisant l'application à plusieurs sortes de corps; aux corps flexibles & qui ne sont pas parfaitement durs dans le Ch. XVIII, & à ceux qui souffrent reflexion dans le XIX. Il traite dans le XX. de l'écoulement du mouvement interieur, de ses proprietez, de ses degrez, de ses effets &c. Il pose dans le XXI. qu'il y a de certains petits corps spiritueux, à qui Dieu en les créant a imprimé la vertu de se mouvoir d'eux mêmes, que leur mouvement est uniforme & n'augmente, ni ne diminuë jamais, quoi qu'il survienne souvent des obstacles, qui en empêchent l'effet. De même qu'un Pilote, qui se meut de l'avant à l'arriere du vaisseau, avec autant de vitesse que le vaisseau même ne laisse pas de se mouvoir, quoique son mouvement ne le transporte pas en un autre espace, que celui que le vaisseau occupe.

A propos de ces corps spiritueux, dans le Ch. XXIII, où l'on recherche les causes de la pesanteur, & où l'on refute les di-

vers sentimens des Philosophes là dessus, on rapporte l'opinion de ceux qui attribuent la force qui pousse les corps pesans à une infinité de corpuscules spiritueux, qui comme un vent toûjours agité, & renfermé dans les pores, font un effort continuel sur les parois de ses pores, & causent par cet effort la chute du corps pesant. Mais si cette hypothese étoit veritable il s'ensuivroit, que les corps les plus durs, & dont les pores sont les plus étroits, seroient les plus legers, parce que contenant beaucoup plus de matiere, ils ne pourroient pas renfermer une si grande quantité de corps spiritueux: au lieu qu'on voit par l'exemple du fer, de l'or, &c. que les corps les plus solides & les plus serrez, sont les plus pesans. C'est pourquoi Borelli propose une autre explication, qui lui paroît plus vrai-semblable. Il suppose que toutes les parties de la terre se meuvent d'elles-mêmes ou que dans toute la matiere grossiere dont elle est composée, il y ait des esprits, ou des petits corps tres-subtils qui l'agitent & qui la meuvent: Que toutes les parties de cette masse, ayant la même impression de mouvement, font effort pour s'unir & être en équilibre avec leur tout: Qu'ainsi les corps pesans ne doivent point s'arrêter en l'air, mais tendre vers la terre avec impetuosité; de même que les contrepoids d'une pendule ne s'arrêtent point jusqu'à ce qu'ils soient en équilibre.

Ces

a Ces mêmes corps ſpiritueux lui ſervent à rendre raiſon de l'union du fer & de l'aiman. Il ſuppoſe d'abord que les pores de l'aiman ſont diſpoſez ſelon la longueur de ſon axe ; que les parties ſpiritueuſes qui ſont dans ces pores ſe meuvent vers les pores de l'aiman ſelon la direction de ſon axe, & qu'il ſe fait une exhalation continuelle de ces parties par les mêmes pores. Le fer eſt, ſuivant nôtre Auteur, entrecoupé d'un grand nombre de pores, qui renferment une infinité de particules magnétiques, mais embarraſſées les unes dans les autres, & diſpoſées ſans aucun ordre ; comme il arriveroit aux particules de l'aiman, ſi on les reduiſoit en pouſſiere : l'action du feu & de pluſieurs autres corps ayant fait fermenter les corpuſcules du fer, & les ayant mis dans cette confuſion. Quand on approche le fer de l'aiman, les corps ſpiritueux qui ſortent des pores entrant dans le fer, y cauſent une nouvelle fermentation, & font de ſes corpuſcules autant d'aiguilles aimantées, qui ſe redreſſent, & ſe meuvent vers les pores de l'aiman & y pouſſent le metal dans lequel ils ſont renfermez.

Dans le Ch. XXVII. L'Auteur établit la force infinie de la percuſſion, qui eſt le but general de tout le livre. Il rend raiſon dans le Ch. XXVIII. de quelques effets ſurprenans de la percuſſion, & aſſure que pluſieurs coups de marteau, donnez ſur un clou,

a *Cap. XXV.*

clou, ne produisent pas plus d'effet qu'un seul coup, donné avec la même force, par un marteau, qui soit autant de fois plus grand que le premier, que celui-ci a frappé de coups. Dans le Ch. XXIX, on démontre que la force de quelque percussion que ce soit, est plus grande que tout effort donné d'une simple pesanteur, qui agisse sans aucun mouvement local du corps pesant. De sorte que si on suppose un corps pesant dans un des bassins d'une balance, il sera un peu seulevé, quelque grand qu'il soit, par la chute d'un autre corps tres-petit dans l'autre bassin. Il rend raison, par cette hypothese, des effets de la poudre à canon dans les armes à feu & dans les mines. Il resout une difficulté qui semble détruire cette force infinie de la percussion, c'est qu'un coup d'une petite pierre nous fait moins de mal qu'un grand fardeau qu'on nous met sur les épaules. La raison en est que l'effet du coup passe bien tôt & se dissipe par la mollesse des chairs; au lieu que le corps pesant n'étant jamais en repos & tendant toûjours à se mettre en équilibre, s'il n'est soutenu par un poids égal, pousse en bas le dos de l'animal, par une impression continuelle.

On traite dans les Ch. XXX. & XXXI. du tremblement & de la reciprocation des corps flexibles, comme des pendules & des ressorts. On croit que la principale cause, qui rétablit les parties des corps à ressort dans leur premier état, est la force motrice des

des corpuscules spiritueux, qui dilate les pores que la percussion ou la pesanteur d'un corps avoit resserrez.

Dans le Ch. XXXII, On entreprend de prouver une proposition qui ressemble fort à un paradoxe, c'est qu'un corps qui se meut assés lentement, s'il en rencontre un autre qui se meuve beaucoup plus vîte, il augmentera le mouvement du corps rencontré de plus de degrez de mouvement, qu'il n'en a lui même. On se fonde sur ce Principe, c'est que de ce qu'un corps qui se meut fort rapidement peut imprimer dans un autre un mouvement beaucoup plus lent, il s'ensuit qu'un corps qui se meut fort lentement peut causer dans un autre un mouvement tres-rapide. Les prémisses ne paroissent pas moins sujets à contestation, que la conclusion même.

Dans le Ch. XXXIII. On refute le sentiment de Cazreus, de Gassendi, du P. Mersenne & de quelques autres Savans, qui ont cru, que la force de la percussion & de la pesanteur considerée sans mouvement local, avoit une mesure commune. Par exemple qu'une bale d'une once, tombant de la hauteur de son diametre dans le bassin d'une balance, soulevera un poids de sept onces qui est dans l'autre bassin? que tombant de la hauteur, de quatre diametres elle soulevera quatorze onces & demi de la hauteur de 9 diametres 24 onces, de la hauteur de 16 diametres 28 onces. Borelli dit à cela

que

que la force de la pesanteur & celle du mouvement étant deux quantitez de differente espece, elles ne peuvent être mesurées l'une par l'autre, & que l'impression d'un corps qui se meut, pour petit qu'il soit, surpassant celle d'un corps pesant, qui est en équilibre & dans un parfait repos, comme il l'a déja démontré; la simple pesanteur, qu'elque grande qu'on la conçoive, n'égalera jamais la force de la percussion, ni celle du mouvement. Il tâche ensuitte de confirmer les preuves qu'il a données de son sentiment, par des experiences; comme celle d'une fleche, qu'on tire en l'air, en ligne droite & perpendiculaire. Malgré la resistance de l'air & le mouvement naturel des corps pesans, qui sont hors de leur équilibre, on remarque que le trait décoché monte deux fois plus vite qu'il ne descend, & que sa rapidité est plus grande, lors qu'il commence a descendre, que lors qu'il est près de terre. Sur la fin de ce Chapitre, l'Auteur fait voir les défauts des experiences qu'on oppose à son hypothese.

Le Ch. XXXIV. combat le sentiment d'Aristote & de ses Sectateurs qui croient que le mouvement augmente le poids des corps pesans, & que cette augmentation de pesanteur est la cause qui fait, que les corps lancez poussent avec plus de violence ceux qu'ils rencontrent en chemin, que les corps pesans, qui sont en repos, ceux sur quoi ils sont appuyez.

On

On fait voir que cette opinion repugne à l'experience, puisque la percussion est également forte en quelque sens que le mouvement se fasse, en haut, en bas, en travers &c.

Dans les deux Lettres qu'on trouve à la fin de cet ouvrage, l'Auteur répond aux raisons qu'Etienne de Angelis Professeur à Padouë & Michel Manfredi avoient apportées, pour soûtenir l'argument du Pere Riccioli côtre le mouvement de la terre. Borelli montre par de nouvelles experiences, que quand on a imprimé un certain degré de rapidité à un corps, qui doit passer par la circonference d'un grand cercle, son mouvement ne diminue point, lorsqu'il est contraint de parcourir la circonference d'un moindre cercle. La raison en est que la force de la percussion est toujours égale quelque cours que le mouvement prenne, pourvu que le temps, le lieu & les degrez de vitesse soient égaux.

X.

PETRI PETITI PHILOSOPHI *& Doctoris Medici Parisiensis de* SIBYLLA *Libri tres. Lipsiæ apud heredes Frederici Lankisch.* 1686. in 8.

M

M. Petit nous donne ici une Dissertation aussi exacte sur tout ce qui regarde la

la Sibylle, que celles qu'il a déja mises au jour sur les Amazones & sur la fureur Poëtique, & nous en promet une autre sur les *Bacides*.* Le but general de tout le Livre est de prouver qu'il y a eu une Sibylle, & qu'elle a fait des prédictions; mais on soûtient qu'il n'y a eu qu'une seule femme qui se mêlât de prophetiser, à qui les Anciens Auteurs Grecs aient donné ce nom. On égaye la matiere de temps en temps, par des digressions curieuses.

On rapporte d'abord les divers sentimens des Savans sur le nombre des Sibylles, on fait voir qu'ils se contredisent tous là dessus, les uns en mettant dix, les autres quatre, les autres trois, les autres deux; ceux-ci les nommant d'une maniere, & ceux-là d'une autre. On recherche l'origine de ces contrarietez, & on assure qu'elles viennent (1) de ce que les Auteurs, qui ont écrit sur cette matiére, n'ont fait que recueillir des passages de Varron, de Pausanias, de Lactance &c. sans y faire de justes reflexions; (2) de ce qu'on a confondu la Sibylle avec d'autres Prophetesses.

On s'attache d'abord à faire voir que la Sibylle étoit Greque, & on le prouve, parce que tous les oracles qu'on a attribuez aux Sibylles étoient écrits en Grec, & qu'il n'y a pas de l'apparence que des femmes nées dans la Caldée, la Phrygie, & l'Italie s'avisassent d'écrire en Grec, ni même qu'elles

*L. I. C. I. Sorte de Prophetesses.

le pussent; si ce n'est qu'on suppose que le ciel leur eût cõmuniqué le don des langues avec celui de la Prophetie. a On conclut de là que, s'il y a eu plusieurs Sibylles, elles ont toutes été Greques, & que pour le savoir, il faut s'en rapporter aux Auteurs de cette nation. C'est pourquoi on allegue Platon, Plutarque & Dion Chrysostome, qui distinguent la Sibylle des autres devins, & qui en parlent comme d'une femme unique. b On répond au témoignage de Varron qui parle de dix Sibylles; on dit que c'étoit un homme de grande lecture & de peu de jugement, qui, pour grossir ses recueils, ramassoit mille froides niaiseries & une infinité de fables; que cet Auteur ne se rendoit pas garand de tout ce qu'il rapportoit; & qu'il semble avoir été lui-même d'un autre sentiment, dans sa préface sur les Livres qu'il a composez de l'Agriculture: Que Ciceron n'a jamais parlé de la Sibylle qu'au nombre singulier, & qu'il étoit trop bien instruit des opinions de son tems, pour avoir oublié, dans ses Livres de la *Divination*, le sentiment qu'on attribue à Varron, s'il en eût valu la peine, & s'il eût eu des Auteurs de reputation. A ces témoignages on ajoûte celui de Pline & on découvre la bevuë d'Onuphrius & de Louïs Vivès, qui font dire à cet Auteur qu'il y avoit des statuës de trois Sibylles à Rome, au lieu que Pline ne parle que de trois statuës de

a *Cap.* 2. b *Cap.* 3.

de la Sibylle. * Que si cette consequence étoit bonne, il faudroit dire qu'il y a eu 360 *Démetrius* de Phalere, parce que ce grand homme se fit dresser tout autant de statues à Athenes.

Dans les Ch. V. VI. & VII. on répond aux raisons, qu'on allegue pour la pluralité des Sibylles. *a* On refute Lactance, Servius, Isidore, Lilius Gyraldus, & les autres Grammairiens qui veulent que ce fût un nom appellatif, qu'on donnoit à toutes les femmes qui prédisoient l'avenir; & on leur oppose des Auteurs plus anciens, Pausanias, Hyginus, Plutarque, Platon, Arrien, Herodote, Xenophon qui parlent de plusieurs prophetesses, & ne leur donnent jamais le nom de Sibylle. *b* On montre que l'argument qu'on tire de l'étymologie du nom de Sibylle n'a aucune force, que l'origine de ce mot est extrémement contestée, que quand il signifieroit proprement une Prophetesse, cela n'empêcheroit point que ce ne pût être le nom d'une femme particuliere, puisqu'il y a plusieurs personnes qui s'appellent le Roi, le Maitre, le Clerc, & qu'il y a eu un Athenien en Grece, qu'on nommoit *Anthropos*, *Homme*. *c* On explique en suite trois passages, un d'Aristote & deux de Plutarque, qui semblent contraires au sentiment de l'Auteur. En examinant celui d'Aristote qui parle de

* *Plin. l. 34. c. 5. a Cap. V. b cap. VI. c cap. VII.*

Sibylles au nombre pluriel, on remarque qu'il pourroit bien y avoir une faute de copiste, Σίϐυλλαι pour Σίϐυλλα. On appuye cette conjecture par une ancienne version Latine, dont *Pierre d'Apono* un des Commentateurs de ce Philosophe s'est servi, & qui a traduit *Sibylla* au singulier. On croit cette autorité fort bonne, & que ces versions barbares & literales, lors qu'elles sont anciennes, sont d'un grand secours pour rétablir des passages corrompus.

Depuis le Ch. VIII, jusqu'à la fin du I. Livre, on traite du temperament & des qualitez des Prophetes. a On examine d'abord si la puissance de deviner est une proprieté naturelle de l'ame. Ammonius, dans Plutarque, soûtient l'affirmative, sur ce principe, que puisque nôtre ame se souvient des choses qui ne sont plus, elle pourroit bien deviner les passées, qu'elle n'a pas vuës & prévoir les futures qui ne sont pas encore. La premiere objection qui se présente à l'esprit contre ce sentiment est, que les choses qui nous ont été présentes laissent des traces dans nôtre cerveau, que celles que nous n'avons pas vuës n'y impriment pas. L'Auteur répond à cela, que les Prophetes ne prédisent rien, dont tous les hommes n'aient des idées, si l'on considere chaque chose séparément. Par exemple, lorsque le Prophete Esaïe prononçoit cet Oracle, *une Vierge enfantera un fils*, quelque nouveau, quelque

a *Cap. VIII.*

quelque inouï que fût cet évenement; on ne laissoit pas de comprendre trés-distinctement ce que le Prophete vouloit dire, chacun ayant une idée fort nette de *Vierge*, *d'enfantement* & de *fils*. C'est donc dans l'assemblage de ces idées que la difficulté consiste; or elle n'est pas moins grande à l'égard de la memoire. Les images des choses subsistent séparément dans nôtre esprit, elles s'y unissent de telle ou telle maniere, lorsque nous y pensons, & se desunissent, dès que nous cessons d'y penser; leur union n'étant autre chose que la pensée même. Ainsi il semble que l'assemblage que l'ame fait par la mémoire de plusieurs idées, qui ont été présentes, & dont l'union ne subsiste plus, ne soit pas moins merveilleux, que celui que l'esprit fait, par la prophetie, de plusieurs choses qu'il n'a jamais vuës, ou qui n'ont pas encore été unies. Pour achever de donner quelque vrai-semblance à ce sentiment, on ajoûte des exemples de gens qui ont fait des prédictions un peu avant leur mort, d'où l'on veut conclurre qu'alors l'ame commençant à être délivrée des liens du corps, commence à s'appercevoir de certaines proprietez qu'elle a, & qu'elle n'avoit pas encore senties. Après cela on refute cette opinion, en faisant voir que l'objet de la Prophetie étant des choses contingentes, qui peuvent également être & n'être pas & qui dépendent absolument du franc arbitre de l'homme, sur lequel nulle créature n'a de

pouvoir, personne ne sauroit prévoir les actions des intelligences libres, que l'Etre tout parfait qui les gouverne.

a Mais quoi que la Prophetie soit un don du Ciel, il ne s'ensuit pas de là, qu'il n'y ait des dispositions naturelles, qui sont plus propres à le recevoir que d'autres. Surquoi M. Petit, étant Catholique Romain, se trouve obligé de répondre *b* au Docteur Angelique, qui dit „ que Dieu „ pour communiquer ses dons n'a pas besoin „ de dispositions précedentes, qu'il donne „ l'un & l'autre en même temps ; comme „ quand il veut produire un corps, il peut „ créer la matiére & la forme dans le même „ moment. On fait remarquer en passant que S. Thomas n'est pas par tout du même avis. *c* On attaque en suite quelques Scolastiques & quelques Commentateurs d'Aristote qui croient, qu'un esprit sublime, une ame grande & élevée sont les plus propres à percer dans les tenebres de l'avenir. On fait voir que l'experience confond ces vains raisonnemens, Dieu ayant choisi le plus souvent, pour Prophetes des personnes tres-idiotes, de peur que s'il n'eût fait part de ce don qu'aux Savans, ces Messieurs, qui sont naturellement un peu superbes, ne l'eussent regardé comme une prérogative du bel esprit. On traite dans le Chapitre XI du temperament des Prophetes, on croit que c'est l'atrabilaire & le melancolique, & on le

a Cap. IX. *b* Q. 17. A. 3. 22. *c* C. X.

se prouve par les effets qu'il produit, comme d'aimer la solitude, de fuir le commerce des hommes, d'avoir de la peine à parler, ou de parler avec beaucoup de véhemence, de pouvoir se passer long-tems de manger : ce qu'on applique à Moïse & à Elie, mais avec cette restriction, qu'on reconnoit, dans leur jeûne de quarante jours, une vertu divine qui vint au secours du temperament.

1. On parle dans le Ch. XII. de l'opinion qu'avoient les Egyptiens que tous les enfans étoient naturellement devins, & que toutes leurs actions étoient des bons ou des mauvais présages : & on montre qu'ils n'avoient point d'autre sentiment là dessus, que celui qu'ont encore présentement bien des personnes superstitieuses, qui prennent garde à tout ce que font les enfans & qui en tirent des conjectures. A propos de cela on fait voir que les Anciens ont cru qu'il n'étoit pas nécessaire d'être fort fin pour devenir Prophete, & que c'est par cette raison, qu'ils choisissoient, pour Prêtresse d'Apollon, une fille élevée en paisanne, mais chaste, posée & de bonnes moeurs. a On croit que le Démon se servoit de cette ruse, pour imiter mieux les veritables Prophetes : * de même qu'il fit tomber le feu du Ciel sur le Sacrifice de Paul Emile, dans la Ville d'Amphipolis. b Quoi qu'on ne nie pas que l'air, le climat & les Astres ne puissent contribuer

F 4 quel-

a P. 97. * Plut. in P. Æmil. c. XIII. b

quelque chose à l'humeur prophetique, on ne les regarde pourtant pas comme les causes principales des effets merveilleux, qui accompagnoient les oracles. Telle étoit l'émotion sensible des feuilles du laurier consacré à Apollon dans un temps calme, & le tremblement de tout le corps de la victime, durant l'aspersion qu'on faisoit sur elle. Si un de ces signes manquoit, c'étoit une marque que le Dieu ne vouloit pas répondre. *a* On ne croit pas non plus que ce soit à la qualité du terroir, ni des antres où la Sibylle se tenoit renfermée, qu'il faille attribuer ses fureurs; néanmoins on montre que le terroir a produit quelquefois des effets bien surprenans. *b* Dans le territoire de Verone prés du *Lago di Garda*, on bâtit une Eglise à Nôtre-Dame, dans un lieu qu'on regardoit comme miraculeux, parce qu'en certains jours de l'année, la plûpart des personnes qui y venoient, commencoient à sentir un tremblement dans les jointures, & s'ils s'y arrêtoient quelque temps, se mettoient à sauter & à faire plusieurs postures indécentes des mains & de la tête, sans pouvoir se retenir.

c On examine ensuite en quoi la virginité peut contribuer à l'esprit de Prophetie. On fait remarquer la malice du Demon, qui pour imposer au peuple, ordonnoit que ceux qui approchoient ses Autels s'abstinssent du commerce des femmes.

Vos

a C. XIV. *b* p. 105. *c* c. XV.

*Vos quoque abesse procul iubeo, discedite ab aris
Queis tulit hesternâ gaudia nocte Venus
Casta placent superis; pura cum veste venite,
Et manibus puris sumite fontis aquam.*

Pendant qu'il prenoit toute sorte de formes & leur faisoit mille offres, pour tenter leur pudicité. On n'approuve pas l'explication allégorique que Servius & Plutarque & d'autres Anciens donnent aux amours des Dieux. On soûtient que les Démons ont souvent pris une forme humaine, pour abuser de la simplicité des femmes & des enfans; que la tradition est si ancienne & si constante là dessus, que c'est une temerité d'en douter: que les Jesuites assurent dans les actes de leurs missions en Grece, que le Demon déterre quelquefois des cadavres recens, les fait marcher, parler; & paroît sous cette forme aux habitans des îles de l'Archipel, qui nomment ces phantômes Βουρκόλακας. On appuye ce sentiment des témoignages de Justin Martyr & de S. Jerôme, qui ont crû ces sortes d'apparitions & de conjonctions. C'est une des raisons, pourquoi Dieu a voulu, si l'on en croit ce dernier Pere, beaucoup plus subtil que tous les Prophetes & les Apôtres, que le fondateur de Rome nâquit d'un Incube & d'une Vestale afin que les Romains ne pussent pas nous reprocher que nôtre Sauveur étoit né

* Tib. l. 2. El. 1. & S. XVI.

né d'une Vierge. * *At ne nobis, Dominum Salvatorem de Virgine procreatum Romana approbabit Potentia, auctores urbis & gentis suo Ilia Virgine & Marte genitos arbitrantur.* On rend dans le Ch. XVII. une raison physique des fureurs ausquelles les filles sont sujettes, causée *ex Veneris abstinentia.* Le sang, dit Hippocrate, ne trouvant point d'issuë, remonte au cœur, les veines s'enflent, le cerveau se trouble & on tombe de là dans la Phrénesie. On traite dans le XVIII. de la longue vie de la Sibylle. On croit que c'est mal à propos que Lucien l'a omise dans son Catalogue de ceux qui ont long temps vécu; que dans toutes les fables fondées sur une tradition si ancienne & si génerale, il y a quelque chose de vrai: que le genre de vie de la Sibylle étoit fort propre à faire atteindre à la vieillesse la plus avancée; parce que la contemplation ne dissipe pas tant d'esprits que le travail & les occupations ordinaires des hommes, & qu'elle donne beaucoup de plaisir & point de chagrin: que les demeures souterraines & les alimens les plus simples sont les plus sains, à ceux qui y sont accoutumez; comme on le voit par l'exemple des premiers Hermites Paul, Simon Stylite &c. On croit aussi que la Sibylle se servoit de la Magie pour se conserver la santé, Mais on ajoûte que cet art n'étoit autre chose que la science du culte des Dieux, & des effets surprenans que produit le méd-

* *Hieron. l. 1. Cont. Jovinian.*

ge des Simples & des Mineraux. Les deux derniers Chapitres du I. Livre traitent du naturel des Solitaires, que l'Auteur divise en divins, en sauvages, en humains & en civils. Il appelle divins ceux qu'un instinct surnaturel sépare du commerce des hommes : il met dans ce rang la Sibylle, & dit qu'il n'est pas hors d'apparence que le Démon la nourrît d'une maniere miraculeuse, comme Dieu a fait Elie & Paul l'Hermite, à qui les corbeaux apporterent du pain pendant 60 ans, s'il en faut croire S. Jerôme. Il refute l'opinion d'un Peripateticien, * qui attribuë l'enlévement d'Elie dans un chariot de feu à la bonté de son temperament, qui se trouvant dans un parfait équilibre, le rendoit capable de subsister dans tous les élemens. Il nomme solitaires sauvages, ceux qui se retirent dans les deserts, par une humeur de misanthrope. Les humains sont ceux qui vivent à la campagne avec leur famille : & les civils ceux qui se tiennent dans les villes, qui font peu de bruit & fréquentent peu de monde.

Le II Livre traite du nom & de la patrie de la Sibylle, de ses voïages & de l'antre où elle habitoit, des fables qu'on en a racontées & des honneurs qu'on lui a rendus aprés sa mort. On soûtient que le païs natal de cette Prophetesse étoit *Erythré*, Ville Ionienne dans l'Asie Mineure, & colonie Grecque plantée par les Erythréens, qui ha-

F 6 bi-

* *Gentilis Fulginas p.* 155. *C. I. VII.*

bitoient dans le territoire de Platée, entre Thebes & Mégare. On tire l'origine des noms qu'on lui a donnez, des voiages qu'elle a faits, ou plutôt de ses enlevemens; le genie qui l'inspiroit l'ayant transportée en divers lieux. Sur quoi on raconte, aprés Jamblichus, l'histoire ou la fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avoit donné le pouvoir de voler dans les airs porté par une fleche, comme nos Sorcieres vont au Sabbat, à califourchon sur un balai. On fait voir que les Sibylles *Cumæa* & *Cumana* n'ont été qu'une seule femme; que celle, à qui Ænée parle dans le 6 de l'Eneïde est la même, dont une Vieille femme présenta longtemps aprés les Oracles à Tarquin le Superbe; puisque le Poëte lui fait dire par son Heros:

Te quoque magna manent regnis penetralia nostris,
His ego namque tuas sortes, arcanáque fata
Dicta meæ genti ponam, lectosque sacrabo Alma viros.

On remarque un plaisant anachronisme de Justin Martyr, en ce qu'il fait la Sibylle fille de Berose l'Historien, qui a dedié son livre à Antiochus troisiéme Roi de Syrie. Cela pourroit faire croire que ce Pere n'étoit pas trop savant en Chronologie; mais Montaigu l'excuse & rejette la faute sur le Copiste,

On

a On fait ensuite la description des antres de la Sibylle. Le premier est l'antre *Corycéens* prés d'une montagne du même nom, dans le territoire d'Erythré. Les habitans de cette ville soûtenoient qu'*Herophile*, qui est le nom de la Sibylle, étoit née dans cette caverne. On décrit à cette occasion deux antres du même nom, l'un en Cilicie, & l'autre dans le mont Parnasse.

b L'Antre de Cumes, qui a été si long-temps la demeure de la Sibylle, n'est pas moins fameux que ceux-là, quand ce ne seroit que par la belle description que Virgile en a faite.

Excisum Euboicæ latus ingens rupis in antrum,
Quò lati ducunt aditus centum, ostia centum,
Unde ruunt totidem voces responsa Sibyllæ.

Justin Martyr, dans l'exhortation qu'il adresse aux Gentils, assûre qu'il a vû lui-même cet antre, qu'il ressemble à un grand Palais taillé dans le roc, qu'il y avoit au milieu trois cuves de la même roche, qu'on remplissoit d'eau, & où la Sibylle se purifioit, avant que de monter sur une espece de thrône, d'où elle prononçoit les oracles. On concilie la description de ce Pere avec celle du Poëte. Le premier dit que cet antre étoit dans la ville, & le second semble dire qu'il en étoit

étoit fort loin ; *horrendaque procul secreta Sibyllæ.* Servius léve la difficulté par la remarque qu'il fait sur ce passage ; *procul, haud longe. Procul enim est & quod prope oculis est, & quod porro ab oculis. Unde hic duplicem habet significationem & juxta & longe.* On trouve dans le Ch. X. une explication allégorique de l'antre des Nymphes tirée de Porphyre.

a A l'occasion de ce que la Sibylle dit dans Pausanias, & dans le Timée de Platon, qu'elle tient le milieu entre les Dieux & les hommes ; on demande s'il n'y auroit point quelque espece d'esprits unis à des corps, au dessus du commun des hommes & au dessous des Anges. Platon a cru que les Démons avoient des corps, mais si subtils, qu'ils pouvoient passer pour spirituels, étant comparez aux nôtres. Les Pythagoriciens distinguoient les êtres raisonnables en trois especes, Dieu, l'homme, & une troisiéme sorte, qu'ils désignoient en nommant Pythagore dans ce genre. C'est une grande marque de l'orgueil que ces Philosophes ont eu pour leurs speculations, & qui fait croire qu'elles les élevassent au dessus du reste des hommes. Quand on a lû l'Evangile, on est plûtôt porté à croire qu'un si grand orgueil ravale ceux qui en sont possedez au dessous des ames les plus simples.

b La Sibylle n'avoit pas moins bonne opinion de soi, si les Vers que Plutarque lui at-

a C. XI. *b* Plut. de Orac. Pythiæ.

attribuë sont veritablement d'elle. Si on l'en croit, la mort même n'avoit pas la force de lui ravir le don de Prophetie. Elle devoit demeurer dans le globe de la Lune, & son esprit se répandant par toute la vaste étenduë des airs, former à l'avenir toutes les voix du Ciel & tous les avertissemens divins. On tâche dans le XII & le XIII Chapitre de rendre quelque raison apparente de l'invention de cette fable, en faisant un parallele de la Lune & des Prophetes. Par exemple, comme le Soleil n'éclaire pas tout le corps de cette Planete, & qu'il y demeure beaucoup de taches; ainsi l'Esprit du Ciel ne remplit pas de lumiere toute l'ame du Prophete, il y reste encore bien des obscuritez & des énigmes sous lesquelles la verité demeure long-temps enveloppée;

Talibus ex adyto dictis Cumæa Sibylla
Horrendas canit ambages, antroque remugit,
Obscuris vera involvens.

a On finit ce II Livre par le tombeau & l'épitaphe de la Sibylle. On assure qu'elle est morte & enterrée à Cumes en Italie, sur la foi de Justin Martyr, qui dit y avoir vu son tombeau.

b Le III Livre traite des écrits & des prédictions de la Sibylle. On marque d'abord une difference essentielle entre cette Prophetesse & la Pythie; c'est qu'au lieu que la

a C. XIV. b L. III. C. I.

la Prêtresse d'Apollon ne prononçoit des oracles que de dessus son trepied, & lorsque le Dieu l'inspiroit ; la Sibylle n'étoit attachée à aucune circonstance de temps, ni de lieu. Elle n'avoit besoin ni de trepied, ni de laurier, ni d'eau Prophetique, le don de prédire lui étant naturel. On prouve ensuite par des autoritez & des exemples que les propheties de la Sibylle étoient universelles, & s'étendoient sur tous les principaux évenemens du Monde. „ La raison „ en est, dit l'Auteur, que comme Dieu „ a voulu qu'il y eût un Empire sur la ter„ re, dont la puissance répanduë par tout „ l'Univers fût une image de l'Eglise : il a „ voulu de même qu'il y eût une Prophetes„ se, qui, par une inspiration particulie„ re, renfermât dans l'étenduë de ses pré„ dictions tout ce qui se passe dans le mon„ de. C'est la Sibylle, qui n'est pas tant une Propheteste, que le tresor des Propheties payennes ? dans le sens que Tertullien appelle les Livres de Moïse *Thesaurum Judaici Sacramenti & inde Nostri* le Thrésor de la Religiō Judaïque & ensuite de la Chrétienne. Les Romains avoient autant de respect pour les Oracles de la Sibylle, que nous en sau- rions avoir pour ses Livres Sacrez. C'est pourquoi ils les appelloient d'ordinaire simplement *Libri*, comme nous disons l'*Ecriture*, la *Bible*. On soutient dans le Ch. VII contre Scaliger, que tous les Oracles, qu'on a donnez

Cap. II-VI.

a donnez aux peuples comme de la Sibylle, n'étoient pas faux, & qu'il y en avoit beaucoup de veritables, quoi qu'on ne nie pas qu'il n'y en eût aussi grand nombre de supposez. On apporte une raison Théologique, pour justifier la permission ; qu'on prétend que Dieu a souvent accordée au Démon, de prévoir l'avenir & de le réveler aux idolatres. C'est qu'Adam s'étant rendu Esclave du Diable, & Dieu ayant permis que le Diable devint le prince du Monde, il falloit qu'il eut tout ce qui étoit necessaire à l'etablissement de son Regne. Or comme rien ne contribue tant à maintenir une Religion, que les Oracles ; tous les hommes étant persuadez que Dieu seul prévoit les choses futures ; il falloit que le Démon eut aussi ses Prophetes, sans quoi ses Temples seroient demeurez deserts & ses Autels seroient tõbez en ruine. Ces Oracles ne font point de tort à la veritable Religion, parce qu'il y a toujours un caractere tres-sensible, qui distingue les Prophetes des Devins ; c'est que ceux-ci disent bien quelquefois la verité, mais ceux-là la disent toujours. On ne veut pourtant pas que les premiers ne reüssissent que par rencontre, on soûtient que leurs prédictions étoient un effet de la providence Divine ; puis qu'ils désignoient certains évenemens par des circonstances qui ne pouvoient convenir à aucun autre. On tâche de le prouver par

par l'oracle que Diopithe allegua, pour assoupir les differens qui étoient entre *a* Agesilaus & Leotychide, à légard de la succession paternelle ; & par l'exemple de Nostradamus dont on fait l'histoire. On ne détermine point par quel esprit il a été poussé, mais on rapporte quelques-unes de ses prédictions, qu'on ne sauroit attribuer à l'Astrologie, & on conclut avec Ronsard.

Bref il est ce qu'il est, si est-ce toutesfois
Que par les mots douteux de sa Prophete voix,
Comme un Oracle antique, il a dès maintes année
Prédit la plus grand' part de nôtre destinée.

On attribuë la mauvaise réputation qu'il a dans l'esprit de plusieurs personnes, aux vers malins que Scaliger, qui avoit été son intime ami, fit ensuite contre lui : & aux fausses prédictions que les Libraires lui ont attribuées. On parle dans le Ch. X. de quelques Prophetes des derniers siecles d'un Moine Irlandois nommé Malachie, contemporain de S. Bernard, de l'Evêque Anselme, de Jerôme Savonarola, & de l'Abbé Joachim.

b Après avoir avoüé que tous les Oracles qu'on fait passer pour être de la Sibylle, ne sont pas d'elle, il étoit juste de donner des ca-

a *Cap. IX. b. c XI.*

caractères, par lesquels on pût distinguer les veritables des supposez. On peut d'abord selon lui, prendre ceux qui sont dans les anciens Auteurs Grecs & reçus de tout le monde, & comparer ceux qui sont contestez avec les précedens, & avec ce que l'Auteur a dit du païs, des mœurs & des actions de la Sibylle. Il sera bon aussi de remarquer le genie, l'humeur, & les interêts de ceux qui les proposent, & cette consideration rend suspects la plus part des Oracles de la Sibylle que les Chrétiens alleguent, qui la font parler plus clairement que les Prophetes. Ciceron donne un autre regle, c'est que ces Oracles doivent sentir la fureur prophetique: ce qui lui fait rejetter les Oracles en vers polis & élegans, & principalement ceux qui sont en Acrostiche, comme ceux dont S. Augustin fait tant de cas, & dont les premieres lettres sont ces cinq mots, *Ιησῦς Χρειςὸς Θεῦ ὑιὸς σωτὴρ Iesus-Christ, fils de Dieu, Sauveur.* a On croit pourtant que cette regle souffre quelque exception, parce que tous les Anciens disent que la Sibylle avoit été élevée par les Muses. b C'est pourquoi on assure qu'elle écrivoit plûtôt ses prédictions, qu'elle ne les prononçoit. c Cela donne occasion de parler de ses écrits, & on suit l'opinion de *Fenestella*, qui dit qu'on n'apporta d'Asie à Rome que mille vers de la Sibylle. Il y en avoit de publics, & d'autres cachez, que personne ne pouvoit

a *C.XII.* b *C.XIII.* c *C.XIV.*

voit lire que les Prêtres, on parle de la coutume des Anciens de mettre leurs écrits en depôt dans les Temples & on emploie les six chapitres qui restent à faire voir la fausseté des Oracles, que les premiers faiseurs de fraudes pieuses, entre les Juifs & les Chrétiens, ont attribuez aux Sibylles. On trouve dans ce Livre des conjectures sur quelques passages des Anciens. * Dans des vers que Pausanias rapporte de la Sibylle, l'Auteur croit qu'il faut lire *σιτοφάγοιο Sitophagoio* mangeur de pain, pour *Κητοφάγοιο Cetophagoio, Cetivora*, qui se nourrit de poisson salé. † Il lit dans un passage d'Aristote *μελανόχλαινα* qui est une espece de gros drap noir dont on faisoit des habits; au lieu de *μελανόχραινα* qui ne signifie rien, * Il remarque que les Prophetes s'appelloient *Δαφνηφάγοι* mangeurs de laurier, parce qu'ils vivoient de leurs propheties. Si le siecle n'étoit pas si incredule & si avare, on trouveroit peut-être encore des Prophetes, qui nous prédiroient tous les trois ou quatre ans, tout ce qui doit arriver dans le Monde & dans l'Eglise,

* P.236. † p.263. * p.265.

XI.

XI.

JOANNIS DOLÆI M.D. ENCYCLOPÆDIA MEDICINÆ THEORETICO-PRACTICÆ, *quâ tam veterum quam recentiorum, Paracelsistarum nempe, Helmontianorum, VVillisianorum, Sylvianorum, Cartesianorum de causis & curationibus morborum sententia exhibentur, additâ simul Authoris de his opinione &c.* Amstelodami. 1686. in 4.

L'Auteur de cet ouvrage, qui est premier Medecin du Land-Grave de Hesse, & membre de L'Academie des Curieux, a pour but de donner des regles sur la Médecine, qui s'accordent également bien avec le raisonnement & l'experience. Après avoir expliqué les sentimens des Medecins tant anciens que moderne, de ceux qui suivent les principes de Van-Helmont, de Willis, de Sylvius, de Decartes &c. il ajoûte enfin son opinion sur la cause des Maladies, & sur la maniere de les guerir, & il enseigne des Remedes Galeniques & Chymiques, dont il a éprouvé la plupart. Il soûtient, dans la préface, que l'ame raisonnable est un être fort different de la sensitive, que celle-ci est le principe de tous nos mouvemens : de sorte que quand

quand il n'y auroit point d'ame raisonnable dans l'homme, il ne seroit pas un animal moins parfait qu'un singe, qu'un chien &c.

A voir certains termes nouveaux, qui sont répandus dans tout ce Livre, on croiroit que M. Doleus cache de grands mysteres là dessous; mais il nous assure que ce n'est que pour être court, & éviter même la confusion. Voici quelques-uns de ces mots: *Microcosmetor*, est l'ame sensitive, *Cardimelech*, les esprits animaux qui meuvent le coeur & les autres parties nobles, *Bithni-malca* ou *Gasteronax*, ceux qui se tiennent dans le ventricule, *Cosmetorges* ceux qui sont dans le cerveau, *Plasticus* ou *Rathn-Melech* ceux qui sont dans le ventre.

Tout l'ouvrage est divisé en six livres, le premier traite des maux de tête, le second de ceux de l'estomac, le troisiéme de ceux du ventre, le quatriéme des fievres, le cinquiéme & le sixiéme des maladies des femmes & des petits enfans. On remarquera en peu de mots ce que cet Auteur dit de plus particulier, de plus curieux & de plus facile à executer, dans cet ouvrage.

a Pour le mal de Tête, il est du sentiment de Van-Helmont, qui dit qu'un bon repas vaut mieux pour cette maladie-là, que toutes les drogues des Apotiquaires. Il assure que le suc, & la poudre de Cloportes sont un bon remede, contre ces douleurs. Dans le

a Lyc. I.

le Chapitre II. Dolæus nous apprend qu'il a gueri la phrenesie en ouvrant l'artere des temples, sans aucun autre remede. Il recommande pour cette maladie, la trãsfusion du sang de quelque animal, & l'injection des liqueurs anodines dans les veines. Il dit qu'il s'est servi de ces remedes-là heureusement, mais que l'usage en est suspect. C'est pourquoi bien qu'il l'ordonne souvent, on n'en parlera pas. Il fait plusieurs descriptions du *Laudanum* tel qu'il l'a corrigé, & le recommande fort.

a Cet Auteur met le siege de la Melancolie dans la partie convexe du Cerveau, dont les esprits sont alterez par une aigreur vitieuse, que les défauts de la premiere digestion leur communiquent. Il dit que les esprits animaux étant infectez de cette aigreur, font que les visceres sont dépouillez de leur ferment volatil, & qu'ils contractent un levain étranger; car, ajoûte-t-il, le Roi de l'animal étant malade, ses sujets font mal leurs fonctions. Il ordonne la saignée des parties inferieures, les alkali fixes, & volatils, l'elixir polychreste, la teinture de Mars, l'émetique, les eaux minerales ferrées, le sang d'un âne, le Laudanum corrigé.

b Les fumées des Melancoliques prẽnent facilement feu, & alors la Melancolie degenere en manie. Il y a plusieurs choses dans la

a Cap. III. b c. IV.

la Manie qui sont surprenantes ; les furieux ne peuvent dormir & neanmoins ils ont des forces prodigieuses. Ils ne craignent ni le froid, ni les coups, ni les plaies, ni la faim. On raporte l'experience qu'a faite Van-Helmont, qui dit qu'on les guerit en les tenant plongez dans l'eau, aussi bien que ceux qui sont mordus d'un Chien enragé. Outre les Remedes ordinaires, on recōmande ceux qui sont tirez de l'Acier, le sang d'un âne, qui détruit l'aigre volatil qui est dans les veines, le suc des jeunes Hirondelles. Il ne faut pas oublier une histoire, que nôtre Auteur rapporte à l'occasion de la Manie. Un païsan dormant sous un arbre, une chenille lui entra dans le nez, qui le fit devenir furieux. Il en guerit six mois après, en se mouchant & rendant ainsi cette insecte.

a M. Dolæus assure qu'il a veu un cataleptique. Cette maladie est fort rare : lors que quelqu'un en est atteint, il demeure les yeux ouverts, dans la même posture où la maladie le rencontre, comme s'il avoit veu la tête de Meduse. On y fait les mêmes remedes qu'aux assoupissemens.

b L'Auteur recommande pour la guerison du Vertige le suc de Cherfeuil pris avec du bouillon, & assure que ses malades s'en sont très-bien trouvez. c L'experience lui a encore appris que l'eau, qui découle par l'incision qu'on fait dans un Tillau, au mois de

a Cap. VII. VIII. b. Cap. IX.

de Fevrier, est un remede souverain contre l'Epilepsie. Il en faut prendre trois onces, tous les jours. Les foies des Grenouilles, pris en vieille Lune, sechez au soleil, mis en poudre & pris au poids d'une dragme; la poudre des vers de terre seché au four; l'esprit distillé de l'arriere faix d'une femme qui a accouché d'un enfant mâle, sont aussi fort bons.

a Selon M. Dolæus, la cause de l'apoplexie, est l'acide qui est dans le sang & qui le coagule, de sorte que les esprits & le sang, qui montent au cerveau, n'ayant plus leur cours libre, le mouvement des esprits animaux qui sont répandus par tout le corps s'arrête aussi. L'experience confirme ce raisonnement; car on a toûjours trouvé des coagulations de sang dans les veines de ceux qui sont morts d'apoplexie, & du sang extravasé dans leur cerveau. Les remedes qu'il ordonne sont l'émetique, la saignée, les eaux spiritueuses & les sels volatils.

b La Paralysie arrive, selon lui, par l'interception des esprits & de cette lumiere vivifiante & motrice, que les Nerfs conduisent & dispensent dãs toutes les parties du corps. Il faut, dit il, adoucir l'aigre qui éteint les esprits, avant que de le vuider. Il recommande pour cet effet, après Van Helmont, l'usage des diaphorétiques, qui dissipant la serosité superflue, & la lymphe qui est coagulée, débouchent en même temps les

G nerfs,

a Cap X. b c. XI.

nerfs. Il ordonne les bains souphrez & diverses sortes de remedes exterieurs pour la paralysie.

a Tous les sucs qui sont acres, dit l'Auteur, s'ils se mêlent avec le sang, & la lymphe, & qu'ils se communiquent aux nerfs, par le moyen de la circulation, piquent les nerfs, les font retirer, & excitent ainsi des convulsions. Il croit donc que pour guerir la convulsion, il faut adoucir par des remedes spiritueux, & par des sels volatils l'acrimonie des sucs, avant que les purger. Il recommande beaucoup les somniferes, pour calmer l'irritation de la Nature, & il prouve que l'opium est très-diaphoretique.

b La cause de l'Incube a du raport avec celle de l'apoplexie, il se guerit avec des esprits, & des sels volatils. L'explication qu'on done ici des Catarrhes & des Rhumes est tirée de Van-Helmont, qui dit qu'ils ne provienent pas de la tête seulement, comme on le suppose d'ordinaire, mais qu'ils peuvent venir de toutes les autres parties; parce que les vaisseaux lympatiques qui portent les serositez se distribuent par tout le corps, & que les Glandes qui les préparent s'ot répandues dans plusieurs de ses membres: de sorte que les Rhumes arrivent, lors que les vaisseaux lymphatiques dégorgent leurs serositez & leur lymphe sur quelque partie. Le froid, ajoute-t-il, empêchant la transpiration & l'é-

a Cap. XII. b C. XIII.

vaporation de la Lymphe, est par cette raison, la cause la plus frequente des Catarrhes. La serosité étant extravasée s'aigrit, & c'est ainsi qu'elle excite des douleurs en diverses parties.

C'est pourquoi pour guerir les Catarrhes, il faut premierement adoucir & faire transpirer les serositez par le moyen des diaphoretiques, & en suite les vuider par les pilules de Francfort, qu'on appelle pilules pour le rhume. Il conseille aussi les remedes somniferes, & ceux qui sont diuretiques.

a Il dit que la toux procede du défaut de la lymphe, qui se décharge des glandes, & des vaisseaux salivaires & lymphatiques sur la gorge, & principalement sur la Trachée-artere. La Lymphe & la serosité étant extravasées aquierent par là une aigreur qui pique, qui irrite les parties nerveuses, & qui excite la toux. C'est pourquoi les principaux remedes qu'il ordonne pour la toux sont les somniferes, & le laudanum corrigé, qui épaississent les Catarrhes subtils, corrigent leur acrimonie, & soulagent l'irritation de la toux. Il recommande aussi comme un remede experimenté, une demy-dragme de souphre, avec un scrupule de Benjoin, qu'on prend le matin, & le soir dans un jaune d'œuf. Il ordonne aussi de manger de l'ail & des oignons cuits.

b L'Auteur met avec Van-Helmont, de

G 2 deux

a L. II. c. I. b. C. 3. II.

deux sortes d'asthme, dont l'un est sec & l'autre humide. Le premier procede d'une matiére aigre, venimeuse, & maligne, qui séjourne dans les hypocondres, qui excite dans les poûmons une irritation, & un mouvement semblable à celuy de l'épilepsie; & le second vient de la foiblesse des poûmons qui engendre des mucilages, & des colles dans les poûmons mêmes. Pour guerir la difficulté de respirer, il ordonne la saignée, les remedes aromatiques, volatils, & spiritueux, & les balsamiques volatils, & incisifs.

La Cause de *a* la Pleurésie consiste premiérement dans quelque aigreur qui se mêle parmi le sang qui l'émeut violemment & qui contraint le sang, ou les serositez, de sortir des veines: en suite, ce sang, ou ces serositez étant sortis des veines, & s'étant extravasez & répandus dans la membrane qui envelope les côtez, & quelquefois dans les poûmons, ce sang, ou ces serositez se corrompent, & font des coagulations, & des inflammations dans ces parties. Les ouvertures qu'on a faites des Pleurétiques s'accordent très-bien avec cette hypothese. Le remede donc de la Pleurésie est d'éteindre l'aigreur qui est dans les veines, & de dissoudre le sang caillé. Il ordonne la saignée dans les Pleurésies qui ne sont pas malignes, & toutes sortes d'alkali fixes, & volatils, comme l'antimoine diaphoretique,

a C. 31. 11.

le sang de Bouc, la Vipere, le membre de Cerf, la dent de Sanglier, la fiente de Cheval, les yeux d'écrevisse, le Cinnabre naturel, & autres.

Pour guerir la Phthisie, *a* l'Auteur dit qu'il faut corriger l'acrimonie, & l'acidité corrosive du sang, qui ulcere les poûmons, ce qui se fait par l'antimoine diaphorétique, le Bezoard mineral, le mercure doux de Van-Helmont, & par divers remedes balsamiques. Il parle aussi de quelques personnes qui ont été gueries par sympathie, en mettant secher leurs crachats, dans une serviete à la fumée d'une cheminée : mais il ne force personne à le croire.

Il rapporte *b* qu'on a gueri un grand Prince d'un vomissement inveteré, en luy faisant prendre tous les matins deux pleines cueillers de vin d'Espagne.

Il assure *c* qu'il a gueri plus de cent Dysenteriques, en leur faisant prendre plusieurs fois le jour du suc de Citron, mêlé avec de l'huile d'amandes douces. Qu'il a délivré *d* plusieurs Malades du *Miserere*, en leur faisant prendre un lavement de petit lait, où l'on avoit délayé une once de Savon, il recommande aussi une teinture anodyne de Castor.

A l'égard de la Colique, *e* l'Auteur dit que le vin émetique dans les lavemens la soulagé toûjours : que le lait cuit avec de l'ail

a c. IV. *b* L. III. c. I. *c* c. V. *d* c. VI. *e* c. VII.

est un puissant remede contre cette passion des intestins, aussi bien que les alkali mêlez avec les somniferes. Il ordonne encore de prendre une dragme de sperme de baleine, & d'user par précaution des remedes chalybez.

Il rapporte *a* qu'il a gueri plusieurs hydropiques, par ce remede ; il faut, dit il, faire une ouverture dans la racine de Brioine, dans l'endroit même où elle croit, & recevoir dans un vaisseau la liqueur qui en coule. On en trouve tous les jours deux ou trois pleines cueillers, qu'il faut faire boire à la persone hydropique. Il recommande aussi les remedes diuretiques & sudorifiques, & assure que les Purgatifs sont dangereux en cette occasion,

On croit *b* que pour remedier aux maladies des hypocondres, les remedes chalybez sont les meilleurs, parce qu'ils réparent le ferment volatil du sang, & le rendent plus animé. C'est par cette raison qu'on ordonne aussi la Theriaque.

Pour *c* le Scorbut il veut qu'il soit contagieux, il dit qu'il n'y a pas un plus grand nombre de Sels & de Souphres dans le laboratoire d'un Chymiste, qu'il y en a dans le sang des Scorbutiques, qui different aussi suivant la diversité des sels, qui infectent la masse du sang & les levains des digestions. On ordonne le suc de Cresson de fontaine,

&

a c. IX. *b* c. XI. *c* c. XII.

& des autres plantes anti-scorbutiques, parce qu'elles ont leur sel volatil dans leur suc: On conseille l'acier à ceux dont les humeurs sont moins acres: aussi bien que l'antimoine diaphorétique, & plusieurs autres alkalis fixes, & volatils.

On soûtient *a* que la cause de la Pierre & de toutes les coagulations qui se font au dedans de nos corps est dans les acides volatils, & on le prouve par cette experience; si vous mettez tremper, quelque animal, ou quelque insecte dans un esprit aigre volatil, il se petrefiera. La même chose arrive dans nos corps; lors que les esprits animaux étant surmontez par les acides volatils, ne peuvent pas se déveloper de quelque matiere grossiere, & terrestre, où ils sont engagez, On ordonne pour cette maladie la Malvoisie, le Genevre, le Gingembre confit, les cloportes préparées avec l'esprit de sel.

L'Auteur recommande *b* pour la Goutte, l'usage de la Theriaque, & sa poudre Royale, laquelle il compose de cinnabre, de mercure doux, d'un peu d'opium, & de quelque feuilles d'or. Il assure que le Scorbut, & la Goutte se guerissent par les mêmes remedes que la Verole. Il ordonne pour ces maladies le magistere de vipere, & celui d'antimoine, & assure qu'il s'est servi heureusement contre la Goutte d'un cataplasme fait avec du lait ébeurré & du miel cuits ensemble:

a c. XIII. *b* c. XIV.

semble : comme aussi d'un autre composé de Savon de Venise, ou de Savon noir mêlé avec un peu de Camphre. Il conseille encore le bain des eaux chaudes minerales.

M. Dolæus fait consister a l'essence de la fievre dans le trouble & l'agitation dereglée du sang, qui est accompagnée du desordre des esprits animaux & vitaux : il dit que la diversité des fievres procede des diverses matieres étrangeres, qui sont mélées parmi le sang. Ainsi le remede general est de déboucher les conduits où séjournent ces parties étrangeres, qui, par l'aigreur qu'elles contractent avec le tems, excitent la févre ; & de corriger l'acidité du chyle & sa viscosité, qui irritent les esprits, principalement dans les fievres d'accés. C'est pourquoi on défend les remedes rafraichissans dans toutes sortes de févres, à moins qu'ils ne soient aperitifs, & on ordonne principalement les diaphorétiques & les sudorifiques; parce qu'ils ont la vertu de déboucher les obstructions, de précipiter le levain de la févre, & d'éteindre l'aigreur du chyle. Il recommande les sels des plantes Febrifuges, l'écorce de Perou, les trochisques de Vipere, & la Theriaque pour les Févres d'accès. Il ordonne comme un remede certain, la pierre d'Azur prise au poids d'une demi-dragme, ou d'une dragme, mêlée avec de l'eau de vie avant l'accés. Il approuve la teinture du Quina-Quina faite dans de l'eau de vie avec du sel de Tartre.

a l. IV. c. I.

Il consent bien que dans le commencement des fievres continuës, & putrides, on se serve de la saignée, de la purgation & même quelquefois de l'émetique, mais pourvu qu'elles ne soient pas malignes. Entre les remedes qui causent une émotion sensible, il croit que les sudorifiques sont les plus surs. Il recommande principalement l'antimoine diaphorétique, le Bezoard mineral; le sel volatil de vipere. Il cõseille aussi comme un Remede spécifique, le petit lait dans les fievres ardentes, & l'eau distillée du petit lait. M. Dolæus defend absolument la saignée dans les fievres malignes, dans la petite verole, aussi bien que les purgatifs, les vomitifs, & les lavemens. Il croit que les scarifications & les somniferes ne valent rien pour la peste; mais qu'on doit se servir promtement des antidotes sudorifiques, dans ces maladies.

a Il défend aussi la saignée dans les fievres d'accés, & recommande le cinnabre d'antimoine, l'antimoine diaphorétique, & les pierres d'écrevisse mêlez ensemble, & d'autres diaphorétiques. Il croit que la Gentiane mêlée avec un peu de muscade vaut mieux que le Quina pour la fievre. Il conseille le verre de Moscovie mis en poudre, & pris au poids d'une dragme.

b Il ordonne les mêmes remedes pour la fievre quarte; & recommande la Myrrhe

G 5 pri-

a Cap. VIII. b Cap. IX.

prise en poudre au poids d'une dragme devant l'accés, avec de la malvoisie. Il conseille comme un remede experimenté, de prendre avant l'accés un scrupule d'alun brulé avec un peu de muscade. Il assure que l'or fulminant pris au poids de cinq grains, est un bon secret pour cette fievre, & qu'on se trouve bien d'user d'excellent vin vieux.

a Pour les petits enfans qui sont sujets aux convulsions & ont des accés d'Epilepsie, il ordonne comme un remede dōt il a f. it l'experience la poudre de vers de terre, ou de cendre de taupe au poids de dix grains. On trouvera plusieurs autres remedes répandus dans tout le corps de l'ouvrage; on n'a choisi que quelques-uns des plus simples & sur lesquels l'Auteur fait le plus de fonds.

a L. VI. C. VII.

XII.

HISTORIA GENEVRINA *ósia Historia della citta, e Republica Di Geneva. Cominciando dalla sua prima fondatione sino al presente. Con tutti i successi, guerre, mutationi di governi, & di Signorie, & interessi tanto esterni, che interni, con tutti gli euvenimenti piu riguardeveli & curiosi: con un' esatta relatione de suoi stato tanto anticho, che moderno, e così spiri-*

tuale che temporale: & con tutte le Massime piu recondite. Scritta da GREGORIO LETI. *Divisa in cinque Volumi* in 12. A Amsterdam chez Pierre & Abraham van Someren. 1686.

IL y avoit long-temps que M. Leti avoit formé le dessein d'écrire l'Histoire de la Ville de Geneve, lors que M. Spon donna la sienne. C'est ce qu'il témoigna luy même à M. Spon, qui lui demanda quelques memoires un peu avant que de publier son Ouvrage. Il reconnut par la lecture de ce livre, que M. Spon avoit fort bien traité diverses choses qui regardent les antiquitez de la ville de Geneve, mais il crut remarquer aussi que cet Auteur passoit legerement sur des choses plus nouvelles, mais qui sont de la derniere importance à cette histoire, soit qu'il n'eût pas eu de bons memoires, ou qu'il craignit de s'attirer la colere de la Cour de Savoie ou de nuire à la ville de Geneve, ou enfin de se brouiller avec quelques Ecclesiastiques, qui s'interessent dans les prétentions de l'Evêque qui fait son sejour à Anecy. M. Leti resolut dès-lors de profiter de ce qu'il trouveroit de bon dans l'Histoire de M. Spon, & de le joindre aux recueuils qu'il avoit déja faits pour son *Historia Genevrina*.

I. Il a executé présentement son dessein, & l'on trouve dans le premier Livre de cette premiere partie, diverses remarques sur le

nom & les antiquitez de Geneve, que l'on a pû voir dans l'histoire de M. Spon, avec les reflexions particulieres de l'Auteur. On voit ici que quoi que l'ancien nom de cette Ville fut celuy de GENEVA, qui se trouve dans les Commentaires de César, on n'a pas laissé dans la basse Latinité de l'appeller *Gebenna*, pendant plusieurs siecles. On parle des guerres que les Romains ont eües avec les Allobroges, dont Geneve étoit une colonie, qui couvroit leur frontiere du côté des *Helvetiens*, ou Suisses. Ce fut aussi là où César se rendit, dés le moment qu'il apprit que les Helvetiens remuoient. On croit que le païs des Allobroges étant dés lors reduit en Province Romaine, les Romains introduisirent dans la ville de Geneve leurs Loix & leur Religion, d'où vient que l'on appelle encore quelques rochers qui sont dans le Lac Leman, vis à vis de la ville, *les pierres de Niton*, c'est à dire de Neptune, selon la coûtume des Romains, qui consacroient aux Dieux toutes les roches qu'ils trouvoient dans la mer, les lacs, ou les rivieres:

Saxa vocant Itali, mediis quæ in fluctibus aras.

Il paroit encore, par diverses inscriptions qui restent, que ce lieu a été la demeure de plusieurs Romains. On conjecture aussi par une inscription Romaine que M. Aurele a rétabli la ville de Geneve ruïnée par un incendie & c'est à cause de cela qu'on l'appelle quelquefois *Aurelia Allobrogum*. On trouve à

A

la fin de ce premier Livre un recueil de ces Inscriptions. Mais avant que d'en venir là, on parle de l'ancienne situation & grandeur de la ville, de quelques anciens bâtimens qui s'y trouvent, des urnes, des medailles, des débris de statues antiques, que l'on tira de terre il y a quelques années, en travaillant à de nouvelles fortifications.

Apres cela l'Auteur a crû devoir faire mention de quelques piéces manuscrites dont il s'est servi dans son Histoire. La premiere est un recueil tiré de divers anciens papiers trouvez à Lausanne, par ordre de M. le Colonel Wis. La seconde des memoires de *David Colladon* Syndic de Geneve; La troisiéme des memoires de *Jaques Godefroi* fameux Jurisconsulte: La quatriéme une Histoire anonyme de Geneve, composée par un Catholique Romain, qui soûtient âprement les droits de l'Evêque: La cinquiéme des Memoires *d'Agostino della Chiesa* concernant les prétensions de la Cour de Savoie: La sixiéme une description de Geneve dédiée à la Reine Clemence femme de Louis X, Roi de France. Ce manuscrit a été trouvé à Prangin proche de Geneve, avec quelques autres.

Le premier livre finit par un recueil des inscriptions anciennes qui se trouvent à Geneve, expliquées selon la pensée de M. Spon, aprés quoi l'on fait diverses reflexions sur la perte d'une infinité de monumens anciens, & d'un tres-grand nombre

bre d'inscriptions Romaines. *Agostino della Chiesa* assûre d'avoir vû une copie de trois cents de ces inscriptions dans les Archives de Turin, faite en MCX par un certain *Conaggio* Secretaire d'Amé II Comte de Morienne. La plûpart se sont perduës, ou par les frequens incendies, ou par la negligence des habitans,

Après avoir parlé en general des Antiquitez de Geneve, M. Leti commence dans le Second Livre à prendre le fil de l'histoire, qu'il conduit depuis Jules Cesar jusqu'à l'année de Jesus-Christ 221. On voit dans ce livre, Geneve changer deux fois de Religion. Elle semble d'abord si consacrée à Venus, que les Peres de famille prostituent sans peine en son honneur leurs femmes & leurs enfans, & qu'il s'y commet mille impuretez inconnuës aux autres Gaulois, aux Romains & aux Grecs: ensuite devenuë Romaine, elle a une Religion plus chaste; dont elle est redevable à Jules-Cesar, aussi bien que de ses nouvelles loix & de ce qu'elle fut dés lors la Capitale de la Province: enfin elle reçoit en partie le Christianisme par le ministere de S. Denys l'Areopagite. Mais le malheur est que toute cette histoire n'est appuiée que sur la bonne foi de *F. Jean de Anselmo Chantre Benedictin*, qui vivoit l'an 1314. & qui dit avoir tiré sa relation de l'histoire d'un voiage que Charlemagne fit à Geneve, écrite par un Moine qu'il nomme *Hildebrand de Cistel*. Que si ces deux derniers mots signi-

gni-

gnifient *de Cisteaux*, l'Histoire sera assez re-cente, car ils marqueront que cet Hildebrand étoit de l'ordre de Cisteaux, * qui n'a été fondé qu'en MXCVII. Mais le Benedictin assûre, que cet Hildebrand a vécu du temps même de Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que de ces Moines que l'on peut apprendre que le Gouverneur Romain, qu'Auguste envoia à Geneve, s'appelloit *Lucius Julius Broccus*, sous le gouvernement duquel l'Empereur accorda à la Ville de Geneve la Seigneurie du Lac, parce que les voisins s'étant rebellez aprés la mort de Jules-César, elle étoit demeurée fidele à l'Empire Romain. Ce sont les mêmes qui nous disent que du temps de l'Edit d'Auguste, par lequel il fit faire un dénombrement universel de tous les sujets de l'Empire Romain, on trouva à Geneve 44000 ames : que *Paradocus* l'un des 70 disciples, fut le premier Evêque de Geneve, qui il mourut âgé de XCVII ans sous l'Empire de Trajan : qu'à Paradocus succeda *Donnellus*, qui avoit été Diacre ; qu'il fut élu par le peuple, & confirmé par le Pape comme Chef de tous les Evêques ; qu'il obtint ensuite une Eglise publique dans le Fauxbourg de S. Gervais : qu'aprés la mort de cet Evêque, l'Eglise de Geneve qui étoit de plus de huit cents personnes fut sans Evêque pendant quelque temps ; & reçût l'an CXXXV Hyginus qui étoit du païs de Vallei, du Pa-

* V. p. 308. de ce I. Vol.

pe Sixte qui l'élût ; sans que le peuple s'en mêlât ; qu'Hyginus persecuté à Geneve fut obligé d'aller à Rome, où il obtint d'Antonin la permission de continuer à servir Dieu publiquement, dans l'Eglise qu'Adrien avoit accordée aux Chrétiens de Geneve ; & qu'étant de retour il recommença de nouveau à officier le jour de Noël de l'an 142. *Col celebrare tre volte il sagrificio sagro in quel giorno*, contre la coûtume universelle de tous les Chrétiens de ce temps-là, & de plusieurs siecles suivans, ausquels on n'a jamais celebré les misteres qu'une fois en un jour : que trois ans aprés il y eut un grand incendie à Geneve, dont on accusa les Chrétiens : que deux Evêques aiant été élus aprés la mort d'Hyginus ; on fit juge le Pape, selon la coûtume ; & que le Pape choisit celuy qui s'appelloit Fronson : que les Villes de Geneve & de Lausanne sont redevables de grandes faveurs, à Marc Aurele : que l'an 179 Telesphore aiant été élû Evêque, selon la coûtume, le Pape Sotere refusa de confirmer l'élection, prétendant qu'on lui devoit présenter deux sujets, pour en choisir un. Là-dessus Forminius *Borsiere de poveri, huomo di grande stima & primo Anziano di quella Chiesa* trouva un expedient, qui reüssit si bien, que Telesphore fut confirmé ; aiant été consacré en Italie par trois Evêques. On n'y put rien trouver à redire à Rome, mais on n'y savoit pas sans doute qu'il y eût des *Anciens Laïques* à Geneve. On ne voioit pas

pas non plus ailleurs des Synodes composez d'Archiprêtres, de Diacres, de Prêtres & d'Anciens, *Arcipreti*, *Diaconi*, *Sacerdoti & Anziani*, comme étoit celuy que Telesphore devenu Metropolitain de la Province, convoca sur la fin du second siecle. A Telesphore succeda Zephyrin, que le Pape prit la peine d'indiquer au Clergé de Geneve. Il souffrit beaucoup sous Heliogabale, qui persecuta même les Paiens de Geneve, par lesquels il vouloit être adoré, au lieu du Soleil qu'ils adoroient. A leur refus il fit assieger la ville, & l'aiant prise, fit raser le Temple d'Apollon, & ruiner presque toute la ville; après quoi le Gouverneur de la Province, qui avoit accoûtumé de faire sa demeure à Geneve, s'en alla demeurer à Losanne qu'il appella *Colonia Equestris*.

On a rapporté assez en detail le contenu du second Livre, pour faire voir que, graces aux Moines, nous avons une Histoire des premiers Evêques de Geneve aussi circonstantiée, que celle des Premiers Evêques de Rome.

Des gens qui connoissent si bien les antiquitez les plus éloignées, n'ont garde de demeurer en si beau chemin. Le Benedictin Hildebrand nous apprend dans le troisiéme Livre de M. Leti, ce qui arriva à Geneve jusqu'en 399. & de quelle sorte *un tal Narseo cittadino di Geneura*, devenu l'un des premiers Chefs de l'Empereur Aurelien, obtint de son maître le rétablissement de sa patrie

troubles & les guerres de l'Empire donnerent occasion au peuple de former dans Geneve une espece de Republique. * Ce fut en ce tems-là, selon nôtre Benedictin, que fut fondée l'Abbaïe de S. Victor. Ce fut *Godegesile* Roi des Bourguignons, qui fit bâtir le premier Temple, qui porta le nom de ce Saint dans le même lieu où étoit née la Reine *Teudelingue* sa femme. Ce Roi vivoit alors à Geneve, & possedoit le païs de Vaux, & tout le voisinage, quoi que le Benedictin ne dise point qu'il se fut rendu maître de la ville même de Geneve. Cependant on trouve dãs la suite, que ces petits fils partageant entre eux ses terres, l'un à Geneve en son partage : (a) *Godegisile*, dit l'Histoire, *governava Geneva molto Christianamente*. En suite la maison des premiers Rois des Bourguignons étant éteinte, Geneve tombe entre les mains de Clodomire, fils de Clovis, Roi de France, & de Clotilde Princesse de la maison de Bourgogne. Cette ville repasse dans la puissance des Bourguignons qui firent mourir Clodomire. Les freres de ce Prince s'en saisissent de nouveau, après les avoir défaits, & Theodoric, fils naturel de Clovis, en devient le maître. Ce fut un Prince de la même maison & Roi de Bourgogne, nommé Gontran, qui fit bâtir la belle Eglise de S. Pierre dont il jetta les fondemens l'an 587. quoi qu'il ne la pût pas tout à fait achever, comme on le voit à la p. 251. de ce Volume; encore qu'on en puisse lire la conse-

* A C. 428. (a) p. 208.

cration avec toutes les ceremonies qui s'y firent à la p.246. & suiv.

Geneve, après avoir été possedée successivement par l'ancienne maison des premiers Rois de Bourgogne, & par celle des Merovingiens, tomba avec toutes les Gaules en la puissance de Charlemagne. On peut voir au commencement du cinquiéme livre de M. Leti qui va jusqu'à l'an 887. la magnifique entrée qu'on lui fit en cette ville en DCCLXXIV. & les beaux privileges qu'il donna aux habitans. Voici quelques-uns des principaux: Qu'il sera permis à la ville de regler son gouvernement, & de créer des Magistrats comme il luy plaira, pourvu que cela se fasse d'un commun consentement de tout le peuple: Que l'Empereur ne leur donnera aucun Gouverneur ordinaire, mais seulement en cas de quelque occasion extraordinaire, qui le demandât ainsi: Qu'ils jouïront de la Seigneurie du Lac, d'un bout à l'autre: Qu'aucun Citoien de Geneve ne sera obligé par force d'aller à la guerre, en quelque occasion que ce soit: Que les jurisdictions de l'Evêque & des Magistrats seront separées, la premiere regardant le spirituel, & l'autre le temporel; Que le peuple aura droit de suffrage dans l'élection des Evêques aussi bien que le Clergé. Ce dernier article étoit formel; cependant le Clergé contesta âprement ce Privilege au peuple, la premiere fois qu'il en voulut jouïr, mais le peuple eut enfin le dessus.

Charlemagne prit à Geneve quelques troupes, pour joindre à celles qu'il avoit déja levées dans le dessein d'aller ranger à son devoir Didier Roi des Lombards. Il leur donna deux chefs que le Magistrat luy présenta par son ordre, savoir *André Beltram* & *Etienne Toton* qu'il appella *Comites Genevenses*, ou comme on parloit alors, *Gebennenses*. Le dernier mourut quelques années aprés, & le titre de *Comte* demeura au premier & à sa famille, qui eut deux personnes qui portoient le titre de *Comites*, pendant la vie de Charlemagne & de ses enfans. Beltram suivit pendant quelque temps Charlemagne, & ensuite se retira chez soi avec des Lettres de recommandation de ce Prince, pour le Magistrat de Geneve, qui reçût Beltram & son fils avec beaucoup de respect. Non seulement on les nomma dès lors *Comites nostri*, mais on les déclara Senateurs perpetuels de la ville; on leur donna le droit de présider par eux mêmes, ou par leurs Substituts aux jugemens civils; on leur remit le soin de faire executer toutes les sentences criminelles. Outre cela ils obtinrent encore, quelques années aprés, la garde des prisons, comme une chose necessaire à l'execution de leur charge. Mais leur pouvoir n'alla pas plus loin. Quand le Magistrat avoit prononcé une sentence de mort, il l'envoioit à ces *Comtes*, avec une lettre, qui commençoit ordinairement par: *Comites nostri, mandamus vobis*, ou *notum* fa-

facimus vobis &c. Enfin *Boson, Comte d'Ardenne*, étant devenu Seigneur de Bourgogne & de Geneve, que Charles le Chauve luy assigna en titre de fiefs, & ensuite Roi d'Arles & de Bourgogne par la force, & par la cession de Charles le Gros, il voulut que la qualité *de Comes Genevensis* fut hereditaire dans la maison des Beltram, & qu'elle ne fût possedée que par un seul, savoir l'ainé. Mais il ne le declara point souverain de Geneve, puis qu'aucun *Comte* ne fût d'abord Souverain d'aucun lieu; mais seulement Lieutenant du Souverain: outre qu'il n'est point remarqué que Boson ait dérogé en quelque sorte que ce soit, aux privileges accordez par Charlemagne à la Ville de Geneve.

C'est de cet Empereur qu'elle reçut l'Aigle à deux têtes qu'elle a dans ses armes, mais elle perdit bien plus peu de temps aprés, en accordant plusieurs terres à l'Evêque, & même une contribution annuelle par maison, pour la Cathedrale. C'est ce qu'on peut voir aux pages 314 & 338.

Le Sixiéme Livre contient l'histoire de ce qui s'est passé depuis l'année 888. jusqu'à l'année 1110. Dans cet intervalle l'autorité des Evêques & des Côtes s'augmenta insensiblement par diverses usurpations, ausquelles on ne s'opposa pas avec assez de constance, quoi que d'abord, vers l'an 967. on s'y fût opposé avec succés, comme on le peut voir à la p. 370. de ce volume, & à la 383.

En-

Enfin l'an 1047. l'Empire étant troublé de diverses guerres, Guillaume Comte de Geneve résolut d'en profiter, & en effet par le moien de quelques troupes étrangeres qu'il entretint toûjours sur pied, l'histoire assure qu'il se rendit si bien maître de la ville, qu'il en changeoit les Magistrats, comme il luy plaisoit. L'Evêque s'y opposa, mais apparemment plûtôt à dessein de partager avec le Comte cette nouvelle autorité, que de cõserver la liberté au peuple. Les Ecclesiastiques ne sont pas fort sujets à exposer leur dignité, pour la conservation de la liberté des peuples qui leur sont commis. Aussi le Comte de Geneve eut bientôt appaisé le zélé Evêque, en luy cedant une partie de ses usurpations. Voi la p. 394.

L'An 1071. Fréderic Evêque de Geneve étant mort, le Clergé enleva encore pieusement au peuple, le droit qu'il avoit dans l'Election de l'Evêque, dont on a déja parlé, & le Comte n'intervint, comme pour accorder les parties, qu'afin d'acquerir un nouveau droit, c'est que le Clergé nommeroit deux sujets, dont il choisiroit l'un pour le présenter au Pape. Il en choisit en effet un, qui fut confirmé à Rome, & qui ôta au Comte le droit de l'investiture de plusieurs Benefices, dont il s'étoit insensiblement rendu maître. Mais l'Evêché étant tombé entre les mains de Gui qui étoit fils du Comte, il joignit son autorité à celle de son pere & de son frere, d'une maniére si funeste

funeste à la liberté de leur patrie, que l'an 1089. la ville fût contrainte de faire un traité avec eux, par (a) lequel elle confirma la puissance qu'ils avoient usurpée, & ne retint presque rien des privileges, que Charlemagne luy avoit autrefois accordez. Ce qu'elle conserva de plus considerable, c'est qu'elle ne seroit obligée de paier aucun nouvel impôt, à moins que son Magistrat n'y consentît, qu'elle garderoit ses portes de nuit, & que son Magistrat prendroit connoissance de tous les desordres qu'il arriveroient de nuit dans la ville. Peu de temps après on regla mieux le Gouvernement qu'il ne l'avoit été auparavant, sans que l'Evêque & le Comte, qui envioient à leurs Concitoiens ce petit reste de liberté, osassent l'empêcher. L'Evêque, pour mieux affermir l'autorité naissante des Comtes, leur transporta, par la permission du Pape & de l'Empereur, divers droits, & diverses terres qui appartenoient aux Evêques.

Ils furent punis bientôt après de leurs usurpations, puis que, si l'on en croit les Historiens, qui favorisent la Cour de Savoie, le Comte Amedée de Morienne aiant été fait Comte de Savoie & Vicaire du S. Empire, battit le Comte de Geneve qui l'avoit attaqué, le contraignit de luy ceder diverses Seigneuries, & de lui faire hommage du reste de ses Etats. Ces Historiens ajoûtent que le Comte de Savoie avoit encore obtenu

(a) V. p. 409.

de Henri V la Souveraineté de Geneve. Mais les Comtes de Geneve ont toûjours contesté ces droits prétendus, & ont défendu les leurs de toutes leurs forces, sans que les Empereurs aient jamais declaré, depuis le temps de Henri V. qu'ils entendoient que les Comtes de Savoie possedassent ce que Charlemagne avoit donné à ceux de Geneve. Ces derniers ont obtenu même des ordres des Empereurs tout contraires. V. p. 479. Quoi qu'il en soit, ce sont là les fondemens les plus anciens des prétensions que les Ducs de Savoie avoient sur la Ville de Geneve, avant le Traité solennel, qu'ils ont fait au commencement de ce siecle avec cette Republique, comme de Souverain à Souverain.

Mais ce qui fait voir que les droits prétendus des Evêques & des Comtes de Geneve & de Savoie, étoient extrémément embrouillez, comme le sont ordinairement les droits que l'on n'a acquis que par des brigues, par la force, ou par l'adresse; c'est qu'ils eurent ensemble des démêlez perpetuels, dans lesquels ils eurent tour à tour la faveur des Papes & des Empereurs, qui semblent avoir donné diverses bulles contraires sur ces disputes, selon qu'ils étoient diversement informez. On trouvera des exemples de tout cela dans le Livre VII. qui comprend l'histoire de ce qui s'est passé depuis 1120. jusqu'à 1199. Et c'est ici que finit le premier Volume.

II. Le second contient l'histoire d'une infinité de démêlez, qu'il y a eu depuis l'an 1200. jusqu'à l'an 1535. entre les Comtes de Savoie, les Comtes de Geneve, les Evêques & la Ville. Nous n'entreprendrons pas de donner un abregé de toute cette histoire. Après avoir fait connoître la source de toutes les guerres qui arriverent dans la suite & les differens partis qui se formerent dans l'étenduë d'un tres-petit Etat, il suffira de marquer quelques-uns des plus cõsiderables évenemens. On trouve par exemple, dans le premier Livre de ce Volume, qu'en 1212. on nomma à Geneve deux sujets pour être présentez au Pape, qui en devoit choisir l'un pour l'Evêché de Geneve. Ils avoient si peu d'ambition, & tant d'estime l'un pour l'autre, qu'ils partirent ensemble pour l'Italie, & qu'étant arrivez à Rome, ils ne cessoient de dire du bien l'un de l'autre, de sorte que le Pape admirant une si belle union, fit l'un Evêque & nomma l'autre pour Coadjuteur L'Evêque se nommoit *Louis de S. Claude*, & le Coadjuteur *Humbert de Trugli*. Autre exemple de la simplicité de ce tems-là, s'il est vrai: C'est que le Pape Alexandre IV. aiant envoié par l'Evêque de Geneve, un bref à Louis IX. Roi de France, dans lequel il luy remettoit la collation de tous les Benefices de son Roiaume, ce Prince jetta au feu la Bulle en présence du Legat, & refusa de se charger d'un soin qui mettroit son salut en danger.

On trouve encore en ce Livre le premier établissement de la Sorbonne, par un nommé *Robert Sorbonne*, grand ami d'un Evêque de Geneve. On y voit deux Traitez (*a*) entre le Comte de Geneve, l'Evêque & la Ville de Geneve d'un côté, & de l'autre le Comte de Savoie, à qui ils sont extrémement avantageux, puis qu'il chassa tout à fait le Comte de Geneve de la Ville, & luy ôta tous les droits qu'il y avoit eus. Ces piéces sont fort contestées, parce qu'il y a long temps qu'elles ne se trouvent plus dans les Archives de Geneve, dont les principaux papiers ont été transportez à Turin, & que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se mêle de faire passer des Actes nouveaux, pour des pieces antiques. M. Leti nous dit aussi à la p. 93. de quelle maniere l'autorité se trouvoit partagée entre l'Evêque & le Comte, de sorte que le Magistrat de la Ville dépendoit absolument de l'un, ou de l'autre. On conteste encore cela, mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner qui a raison. On peut voir dans ce même Livre, de quelle maniere le Daufin de Viennois entreprit d'assiéger Geneve, dans l'absence du Comte de Savoie, & quelles étoient ses prétensions, sur le Comté de Geneve. Ce Livre continuë l'Histoire jusqu'à l'année 1300. Dans le second Livre, qui va jusqu'à l'an 1400. on trouve encore les suites de tous ces démélez, & de quelle sorte le Comté de Geneve passa

de

a P. 62. & 84.

de la maison de *Beltram*, à celle de *Villars* en Bourgogne. Voi. la p. 144. L'Auteur contredit en divers endroits les Annales Manuscrites de Geneve, l'Auteur du *Citadin de Geneve*, & l'histoire de Spon. Il releve avec soin *gli spropositi loro*, par tout ailleurs, comme il fait ici. Voiez la p. 184.

Le troisiéme Livre contient encore diverses preuves, pour faire voir que les Côtes de Geneve en étant exclus, ceux de Savoie succederent dans tous leurs droits; que ni les uns, ni les autres faisoient hommage aux Evêques, que de quelques terres particulieres; & que ceux de Savoie faisoient administrer la justice à Geneve, par un *Vicomte*, ou *Vidomne*, particulierement après que la Comté de Geneve leur eut été transporté par le dernier Comte, comme le raconte l'Auteur p. 271. On peut voir ici la Critique de divers endroits de l'Histoire de Spon, & du *Citadin*, qui sont tout pleins, selon l'Auteur, *di spropositi & di sciochezze*. On nous apprend de quelle maniere Martin V. Pape fut reçu à Geneve, & comment il donna en 1418. à la Ville, les Clefs qu'elle porte présentement dans ses armes, avec l'aigle imperiale qu'elle avoit déja. On y continuë l'Histoire jusqu'à l'an 1500.

Le quatriéme Livre la conduit jusqu'à l'an 1519. On y voit divers évenemens, & entre autres les premiers fondemens de la liberté que les Genevois recouvrerent peu d'années aprés. Ce fut d'abord en faisant

malgré le Duc de Savoie, un Traité avec ceux de Fribourg. Voiez la page 192. & suivantes. Si M. Spon étoit encore en vie, il trouveroit ici la refutation de bien des endroits de son Histoire; & il se repentiroit peut-être d'avoir suivi trop aveuglément l'Auteur *du Citadin*.

Le cinquiéme Livre de ce Volume va jusqu'à l'an 1532. & contient d'abord diverses actions du Duc de Savoie agissant en Souverain dans la ville de Geneve, & ensuite la maniere dont on secotia sa domination, par le moien de l'aliance, qu'on fit avec ceux de Berne & de Fribourg. On voit sur tout ici diverses observations Historiques & Politiques où l'Auteur *du Citadin*, & ceux qui croient que les Ducs de Savoie n'ont jamais été Souverains de Geneve, ne sont pas trop bien traitez. On les accuse non seulement *di sciocchezza*, mais encore d'avoir supposé des Lettres de l'Empereur Charles V. au Duc de Savoie, & à Messieurs de Geneve.

Dans le sixiéme & dernier livre de ce Volume, on trouve d'abord l'histoire du commencement de la Réformation de Geneve. La premiere action publique qui se fit en cette occasion, fut une dispute que Farel & Saunier eurent en public, le 24. d'Octobre 1532. avec quelques Ecclesiastiques & où, selon un Manuscrit d'où l'Auteur l'a tiré, les Ministres eurent d'abord de l'avantage, mais se trouverent les plus foibles à la fin, soit que la multitude de ceux à qui ils a-

voient

voient à faire les étonnâe, ou pour quel-
autre raison : *mà però*, dit l'Auteur (a)
Ministri Calvinisti scrivono ultramente,
che il ordinario ciascuno tira l'acqua al
molino. Quoi qu'il en soit, la Religion Ré-
mée prévalut, & si l'on demande à l'A-
teur, qui l'établit à Geneve? il répond
ce n'est ni Calvin, ni l'adresse, ou la v-
lence de ceux de son parti; mais qu'ell-
été établie (b) *dalla viltà, dalla bassez-*
dalla sonnolenza, è dal poco zelo de Catto-
Enfin l'Auteur en décrivant la maniere d-
la Religion Réformée s'introduisit
Geneve, y joint une description exacte de
tat du Clergé Catholique Romain de Ge-
ve en ce temps-là, de ses revenus, des Par-
ses, des Eglises, des Monasteres, des Re-
eux & Religieuses, &c.

III. Le premier Livre de la troisi-
Partie commence par l'histoire de la gu-
que les Bernois & ceux de Geneve firen-
Duc de Savoie, d'abord après s'être r-
mez: les derniers pour soûtenir leur lib-
naissante; & les premiers par les intrigue-
François I. irrité contre le Duc de Sav-
On voit après cela toutes les suites de la
formation, d'où l'Auteur prend occa-
de déplorer, dans un assez long disco-
les déréglemens que l'on voit parmi
les Chrêtiens. Il définit la Religion C-
tienne (c) *un Distillatoio di bontà, di ca-*
d'humanità, di dolcezza, di piacevol-

a p. 488. b. p. 512. c. p. 22.

di moderatione, di fraternità, di compassione, d'unione, & d'un vero amore verso il prossimo, Quoi que cette définition ne soit peut-être pas selon toutes les regles des Logiciens, elle n'en est assurément pas moins bonne, & l'Auteur a raison de conclurre sur cette idée, qu'il y a peu (*a*) de veritables Chrétiens au monde *& forse*, ajoûte-t-il, *tra gli Ecclesiastici nissuno.*

Ces desordres troublent si fort l'imagination, quand on s'attache trop à les considerer, qu'on ne peut deviner si les hommes corrompus abusent de la Religion, ou si la Religion a été corrompuë par les hommes, (*b*) *se siano gli huomini corrotti nella Religione, ò la Religione corrotta ne gli huomini.* Il faudroit avoir, selon l'Auteur, (*c*) le zele d'un S. Paul, pour reformer des sectes plus corrompuës que les Turcs, les Juifs & les Paiens; ou s'accommoder de la Religion des Anges, & tourner le dos à toutes les doctrines humaines, *accommodarsi con la Religione degli Angioli, e voltar le spalle à tutte le dottrine degli huomini.*

Il semble n'avoir gueres moins de raison de se plaindre de tant d'écrits de controverse que l'on imprime tous les jours, sans en voir aucun fruit: mais on peut croire aussi que les emportemens des Controversistes ne sauroient jamais être si grands, qu'ils éteignent tout-à fait le veritable Christianisme parmi les hommes, & qu'on entende pousser.

(*a*) p. 24 (*b*) p. 27. (*c*) p. 25.

pousser à la Religion Chrétienne (a) *gli ultimi singhiozzi*. A la p. 34. on compare la maniere dont les Protestans ont autrefois traité les Catholiques Romains dãs les lieux où la Reformation a eu le dessus, avec ce que les Catholiques Romains leur faisoient, lors que l'on imprimoit ce Volume, c'est à dire au mois d'Août, en 1685, & l'on trouve que les uns ni les autres *non hanno sogetto di lamento*. Mais depuis ce temps-là, il est arrivé un si grand changement dans un Roiaume voisin, que l'Auteur s'est crû obligé dans son cinquiéme Volume, (b) qui a été imprimé depuis, de dire que les Protestans ont été traitez sans comparaison plus mal par les Catholiques Romains, que ceux-ci ne furent traitez autrefois par les Protestans. Il croit que la posterité en parlera *con concetti horribili, con voci proprii à spaventar la memoria, & à far terrore alla natura istessa*. Il louë extrémement la Reformation de Hollande, & dans ce troisiéme Volume p. 55. & dans le cinquiéme p. 488.

Mais pour revenir à l'histoire, nous nous contenterons de dire, qu'il la conduit dans ce premier Livre jusqu'à l'an 1549.

Dans le second & le troisiéme, qui vont jusqu'à 1589 on trouve les reglemens que l'on fit à Geneve, après l'entier établissemẽt de la Réformation, (c) touchant la doctrine & la discipline; la vie, & la mort de Cal-

a p. 29. *b Voiez le Vol*, V. *p*. 493. *& suivantes*, *c* p. 105. & 178.

vin, (a) dont on dit fort librement les vertus & les vices ; la confirmation de l'alliance que l'on avoit faite avec les Bernois (b) & celle que l'on fit avec ceux (c) de Zurich ; enfin divers évenemens de la guerre que l'on avoit avec le Duc de Savoie, laquelle ne fut pas avantageuse à ce Prince. Il ne faut pas oublier qu'on mêle en peu de mots à l'Histoire de Geneve, celle de ce qui arrivoit en même temps de plus considerable dans l'Europe. C'est une Methode que l'Auteur a observée dans tout cet Ouvrage, & dans plusieurs autres Histoires particulieres, comme celle de Sixte-Quint, dont nous parlerons bien-tôt.

Le Quatriéme Livre contient les divers évenemens, qui arriverent dans la guerre que les Genevois firent au Duc de Savoie, à la priere d'Henri IV en 1590. la tréve qu'on fit ensuite avec luy, la paix de Vervins dans laquelle la ville de Geneve fut comprise, quoique le Duc de Savoie prétendît le contraire, & ne laissât pas de luy causer mille incommoditez. Mais comme Henri IV favorisoit les Genevois, l'Ambassadeur qu'il avoit à Turin eut ordre de tâcher d'accommoder le Duc avec eux. Il menagea donc une conference, que les gens du Duc eurent à Hermance en Savoie avec les Députez de Geneve, & que M. Leti rapporte au commencement de son cinquiéme livre. On y vo du ifit des deux côtez, ses raisons & ses

droits,

a p. 149. b p. 100. c p. 150.

droits. On peut voir ce que dirent les gens du Duc de Savoie depuis la p. 137 jusqu'à la 150. Les Deputez de Geneve repliquerent à chaque Article, & l'on trouve leurs raisons à la p. 153 en XXIX Articles, dans lesquels ils tâchent de prouver que personne n'avoit eu aucune jurisdiction dans leur Ville, que le seul Evêque, qui la partageoit avec les Syndics; que toutes les bulles & patentes des Empereurs que les Ducs de Savoie produisoient, pour prouver leurs droits sur Geneve, étoient subreptices, ou avoient été cassées & annullées par d'autres bulles & patentes en faveur de Geneve; & qu'il y avoit même des déclarations des Ducs de Savoie, par lesquelles ils reconnoissoient n'avoir aucun droit sur cette ville. Toute cette conference fut inutile: les deux parties demeurerent dans la pensée qu'elles avoient droit, & que leur adversaire avoit tort.

Le Roi Henri IV trouva à propos, comme l'Auteur le raconte au commencement du Livre Sixiéme, de soûtenir les raisons des Génevois; & le Duc de Savoie s'étant brouïllé avec luy, il prit la Savoie. Il la rendit à la verité d'abord aprés, & fit la paix avec le Duc, dans laquelle il voulut que ceux de Geneve fussent compris. Cela n'empêcha pas que Charles Emanuël ne fit la celebre entreprise de l'Escalade, pour se rendre maître de Geneve, lors qu'on y pensoit le moins. On en peut voir l'histoire

au long dans ce Livre, & apprendre par là qu'on ne doit se fier aux traitez, que lors que l'on est en état de contraindre ceux qui les ont jurez, de tenir leur parole. Cette violation de la paix produisit néanmoins beaucoup de bien pour ceux de Geneve, puis que n'aiant jamais fait de traité jusqu'à lors avec le Duc de Savoie, ce Prince lassé d'avoir entrepris tant de fois en vain de se rendre maître de cette ville, fit enfin un traité solennel avec la ville de Geneve, comme de Souverain à Souverain, dont on peut voir les articles à la page 468. Ce traité fut conclu à S. Julien proche de Geneve en 1603, le 21 de Juillet, & les Cantons de Bâle, de Schaffouse, de Glaris, de Soleurre, & d'Appenzel en furent garans. Peu de temps aprés il fut ratifié par les Souverains, sur quoi il est bon de remarquer que Charles Emanuel avoit obtenu du Pape les droits temporels que l'Evêque pouvoit avoir dans Geneve, afin qu'en cas qu'il se rendit maître de cette ville, il n'eût point de démêlé avec l'Evêque. Cela a servi à rendre la liberté des Genevois encore plus assurée, puis qu'un Prince revêtu de tous les droits & prétensions qu'on peut avoir sur Geneve, a traité avec cette ville comme avec un Etat libre.

On peut voir les reflexions que l'Auteur fait sur cette matiere au commencement du septiéme & dernier livre de ce Volume, qui contient l'histoire de Geneve jusqu'en 1608.

IV. Il ſoûtient encore à la p. 34 du Quatriéme Volume que le plus ſolide fondement de la liberté de Geneve, eſt le même Traité de S. Julien. On ne s'arrêtera pas à faire un extrait de ce Volume, ni du ſuivant, parce que la plûpart des Hiſtoires qu'ils contiennent ſont aſſez recentes & aſſez connuës à ceux qui ont quelque connoiſſance de Geneve, & que ceux qui n'en ont aucune ne s'y intereſſent pas aſſez, pour en lire ſans ennui de longs extraits. Il vaut mieux qu'on les liſe dans l'original, où la maniere dont on les raconte, & toutes les circonſtances dont elles ſont revêtuës les peuvent faire lire avec plaiſir. Si l'on ne voit pas ici des ſiéges de villes, des batailles, de grandes negotiations, des conquêtes, des alliances &c. qu'on trouve dans les hiſtoires des grands Roiaumes: on y remarque mille évenemens particuliers, & mille autres choſes, dont on peut tirer d'autant plus de profit, qu'elles arrivent plus ſouvent. Peu de gens ont beſoin de ſavoir comment on aſſiége des villes, quelles précautions on doit apporter pour donner bataille à une grande armée, comment on doit ſe cõduire dans des negotiations d'importance: mais tout le monde doit neceſſairemẽt ſavoir, de quelle ſorte on doit ſe conduire, dans des affaires qui arrivent tous les jours & dans les accidens ordinaires de la vie; Or les exemples ne ſervent pas peu pour cela. Il eſt vrai qu'on ne trouve gueres de cette ſorte d'exemples dans les hi-

volea sodisfare al suo iuramento. Si tous les Protestans, qui se sont *convertis*, comme on parle, depuis peu d'années, étoient aussi ingenus que le Moine Espagnol & que le Chanoine de Casal, il y a bien de l'apparence qu'ils n'apporteroient de gueres meilleurs motifs de leur *conversion* prétenduë.

XIII.

I. REFLEXIONS *Philosophiques & Theologiques sur le Nouveau Systeme de la Nature & de la Grace, Livre second touchant l'ordre de la* GRACE. A Cologne 1686. in 12.

C'Est ici le second volume que M. Arnaud a fait contre *le Traité* de la Nature *& de la Grace* du P. Malebranche. Le premier paroit, il y a trop longtemps pour en parler ici, & les matieres dont on traite dans les deux premiers volumes, sont assez differentes, pour être entenduës indépendemment l'une de l'autre. Ce Livre est composé de trente trois Chapitres, dont on fera l'abregé autant qu'il sera possible, sans s'attacher, comme on l'a déja promis, à rien de personnel.

(*a*) On commence par attaquer generalement la pensée du P. Malebranche, *que Dieu n'a créé le monde que pour Jesus Christ*, & qu'il

a Ch. I.

qu'il ne s'est pû proposer autre chose *que de se faire rendre par Iesus-Christ, un honneur digne de luy*. Cette seconde proposition, qui donne à la volonté de Dieu, des bornes que nous ne trouvons, dit M. Arnaud, ni dans l'Ecriture, ni dans la Tradition, ne pourroit être fondée que sur des notions claires enfermées manifestement dans l'idée de l'Etre parfait, comme sont celles qui font voir à tous ceux qui la consultent, que Dieu ne sauroit être injuste, ni trompeur, ni divisible &c. C'est aussi ce que le P. Malebranche a voulu faire voir, dans un éclaircissement manuscrit qu'il a envoié à M. Arnaud, & où le dernier croit trouver un pur Sophisme; mais comme on attaque encore cette pensée dans la suite, il n'est pas necessaire que nous nous arrêtions à ce qu'on dit pour refuter ce Manuscrit.

(*b*) Bien loin que l'Auteur des Reflexions croie que l'on trouve dans l'idée de Dieu, *qu'il ne puisse vouloir agir au dehors que pour se procurer un honneur digne de lui*, il dit qu'en consultant *la vaste & immense idée de l'Etre infiniment parfait*, il y voit un fonds inépuisable de biens, de perfections & de bonheur: qu'entre ses biens il y voit une puissance infinie, & qu'il ne peut douter que Dieu n'ait voulu faire quelque chose par cette puissance, puis que lui qui contemple l'idée de Dieu existe, & que n'étant point parfait, comme il faudroit qu'il

a Ch. II.

qu'il le fût s'il étoit de luy même, il faut bien que ce soit Dieu qui luy ait donné l'être: que s'il recherche qui a pû déterminer Dieu à le luy vouloir donner, il n'en trouve point de cause que sa bonté toute gratuite; & qu'il luy semble que ce seroit le rabbaisser que dire, qu'il s'est voulu procurer un honneur digne de luy comme s'il ne l'avoit pû faire que par une vuë interessée. M. Arnaud appuie cela de l'autorité de S. Thomas, & de S. Augustin. Il en conclut que si on demande pourquoi Dieu a créé le monde? on ne doit répondre autre chose, sinon que c'est parce qu'il l'a voulu, & que si on demande de nouveau, pourquoi il l'a voulu? on doit dire qu'il l'a voulu, parce qu'il l'a voulu, c'est à dire qu'il ne faut point chercher de cause de ce qui n'en peut avoir. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire en général, que Dieu a voulu créer le monde, pour communiquer sa bonté.

(a) Cet honneur *digne de Dieu*, c'est à dire un honneur infini & rendu par un être infini, paroit une pure chimere à l'Auteur des Reflexions. Il soûtient qu'on peut dire avec l'Ecriture, qu'on rend à Dieu un honneur digne de luy, sans y chercher une égalité qu'on sait bien que l'on n'y sauroit trouver, & qu'il suffit qu'il y ait quelque proportion entre les termes que l'on compare. On peut dire, ajoûte-t-il, que les saints Anges ont honoré Dieu d'un honneur digne

a Ch. III.

digne de luy, autant qu'ils en étoient capables, en le reconnoissant pour l'unique Auteur de leur être & de leur bonheur, & en s'abîmant, pour parler ainsi, dans le centre de leur neant, pour rendre leurs hommages à cet abîme ineffable & incompréhensible de grandeur & de sainteté. Et neanmoins l'Auteur du Traité n'ose pas assurer, que les Anges n'aient point reçu de graces que par Jesus-Christ, par où il prétendroit que l'honneur qu'ils ont rendu à Dieu étoit digne de luy, par l'union qu'il avoit avec celuy de Jesus-Christ.

M. Arnaud critique après cela la preuve, que le P. Malebranche avoit apportée de la pensée qu'on vient de lire, que Dieu ne peut agir au dehors que pour se procurer un honneur infini. *Tout l'honneur*, dit il, *que les pures creatures peuvent lui rendre ne vaut pas l'action par laquelle il les produiroit.* On dit que c'est se figurer Dieu comme un homme, qui ne peut agir qu'il ne luy en coûte, & qui dans cette vuë ne voudroit agir que pour en tirer quelque avantage. Que si on ne peut dire que Dieu tire quelque avantage d'être honoré, on peut encore moins s'imaginer qu'il luy coûte quelque chose de produire ses creatures.

On ne trouve pas plus solide un autre raisonnement du P. Malebranche, pour prouver la même chose : C'est *que Dieu ne pouvant rien recevoir d'une pure creature, qui le determine à agir ; il ne fera jamais rien; car*

il n'agit que pour lui. On dit que l'antecédent est veritable, qu'il est tres-vrai, qu'il n'y a aucune chose dans les creatures qui détermine Dieu à agir: mais que cela n'empêche point que Dieu ne se détermine soi-même, par un pur effet de sa bonté. On refute encore quelques autres raisonnemens Metaphysiques de l'Auteur du Traité *de la Nature & de la Grace*; (*a*) après quoi l'on montre dans le Chapitre suivant, que bien loin que Dieu n'ait créé le monde, que pour se procurer un honneur qui ne luy pouvoit être rendu que par une personne divine; selon l'Ecriture & les Peres, le Verbe ne se seroit point incarné, si Adam n'eût point peché, ce qui est contraire à la pensée du P. Malebranche.

(*b*) On entre ensuite dans le systême de la Grace, en critiquant un raisonnement du P. Malebranche, où l'on sotitient qu'il ne parle point de Dieu avec l'exactitude avec laquelle il veut que les Philosophes en parlent; parce qu'il introduit *Dieu consultant sa sagesse sur l'accomplissement de ses desirs*, & que passant tout d'un coup de la sagesse commune aux trois Personnes, à la sagesse engendrée qui est la seconde, il la fait répondre à la consultation de son Pere, comme si le Pere étoit incertain de ce qu'il y avoit à faire pour se procurer un honneur digne de lui, jusqu'à ce qu'il l'eût appris de son

a Ch. IV. b Ch. V. Voi. la 2. P. du 1. Discours de la Grace.

son Fils *qui s'offre luy-même, pour établir en l'honneur du Pere un culte éternel*, &c. On soûtient que cela ne pourroit être supporté que dans une prédication populaire, ou dans une chanson spirituelle.

(a) Mais pour mieux faire sentir les défauts du Systeme du P. Malebranche, on en donne un plan divisé en treize propositions, que l'on a extraites des Livres de l'Auteur. On est obligé de les donner ici, parce qu'autrement on n'entendroit pas l'extrait qu'on doit faire des Chapitres suivans, & du troisiéme Livre de M. Arnaud.

1. Dieu veut veritablement & sincerement que tous les hommes généralement soient sauvez, & que tous les pecheurs soient convertis. Mais quoi qu'il pût faire l'un & l'autre tres-facilement, il trouve quelque chose, non dans les hommes, mais dans lui même, qui l'empêche d'executer cette volonté. 2. C'est que sa sagesse ne lui permet pas d'agir dans le salut des hommes, par des volontez particulieres. 3. Il auroit fallu pour les sauver tous, qu'il eût agi par des volontez particulieres. Et il n'a pu agir de la sorte, parce qu'aimant sa sagesse d'un amour naturel & necessaire, il veut invinciblement tout ce qu'elle lui conseille. Et elle ne lui a pû conseiller d'agir par des volontez particulieres. 4. Il n'y a donc point d'autre voie, pour accorder cette proposition: *Dieu veut sauver tous les hommes*; avec celle-

a Ch. VI.

celle-ci ; *tous les hommes ne sont pas sauvez*, que de reconnoître qu'il n'agit point par des volontez particulieres. Dieu veut sauver tous les hommes, il fait tout ce qu'il veut, neanmoins la foi n'est pas donnée à tous. Comment accorder cela autrement avec sa puissance ? Il répand souvent des graces, sans qu'elles aient l'effet, pour lequel sa bonté nous oblige à croire qu'il les donne. Comment accorder cela avec sa sagesse. 5. Lors que l'Ecriture nous parle, comme si Dieu agissoit sans cesse par des volontez particulieres, ce ne sont que des Anthropologies, pour donner une plus grande idée de la bonté de Dieu, & le rendre aimable aux esprits même les plus grossiers. 6. On ne doit pas concevoir la Prédestination, comme si Dieu avoit choisi d'abord tels & tels, pour les sauver préferablement à d'autres. Ce n'est pas aussi qu'il ait rien trouvé dans ceux qui seront sauvez, qui l'ait déterminé à les prédestiner; mais c'est qu'ils se sont trouvez enfermez dans ces voies simples & fecondes, que sa sagesse lui a fait choisir. 7. Comme Dieu agit aussi bien dans l'ordre de la Grace que dans celui de la nature, comme une cause universelle, il faut necessairement qu'il y ait quelque cause occasionnelle qui détermine l'efficace de ses volontez generales: c'est à dire, qui fasse que la Grace soit donnée à l'un plûtôt qu'à l'autre, & une telle grace plûtôt qu'une autre. 8. Les volontez des hommes ne sauroient

être

être les causes occasionnelles, qui déterminent les volontez générales de Dieu touchant la grace : & on ne peut croire qu'elles le soient, sans tomber dans l'erreur des Pelagiens, ou des Semipelagiens. 9. Il n'y a que Jesus-Christ, qui soit cette cause occasionnelle. 10. Les pensées & les desirs de Jesus-Christ, étant les causes occasionnelles de la distribution des graces, comme il ne pense pas en même temps à toutes choses, & que ses connoissances sont bornées au regard des choses contingentes, de là vient que les graces se répandent successivement, tantôt sur de certaines personnes & tantôt sur d'autres; que quand il pense actuellement aux avares, les avares reçoivent la grace; ou que s'il a besoin dans son Eglise des esprits d'un certain caractere, il répand par cette application, sur les hommes de ce caractere, la grace qui les sanctifie. 11. Si Dieu donnoit ses graces par des volontez particulieres, il n'en donneroit point, qui ne fussent proportionnées aux besoins de ceux qui les recevroient. Mais il en donne maintenant beaucoup d'inutiles, parce que Jesus-Christ, qui en est la cause occasionnelle, ne connoît pas toutes les dispositions de ceux à qui elles sont données. 12. Jesus-Christ sait toutes choses: mais il ne pense pas actuellement à toutes choses, & il ne doit pas toûjours vouloir penser actuellement aux dispositions des ames sur qui il répand ses graces, parce que cela n'est pas necessaire à son dessein,

ſein. Car s'il ne trouve pas en ce pays-ici des materiaux propres à ſon édifice, il en ira chercher en l'autre monde. 13. La rencontre des corps étant une cauſe occaſionnelle ſans intelligence & ſans liberté, il ne ſe peut faire qu'il n'y ait des defauts dans le monde corporel. Mais Jeſus-Chriſt étant une cauſe occaſionnelle intelligente, éclairée par la ſageſſe du Verbe, & capable d'avoir des volontez particulieres, ſelon les beſoins particuliers de l'ouvrage qu'il forme, on ne peut douter qu'il ne ſoit tels, que les intelligences les plus éclairées n'y peuvent remarquer le moindre défaut.

(a) C'eſt là, ſelon M. Arnaud, le Syſteme du P. Malebranche. Il lui oppoſe dans le Chap. ſuivant ce qu'il appelle *l'ancien plan de la veritable conduite de Dieu dans la diſtribution de ſes graces, ſelon la doctrine de S. Paul, de S. Auguſtin & des autres Peres*. Ce plan eſt préciſement le même, que celui de nos Proteſtās Particulariſtes; ſi ce n'eſt peut être en ce qui regarde la perſeverance. Il ſe reduit à ceci 1. Que tous les hommes aiant peché en Adam, toute la maſſe du genre-humain a été corrompuë. 2. Que Dieu par une bonté toute gratuite, n'a pas voulu laiſſer le genre-humain en cet état; mais lui a voulu donner un Redempteur, qui eſt Jeſus-Chriſt ſon Fils, par lequel ſeul ſont ſauvez tous ceux qui ſeront ſauvez. 3. Qu'il a choiſi de cette maſſe corrompuë un certain nombre de perſonnes, que S. Paul appelle

a *Ch. VII*,

des

des vases de misericorde, parce que c'est l'effet d'une pure grace de faire d'une masse condamnée un vase de misericorde. 4. Que la conduite de Dieu envers ceux qu'il a ainsi choisis, comprend une infinité de moiens exterieurs & interieurs qui contribuent tous à leur salut, chacun en sa maniere : une providence particuliere qui régle tous les évenemens de leur vie, qui peuvent les aider à arriver à leur fin, & qui y emploie des combinaisons admirables de la nature & de la grace: les operations du S. Esprit qui forme dans leur cœur le vouloir & le faire, c'est à dire tous les mouvemens, par lesquels nôtre ame se porte vers Dieu, depuis le plus petit commencement de la bonne volonté, jusqu'à l'accomplissement de toutes les bonnes œuvres: & enfin qui consomme tout cela par le don singulier de la perseverance finale, par lequel il les soustrait des perils de cette vie, pour les mettre en un état d'où ils ne peuvent tomber.

(a) On voit bien qu'il y a une très-grande difference entre ces deux Systemes; cependant le P. Malebranche & M. Arnaud conviennent en de certains principes, que le dernier ramasse dans les deux Chapitres suivans; c'est que S. Augustin, S. Prosper, S. Fulgence &c. sont ceux que l'on doit principalement consulter, pour apprendre la doctrine de l'Eglise Catholique: que rien ne peut empêcher la conversion de l'homme, &

I Dieu

a Ch. VIII. [illegible]

Dieu l'entreprend : que la grace de Jesus-Christ est toûjours efficace, ou absolument, ou en quelque maniere : que cette grace qui est necessaire pour faire le bien, n'est pas donnée à tous, & que ceux qui ne l'ont pas reçuë ne laisseront pas d'être punis: (a) que ce qui met de la difference entre les hommes au regard de la grace n'est point dans les hommes, mais en Dieu. M. Arnaud emploie un Chapitre entier à l'examen de cette derniére proposition, & à considerer la maniere dont son Adversaire l'explique.

Dans le suivant (b) on apporte des vers de S. Prosper que le P. Malebranche avoit citez, & l'on prétend que, par la maniere dont il les a citez, il s'est engagé à soûtenir la grace efficace par elle même. Voici ces vers, qui sont tirez de la 2. Partie Ch. XIV; & traduits en François par un des amis de M. Arnaud. S. Prosper parle de la grace.

C'est elle qui suivant son immuable loi,
Seme en l'esprit ce grain d'où doit naître la foi;
Y fait prendre racine, & par ses douces flammes
Fait pousser puissamment son germe dans nos ames.
C'est elle qui d'en haut veille pour le nourrir,
Qui le garde sans cesse, & qui le fait meurir;

Elle

a Ch. IX. b Ch. X.

Elle a soin que l'ivraye, ou les âpres épines,
N'étouffent en croissant ces semences divines,
Qu'un vent de complaisance, un souffle ambitieux
Ne renverse l'épy, qui monte vers les Cieux:
Que le torrent bourbeux des charnelles délices
Ne l'entraine après soi dans le gouffre des vices:
Qu'un lâche amour de l'or ne le seche au dedans.
Par l'invisible feu de ses desirs ardens:
Ou que lors qu'élevé sur sa tige superbe.
Il dédaigne de loin la bassesse de l'herbe,
Un tourbillon d'orgueil, comme un foudre soudain,
Ne luy donne en sa chute une honteuse fin.

(a) S. Augustin insiste en une infinité d'endroits, en parlant de la Prédestination, sur l'impénetrabilité des jugemens de Dieu en cette occasion, & dit ouvertement qu'il n'est pas possible de rendre raison pourquoi Dieu choisit Pierre, par exemple, & laisse Judas. Le P. Malebranche demeure d'accord que S. Augustin *dit en cent endroits que les jugemens de Dieu sont impenetrables*: mais il semble dire qu'il ne faut entendre cela qu'à l'égard du détail, c'est à dire qu'il est *impossible de connoître le détail des jugemens de Dieu*, quoique d'ailleurs on puisse bien

a Ch. XI.

donner quelque raison de la conduite de Dieu *qui soit differente de sa volonté.* M. Arnaud s'étend beaucoup à montrer par de grands passages de S. Augustin, que ce Pere a cru que les jugemens de Dieu dans la Prédestination sont absolument impenetrables, non seulement à l'égard *du détail*, mais dans toute leur étenduë. Et comme le P. Malebranche avoit dit *qu'encore que ce Saint ait dit cent fois que les jugemens de Dieu sont impenetrables, il ne laisse pas d'en chercher & d'en donner lui même quelques raisons*; (*a*) on lui soûtient qu'il a confondu deux questions differentes; & qu'il a crû mal à propos qu'une question sur laquelle S. Augustin cherche, & donne quelquefois des raisons, est la même que celle sur laquelle il a dit souvent qu'il n'avoit rien à répondre, parce qu'il n'en pouvoit donner aucune raison. La prémiere est generale & absoluë, c'est *d'où vient que Dieu en veut endurcir quelque-uns & faire misericorde aux autres*? L'autre est speciale & comparative: *pourquoi il veut faire misericorde à celui-là & endurcir cet autre*? Sur la premiere S. Augustin dit dans sa lettre à Sixte: „ que Dieu a „ élevé *les vases d'honneur* par un effet de sa „ misericorde & de sa grace, à une gloire „ qui ne leur étoit point duë: & qu'il a fait „ souffrir *aux vases d'ignominie*, par un effet „ de sa colere & de sa justice, le supplice qui „ leur étoit dû, *afin de faire éclater les richesses*

(*a*) Ch. XII.

chesses de sa gloire sur les vases de misericorde, & que ceux-ci jugent du prix de la grace qui leur a été faite, en voiant dans la punition des autres ce qu'ils avoient tous également merité. Voilà, dit M. Arnaud, comment il rend raison de la question generale & absoluë, mais pour la spéciale & la comparative, pourquoi il choisit l'un plûtôt que l'autre ? toute la raison qu'il en rend est de dire qu'on n'en peut rendre. C'est ce qu'il fait voir par plusieurs passages de ce Pere.

(a) Le Chapitre suivant n'est emploié qu'à rechercher, si le P. Malebranche met la Prédestination avant la prévision des merites, ou s'il croit qu'elle la suppose. Il semble assurer l'un en divers endroits, & dire l'autre tres-clairement à sa p. 305. de son second Eclaircissement sur *le traité de la Nature & de la Grace.* On explique par occasion deux passages de S. Augustin & de S. Prosper, que le P. Malebranche avoit citez en marge, & l'on prétend qu'il a pris le sentiment des Semi-Pelagiens pour celuy de ces Peres. Voici quel est ce sentiment, qui paroit à peu pres être le même à l'égard de la Prédestination, que celuy de nos Lutheriens d'aujourd'hui : « C'est que Dieu dés avant la creation du monde, avoit connu par sa prescience qui seroient ceux qui croiroient, & qui avec le secours de la grace, qui les aideroit à conserver

a *Ch. XIV.*

„ cette foi, quand ils l'auroient une fois „ embrassée, s'y maintiendroient jusques „ à la fin : & qu'il les avoit prédestinez „ à son Roiaume éternel, en vûë de ce „ qu'après qu'il les auroit gratuitement „ appellez, ils se rendroient dignes de leur „ élection, & finiroient saintement leur „ vie.

C'est là le sentiment des Semi-Pelagiens. (a) Pour mieux refuter celuy du P. Malebranche, M. Arnaud reduit à cinq classes toutes les opinions bonnes, ou mauvaises touchant la Prédestination de Dieu, qui se sont enseignées dans ces derniers siecles, & fait voir que celle du P. Malebranche ne s'accorde avec aucune. Il soûtient que la Prédestination n'est autre chose, *qu'un acte éternel de Dieu, en faveur de certaines personnes par une bonne volonté qu'il a euë pour elles préferablement à d'autres.* C'est, dit M. Arnaud, l'unique idée qu'a le mot de Prédestination dans l'Ecriture, dans les Peres, & dans les Théologiens Catholiques. Or dans le Systeme du P. Malebranche, Dieu n'a pas, à proprement parler, de bonne volonté envers les personnes particulieres. Si nous voulons savoir, par exemple, en quoi on doit mettre selon lui, la prédestination de S. Louïs, on ne pourra dire autre chose sinon que c'est un certain ordre de causes & d'évenemens dans lequel ce Saint s'est trouvé, sans aucune bonne volonté particuliere de Dieu envers

a Ch. XIV.

lui ; lequel ordre a été favorable à son salut. Pour faire voir que c'est le veritable sentiment du Pere Malebranche, M. Arnaud cite & explique dans la suite de ce Chapitre divers endroits de cet Auteur. Ce n'est pas que le P. Malebranche ne semble vouloir reconnoître quelque chose de plus particulier dans la Prédestination, puis qu'il dit *Disc.* 1. *n.*57. *que Dieu pouvant créer l'ame de Pierre, ou celle de Paul, & l'unir à un corps qu'il prévoit etre le corps d'un predestiné, il a resolu de toute éternité de créer l'ame de Paul par une bonne volonté qu'il a pour lui, & de le prédestiner, par ce choix à la vie éternelle.* Mais M. Arnaud remarque 1. Que l'ame de Pierre ne peut être que l'ame d'une personne appellée Pierre, & l'ame de Paul que l'ame d'une personne appellée Paul. Or qui dit personne, dit une ame jointe à un corps. Il est donc difficile de concevoir que ces deux ames de Pierre & de Paul soient indifferentes à être jointes, celle de Pierre à un autre corps que celui de Pierre, & celle de Paul à un autre corps qu'à celui de Paul. 2. Que le corps sans l'ame n'est point capable d'être prédestiné à la vie éternelle. Et ainsi le corps d'un prédestiné ne peut être autre chose que le corps d'une personne prédestinée. Or qui dit personne, dit un corps & une ame, & une ame beaucoup plus qu'un corps.

M. Arnaud ne se contente pas d'avoir apporté plusieurs raisons pour montrer, que le

sentiment du P. Malebranche, touchant la Prédestination, n'est conforme à aucun de ceux qu'on enseigne présentement dans les Ecoles: il emploie un (a) Chapitre à montrer qu'il est contraire à ce que, selon luy, nous en a enseigné S. Paul, & S. Augustin aprés cet Apôtre, qui ont l'un & l'autre, si l'on en croit M. Arnaud, enseigné clairement que Dieu agit ici par des volontez particulieres (b) Le P. Malebranche a bien prévû qu'on luy feroit cette objection. Il a tâché de la prévenir en disant qu'on doit regarder les manieres de parler de l'Ecriture, qui représentent Dieu agissant sans cesse par des volontez particulieres, comme des Anthropologies, ou expressions humaines; de même que lorsque l'Ecriture attribuë à Dieu un trône, un chariot, un équipage, les passions de joie, de tristesse, &c. M. Arnaud se récrie, comme on peut penser, contre ces Anthropologies, & remarque que pour se servir avec quelque fondement de la réponse du P. Malebranche, il faudroit qu'il y eût des passages de l'Ecriture qui nous fissent entendre que Dieu n'agit que par des volontez générales dans la sanctification & la Prédestination des élus: ou que l'idée que nous avons de la sagesse & de la bonté de Dieu, ne nous permît pas de croire qu'il agisse en cela par des volontez particulieres. Or il soûtient que ni l'une, ni l'autre de ces deux choses ne sont vraies. Il avouë qu'il y a des Anthro-

a Ch. XV, b. Ch. XVI.

thropologies dans l'Ecriture, c'est à dire, qu'on s'y sert souvent, en parlant de Dieu, de Metaphores, qui sont prises de ce qui convient aux hommes, & quelquefois même aux animaux, comme du mot de corne pour signifier la puissance, de celuy d'ailes, dont les oiseaux couvrent leurs petits, pour signifier la protection que Dieu donne à ceux qu'il aime. Mais, ajoûte-t-il, continue-t-on ces metaphores? y insiste-t-on? se fait-on des objections contre ce qu'elles signifient dans leur sens propre, & y repond-on en demeurant dans le même sens, & le confirmant par sa réponse? s'y propose-t-on, par exemple, des difficultez contre ces Metaphores, semblables à celles que l'on pourroit faire en disant: est-il possible que Dieu ait des ailes? seroit-il semblable à un oiseau? Il faudroit que ces ailes fussent bien grandes, pour couvrir tous ceux qu'il veut proteger! Et n'auroit-ce pas été jetter les hommes dans l'erreur, que d'y avoir répondu: ô homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Pourquoi ne pourroit-il pas avoir la forme d'un oiseau, & des ailes assez grandes pour couvrir tous ceux qu'il aime? Or c'est, selon M. Arnaud, ce que S. Paul fait à l'égard des volôtez particulieres de Dieu, pour la sanctification & la prédestination des élus.

On ajoûte à celá (a) un Chapitre pour faire voir que rien n'est plus opposé à la

I 5 doctri-

(a) Ch. XVII.

doctrine de S. Augustin, que la maniere dont le P. Malebranche explique la Prédestination. & (a) les deux Chapitres suivans sont emploiez à refuter ce que ce dernier avoit dit, que son sentiment est ce que dit S. Paul, & ce que disent les Peres. On soûtient que la volonté que le P. Malebranche appelle *une volonté aveugle, imperieuse, & bizarre* est celle que les SS. Peres ont reconnu être la cause du discernement entre les élus & les reprouvez, savoir que Dieu prédestine l'un au salut, & l'autre à la damnation, parce qu'il le veut ainsi. Le P. Malebranche avoit remarqué que les hommes font Dieu tel qu'ils voudroient être eux-mêmes, & que parce qu'ils préferent la puissance à la sagesse, Dieu est toûjours assez sage & assez juste pour eux, pourvû qu'il soit puissant & souverain. M. Arnaud se scandalise extrêmement qu'on fasse une reflexion, qui ne peut être que très-injurieuse aux SS. Peres, qui ont fait agir Dieu en souverain, pour ce qui regarde la Prédestination.

Il a cru encore qu'il étoit bon de faire voir que la Prédestination gratuite, comme il l'explique, ne devoit rien avoir de suspect (b) puis qu'elle est enseignée aujourd'hui publiquement dans l'Eglise Romaine. C'est ce qu'on montre par des passages de trois Auteurs de la Congregation de l'Oratoire, savoir les PP. Amelotte, le Porc, & Thomassin. (c) On prétend même que ce qui les

a Ch. XVIII, & XIX. b Ch. XX. c Ch. XXI.

les Jesuïtes doivent enseigner par un decret d'un de leurs Generaux, touchant l'efficace de la Grace, oblige de croire que la Prédestination est gratuite, & que les Graces par lesquelles les Saints meritent le Ciel, sont données de Dieu par des volontez particulières.

a On fait ensuite diverses remarques sur un endroit du P. Malebranche, où il dit que son Traité pourra être très-utile, quoi qu'il ne contente pas ceux qui regardent S. Augustin comme leur Maître, parce qu'il y a plus de gens qui se rendent à la raison & à l'Ecriture, qu'il n'y en a qui se soumettent à l'autorité d'un Pere. On se scandalise étrangement de ce qu'on oppose l'Ecriture & la raison à l'autorité de S. Augustin. Il y a bien de l'apparence que le P. Malebranche dira que ce n'a pas été son intention, mais bien d'autres ne feroient pas beaucoup de difficulté de soûtenir ce qui paroit si étrange à M. Arnaud.

Cet Auteur ne prétend pas seulement avoir S. Augustin de son côté, mais encore le bon sens, & c'est ce qui fait que dans les Chapitres suivans depuis le XXIII. jusqu'au XXX. il ramasse plusieurs difficultez contre son Adversaire, *en examinant sa doctrine, ou par le seul bon sens, ou par ses principes*. Il n'est pas possible de faire un extrait exact de ces difficultez, sans s'engager dans une longueur excessive. Il suffira donc de les

a Ch. XXII.

indiquer. *a* On reproche d'abord au P Malebranche, qu'il n'a pas eu soin de marquer de quelle sorte de volonté il entend parler, quand il dit : *Que Dieu veut veritablement, que tous les hommes generalement soient sauvez*. On explique selon S. Thomas les differentes volontez de Dieu, & l'on soûtient que ces paroles de S. Paul : *que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez*, ne signifient autre chose si ce n'est ; que Dieu sauve tous les predestinez quels qu'ils puissent être ; parce que S. Augustin & quelques Peres aprés lui l'ont dit.

b On objecte ensuite, Que la proposition que l'on vient de lire est contraire à celle-ci qui est du P. Malebranche, que la sagesse de Dieu ne luy permet pas d'agir d'une maniere par laquelle tous les hommes generalement seroient sauvez, mais elle l'oblige d'agir d'une autre maniere, en suite de laquelle il arrivera infailliblement que la plus grande partie des hommes ne seront point sauvez : *c* Qu'on ne peut dire sans une trés-grande erreur, que Dieu a voulu, invinciblement & necessairement, ne point agir par des volontez particulieres pour le salut des hommes qu'il vouloit sauver ; sur quoi l'on fait un grand nombre de remarques : *d* Que cette proposition, *Dieu ne peut se dispenser de suivre la conduite qui porte le plus le caractere de ses attributs*, est obscure

a Ch. XXIII. *b Ch.* XXIV. & XXV. *c Ch.* XXVI. *d Ch.* XXVII.

obscure & équivoque, & qu'en quelque sens qu'on la puisse prendre elle ne sauroit prouver, que Dieu n'agit point par des volontez particulieres: (*a*) Que les sens dans lesquels le P. Malebrãche prend les termes de *Volonté generale*, *Fin generale*, *Volonté particuliere*, sont tout nouveaux & engagent en des erreurs fort étranges: (*b*) Qu'on ne doit point confondre les loix generales de la grace lesquelles Dieu s'est prescrites à soi même & qu'il suit ordinairement, avec des volontez generales de Dieu qui auroient dû être determinées par des causes occasionnelles, selon le P. Malebranche; à l'occasion de quoi on explique ce que c'est que tenter Dieu, par un long passage du 3. Volume des *Essais de Morale*: (*c*) Que l'Auteur du Traité de la Grace a essaié mal à propos de rendre Dieu plus aimable, en le dépouillant de sa puissance, & que loin de reüssir en cela, on donne par là de plus grands sujets aux hommes, qui ont peu de respect pour Dieu & peu de Religion, de trouver sa conduite plus rude qu'ils ne faisoient auparavant.

(*d*) Dans le reste du Livre, M. Arnaud répond aux démonstrations *à priori* & *à posteriori* du P. Malebranche, pour prouver que Dieu n'agit point dans l'ordre de la Grace par des volontez particulieres. Tout cela est rempli d'une infinité de remarques que ceux qui s'interessent dans cette dispute liront avec plaisir: mais que les autres qui se

a Ch. XXVII. *b* Ch. XXIX. *c* Ch. XXX. *d* Ch. XXXI jusqu'au XXXIII.

se mettent peu en peine de ce démêlé, ou qui peuvent croire que l'un & l'autre des Disputans se trompent, regarderont peut-être comme assez inutiles. C'est-là la destinée de toutes les disputes longues & embarrassées.

Pour n'interrompre pas la suite de cet extrait, on n'a rien dit de la maniere dont l'Auteur du 3. Volume des *Essais de Morale* dit qu'on tente Dieu. (a) On a crû qu'on en pouvoit dire ici un mot, pour délasser ceux qui auront eu la patience de lire l'extrait que l'on vient de donner du 2. Livre de M. Arnaud. (b) Cet Auteur dit que *tenter Dieu*, c'est *se retirer de l'ordre de Dieu, & prétendre le faire agir à nôtre fantaisie, en negligeant la suite des moïens, ausquels il attache ordinairement les effets de sa puissance divine.* S'il ne s'agissoit que de la simple définition d'un mot, dont l'Auteur eût dessein de se servir dans le sens défini, personne n'y pourroit trouver à redire : mais comme il s'agit d'un mot de l'Ecriture, on ne trouvera pas mauvais qu'on propose là-dessus le sentiment d'un fameux * Theologien d'Angleterre. *Tenter Dieu*, selon lui, n'est autre chose, que vouloir éprouver la puissance de Dieu, dans la défiance où l'on est, si Dieu peut faire quelque chose. Ainsi Dieu dit que les Israëlites *le tenterent dix fois* dans le desert Nomb. XIV. 22. pour dire qu'ils témoignerent dix fois qu'ils se défioient de sa puissance, & qu'ils souhai-

a P. 371. * H. Hammond in Matt. 4.7.

haiterent que Dieu leur en donnât de nouvelles marques. Par exemple ils (a) *tenterent Dieu en leurs cœurs, en demandant de la viande selon leur appetit. Ils parlerent contre Dieu & dirent: Dieu pourroit-il nous dresser une table dans ce desert?* Hammond applique cette même remarque à tous les passages de l'Ecriture, où cette phrase se trouve, & fait voir que le sens qu'il luy donne y convient parfaitement bien. Le peché que l'Auteur du 3. Tome des Essais de Morale décrit, est une assurance temeraire que Dieu fera ce qu'il n'a point promis, & *tenter Dieu* dans l'Ecriture c'est vouloir éprouver si Dieu peut faire quelque chose, parce qu'on se défie de sa puissance. Cette remarque est d'autant plus utile, qu'une infinité de gens se trompent dans l'explication qu'ils donnent à cette maniere de parler.

2. REFLEXIONS *Philosophiques & Theologiques sur le Nouveau Systéme de la Nature & de la Grace. Livre Troisiéme, touchant Iesus-Christ* COMME CAUSE DE LA GRACE. in 12.

M. Arnaud avoit promis à la fin de sa *Dissertation sur les miracles de l'ancienne Loi*, d'examiner dans ce Troisiéme Livre les sentimens du P. Malebranche touchant la grace & la liberté. Cependant on n'y trouvera pas cet examen, parce qu'aiant traité assez amplement de cette

(a) Ps. LXXVIII. 18.

cette matiére dans les Lettres qu'il a adressées au P. Malebranche, sur la fin de l'année derniere, il a cru que cela suffisoit jusqu'à ce qu'on y eût répondu. Il s'est contenté d'examiner premierement cette proposition du P. Malebranche: *Que les divers mouvemens de l'ame de Jesus-Christ sont les causes occasionnelles qui determinent Dieu à dôner sa grace à chacun de ceux à qui elle est donnée, Dieu n'aiant de lui même qu'une volôté generale de sauver les hommes en son fils.* Il emploie les neuf premiers chapitres à l'expliquer & à la refuter. Ensuite il attaque le Systeme de son adversaire, en ce qu'il a de particulier touchant la personne de Jesus-Christ. C'est ce qu'on va voir par un plus grand détail.

I. Il n'y a point d'opinion qui appartienne à la Religion, qu'on ne veuille prouver par l'Ecriture Sainte. Le P. Malebranche a suivi cette coûtume en citant divers passages de l'Ecriture; pour prouver que l'ame de Jesus-Christ est cause occasionnelle de la Grace. (a) Mais M. Arnaud lui soûtient que ces passages ne nous apprennent autre chose, sinon que Jesus-Christ est le Chef de l'Eglise, & qu'il intercede pour nous; mais nullement ce qu'il entend lors qu'il dit que l'ame de Jesus-Christ est cause occasionnelle de la grace. Si l'on veut examiner ces passages, on n'a qu'à chercher ces endroits *Ephes I. 22. 23. IV. 16. Coloss. I. 24. II. 7.*

19.

a Ch. I.

19. *I.Cor.XII.* 27. *Act.IX.* 5. *Heb. VII.* 5. *IX.* 24. *Iean. XI.* 41.

M. Arnaud croit que si on n'a qu'une notiõ superficielle de ce que veut dire le P. Malebranche, on pourra n'être point choqué, ou ne l'être que fort peu, de certaines propositions qu'on n'auroit entenduës qu'imparfaitement, qu'on trouvera, dit-il, fort étranges, si on est tout à fait instruit du sens entier auquel l'Auteur les a prises. Il ajoûte qu'on n'en peut donner de meilleur exemple, que la proposition même qui est le principal sujet de son troisiéme Livre : *Jesus-Christ comme hõme est la cause occasionnelle de la Grace.* Ceux qui l'expliqueront selon la premiere impression que ces termes peuvent donner à ceux qui ne sont pas accoûtumez au langage de l'Auteur, s'imagineront que tout ce qu'il a voulu dire par là, est que Jesus-Christ comme homme, étant le Mediateur entre Dieu & les hommes, c'est par lui que les graces se distribuënt. (*a*) Mais M. Arnaud prétend qu'il y a trois misteres enfermez dans cette proposition, & qu'on en conviendra, si l'on se souvient de ce qui a été dit de la nature des causes occasionnelles. Le 1. est que le P. Malebranche suppose que l'humanité de Jesus-Christ n'a aucun pouvoir réel d'agir sur les ames, ou sur les corps des autres hommes ; Le 2. que dans le choix des élus, & dans la distribution de toutes les graces qui sõt necessaires au salut, Jesus-

(*a*) *Ch. II.*

Jesus-Christ comme homme est le souverain ordonnateur, & que Dieu n'en est que l'executeur: Le 5 que les prieres & les desirs de l'ame de Jesus-Christ, qu'il prétend être les causes occasionnelles de la grace & du salut de tous les élus, n'ont jamais été formez que par sa volonté humaine, sans luy avoir été inspirez ni par son Pere, ni par le Verbe, qui lui est personnellement uni.

On attaque d'abord le premier des trois Mysteres, & l'on tâche de prouver qu'il est faux que *Jesus-Christ même, comme homme, n'est que foiblesse & impuissance, non plus que toutes les creatures*, comme le P. Malebranche l'a dit. On apporte les miracles de Jesus-Christ, divers passages du Nouveau Testament, & divers passages des Peres qui nous donnent une autre idée de la puissance de Jesus-Christ. L'Auteur du Systeme de la Nature & de la Grace, en suivant la même pensée, avoit encore dit, que Jesus-Christ est obligé de prier pour obtenir, mais son Adversaire lui soûtient que, selon les Peres, il n'a prié que par condescendance, pour nous en donner l'exemple, & pour santifier nos prieres par les siennes; & non que cela lui fût necessaire, pour prouver par ses miracles la verité de sa mission; & pour répandre par-tout, comme Medecin des corps & des ames, les effets de sa bonté.

(a) On vient ensuite au second mystere, & l'on montre par l'Ecriture, que bien loin

a Ch. III.

que ce fut Dieu qui obeït aux volontez de l'ame de Jesus-Christ, il étoit venu au monde afin de faire, non sa volonté, mais celle de son Pere. (a) Comme on croit que le langage sublime & figuré du P. Malebranche, a besoin dêtre remis en des termes plus simples, afin d'être mieux entendu, on s'attache à lexpliquer. Il dit, par exemple, *que Jesus-Christ en qualité d'Architecte du temple éternel, choisit les materiaux qui doivent entrer dans la constructiõ de ce Temple.* Cela veut dire, selon l'explication de M. Arnaud, que Dieu voulant sauver tous les hommes, & ne pouvant tous être sauvez, parce qu'il auroit fallu qu'il eût agi par des volontez particulieres, ce que sa sagesse n'a pas de luy permettre, il est arrivé de là que ne devant agir que par des volontez generales, il a eu besoin d'une cause occasionnelle, qui est l'ame de Jesus-Christ, à qui par consequent a dû appartenir le choix de ceux à qui la grace seroit donnée, & qui par cette grace arriveroient au salut, qui sont les Elus. Car c'est par la grace qu'on entre dans la structure du Temple éternel. D'où il s'ensuit que ce n'est pas Dieu, mais Jesus-Christ comme homme, qui choisit les Elus, & que c'est Jesus-Christ qui les donne à son Pere, & non pas le Pere qui les donne à Jesus-Chist. Or c'est ce que M. Arnaud soutient être contraire à l'Ecriture, dont il cite divers passages. (b) Il prétend encore que, selon le même Systéme, ce ne seroit

a Ch. IV. b Ch. V.

roit point aux jugemens impénetrables de Dieu, mais à l'ame de Jesus Christ qu'il faudroit avoir recours, pour rendre raisõ de ce que de deux infidelles, ou de deux pecheurs, la grace de la foi est donnée à l'un & non pas à l'autre, ce qui est selon M. Arnaud, contraire à l'Ecriture & aux Peres. On explique & on critique, en passant, divers endroits des ouvrages du P. Malebranche.

a Dans l'examen du troisiéme mystere, on montre 1. que selon l'hypothese de l'Auteur, il faudroit que les prieres de Iesus-Christ ne lui fussent point inspirées de Dieu, ce qui ne se peut dire, selon M. Arnaud, sans avoir une fausse idée de l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine. Sans cela Iesus-Christ n'épargneroit point à Dieu de volontez particulieres, puis qu'il faudroit qu'il lui inspirât ces desirs par des volontez particulieres Aussi le P. Malebranche avouë en quelques endroits que Dieu ne détermine pas toutes les volontez de Iesus-Christ, mais qu'il lui laisse la liberté de choisir les materiaux qui luy sont propres, & d'executer, comme il lui plaît, l'ouvrage que Dieu lui a donné à faire. Neanmoins la matiere étant aussi délicate que celle-ci, le P. Malebranche s'est exprimé autrement en d'autres endroits, & l'on ne manque pas de lui reprocher, ou ses varietez, ou ses contradictions. On traite les pen-

a Ch. VI.

pensées, d'imaginations Nestoriennes, & l'on soûtient non seulement que le Verbe inspire à la tres-sainte ame de nôtre Seigneur tous les mouvemens qu'elle a, mais encore, sans craindre de donner dans l'Eutychianisme *, Que cette façon de parler *Iesus-Christ comme homme*, ne signifie pas ce qu'il y a de l'homme en Iesus-Christ, separé du Verbe, mais le Verbe même selon la nature humaine qu'il a prise dans le temps. On continuë le même sujet dans le a Chapitre suivant, ou l'on s'aplique à montrer que l'Eglise aiant décidé qu'il y a deux volontez en Iesus-Christ, a reconnu en même temps, que c'est la volonté divine qui meut, & qui fait vouloir la volonté humaine. On s'attache principalement a faire voir quelle a été sur ce sujet la doctrine de S. Thomas, parce qu'outre son autorité qui est tres-grande dans les écoles Catholiques, il ne fait, dit M. Arnaud, qu'expliquer tres-solidement ce qui a été défini contre les Monothelites, touchant la volonté humaine de Iesus-Christ. Un Moine d'Afrique nommé Leporius, étoit tombé dans des pensées approchantes de celles qu'on attribuë aux Nestoriens, & avoit crû que Iesus-Christ selon sa nature humaine avoit ignoré quelque chose, comme le P. Malebranche le croit, avec une infinité de Théologiens. Cependant quelques Evêques d'Afrique obligerent ce Moine à se retracter. Sa retracta-

* p. 92. a Ch. VII.

tractation qu'on croit avoir été dressée par S. Augustin, & qui a été citée par les Conciles généraux, comme un des plus beaux monumens de la Tradition de l'Eglise touchant la foi du mistere de l'Incarnation,
„ déclare qu'il est sans doute que Dieu s'est
„ uni à l'homme tout entier, afin que ce ne
„ fût pas l'homme seul qui par son juge-
„ ment naturel, fit les choses que nous
„ croions indignes de Dieu, telles qu'ont
„ été ses souffrances : mais que ce fut Dieu
„ qui s'étant fait homme pour nous, fit
„ toutes ces choses par l'homme & dans
„ l'homme, par la puissance & par le mystere
„ de cette divine union, & que bien loin
„ qu'il soit permis de dire qu'il y ait eu de
„ l'ignorance en Iesus-Christ même comme
„ homme, c'est un sentiment qui doit-être
„ frappé d'anatême. * M. Arnaud propose plus d'une fois l'exemple de ce Moine pénitent au P. Malebranche.

Ce dernier a bien prévû qu'on luy objecteroit *que c'est Dieu qui détermine les diverses volontez de Iesus-Christ.* Il s'est fait luy même cette objection, & il a tâché d'y repondre, mais d'une maniere qui n'a point satisfait M. Arnaud, *a* qui refute au long les réponses que son Antagoniste y a faites. Il soûtient que cette objection n'a reçu aucune atteinte par ses réponses, & non content de cela *b* il propose une Démonstration selon

la

* p. 106. 301. *& ailleurs.* *a* *Chap. VIII,* *b* *Ch. IX.*

la Methode des Géometres, par laquelle il a dessein de faire voir la fausseté de cette proposition fondamentale du Systeme du P. Malebranche : *Iesus-Christ comme homme est la cause occasionnelle de la grace.*

II. Aprés avoir refuté ce principe du P. Malebranche, M. Arnaud entreprend[a] de refuter le Systeme de cet Auteur, par les contradictions & les erreurs, qu'il n'a pû, dit-il, éviter en l'expliquant. On ne sauroit faire d'extrait des contradictions qu'il attribuë à son Adversaire, sans une longueur ennuieuse pour la plus part du monde, qui se met peu en peine que le P. Malebranche se soit contredit, ou non. On se contentera donc de marquer les principales raisons, dont M. Arnaud se sert contre lui.

Le Pere Malebranche s'est proposé de lever par son Systeme diverses difficultez, qui se trouvent dans la conduite de Dieu par rapport à la grace, dont voici les principales : 1. Que Dieu voulant que tous les hommes soient sauvez, il ne donne qu'à un petit nombre les graces necessaires pour cela. 2. Qu'il donne des graces qui ne convenoient point, & par consequent qui ne servent qu'à rendre le pecheur plus criminel. 3. Qu'il donne des graces aux convertis lors qu'ils sont tentez, lesquelles ne les rendent pas victorieux de la tentation. Le P. Malebranche dit que cela paroît d'abord contraire à la sagesse de Dieu, puis qu'il n'est

[a] Ch. x.

n'est pas d'un être sage de vouloir qu'une chose arrive, & n'emploier pas les moiens necessaires pour en procurer l'évenement, ou de ne proportionner pas ses moiens à la fin. Mais il prétend de soudre ces difficultez, en rejettant ces desordres sur la cause occasionnelle de la Grace, à laquelle Dieu s'est comme engagé d'obeïr, pour agir par les voies les plus simples, & n'être pas obligé à avoir trop de volontez particulieres, comme on l'a pû voir dans l'extrait du second Livre des *Reflexions*. a M. Arnaud refute cette pensée, principalement en appliquant à Iesus-Christ les raisonnemens que le P. Malebranche fait à l'egard de Dieu. Si Dieu ne peut paroître ni bon, ni sage, supposé qu'il agisse par des volontez particulieres, il en doit-être de même de Iesus-Christ. Si Iesus-Christ, dit on, veut sauver tout le monde, & s'il ne veut point donner de graces inutiles, comme le P. Malebranche en convient, d'où vient que tout le monde n'est pas sauvé, & qu'une infinité de gens reçoivent des graces qui ne les convertissent pas? On reproche encore à cet Auteur dans le Chap. XI. que c'est tomber dans l'erreur des Semipelagiens que de dire comme lui, que ce qui fait que les premieres graces sont données aux uns plûtot qu'aux autres, c'est que Iesus-Christ les donne *aux premiers venus & aux vigilans*.

Les principes que l'on vient de lire touchant

a Ch. X. XI. XII.

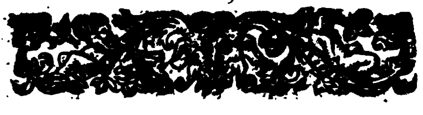
chant les desordres qui arrivent dans la grace, & qu'on doit rejetter sur la cause occasionnelle, ont engagé le P. Malebranche à dire que Jesus-Christ, comme homme, ou comme cause occasionnelle de la grace, *ne fait pas actuellement la détermination future de la volõté du juste à qui il donne du secours;* en un mot qu'il n'agit pas *en scrutateur des cœurs.* M. Arnaud dit que cela est injurieux à Jesus-Christ, & contraire à l'Ecriture & aux Peres; ce qu'il s'efforce de montrer a en cinq Chapitres consecutifs, ou il refute aussi les raisons que le P. Malebranche a apportées pour soutenir ce sentiment. Il soûtient que c'est une témerité, que de nier la toute science de Jesus-Christ entant qu'homme, simplement parce qu'on ne la peut comprendre, & qu'il ne nous appartient pas de donner des bornes à la puissance divine. On est bien persuadé que tout cela se dit de bonne foi, & dans un esprit de pieté, mais bien des Théologiens traiteroient cela d'absurdité, & de dogme contradictoire, si les Sociniens s'avisoient de répondre ainsi, lors qu'on leur demande, comment il est possible que Jesus-Christ n'étant qu'un simple homme, selon eux, il entende & il exauce les vœux qu'on lui fait par toute la terre?

Les trois derniers Chapitres sont emploiez à montrer par les principes du P. Malebranche, qu'on ne peut pas assurer que Dieu veut véritablement sauver tous les hommes, ainsi

a *Ch.* XIII. *jusqu'au* XVII.

qu'une preuve de cela soit, qu'il sauve autant de personnes qu'il en peut sauver, agissãt par les voies simples que sa sagesse lui prescrit, & qu'il y a une contradiction entre ce que dit l'Auteur en un endroit, qu'il n'y a point de défauts dans l'ordre de la grace, parce qu'il a pour cause occasionnelle, l'ame de Jesus-Christ, éclairée par la sagesse éternelle; & ce qu'il dit par tout ailleurs, qu'il y a beaucoup de défauts dans l'ordre de la grace, mais qu'on les doit rejetter sur la cause occasionnelle, & non pas sur Dieu. Sur ce que dit le P. Malebranche, que Dieu veut sauver tous les hommes, & qu'il le feroit si la simplicité de ses voies le lui permettoit, on objecte que pour garder cette simplicité de voies si chere à Dieu, selon le Pere Malebranche, & sauver en même temps tous les hommes, Jesus-christ n'auroit qu'à demander à Dieu les graces necessaires pour leur salut. On y joint encore plusieurs autres argumens *ad hominem*, appuiez sur les principes du même Auteur.

On finit par une exhortation au P. Malebranche à retracter ce que l'on appelle ses erreurs, & à ne pas imiter ceux qui promettent bien en général de se retracter, s'il arrive qu'ils se trompent, mais qui se promettent en même temps qu'ils ne seront pas obligez de le faire, parce qu'ils se tiennent assurez de n'avoir enseigné aucune erreur.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E, 1686.

JUILLET.

XIV.

THE LIFE *of the most Reverend Father in God* JAMES USHER *late Lord ArchBishop of Armagh, Primate and Metroplitan of all Ireland. VVith a Collection of three hundred.* LETTERS &c. La Vie du tres-reverend Pere en Dieu IAQUES USSERIUS Archevêque d'Armagh, Primat & Metropolitain d'Irlande, avec un recueil de trois cents Lettres, qu'il a écrites aux hommes les plus illustres de son temps, en pieté, ou en érudition, ou qu'on lui a écrites d'Angleterre, ou de delà la mer, publiées sur les Originaux

 par

par RICHARD PARR son Chapelain lors qu'il mourut, & à qui il remit le soin de ses papiers. *A Londres chez Nathanaël Ranevv.* 1686. in fol.

CE Volume est composé de deux parties, dont l'une contient la vie du fameux Usserius, écrite par M. Parr Docteur en Theologie; & l'autre un recueil de diverses Lettres, que cet illustre Archevêque a écrites à plusieurs Savans de son temps, ou que ces Savans luy ont écrites.

I. On a déja vû plusieurs abregez de la vie d'Usserius, mais comme ceux qui les ont composez n'avoient pas tous les mémoires necessaires pour cela, ils n'ont rien pû donner au public que de fort imparfait. C'est ce qui a fait entreprendre à M. Parr de publier ce qu'il savoit de ce Prélat, dont il a été Chappelain pendant treize ans depuis 1642. jusqu'à 1655. Il l'a pû connoître à fonds pendant ce temps-là, & apprendre plusieurs circonstances de sa vie, peu connuës à ceux qui ne le voioient pas de si prés. M. Parr a encore tiré un grand secours des Papiers d'Usserius, qui lui sont restez entre les mains, apres la mort de ce grand homme, & des conversations qu'il a euës avec M. Tyrell son Petit-fils, Gentil-homme d'un merite extraordinaire.

Le Primat d'Irlande a été si universelle-

ment

ment estimé pendant sa vie, & ses ouvrages sont encore dans une si grande réputation, qu'on ne sera pas fâché de voir ici un petit abregé de son histoire.

Iaques Usserius naquit à Dublin le 4. de Ianvier 1580. son Pere se nommoit *Arnold Usher*, & étoit l'un des six Clercs de la Chancelerie. La famille des *Ushers* est fort ancienne, quoi qu'*Usher* ne soit pas son veritable nom, mais *Nevils*, qu'un des Ancêtres de nôtre Archevêque, changea en celuy d'*Usher*, c'est à dire Huissier, parce qu'il étoit Huissier du Roi Iean qui monta sur le Trône d'Angleterre l'an 1199. Nôtre Prélat témoigna dès l'enfance une passion extraordinaire pour les Lettres, que deux Gentilshommes Ecossois, qui conduisirent ses prémieres études, entretinrent avec beaucoup de soin. L'un se nommoit *Iaques Fullerton*, & l'autre *Iaques Hamilton*. Ils étoient allez en Irlande par ordre du Roi d'Ecosse; pour former quelque liaison avec la Noblesse Protestante de ce païs-là, dans le dessein de s'assurer du Roiaume, en cas que la Reine Elizabeth vint à mourir subitement. Pour mieux couvrir leur entreprise & ne donner point d'ombrage à une Reine extrémement soupçonneuse, ils se mirent à enseigner le Latin à Dublin, où en ce temps-là il étoit fort rare de trouver des personnes de quelque savoir dans les humanitez. Usserius aiant beaucoup profité entre leurs mains, en tres-peu de temps paroissoit avoir une

inclination particuliere à la Poësie; mais elle se changea dans la suite en une grande envie d'entendre bien l'histoire. Ce qui luy fit naître cette envie fut la lecture de ces paroles de Ciceron: *Nescire quid antea quàm natus sis acciderit, id est semper esse puerum.* Ses Annales & ses autres écrits font assez voir quel talent il avoit pour reüssir en cette sorte d'étude: & il en donna même des marques sensibles en son enfance.

Etant dans l'Université de Dublin, établie principalement par les soins *d'Henri Usher* son oncle, Archevêque d'Armagh, il se mit à lire le *Fortalitiũ Fidei* de Stapleton, ce qui le fit resoudre de s'appliquer à la lecture des Peres, pour voir si cet Auteur les citoit fidelement. Il commença à mettre en execution ce dessein, dès l'âge de vint ans, & continua cette étude sans intermission pendant dix-huit années, se faisant une necessité de lire tous les jours une certaine tâche qu'il se donnoit lui même.

Son Pere avoit voulu l'en détourner & l'engager dans l'étude du Droit, à laquelle nôtre Prélat n'avoit aucun penchant; * mais étant mort peu de temps aprés, il laissa son fils dans la liberté de s'attacher à quelque genre de vie qu'il lui plairoit. Il étoit l'aîné de la famille, & le bien que sõ Pere avoit laissé étoit assez considerable, pour luy faire emploier tout son temps en affaires domestiques. Cela le-

* En 1598.

le fit resoudre, pour se défaire de cet embarras, de remettre l'heritage à son frere, & de donner à ses sœurs ce que leur Pere leur avoit laissé, se reservant seulement dequoi s'entretenir dans l'Université, & dequoi acheter quelques Livres. Il étoit dans cette Université, & n'avoit encore que dix-huit ans, lors qu'il disputa contre un Iesuïte nommé *Fitz-Symonds*, & le mit hors de combat en deux conférences, ce qui a fait que ce Iesuïte l'a appellé, dans un Livre intitulé *Britannomachia*, le plus savant de ceux qui ne sont pas Catholiques, *Acatholicorum doctissimum.* Il fit de si grands progrez dans les premieres années, qu'il s'applica à la Theologie, que son Oncle l'Archevêque d'Armagh l'ordonna Prêtre à l'âge de vint-un an. Cette ordination n'étoit pas conforme aux Canons, mais le merite extraordinaire du jeune Usserius, & les besoins de l'Eglise firent qu'on crut qu'il n'étoit pas necessaire d'attendre l'âge marqué par les Loix Ecclesiastiques d'Irlande. Il prêcha dès lors à Dublin, avec un tres-grand succés. Il s'attachoit particulierement aux controverses, qui sont entre les Protestans & les Catholiques Romains, & il les traitoit avec tant de netteté & de solidité, qu'il affermit plusieurs Protestans chancelans, & qu'il obligea plusieurs Catholiques Romains à embrasser la créance des Protestans.

Mais entre ceux qui se rangerent aux E-

glises Protestantes, il y en eut bon nombre qui ne le firent pas avec toute la sincerité, qu'il auroit été à souhaiter. Ils faisoient tout ce qui leur étoit possible, pour obtenir l'exercice public de la Religion Catholique à Dublin, afin d'avoir insensiblement la liberté de faire profession de leurs veritable sentimens. Usserius qui craignoit que cette tolerance n'eût de tres-dangereuses consequences, s'y opposoit avec vigueur, & un jour qu'il préchoit sur cette matiere avec beaucoup de vehemence; il dit une chose à quoi on ne prit pas garde d'abord, mais qu'on reconnut quarante ans aprés, être une veritable Prophetie. Il avoit pris pour texte ces paroles d'Ezechiel C. IV. 6. *Et tu porteras l'iniquité de la maison de Iuda quarante iours; ie t'ai établi un iour pour une année.* Il applica ces paroles à l'Irlande, & il dit qu'à conter depuis cette année-là, dans quarante ans les Protestans d'Irlande porteroient l'iniquité de ceux qu'ils vouloient tolerer en ce temps-là. C'étoit en 1601. & les quarante ans ne furent pas plûtôt * échus que les Irlandois Catholiques, firent un massacre horrible des Protestans.

Il ne discontinua jamais entierement de précher, pendant qu'il fut en Irlande, quoi qu'il fût Professeur en Theologie dans l'Université: mais il avoit acoûtumé de faire de trois en trois ans un voiage en Angleterre, où il trouvoit plus de livres qu'en Irlande

* En 1641.

de. Lors qu'il y étoit il passoit une partie de son temps à Oxfort, l'autre à Cambrige, & l'autre à Londres, où il visitoit avec soin toutes les Bibliotheques publiques & particulieres. Il faisoit des recueuils de tous les livres qu'il lisoit, & y joignoit ses remarques, à dessein d'en faire un Ouvrage qu'il avoit resolu d'intituler *Bibliotheque Theologique*, où il auroit traité à fonds de toutes les Antiquitez Ecclesiastiques. Mais les malheurs de l'Irlande & les guerres civiles de l'Angleterre l'empêcherent de l'achever. Il ordonna en mourant qu'on le remît entre les mains de M. *Langbaine* Docteur en Theologie, pour en remplir les lacunes, & pour le mettre au jour. Ce savant homme s'engagea d'abord dans cet utile travail, mais il mourut dans les peines en 1657. On voit encore dans la Bibliotheque *Bodleyane* son MS, que personne n'a osé entreprendre d'achever.

En 1615. il y eut un Parlement en Irlande, & une Assemblée du Clergé, où l'on composa de certains Articles touchant la Religion & la Discipline Ecclesiastique. Ce fut Usserius qui les dressa, & ils furent signez par le Chancelier d'Irlande, & par les Orateurs de l'Assemblée des Evêques & du Clergé. Le Roi Jaques les approuva aussi: quoi qu'il y eût quelque difference entre ces Articles & ceux de l'Eglise Anglicane. Des personnes mal intentionnées, & peut-être des Catholiques Romains, prirent

neanmoins occasion de là de semer des bruits fâcheux contre Usserius. On l'accusoit de *Puritanisme*, qui n'étoit pas une petite hérésie dans l'esprit du Roi, & l'on se servoit alors de cet artifice, pour rendre odieux ceux qui paroissoient les plus capables de s'opposer aux progrés que les Missionnaires de Rome tâchoient de faire en Irlande.

Le peuple ne savoit pas à la verité ce que signifioit ce mot, & en quoi consistoit l'Hérésie, mais il savoit que le Roi haïssoit mortellement les *Puritains*, & cela suffisoit pour lui faire regarder ces *Puritains* comme de très-dangereux héretiques. * C'est ce qui obligea un Théologien d'Irlande d'écrire en ce temps-là à Usserius qui étoit en Angleterre, qu'il seroit à propos de prier le Roi de définir le *Puritanisme*, afin que tout le monde pût reconnoître ceux qui étoient entachez de cette étrange Hérésie. Mais Usserius n'eut pas besoin de se servir de cette voie, pour se justifier. Quelques conversations qu'il eut avec le Roi, le mirent si bien en son esprit, que l'Evêché de *Meath* en Irlande venant à vaquer, le Roi le luy donna d'abord, & dit même, *qu'Usserius étoit un Evêque qu'il avoit fait*, parce qu'il l'avoit nommé, sans être sollicité de personne. Ce fut en 1620 que se fit cette Election.

Etant retourné en Irlande, quelque temps aprés on le chargea de faire un discours à quel-

* *Emanuel Deroning.* p. 16.

quelques personnes de qualité de la Religiō Romaine, pour les porter à faire le serment *de Supremaȣie & d'Allegeance*, qu'ils refusoient de prêter. On a inseré ce discours entier dans sa vie. Il remarque d'abord que le formulaire de ce serment est composé de deux parties, l'une *positive*, dans laquelle on reconnoit que le Roi est Souverain *en quelque cause que ce soit*; & l'autre negative dans laquelle on declare qu'on ne reconnoit aucune jurisdiction, ou autorité d'aucun Prince étranger dans les Etats du Roi. Il dit ensuite à l'égard de la premiere Partie : Que l'Ecriture ordonne de se soumettre aux puissances, & que l'on doit reconnoître que le pouvoir qu'ont les Rois, quel qu'il puisse être, est supreme par cela même qu'ils sont Rois, sur quoi il cite ce vers de Martial :

Qui Rex est Regem, Maxime, non habeat:

Qu'il faut bien distinguer la puissance des Clefs, de celle du Glaive, & qu'on n'exige pas qu'on reconnoisse dans le Roi d'Angleterre la même puissance que possedent les Evêques : Que ce n'est pas néanmoins que les Rois ne se puissent mêler des affaires Ecclesiastiques, entant qu'elles regardent le corps, puis que, selon l'Eglise Romaine, c'est aux Magistrats à punir les Hérétiques. Pour ce qui regarde la seconde partie du serment, où l'on dit, *qu'on ne reconnoit au-*

cune puissance étrangere, comme aiant quelque iurisdiction, pouvoir, superiorité, prééminence, ou autorité Ecclesiastique, ou Spirituelle dans le Roiaume, il dit que si S. Pierre vivoit encore il reconnoîtroit volontiers qu'il auroit cette autorité en Irlande: mais qu'il en useroit de même à l'égard de tous les autres Apôtres: Que l'Apostolat étoit une dignité personnelle, que les Apôtres n'ont laissée en héritage à personne: Que supposé néanmoins que cela fût, il ne voit pas comment S. Pierre l'auroit laissée à ses successeurs, plûtôt que S. Jean qui est mort après tous les autres Apôtres: Qu'il n'y a point de raison de croire, que S. Pierre a laissé aux Evêques de Rome l'autorité Apostolique plûtôt qu'à ceux d'Antioche, cette derniere Eglise aiant été fondée avant la premiere.

Le Roi écrivit à Usserius pour le remercier de ce Discours, qui produisit beaucoup d'effet. Il alla ensuite en Angleterre, par ordre du Roi, pour recueuillir les Antiquitez des Eglises d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & il publia deux ans après cela, son Livre: *De primordiis Ecclesiarum Britannicarum,* * Ce fut en ce temps-là, que le Roi le nomma pour l'Archevêché d'Armagh.

L'Hiver qui suivit l'arrivée de nôtre Archevêque en Irlande, on mit encore sur le tapis la Tolerance des Catholiques Romains,

* *En* 1626.

mains, & le Lord *Falkland*, Deputé du Roi en Irlande, convoca une Assemblée de toute la Nation, pour regler cette affaire. Mais les Evêques convoquez par le Primat s'y opposerent avec chaleur, comme on le voit par une Protestation signée par dix Evêques outre le Primat, & qui est à la p. 28. On parla aussi de mettre quelques troupes sur pied, du commun consentement tant des Catholiques que des Protestans, pour empêcher qu'il ne s'élevât quelques troubles dans le Roiaume. Les Protestans refuserent d'y consentir & ils ne se rendirent pas même à un discours que fit là-dessus le Primat, dans le Château de Dublin, quoi que ses raisonnemens fussent fondez sur les principales maximes du gouvernement d'Irlande, & appuiez d'exemples tirez de l'histoire ancienne & moderne de ce Roiaume.

Pendant quelques années que nôtre Primat demeura en Irlande, après les fonctions de sa charge, dont il s'acquitoit avec un soin extraordinaire, il donnoit tout ce qui lui restoit de temps à l'étude. On en vit des fruits en 1631, dans le premier Livre Latin qu'on eût jamais imprimé en Irlande. C'est son histoire de Godeschalc, Moine de l'Abbaïe d'Orbais, qui vivoit au commencement du neuviéme siecle. Il y fait d'abord un petit abregé de l'Histoire du Pelagianisme, qui s'étoit alors extrémement répandu en Espagne & en Angleterre. Après cela il vient

à Godeschalc, il explique sa doctrine, & fait voir par Flodoard, & par d'autres Auteurs de ce temps-là, que les sentimens dont Hincmar Archevêque de Rheims, & Rabanus Archevêque de Maience l'accusoient, & qui furent condamnez par leur autorité en deux Conciles, étoient les mêmes que S. Remy Archevêque de Lion, & le Clergé de son Diocèse défendoient ouvertement. On imputoit, selon Usserius, bien des opinions & des consequences odieuses â Godeschalc, que ce Moine qui soûtenoit les sentimens de S. Augustin sur la Prédestination & sur la Grace, ne reconnoissoit point. Jean Scot Erigene fit un traité contre luy, dont on trouve les principaux Chefs dans Usserius; mais Flore Diacre de l'Eglise de Lion y répondit, & le censura au nom de tout le Diocése. Usserius donne un abregé de cette Censure, aussi bien que de divers écrits de S. Remy, de Pudence Evêque de Troie, de Ratram Moine de Corbie, qui écrivirent cõtre Scotus, pour la défense de Godeschalc. Il y eut même deux Conciles, où l'on établit la doctrine de ce Moine, & où l'on condamna celle de Scotus. Il est vrai qu'Hincmar fit un assez gros Livre contre ces Conciles, lequel il dédia à Charles le Chauve, comme le rapporte Flodoarq, qui nous apprend en peu de mots ce que ce livre contenoit: mais cela n'empêcha point S. Remy, & ceux de son parti de convoquer un autre Concile à Langres, où ils confirme-

rent

vant la doctrine établie dans les Conciles précedens, & condamnerent de nouveau celle de Scotus. Ces Controverses furent encore agitées dans un Concile National des Gaules, où l'on ne conclut rien, quoi que Baronius & d'autres disent qu'on y condamna Godeschalc. Au contraire Usserius soûtient que dans une Assemblée qui se fit peu de temps aprés, on y approuva ses sentimens.

Cependant le malheureux Godeschalc, condamné par le Concile de Maience à une prison perpetuelle, ne laissa pas de souffrir beaucoup, n'aiant jamais voulu se retracter. On a encore deux Confessions de foi de luy, par lesquelles on voit qu'on lui attribuoit bien des choses qu'il ne croioit point. Aprés avoir rapporté fidelement les sentimens de ce Moine, & ceux de ses Adversaires, Usserius conclut enfin, qu'il vaudroit mieux qu'on se tût sur ces matieres que de scandaliser les foibles en leur proposant des doctrines, dont ils peuvent tirer de mauvaises consequences. Il y a toûjours eu, „ ajoûte M. Par, & il y aura toûjours des „ opinions differentes sur les grandes & ab- „ struses questions de la Prédestination & „ du Franc-arbitre, qu'on peu neanmoins „ tolerer dans une même Eglise, pourvû que „ ceux qui soûtiennent ces diverses opi- „ nions, aient la charité qu'ils doivent avoir „ les uns pour les autres, qu'ils ne se con- „ damnent point en public, qu'ils s'abstien- „ „nent

„ nent de se calomnier reciproquement, & „ de faire des Livres contre ceux qui ne sont „ pas de leur sentiment.

Pour revenir à la vie de nôtre Prélat, quoi qu'il prît tous les soins imaginables, pour empêcher que la Religion Romaine ne fit de nouveaux progrés en Irlande ; il arriva néanmoins par la negligence des autres Evêques, que le parti de ceux qui la soûtenoient s'augmenta & s'affermit sensiblement. C'est ce qui obligea le Roi Charles I. d'écrire au Primat d'Irlande une Lettre qu'on trouve à la p. 38. dans laquelle il luy donne le pouvoir d'écrire à tous les Evêques d'Irlande des Lettres d'exhortation à s'acquiter mieux de leur devoir, qu'ils ne faisoient.

Sur la fin de cette année 1631 Usserius fit un voiage en Angleterre ; ou il publia un petit Traité en Anglois touchant l'ancienne Religion d'Irlande, & des peuples qui habitent le Nord de l'Ecosse & de l'Angleterre, Il montre dans ce Traité que c'étoit à l'égard des points essentiels la même Religion, qui est presentement établie en Angleterre, & qu'elle étoit fort éloignée de celle des Catholiques Romains. L'année suivante nôtre Archevêque, aprés son retour en Irlande, publia le recueil qu'il a intitulé *Veterum Epistolarum Hybernicarum Sylloge*, dõt les premieres piéces ont été écrites vers l'an 592 ; & les dernieres vers l'an 1180. On y peut apprendre les Antiquitez Eccle-

siasti-

fiastiques d'Irlande. * Sept ans après, il publia son Livre intitulé *Britannicarũ Ecclesiarum Antiquitates*, où il a inseré l'histoire de Pelage & de ses sentimens. On y trouve les antiquitez les plus éloignées des Eglises de la grande Bretagne, depuis que le Christianisme y a été prêché, c'est à dire depuis environ vint ans après la mort de Jesus-Christ.

En 1640. Usserius fit un voiage en Angleterre, avec sa famille, dans le dessein de retourner bien tôt en Irlande, mais les guerres civiles l'en empêcherent, si bien qu'il ne put revoir sa patrie depuis ce voiage. On a dit que l'année suivante il porta le Roi à signer la condamnation du Comte de Strafford, mais c'est dequoi M. Parr le justifie fort au long. Il nous apprend en suite de quelle sorte il perdit tout son bien en Irlande, excepté sa Bibliotheque, qu'il fit venir en Angleterre. Les étrangers plus touchez du malheur de ce grand homme, que ses compatriotes, lui offrirent divers aziles. Les Curateurs de l'Université de Leide lui firent présenter une pension considerable, avec le titre de Professeur Honoraire, s'il vouloit se rendre en Hollande. Le Cardinal de Richelieu luy envoia sa medaille, & lui offrit aussi une grande pension, avec la liberté de faire possession de sa Religion en France, s'il y vouloit venir. Nôtre Archevêque le remercia, & luy envoia un present de quelques

* *En* 1639.

ques Levriers d'Irlande, & d'autres raretez de ce païs-là.

Trois ans après il publia un petit Traité, dont voici le titre : *A Geographical* &c. *Recherches Geographiques & Historiques, touchant l'Asie Mineure proprement ainsi dite*, savoir *la Lydie dont il est souvent fait mention dans le Nouveau Testament, & que les Ecrivains Ecclesiastiques & les autres Auteurs appellent l'Asie Proconsulaire, ou le Diocése d'Asie*. On trouve dans ce Traité une description Geographique de l'Asie mineure, & de ses differentes Provinces, comme de la Carie & de la Lydie, sous laquelle les Romains comprenoient l'Ionie & l'Eolide. Usserius y fait voir 1. Que l'Asie dont il est parlé dans le nouveau Testament, & les sept Eglises que S. Jean nomme dans l'Apocalypse, étoient renfermées dans la Lydie, que chacune de ces Villes étoient Capitales d'une petite province, & que c'est à cause de cette division qu'elles ont été choisies pour être les Siéges des Principaux Evêques de l'Asie. 2. Que les Provinces Romaines n'avoient pas toujours la méme étenduë, mais qu'on la diminuoit & qu'on l'augmentoit souvent pour des raisons d'Etat ; qu'ainsi l'Empire étoit autrement divisé sous Auguste que sous Constantin, sous lequel l'Asie Proconsulaire avoit des bornes beaucoup plus étroites, qu'elle n'avoit eu autrefois. On distinguoit sous ce dernier Empereur l'Asie Proconsulaire, qui étoit gouvernée

par

par un Proconsul, du Diocese d'Asie, dont on appelloit le Gouverneur *Vicarius*, ou *Comes Asiæ* ou *Dioeceseos Asianæ*. Mais on changea encore cette division sous les successeurs, & au lieu que chaque Province n'avoit qu'une *Metropole*, pour satisfaire à l'ambition de quelques Evêques, on permit à deux Evêques d'une même Province de prendre le Titre de Metropolitain. 3. Que sous Constantin, Ephese étoit le lieu où s'assembloient les Gouverneurs de l'Asie, pour former une espece de Conseil qui décidoit des affaires d'importance, & que c'est pour cela qu'Ephese étoit alors la seule Metropole de l'Asie Proconsulaire : que le Proconsul, qui en étoit Gouverneur n'étoit point soumis à l'autorité du Préfet du Prétoire, & qu'il y avoit quelque chose de semblable dans le Gouvernement Ecclesiastique, si bien que l'Evêque d'Ephese étoit non seulement Metropolitain de l'Asie Proconsulaire, mais encore le Primat, & l'Exarque de tous le Diocese d'Asie. 4. Qu'il y avoit une grande conformité entre le gouvernement Civil & Ecclesiastique, de sorte que les Evêques de chaque Province étoient soumis au Metropolitain, de même que les Magistrats de chaque ville l'étoient au Gouverneur de toute la Province.

Ce fut dans ce même tems-là, qu'Usserius publia en Grec & en Latin les Epîtres de S. Ignace, avec celles de S. Barnabé & de S. Polycarpe. Il y joignit sept ans après son

Appendix Ignatiana, où il prouve que toutes les Epîtres de S. Ignace ne sont pas supposées, & éclaircit plusieurs antiquitez Ecclesiastiques. Il fit imprimer la même année son *Syntagma de Editione LXX Interpretum*, où il propose un sentiment particulier, qu'il avoit touchant cette version. C'est qu'elle ne contenoit que les cinq livres de Moïse, & qu'elle se perdit dans un incendie de la Bibliotheque de Ptolomée Philadelphe, mais que *Dosithée*, Juif heretique, fit une autre Version du Pentateuque, & traduisit encore le reste du Vieux Testament, environ CLXXVII. ans avant la Naissance de Jesus-Christ, sous le regne de Ptolomée Philometor, & que l'Eglise Greque s'est servi de cette derniere Version, au lieu de celle qui avoit été faite sous le regne de Ptolomée Philadelphe. Il traite aussi dans ce même Ouvrage de diverses Editions de cette Version, que, selon luy, l'on appelle mal-à propos la Version des LXX. Ce Livre fut suivi une année avant la mort de nôtre Prélat, d'un autre *de Cainane Altero*, ou du second *Cainan*, qui se trouve dans la version des Septante & dans S. Luc, entre *Sala* & *Arphaxad*. Le dernier Ouvrage d'Ussérius fut la Lettre qu'il écrivit à M. Cappel, touchant le different que ce dernier avoit avec M. Boat ami de l'Archevêque. On en parlera dans la suite,

M. Parr nous apprend que dans les guerres civiles d'Angleterre, Ussérius allant de

Caerdiffe au Château de S. *Donat*, qui appartenoit à Madame *Stradling*, il fut extrêmement mal traité par les habitans d'une Province du païs de Galles, qu'on nomme *Glamorganshire*. On lui enleva ses livres & ses papiers, qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer, & dont il perdit même quelques-uns qui côtenoient des remarques touchant les Vaudois, & qui lui devoient servir pour continuer son livre de *Ecclesiarum Christianarum successione*, à qui il manque l'histoire de plus de deux cens ans, savoir depuis Gregoire XI. jusqu'à Leon X. depuis l'an 1371. jusqu'à l'an 1513. & depuis ce dernier terme, jusqu'à la fin du siecle passé.

Pendant que nôtre Primat étoit dans le païs de Galles, on publia à Londres sans qu'il le sût; trois ouvrages sous son nom 1. *A Body of Divinity* &c. Corps de Théologie, ou substance de la Religion Chrétienne. 2. *Immanuel* &c. Emanuel, ou l'incarnation du fils de Dieu. 3. Un Catechisme intitulé *the Principles* &c. Les Principes de la Religion Chrétienne. Le dernier étant plein de fautes, il le corrigea & le fit imprimer luy même en 1652.

L'année 1647. comme il étoit à Londre chez la Comtesse de *Peterborough*, la Societé de *Lincoln's Inn* le choisit pour son Prédicateur, & lui donna un logement, avec une pension honête. Il fit imprimer deux Livres pendant qu'il y fut. 1. *Diatriba de Romana Ecclesia Symbolo Apostolico Vetere*,

Vetere, & aliis fidei formulis. Il y traite du Symbole, qu'on appelle communément des Apôtres, des differentes Copies qu'on en avoit dans l'Eglise Romaine, & de divers formulaires de Confession de Foi qu'on proposoit aux Catechumenes, & au menu peuple dans les Eglises d'Orient & d'Occident. 2. Son traité *de Anno Solari Macedonum, & Asianorum*, où il explique diverses difficultez de la Chronologie, & de l'Histoire Ecclesiastique, * & marque précisement le temps du Martyre de S. Polycarpe. Il compare l'année des Macedoniens, des Asiatiques, &c. avec l'année Julienne. Il fait diverses remarques curieuses sur les mouvemens des corps celestes, selon les opinions des Anciens Astronomes Grecs, Meton, Calippe, Eudoxe, &c. Enfin il donne des Ephemerides de l'année des Macedoniens, & des Asiatiques, comparée avec l'année Julienne, à quoi il ajoûte le lever & le coucher des étoiles, & les présages des changemens de l'air dans la Thrace, la Macedoine, & la Grece, selon les observations qui nous restent des anciens Astronomes.

Le parlement en ce temps-là tenoit le Roi prisonnier dans l'île de VVight, & vouloit absolument qu'il abolît le Gouvernement Episcopal, de sorte que ce Prince fut obligé de consentir que ce Gouvernement fût suspendu pour trois ans. Mais le parti Pres-

* *Cap. III.*

Presbyterien étoit si échauffé, qu'il vouloit qu'on le renversât pour jamais. Le Primat d'Irlande proposa là-dessus un expedient, dans lequel il vouloit qu'on mêlât en quelque sorte le Gouvernement Presbyterien & Episcopal, en moderant le pouvoir des Evêques, & les reduisant à être les Moderateurs, ou les Presidens des Synodes de leur Province, sans l'avis desquels, ils ne pourroient faire aucune chose d'importance, On a acusé là-dessus Usserius d'avoir été ennemi de la Hierarchie, mais M. Parr l'en justifie a assez au long.

Il nous apprend aussi, qu'Usserius étant dans la maison de la Comtesse de Peterborough, vis à vis de *Charing Cross* près de *VVhite-hall*, lors qu'on fit mourir le Roi, & étant monté sur une terrasse de la maison pour voir cette sanglante Tragedie, le bon Archevêque tomba en foiblesse, de sorte qu'on fût obligé de le porter au lit, où il dit que Dieu ne manqueroit pas de punir ce crime sur la nation Angloise. Il ajoûta depuis que l'usurpation de Cromvvell finiroit bientôt, & que le Roi seroit rappellé, mais que luy Usserius ne le verroit pas. On assure qu'une autre fois il prédit que la Religion dont l'Angleterre faisoit profession avant qu'elle se reformât, seroit un jour puissante dans ce Roiaume, & que son regne (*should be sharp but short*) seroit violent mais court. On dit aussi qu'en prêchant dans une

a V. p. 67. & suiv.

une Eglise de Londres, il déclara à ses Auditeurs qu'un grand incendie consumeroit bien-tôt une partie de la ville, & que comme on lui eut demandé comment il savoit cela, il répondit que c'étoit une pensée qui lui étoit venuë en l'esprit, & qu'il n'avoit pû s'empêcher de dire. Si cela est vrai, il faut que nôtre Primat fût du nombre de ces Prophetes, qui ont quelquefois prédit l'avenir, sans le savoir.

Sur le milieu de l'année 1650, il acheva la premiere partie de ses Annales, qui va jusqu'a l'an du Monde 3828. c'est à dire jusqu'au regne d'Antiochus Epiphanes. On voit dans ce volume toutes les Epoques celebres marquées avec beaucoup d'exactitude, les temps des regnes des Rois d'Israël & de Juda comparez les uns avec les autres, la succession des Monarchies de Babylone, de Perse, & de Macedoine, les années des Olympiades, & de l'Ere de Nabonassar, les plus remarquables éclipses de Soleil, &c. La seconde partie ne parut qu'en 1654. Elle commence au regne d'Antiochus Epiphanes, & finit à la destruction de Jerusalem. Usserius y donne une suite exacte des Rois de Syrie & d'Egypte, avec les temps de leurs regnes, qu'il a démêlez avec plus de soin qu'aucun Chronologiste n'avoit fait jusqu'alors. Enfin on y trouve tout ce qu'on peut souhaiter dans une Histoire Universelle exacte & judicieuse.

Ce fut après l'édition de cet ouvrage que

Crom-

Cromvvell lui fit dire, qu'il souhaitoit de le voir. Usserius se rendit chez luy, & le Protecteur, après l'avoir reçu avec assez de civilité, lui promit de le dédommager d'une partie des pertes qu'il avoit faites en Irlande. Mais il ne lui tint point parole, * non plus que lors qu'il luy promit qu'on ne molesteroit plus le Clergé Episcopal, comme on avoit fait jusqu'à lors. Le bon Archevêque avoit tiré cette promesse, dãs une visite qu'il avoit renduë au Protecteur : il fut obligé pour l'en faire ressouvenir de luy en rendre une seconde, où Cromvvell lui declara nettement, qu'il ne pouvoit pas accorder liberté de conscience à des gens qui étoient ennemis jurez de son gouvernement, & qui travailloient sans cesse à le détruire. Lors qu'Usserius étoit entré dans la Chambre de cet Usurpateur, il l'avoit trouvé entre les mains de son Chirurgien, qui lui pensoit un ulcere qu'il avoit à la poitrine, Le Protecteur pria l'Archevêque de s'asseoir, & l'assura qu'il lui parleroit, dès que l'on auroit pensé son ulcere. Pendant que le Chirurgien étoit occupé à cela, Cromvvell dit, que si cet ulcere étoit une fois gueri, il se porteroit bien. Usserius repliqua sur le chãp, qu'il craignoit qu'il n'eût un ulcere bien plus profond, & dans le cœur même, qu'il falloit guerir, avant que de se promettre de jouïr d'une parfaite santé. Vous avez raison, dit le Protecteur, en soupirant ; mais après avoir

L feint

* En 1655.

feint de prendre en bonne part cette censure du bon Archevêque, il refusa, comme on vient de dire, de tenir la parole qu'il lui avoit donnée.

Usserius ne vécut pas longtemps après cela, puis qu'étant tombé malade, le 20. de Mars, d'une Pleuresie que les Medecins ne connurent point, il mourut le jour suivant, à *Ryegate* en une maison de campagne de la Comtesse de Peterborough, dans la Comté de Surrey. Il étoit âgé de plus de soixante & quinze ans. Il avoit été cinquante-cinq ans dans les Ordres, pendant lesquels il n'a presque cessé de prêcher, quatorze ans Professeur en Theologie dans l'Université de Dublin, quatre, Evêque de Meath, & trente-un Archevêque d'Armagh. Il a été le centiéme Evêque de cette ville après S. Patrick.

Cromvvell, qui cherchoit toute sorte d'occasions de plaire au peuple, & qui savoit qu'Usserius en avoit été extraordinairement aimé, voulut qu'on l'ensevelit solennellement à VVestminster, dans la Chapelle de S. Erasme, * quoi qu'il ne voulût point se charger des frais des funerailles. Il fit encore une autre chose, qui causa beaucoup de perte à ses héritiers, C'est qu'il leur défendit de vendre la Bibliotheque de nôtre Archevêque, sans son consentement. Il y avoit plus de dix mille volumes, & l'on en avoit refusé des sommes considerables du

Roi

* *Le 17. d'Avril 1656.*

Roi de Danemarc, & du Cardinal Mazarin, qui l'avoient voulu acheter. Mais Cromwel obligea les héritiers de la vendre à beaucoup moins qu'elle ne valoit, à l'armée qu'il avoit en Irlande, pour en faire un présent à l'Université de Dublin; à l'imitation de l'armée de la Reine Elizabet, qui après la victoire de *Kinsale*, remportée sur les Espagnols & les rebelles en 1603. donna à la même Université 1800. l. sterling. c'est à dire plus de sept-mille écus.

* M. Parr nous fait aprés cela un portrait de la personne, des vertus & de l'érudition de l'Archevêque d'Armagh, que l'on pourra lire dans l'Original. On dira seulement que lors qu'on ouvrit son corps, pour l'embaumer, on trouva une membrane fort épaisse, & pleine de graisse, qui étoit comme une continuation de l'*Omentum*, & qui s'étendoit jusqu'au dessus de son estomac, étant attachée au-dessus du *Peritoine*, un peu au dessous du *Diaphragme*. Il y a de l'apparence que cette membrane côtribuoit beaucoup à la bonté de son estomac, qu'aucune viande n'incommodoit.

M. Bernard Docteur en Théologie fit imprimer aprés sa mort, un recueil de quelques Traitez Anglois intitulez *The judgement of the late Primat*, &c. où il traite 1. *de la Babylone spirituelle*, dont il est parlé Apoc. XVIII. 4. 2. de *l'Imposition des mains*, Heb. VI. 2. & des mots dont on se servoit

* p. 79.

autrefois dans l'ordination. 3. *Des formulaires de priere, dont on se sert dans l'Eglise.* &c.

On a crû devoir indiquer les principales Œuvres de ce celebre Archevêque, parce qu'une infinité de gens n'en connoissent qu'une partie, ou n'en savent même que les titres. Il a laissé plusieurs autres écrits imparfaits, qui n'ont point encore paru, & dont on peut voir le Catalogue à la fin de sa vie. Il seroit à souhaiter, que ceux qui les ont publiassent, en forme de *Miscellanées*, ce qui est en état d'être lû du public. On trouveroit assez de Libraires deçà la mer, qui feroient imprimer cet Ouvrage.

La vie d'Usserius est suivie d'un écrit qui a pour titre *Appendix*, où on le défend contre ce qu'en a dit le Docteur *Heilin*, dans un livre intitulé, *Respondet Petrus*, où il l'accuse de n'avoir pas été dans les sentimens de l'Eglise Anglicane.

II. Les Lettres qui composent la seconde partie de ce Volume ne sont pas toutes d'une égale importance. Il y a en quelques-unes de simple civilité, ou qui ne cötiennent que des nouvelles; d'autres où l'Archevêque témoigne qu'il a envoié, ou qu'il a reçu quelques livres; où l'on fait des questions, dont on ne voit point la solution dans ce recueil; d'autres enfin où l'on parle d'affaires particulieres, ou de certaines choses utiles seulement aux Ecclesiastiques d'Irlande. On ne s'arrêtera qu'à ce qui peut servir à tout le monde.

La Lettre III contient le projet d'un Ouvrage d'un Savant de Cambrige, nommé Guillaume Eyre. Il se proposoit de defendre l'antiquité des points-voielles des Hebreux, contre Jos. Scaliger qui avoit dit que les Massorethes les ont inventez, long-temps apres S. Jerome; & de marquer toutes les varietez de lecture du Vieux & du Nouveau Testament, pour montrer qu'il ne s'y est glissé aucune corruption. Il forma ce dessein en 1607. on ne sait s'il l'a executé: mais au moins à l'égard du Vieux Testamét, on sait que Buxtorf & Cappel, ont épuisé la matiere, & l'ont mieux traitée qu'il n'auroit fait, si l'on en peut juger par son Projet.

On trouve dans les Lettres X. & XI. les sentimens d'Usserius & de Samuel VVard; sur la collection & sur le nombre des Anciens Canons. Usserius écrivant à ce dernier en 1608. lui dit qu'il croioit que la premiere collection des Canons de l'Eglise Greque contenoit seulement ceux du premier Concile Ecumenique, & de cinq Conciles Provinciaux, après quoi on y joignit les Canons des autres Conciles Ecumeniques que l'on tint dans la suite. C'est ce qui paroit premierement par ces paroles de *Denys le Petit*, dans la préface de sa version des Canons Grecs, adressée à Etienne Evêque de Salones en Dalmatie: *Regulas Nicænæ Synodi, & deinceps omnium Cöciliorum, sive quæ antea sive quæ postmodum, usque ad Synodum* 150.

Pontificum, qui apud Constantinopolim convenerunt, sub ordine numerorum, id est, à primo Capitulo usque ad 165. sicut habentur in Græca auctoritate, digessimus, tum sancti Chalcedonensis Concilii decretas subdentes, in his Græcorũ Canonum finem esse declaramus. Harmenopulus, dans la Préface de son Abregé des Canons de l'Eglise Greque, conte 20. Canons du Concile de Nicée, 25. de celui d'Ancyre, 15. de celui de Neocesarée, 19 de celui de Gangres, 25. de celui d'Antioche, 60. de celui de Laodicée. Cela fait justement 164. Et le premier Canon du Concile de Constantinople, qui suit dans Denys, les cinq nationnaux qu'on vient de nommer, se trouve justement le 165. Par la maniere dont Denys parle, on voit bien qu'il regardoit les 164. premiers Canõs, comme une premiere partie de son recueil. Secondement si du temps du premier recueil, on avoit eu les Canons des Conciles Generaux, on ne les auroit pas placez aprés ceux de quelques Conciles Nationnaux, mais on les auroit joints immédiatement à ceux de Nicée.

Usserius doute si, dans le temps qu'on ajoûta à cette collection les Conciles de Constantinople & de Chalcedoine, on y joignit aussi celuy d'Ephese, parce que *Fulgentius Ferrandus* ne le cite point, & qu'on ne sait pas bien quels Canõs on doit regarder comme ceux d'Ephese, ceux qui sont dans le recueil supposé d'Isidore, étant tout diferents

rents de ceux que l'on trouve dans l'édition de Tilius.

Il y avoit une ancienne version Latine de ces Canons Grecs, avant Denys le petit, comme il le témoigne dans sa Préface. Mais comme il y avoit quelque confusion, il en fit une nouvelle, avec des additions, mettant au devant les cinquante Canons des Apôtres, qu'il traduisit du Grec. Aiant fini les Canons Grecs par le Concile de Chalcedoine, il y ajoûta encore les Canons de Sardique, & ceux des Conciles d'Afrique, qu'on n'avoit point encore inserez dans le Corps des Canons. On ne trouve pas que l'on ait parlé de ces Canons de Sardique, ajoûtez par Denys & par Ferrand, * avant l'an 530. Ils avoient été inconnus jusques-là à l'Eglise Greque, quoi qu'en suite ils aient été ajoûtez à la collection des Canõs Grecs. Un* Auteur, qui a vécu du tems de Justinien, ne composa son recueil de Constitutions Ecclesiastiques, que des Canons des Apôtres, & de ceux des dix grands Conciles, comme il les appelle, savoir, des Conciles d'Ancyre, de Neocesarée, de Nicée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople, d'Ephese, de Chalcedoine & de Carthage. Il ne fait aucune mention de celui de Sardique, dont les Canons sem-

* *Si ce n'est dans le 5. Can. du 1 Concile de Carthage, qu'Usserius se reservoit d'examiner avec plus de soin.*

* *Constantinus* ἀπὸ σχολαστικῶν.

blent n'avoir été formez que pour augmenter l'autorité du Pape, lors que l'on vit que l'on avoit tenté en vain la méme chose à l'égard du Concile de Nicée.

Usserius fait aprés cela quelques reflexiōs sur l'Exemplaire Romain des Anciens Canons. Il dit qu'il n'y a rien de la version de Denys, si ce n'est les Canons des Apôtres, mais que le reste est de l'ancienne version, ou de quelque autre. Car il y en a eu plusieurs, comme Usserius le prouve par le recueil supposé d'Isidore, & par Hincmar Archevêque de Rheims. Il n'y a pas plus de Conciles dans le recueil Romain, que dans celui de Denys, mais peu à peu on l'a augmenté des Lettres de quelques Papes, comme nôtre Auteur le fait voir. Cela lui donne occasion de faire diverses remarques sur le recueil attribué à Isidore.

Samuel VVard confirme par diverses raisons, le sentiment d'Usserius. Il dit qu'aprés avoir bien consideré la chose, il se persuade que le premier recueil des Canons, duquel on a parlé a été fait entre les années 364 & 381. aprés le Concile de Laodicée, & avant celui de Constantinople. Il en apporte la même raison qu'Usserius avoit tirée de la Préface de *Denys le Petit*, à quoi il ajoûte ces deux preuves. 1. Que dans la XVI. Action du Concile de Chalcedoine, le Secretaire Constantin, aprés avoir lu les Canons de Nicée, dans un exemplaire qui paroit avoir été semblable à celui de Denys le

petit, lors qu'il vient à lire ceux de Constantinople, commence ainsi : *Synodicon Concilii Constantinopolitani*, ce qui semble être le titre qui est au devant des Canons. 2. Que dans le titre, qui est au devant des Canons d'Ancyre & de Neocesarée dans les Exemplaires Grecs, dans celui de Maience, & dans plusieurs autres Editions Latines, ceux qui ont fait le recueil disent qu'ils ont mis les Canons de Nicée les premiers, à cause de l'autorité que ce Concile Ecumenique a par dessus les Provinciaux. Or cette même raison auroit fait joindre le Concile de Constantinople à celui de Nicée, si le recueil avoit été fait après ce premier Concile.

Usserius avoit crû que l'Edition de Cologne de Crab, ne contenoit pas tout ce qu'il y a dans celle de Maience : mais Ward luy envoie un Indice, par lequel il pouvoit voir le contraire.

Nôtre Archevêque à la priere de quelcun de ses amis, explique son sentiment touchant l'étenduë de la mort de Jesus-Christ, dans les Lettres XXII, & XXIII. Il dit qu'il y a deux extrémitez à éviter ; les uns, dit-il, étendent trop loin le benefice de la satisfaction de Jesus-Christ, comme si par là Dieu étoit de son côté actuellemẽt recõcilié à tout le genre humain ; & déchargeoit réellement tous les hommes de leurs pechez ; de sorte que si les hommes ne jouïssent pas des fruits de la mort de Jesus. Christ, c'est qu'ils n'ont

pas la foi : d'où il s'ensuit que Dieu pardonne aux hommes leurs pechez, & qu'il les justifie avant qu'ils aient la foi. Les autres au contraire donnent trop peu d'étenduë à la satisfaction de Jesus-Christ, comme si personne n'y avoit aucune part, que ceux qui ont été élus avant la création du monde, quoi que l'Evangile ordonne à chacun de croire que Jesus-Christ est mort pour lui, d'où il s'ensuit que les hommes seroient obligez en conscience de croire un mensonge, & qu'on leur ordonneroit d'embrasser un merite, qui ne les regarderoit point.

Usserius dit que dans ces deux extrémitez il y a des absurditez inévitables, *unavoidables absurdities.* S'il attribuoit la premiére à quelques anciens hérétiques, il pourroit se faire qu'il eût raison, mais on est bien assuré que personne dans ce siecle n'a soûtenu ce sentiment, qui enferme une contradiction sensible. Pour celui de l'Archevêque, il ne lui est pas particulier : presque toute l'Eglise Romaine & la plûpart des Protestans, Lutheriens, Réformés, Remontrans, &c. le soûtiennent. C'est que l'on doit distinguer entre la satisfaction considerée absolument, & l'application que Dieu en fait à chaque particulier. La premiere dit-il, a été une fois faite pour tous les hommes : & la seconde se fait encore tous les jours. La satisfaction de Jesus Christ a mis les hommes en état d'obtenir le pardon de leurs pechez : mais dans l'application particuliere

ticuliere que Dieu en fait, il leur en accorde actuellement le pardon. Usserius confirme & explique sa pensée, par divers passages de l'Ecriture, & par divers exemples. Mais comme ces matiéres ont été traitées à fonds depuis ce temps là,* il n'est pas necessaire de s'y arrêter.

Dans la Lettre XLIV adressée au fameux Seldenus, il prouve par *Walafridus Strabo* qu'au commencement du Christianisme on ne se mettoit pas fort en peine, de quel côté étoient tournez les lieux où l'on s'assembloit pour prier Dieu, quoi que l'usage ait été ensuite de les tourner du côte de l'Orient.

On trouve dans ce recueil quelques Lettres d'un Marchand Anglois nommé *Thomas Davis*, qui demeuroit à Alep, & qui envoia à nôtre Archevêque plusieurs livres de ce païs-là, & entre autres un Pentateuque Samaritain, le premier que l'on ait vû en Europe. Dans la Lettre LXXXI, il dit avoir apris d'un Juif, que les Samaritains prononçoient le nom de Dieu *Iehovah*, tout autrement que nous ne faisons, savoir *Iahueh*.

Un savant Anglois nommé *Ralph Skinner* dédia un traité de Maimonides traduit en Anglois à nôtre Archevêque, & son Epître dedicatoire fait la CXI de ce recueil. Il y marque les erreurs de ce Docteur Juif, & l'utilité que l'on peut tirer de la lecture de

L 6 ses

* Il écrivoit en 1617.

ses ouvrages. Il reduit ses principales erreurs à six. Il croioit 1. Que les Etoiles & les Spheres Celestes étoient des êtres animez & vivans. 2. Que Dieu ne s'est jamais repenti qu'une fois, savoir, lors que dans la destruction du premier Temple, il fit perir le juste avec l'injuste. 3. Que la loi de Moïse est éternelle. 4. Que l'homme a son franc-arbitre pour faire le bien & le mal. 5. Que les promesses que Dieu a faites dans les Prophetes sont des promesses temporelles, qui doivent s'accomplir sur la terre, lors que le Messie sera venu. 6. Que le Roiaume de Juda fut donné à Salathiel de la posterité de Jechonias, après la répentance de ce dernier : au lieu que Salathiel étoit fils de Neri.

Pourvû que l'on prenne garde à ces six erreurs, Skinner dit qu'on peut tirer six avantages considerables de la lecture de Maimonides. 1. On peut profiter de ses manieres de parler Hebraïques. 2. On y aprend diverses sentences des Docteurs Juifs. Skinner a marqué ces deux choses dans le Traité qu'il a dédié à Usserius ; ou en les mettant en marge, ou en les désignant par une main. 3 On trouve dans Maimonides des maximes & des expressions du Thalmud, qui servent à expliquer diverses manieres de parler du Nouveau Testament. 4. Des passages de l'Ancien expliquez autrement qu'on ne fait pour l'ordinaire. 5. Les Loix civiles des Juifs, & les peines dont

un-

on punissoit chaque crime. 6. La doctrine des Rabbins touchant la Réligion Judaïque.

1. Skinner donne divers exemples dans cette Lettre du 3 usage que l'on peut faire des œuvres de Maimonides. Nous en rapporterons trois ou quatre, par lesquels on pourra juger des autres. S. Jean dit, Apoc. VII, 4. *Et j'entendis le nombre de ceux qui avoient été sélez. Il y en avoit 144 milles de sélez ἐσφραγισμένοι de toutes les Tribus des enfans d'Israël.* Cette maniere de parler qui se trouve souvent dans l'Ecriture Sainte, est aussi en usage dans le stile des Rabbins, témoin ce passage de Maimonides dans son Traité de la Répentance Ch. 3. §. 3. Comme on examine la justice & l'iniquité " de l'homme le jour de sa mort; de même " toutes les années on pese l'iniquité & la " justice de chacun; au premier jour de l'an. " Celuy qu'on trouve juste *est sélé* pour la " vie; celuy qu'on trouve méchant *est sélé* " pour la mort; mais pour ceux qui sont " entre ces deux états, on renvoie à les ju- " ger au jour de l'expiation; s'ils se repen- " tent *ils sont sélez* pour la vie, s'ils demeu- " rent dans l'impénitence *on les séle* pour la " mort. "

2. S. Paul semble citer un passage de l'Ecriture Ephes. v. 14. *C'est pourquoi il est dit, reveillez vous, vous qui dormez, levez vous d'entre les morts, & Jesus-Christ vous éclairera.* On se fatigue inutilement à chercher ce pas-

toit fort à souhaiter qu'on éclaircît cette histoire, mieux qu'on n'avoit fait. Il ajoûte à cela par occasion, qu'il ne doute point que ce ne soient les Sémi-Pélagiens, ou les Théologiens de Marseille, qui ont les premiers mis les *Predestinatiens* dans le Catalogue des Héretiques. Il n'y auroit pas plus de sujet de s'en étonner, que de ce que les Prédestinations, ont les premiers appellé Héretiques, ceux qui n'étoient pas dans les sentimens de S. Augustin. C'est ainsi que les Théologiens se sont toûjours rendu la pareille. Ward croit que c'est Arnobe, Auteur d'un Commentaire sur les Pseaumes, qui a le premier traité d'Héresie, la doctrine de S. Augustin touchant la Prédestination, * & qui a donné le nom de *Predestinati* à ceux qui soûtiennent cette doctrine. Il à vécu, selon Ward, avant Tyro Prosper, Fauste & Gennadius. On approuve la conjecture de Sixte de Sienne, qui croit qu'Arnobe a vécu du temps de S. Augustin, parce que son Commentaire sur les Pseaumes est dédié à Laurent, & à Rusticus, Evêques Africains, qui ont éte dans un Concile de Carthage où S. Augustin se trouva. Quoi que Ward n'ait trouvé ces noms dans aucun Concile de Carthage, il se persuade aisément que cela peut-être, parce que deux Evêques d'Afrique nommez *Rusticus*, ont signé la Lettre Synodale à Innocent I. où l'on condamne Pélage & Cœlestius. Elle est la XC. entre les

* *Vid. in Ps. 80. & 146.*

les Epîtres de S. Augustin, & a été écrite l'an CCCCXVI. Deux ans après se tint le Concile de Carthage, où les Canons des Conciles précedens furent confirmez. Il étoit composé de 217. Evêques, entre lesquels étoit S. Augustin : mais il n'y en eut que 24. qui les signerent, & entre leurs noms on trouve celui de *Laurentius Iositanus*. Outre cela Erasme & Sixte de Sienne ont remarqué dans cet Arnobe, quantité de mots peu Latins, mais qui étoient fort en usage en Afrique, du temps de S. Augustin.

Ce sont là les raisons que VVard apporte, pour prouver que du temps de S. Augustin un Theologien, qui dédia un Livre à deux Evêques d'Afrique, eut la hardiesse d'y traiter sa doctrine d'Héresie. Cependant on ne trouve pas que cet Arnobe ait été censuré pour cela. Ce n'est pas que Ward approuve ses sentimens, ou le nom qu'il donne à ceux de S. Augustin: au contraire il en témoigne de l'indignation.

Il ajoute qu'Arnobe a été suivi en cela par *Tyro Prosper*, qu'il faut bien distinguer de *Prosper Aquitanus*, disciple de S. Augustin. Ward a trouvé ces paroles dans un † Manuscrit de ce premier Auteur, sur l'année 24. d'Arcadius & d'Honorius : *Prædestinatorum hæresis quæ ab Augustino accepisse initium dicitur, his temporibus serpere exorsa* : L'héresie des *Prédestinez* qu'on dit avoir tiré sa naissance de S. Augustin, commença à se re-

† *In the Bennet-colledg.*

grand, & qu'on en pouvoit recueillir une infinité des anciennes versions, & particulierement de celle des Septãte, quoique fort corrompuë. L'Archevêque soûtient aussi qu'on ne peut point s'assûrer sur cette version, où il y a un nombre prodigieux de fautes, & des differences si énormes que les Auteurs ne peuvét s'être servis que d'un original tout à fait corrompu, sans parler même des fautes qu'ils ont faites par malice. Mais il n'y a point de Livre de l'Ecriture, où ils se soient si fort éloignez de l'original, que dans celui de Job, ce qu'on prouve par l'autorité d'Origene & de S. Jerôme, qui assurent que ces Interpretes y avoient retranché un grand nombre de versets. Usserius soûtient aprés S. Jerôme, qu'ils avoient ajouté & changé dans un tres-grand nombre de passages: Il croit qu'ils avoient fait cela par malice, pour ôter aux Grecs la connoissance des oracles sacrez, ayant fait voir en quelques endroits, qu'ils étoient assez capables de bien traduire, s'ils avoient voulu, comme dans le Livre d'Ezechiel, où ils sõt beaucoup plus conformes à nôtre Hebreu, que dans les autres Livres de l'Ecriture, selon la remarque * de S. Jerôme. On ne doit pas s'étonner de ces sentimens d'Usserius, si l'on se souvient de ce qu'on a dit de son opinion touchant l'Auteur de la version des Septante,

2. Boate & Usserius croloient qu'on avoit commencé à travailler à la Massore, immédiatement aprés le temps d'Esdras: au lieu

* *In Prolog. in Ezechiel.*

lieu que Cappel soûtient qu'on n'y a pensé que plus de six-cents ans après Jesus-Christ. Usserius tâche d'appuier son sentiment par une preuve tirée de la Gemare Babylonienne qui fait mention de certains Scribes, qui avoient conté toutes les Letres de la Loi, & marqué que le *Vau* qui est dãs le mot *Gachon* Levit. XI. 42. est justement dans le milieu de la Loi, à l'égard du nombre des Lettres &c.

Par occasion Usserius parle de Joseph, & quoi qu'il avoüe à Cappel que Philon ne savoit pas l'Hebreu, il ne l'accorde pas de l'Historien Juif, qui avoit écrit son histoire en Hebreu, comme il le dit lui-même, & qui l'a tirée des Originaux Hebreux. Usserius reconnoît neantmoins qu'il ne l'a point fait fidelement : Comme Jerôme « Xavier Jesuïte, dit il, a donné il n'y a « pas long temps aux Persans l'histoire de « l'Evangile, qu'il a ajustée comme il lui « a plu : Joseph donna autrefois aux Grecs « l'Histoire du Vieux Testament, en y chan- « geant & en y ajoûtant plusieurs choses « tirées des Livres Apocryphes. C'est ainsi « qu'il dit que Salomon a regné 80. ans, au « lieu de 40, & qu'il dit que David laissa « pour l'usage du Temple cent mille talens « d'argent au lieu de mille milliers, c'est à « dire, un million de talens. Il a ajoûté au « Texte ce qu'il raconte de Moïse âgé de « trois ans, de la guerre qu'il fit aux Ethio- « piens, & de Tharbis fille du Roi d'Ethio- «

pie

Pie qui avoit conçu de l'amour pour lui «
&c. «

Usserius parle aussi du Pentateuque Samaritain, dont il a fait venir le premier, cinq ou six exemplaires en Europe. Il croit qu'il a été corrompu par un certain *Dosthes*, ou *Dosithée*, qui du temps des Apôtres entreprit de passer pour le Messie parmi les Samaritains. On se fonde en cela sur l'autorité *a* d'Origene, qui assure en termes exprés, que ce Dosithée corrompit le Pentateuque en une infinité d'endroits. On apporte en suite des passages du Pentateuque Samaritain, où l'on soûtient que les nombres, ou les mots ont été changez. On croit même qu'il a fait un mélange de l'Hebreu & du Grec des Septante, de sorte que si cela étoit vrai, on ne devroit pas être surpris que cette Version se trouvât quelquefois plus conforme au texte Samaritain, qu'au texte Hebreu. Aussi Usserius prétend qu'on n'en peut tirer aucune varieté de lecture, non plus que de la Version Greque.

a *Tom.* 14. *In Ioann.*

XV.

I. *De* Specificorum Remediorum *cum corpusculari Philosophia Concordia, cui accessit Dissertatio de varia simplicium Medicamentorum utilitate, usuque. Ex Anglico in Latinum Sermonem traducebat D. A. M. D. Auctore* Roberto Boyleo *nobili Anglo Societatis Regiæ Socio.* Londini 1686. in 12.

LOrs qu'on demandoit aux Anciens Philosophes la raison de quelque effet naturel, ils avoient accoûtumé de recourir à de certaines qualitez occultes, dont ils ne donnoient aucune idée. Ce n'est que dans nôtre siecle qu'on s'est avisé de raisonner sur des principes Géométriques, & de rendre raison des effets des corps, par des proprietez que l'on y remarque clairement, savoir l'étenduë, la figure, le mouvement, &c. Et comme ce n'est souvent pas par leur masse entiere que les corps agissent, mais par leurs particules insensibles, il a fallu parler de la figure & du mouvement de ces particules. On a proposé un nombre infini de conjectures sur ces petits corps, & l'on a même essaié d'en tirer des consequences non seulement pour la Physique, mais encore à l'égard de la Medecine. On s'est persuadé, par exemple, que le sang étant dans

dans une certaine disposition, qui ne luy étoit pas naturelle, il faloit emploier des particules d'une certaine figure pour le remettre dans l'état où il doit être naturellement. Quelques-uns ont même crû qu'on pouvoit avoir de certains remedes généraux, qui produisoient toûjours cet effet, en quelque maladie que ce fût ; & ils sont insensiblement tombez dans la pensée, que ce qu'on dit communément des remedes specifiques, ne sont que pures chimeres.

I. M. Boyle se propose dans la premiere de ces deux petites Dissertations, de faire voir que le sentiment commun toushant les remedes specifiques, n'est point incompatible avec la pensée des Philosophes modernes touchant l'action des particules insensibles des corps. Pour ne tomber pas dans l'équivoque, & pour éviter l'obscurité, M. Boyle remarque dès le commencement de sa Dissertation que l'on peut appeller specifiques trois sortes de remedes : 1. Ceux qui peuvent servir à la guerison de quelque membre du corps : 2. Ceux qui purgent, comme l'on croit, quelque humeur particuliere : 3. Ceux qui soulagent, ou qui guerissent certaines maladies, sans que nous sachions comment ils operent. C'est en ce dernier sens que l'Auteur prend cette façon de parler.

Il prouve en suite qu'il y a des remedes specifiques, contre ceux qui le nient, après quoi il s'attache à faire voir que cela s'ac-

commode fort bien, avec le ſentiment de ceux qui veulent; qu'on rende des raiſons mécaniques des effets des particules inſenſibles.

Voici les principales raiſons qu'il apporte, pour prouver que les premiers ſe trompent. Premierement Galien, & tous les anciens Médecins, outre une infinité de modernes l'ont aſſuré conſtamment, & quoi qu'en matiere de Philoſophie, on ne doive pas ſe ſervir d'autoritez, on ne laiſſe pas de tirer de là un grand préjugé en faveur des remedes ſpecifiques, parce que c'eſt une choſe dont ils ont pû avoir une infinité d'experiences. Outre cela on n'a pas plus de raiſon de nier qu'il y ait des remedes ſpecifiques, qu'on en auroit de nier qu'il y a des poiſons, qui cauſent de certaines maladies, & de certains ſymptomes. Ces poiſons agiſſent en ſi petite quantité, qu'on ne ſauroit attribuer leur effet, à aucune cauſe ſenſible, & bien moins encore à vne premiere, une ſeconde, ou une troiſiéme qualité, comme parlent les Medecins qui n'expliquent pas néanmoins fort clairement ces prétenduës qualitez. On ſait les ſymptomes terribles que produit la morſure d'une vipere, quoi que la quantité du venin qu'elle jette dans la bleſſure n'aille peut-être pas à la centiéme partie d'une tête d'épingle. Mais M. Boyle rapporte un exemple qui n'eſt pas moins ſurprenant, qu'il dit avoir apris d'un Oculiſte, C'eſt d'un homme dans l'œil de

qui une araignée laissa tomber une très-petite goute de je ne sai qu'elle liqueur, qui ne luy causa aucune douleur sensible. Cependant il perdit la vuë sur le champ.

S'il y a des venins qui produisent si promptement de certains effets, sans que nous en puissions appercevoir la cause, il semble qu'il y peut avoir des remedes qui agissent de la même maniere. Et c'est aussi ce que l'experience nous apprend tres-clairement. On guerit très promptement la morsure des Scorpions, en mettant sur la blessure de l'huile de Scorpion ou en y écrasant le corps même d'un Scorpion. Il y a en Amerique de certains Serpens qui font du bruit de la queuë, ce qui leur a fait donner le nom de *Serpens à sonnette*, dont la morsure est très-dangereuse, mais qu'on guerit très-heureusement par le moien d'une plante qu'on appelle en Amerique, à cause de cela, *Serpentaria*. Le Kinkina est encore un remede specifique contre les fiévres, & particulierement contre la fiévre quarte. On dit à la verité que ces remedes specifiques qu'on prend en si petite quantité doivent perdre leur force par la digestion de l'estomac, ou que si quelque particule conserve de la vertu, cette vertu doit être si petite, qu'elle ne peut plus faire d'effet. Mais il n'est pas besoin d'une grande portion de matiere, pour agir même très-violemment. C'est ainsi que l'odeur du musc, ou de la civette, produisant d'étranges Symptomes dans les

hyste-

hysteriques, on les peut néanmoins guerir en un moment par d'autres odeurs, comme celle de l'esprit de sel armoniac. Cependant les particules de l'odeur qui montent aux narines, ne font peut-être pas la centiéme, ou la milliéme partie d'un grain.

Le *Crocus Metallorum* fait une tres-grande quantité de vin Emetique, sans perdre quoi que ce soit de son poids. Le Mercure, sans changer le goût & la couleur de l'eau, sans diminuer même de pesanteur, lui communique sa vertu contre les vers.

M. Boyle s'applique après cela, à montrer que le sentiment de ceux qui soûtiennent qu'il y a des remedes specifiques, est aisé à accorder avec la supposition des corps insensibles, en donnant des explications mecaniques de la maniere dont les remedes specifiques peuvent agir.

Il suppose d'abord pour principe une chose, qu'il a prouvée dans un autre Ouvrage, & qui est de la derniere cõsequence dans la Physique & dans la Medecine. C'est qu'il ne faut pas regarder le corps d'un homme qui est en vie, comme une simple statue composée d'un amas de chair, de sang, d'os, de graisse, de nerfs, de veines, d'arteres &c. C'est une machine admirable, dans laquelle des corps solides, liquides, & spiritueux sont disposez avec tant d'art pour les usages ausquels ils sont destinez, qu'il ne faut pas tant juger de l'effet de quelque remede, par exemple, sur le corps

humain, par la vertu qui est dans ce réme-de consideré en lui-même, que de ce qui resulte de l'action mutuelle que les parties de cette machine vivante ont les unes sur les autres, & de ce qui peut arriver de cette collision, s'il faut ainsi dire, si on en ébranle quelques-unes

Cela étant ainsi, on peut concevoir, selon M. Boyle. 1. Que les remedes specifiques agissent quelquefois en dissolvant la matiere qui cause la maladie, de sorte que cette matiere peut sortir du corps avec les excremens, ou par les pores de la peau. Le sang, par exemple *impregné* de certaines particules, peut devenir côme un *menstrue* propre à dissoudre la matiere qui est cause du mal, comme l'eau impregnée de sel armoniac est propre à dissoudre le cuivre & le fer. Or les menstrues agissent par la figure, la grosseur, la solidité, ou par quelque autre proprieté semblable, clairement renfermée dans l'idée que nous avons du Corps, & non par de certaines qualitez sensibles, comme leur humidité, ou leur acidité. C'est de quoi on peut se convaincre par une infinité d'experiences. L'eau froide dissout le blanc d'œuf, au lieu que l'esprit de vin, ou de sel, ou l'huile de vitriol le coagule. L'esprit d'urine dissout assez promptement la limaille de cuivre, que l'esprit de vinaigre ne dissout que lentement : au contraire l'esprit de vinaigre dissout en un moment les yeux d'écrevisse, sur lesquels l'esprit

d'urine

d'urine ne produit aucun effet. Le Mercure, qui est insipide, dissout l'or, que l'eau forte laisse dans son entier: le Mercure au contraire ne peut dissoudre le fer, que l'eau forte dissout sans peine. L'huile commune, qui ne peut pas seulement dissoudre des coquilles d'œuf, dissout le soufre que l'eau forte ne dissout point. S'il ne falloit que de l'humidité & de l'acidité pour separer les particules des corps, l'eau forte, ou l'eau regale devroient être des dissolvans universels, à la force desquels peu de corps pourroient resister. Tous ceux qui n'auroient pas une solidité extraordinaire, en devroient être dissous: au lieu qu'on voit tout le contraire, parce que ces dissolvans agissent par la figure de leurs particules, qui n'est pas propre à separer celles de toute sorte de corps.

De là M. Boyle conclut que les remedes specifiques pouvant agir de même dans nôtre corps, il s'ensuit que le sentiment de ceux qui les admettent n'est point contraire à la Philosophie moderne. Il ne range pas seulement, parmi les remedes specifiques, ceux que l'on prend interieurement, mais encore les remedes exterieurs comme ceux que l'on applique sur les bras, ou que l'on pend au col, le Camfre; l'Ambre-gris &c. Ces remedes agissent par les corpuscules qui en sortent incessamment, & qui entrent dans nos corps, par les pores de la peau.

 2. Les

2. Les remedes specifiques peuvent agir en mortifiant des humeurs trop acides, ou qui pechent en quelque autre excès. Cette mortification se fait, ou par une figure toute contraire qui se trouve entre les particules, comme on voit que les Alcalis mortifient les acides: ou en couvrant, pour parler ainsi, d'une espece d'enveloppe les corps mortifiez. C'est ainsi que le cinabre détruit l'acidité de l'esprit de vinaigre, la chaux vive celle de l'eau forte, & la Calamine, celle du sel & du nitre; les particules de ces acides s'embarassant dans celles des corps qui les mortifient

3. Ils précipitent quelquefois la matiere peccante, ce qui peut arriver autrement que par le combat des acides & des alcalis, comme lors qu'après avoir dissout de l'argent dans de l'eau-forte, on y plonge une lame de cuivre, l'argent descend doucement au fonds du vaisseau. C'est ainsi encore que par le moien d'un corps que M. Boyle ne nomme pas, il rend douce en un moment, de l'eau extremement puante, quoi que tres claire. Il se precipite seulement au fonds, je ne sai quelle lie, qui étant separée laisse l'eau sans puanteur. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que le précipitant n'est ni amer, ni acide, ni urineux.

4. Ils peuvent fortifier le cœur, ou la partie affectée, en se joignant à cette partie: en incisant la matiere qui cause la maladie, & la mettant en état de sortir du

corps,

corps ; en fortifiant les fibres de la partie malade, en dilatant ses pores ; en irritant cette partie, comme les Cantharides irritent la vessie, quoi qu'elles n'irritent point d'autres parties aussi tendres On apporte l'exemple de *l'Osteocolla*, comme un remede specifique experimenté, pour engendrer un cal sur les os rompus.

5. Quelquefois ils corrigent les déreglemens du sang ; comme lors qu'on augmente son mouvement par des cordeaux, ou qu'on corrige sa mauvaise consistance en l'épaississant, ou en l'attenuant, selon le besoin du malade.

6. Enfin ils peuvent s'unir à la matiere peccante, & lui faire si bien changer de nature, qu'elle n'ait plus les mêmes qualitez, de sorte qu'elle ne soit plus nuisible, ou qu'il soit aisé de la faire sortir du corps. Ainsi si l'on mêle de l'eau forte avec de l'esprit de vin, ces deux violentes liqueurs en composent une troisiéme qui est douce.

C'est ainsi que M. Boyle concilie l'ancien sentiment touchant les remedes specifiques, avec les explications mécaniques, que nos Philosophes modernes veulent qu'on rende de tous les effets de la nature. Il cite par tout, un très grand nombre d'experiences, qu'on n'auroit pu rapporter sans transcrire presque toute une Dissertation, où l'on ne trouve rien d'inutile, & où l'abondance de la matiere répond à la solidité des raisonnemens.

II. La seconde Dissertation *de l'utilité des Remedes Simples* est un Avis aux Medecins, où l'Auteur les exhorte à ne se servir que de remedes simples, ou peu composez, & à observer constamment cette Methode, autant qu'il leur est possible. Voici les raisons qu'il en donne.

En premier lieu, il est plus aisé de conjecturer l'effet que fera un remede simple, que celuy d'un remede plus composé, car la composition change si fort la nature des Medicamens, qu'il n'est pas aisé d'en prévoir l'effet. Le Verre d'Antimoine dissout dans de l'esprit de vinaigre ne purge & n'excite à vomir qu'assez arement. L'Antimoine cru, que quelques- ns prennent sans vomir, & sans en être pu gez, mêlé avec du Salpetre, ou du Tartre, devient un violent purgatif, & cause de grands vomissemens: mêlé avec un peu de Tartre, il devient diaphoretique, & quelquefois diuretique.

En second lieu, les remedes simples sont les plus assurez. Mais ce qui leur a fait perdre une partie de leur reputation & de leur usage, c'est que ceux qui les ont décrits se sont uniquement appliquez à rapporter leurs bonnes qualitez & leurs vertus, sans nous dire quoi que ce soit du mal qu'ils causent en de certaines rencontres, ce qui fait qu'on ne peut pas toûjours prévoir l'effet qu'ils peuvent faire, étant mêlez avec d'autres ingrediens. M. Boyle a connu une personne de qualité à qui le miel étoit si contraire

qu'il

qu'il l'incommodoit presque autant qu'auroit fait du poison. L'Absynthe, dont l'usage est extrémement sain pour beaucoup de gens, nuit à la vuë, selon l'experience de plusieurs autres. Il y a une infinité de remedes simples de cette nature, qui ne sont pas toûjours salutaires.

En troisiéme lieu, on peut plus aisément prendre une bonne doze d'un remede simple, lors qu'on le prend tout seul. Il ne cause pas tant de dégoût, ni d'incommodité à l'estomac. Le froment, le segle, l'orge, & l'avoine sont tous quatre nourrissans, mais si l'on faisoit à un malade, du pain composé de ces quatre sortes de grains, il ne seroit pas si bon que du pain de froment tout seul. Si quelcun vouloit faire de l'eau de vie, dont il ne faudroit donner qu'une très-petite quantité, pour faire revenir à elles des personnes évanouïes, il ne mêleroit pas de l'esprit de vin à du moût, ou à de la biere forte. On assure que la Gomme Arabique est excellente contre les ardeurs d'urine, mais si on la mêle en petite quantité parmi d'autres ingrediens, elle ne fait rien, au lieu qu'étant donnée seule, & au poids d'une dragme, elle produit de grands effets. Le suc du Thym sauvage fait d'admirables effets dans les toux des enfans, & l'infusion de l'herbe que l'on nomme *Paronychia foliis rutaceis* dissipe les tumeurs des écroüelles.

En quatriéme lieu, toutes choses étant

égales il est plus aisé de trouver des remedes simples, que de ceux qui sont formez de plusieurs ingrediens. M. Boyle marque quelques-uns de ces remedes, qu'il est facile de trouver, & qui servent à guerir de très-fâcheuses maladies. L'huile de graine de lin est excellente pour faire meurir les Empièmes pleurétiques. Celle de Terebentine arrête le sang des blessûres, sert infiniment dans leur cure, & guerit la gangrene. Celle de Noix est bonne contre la Pierre, & le Savon d'Espagne contre la Jaunisse.

Enfin on pourra tirer de l'usage des remedes simples, une connoissance beaucoup plus grande du véritable effet que produisent les remedes dont on se sert. Il est très-difficile de connoître la vertu de chaque drogue, lors qu'il y en a plusieurs qui sont mêlées ensemble, puis qu'il n'est pas même fort aisé de la connoître, lors qu'on prend chaque ingredient à part; le terroir, le climat, la culture, les saisons, & plusieurs autres circonstances y causant un très-grand changement. L'Auteur a éprouvé que quelques graines dont on se sert communément dans la medecine, étant distillées dans un temps de l'année donnent un esprit acide, & dans un autre un esprit urineux.

M. Boyle prétend que la plûpart des raisons en faveur des remedes simples, que l'on vient de lire, doivent être appliquées aux préparations de Chymie, qui étant assez simples produisent néanmoins des effets admi-

admirables. Ce qu'il y a de particulier dans cette sorte de remedes, c'est que le changement de préparation, y peut tenir lieu de composition. Selon qu'on prépare diversement l'Antimoine, il est vomitif, purgatif, diaphoretique, diuretique, &c. Mais si on veut mêler deux ou trois choses ensemble, & qu'on le sache faire habilement, on en peut faire des remedes beaucoup meilleurs que ceux que l'on compose, avec beaucoup d'ostentation, d'un très grand nombre de drogues. L'esprit de vinaigre corrige mieux la vertu émetique & purgative du verre d'Antimoine, que les plus excellens élixirs cordiaux, & toutes les préparations les plus difficiles. Le Mercure fait un si grand changement dans le sublimé, que d'un poison très-violent, il devient un très-bon remede, & qui entre autres vertus peut être d'un grand secours dans les Dysenteries.

On objecte contre le sentiment de M. Boyle que les maladies naissant quelquefois d'un concours de diverses causes, qui produisent plusieurs symptomes, les remedes simples n'y suffisent pas. Mais on répond premierement à cela. Qu'on ne prétend pas de rejetter toute sorte de medicamens composez. 2. Que les simples ne laissent pas de guerir des maladies qui viennent de differentes causes, comme l'on voit que le Kin-Kina guerit des fievres tierces & quartes. 3. Que la cause de la maladie étant ôtée, les divers Symptomes cessent, comme l'on

voit les differens Symptomes du *RicKets*, s'évanouïr par le moien d'un remede tiré du Vitriol que M. Boyle appelle *Ens primum Veneris* 4. Que la nature elle même ayant formé de diverses parties de differentes qualitez les corps que nous appellons simples ; les unes sont raffraichissantes, les autres chaudes ; les unes douces, les autres ameres. Dans la rubarbe il y a quelques parties purgatives, & d'autres astringentes. On trouve dans une même Marcasite, un sel acide, deux sortes de soufre, de la terre, du cuivre & du fer, qui sont encore composez de differentes parties. 5. Les dissolutions de la Chymie font voir que les corps qui paroissent aux yeux les plus homogenes, sont extrémement composez, ce qu'on peut prouver par une infinité d'experiences. C'est apparemment à cause de cela que les remedes que l'on croit les plus simples, sont souvent propres à diverses maladies. M. Boyle apporte pour exemples le lierre, les eaux minerales, le bol d'Armenie, &c.

On peut aisément voir par cet extrait que les deux Traitez de M. Boyle, touchant les remedes specifiques & les remedes simples, peuvent être d'une grande utilité à toute sorte de personnes. Mais ils auroient été mieux reçus deçà la mer, si l'Interprete Latin se fût donné un peu plus de peine, pour bien exprimer l'original. On y trouve non seulement plusieurs barbarismes, mais encore des mots pris dans un sens fort éloigné

de

de leur signification L'Auteur avoit dit que le suc de limon empêche les coûteaux de couper, mais l'Interprete nous dit qu'une *lime est fort contraire au tranchant d'un couteau, lima cultri aciei contraria est* p. 41. *Elkium* est selon lui, ce que les autres appellent *Alce* une espece de Chevreuïl 95. *Morbus Comitialis* & *morbus regius* sont la même chose dans son Dictionnaire. 121. *Lapis Cornelianus* est chez lui la Cornaline 101.

2. *A Free Enquiry into the Vulgarly received Notion of NATURE by the Honourable R. Boyle, Esqu.* Examen de ce qu'on entend vulgairement par le mot de Nature, par M. Boyle. *A Londres. in 8.*

On ne peut pas donner un extrait aussi exact de ce livre, que du précedent, parce qu'on ne l'a pas vû. On mettra seulement ici ce qu'on en a trouvé dans le Journal d'Angleterre du 25. de Mai. 1686.

Ce n'est pas sans raison que le fameux Auteur de ce Traité s'étonne que personne n'ait écrit de la *Nature* elle-même, pendant que tant d'autres ont écrit des œuvres de la Nature. Mais cela ne paroîtra pas si étrange, si l'on considere de quelle sorte le Monde savant a été asservi, pendant plusieurs siecles, aux principes Peripatéticiens de la Matiere & de la Forme, & avec quelle déference l'on a reçu & défendu par tout les

ſentimens d'Ariſtote. Car la notion commune, dans laquelle on prenoit le mot de *Nature*, s'accommodant avec les principes de la Philoſophie d'Ariſtote, il n'étoit pas ſur d'attaquer le ſentiment de la multitude, & en même temps mettre en queſtion l'autorité de tout ce qu'il y avoit de Savans en Europe. On étoit donc obligé, par une baſſeſſe indigne des Philoſophes, de ſoûmettre ſervilement ſon jugement à celui des autres. Cela ſemble être la principale, & peut-être l'unique cauſe, qui a entretenu pendant ſi long-tems une infinité d'erreurs, non ſeulement en Philoſophie, mais encore en des matieres plus importantes, comme dans celles qui regardent la Religion. Ce n'eſt pas le deſſein de nôtre Auteur de s'attacher à cette derniere ſorte d'erreurs. Il veut ſeulement montrer dans cet excellent eſſai, qu'en matiere de recherches Philoſophiques, la notion commune du mot de Nature reçuë ſans examen, a été l'occaſion d'une infinité d'erreurs.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en huit Sections, dont on marquera le deſſein en peu de mots.

Dans la premiere ſection, après avoir dit quelque choſe de la maniere dont l'eſprit de l'homme conçoit, nôtre Auteur répond, avec ſa pénetration ordinaire, à deux Objections, & montre qu'on ne peut pas blamer un enfant de la Nature, de ce qu'il attaque ſa Mere de la maniere que le fait ici M. Boyle ;

ſe, & qu'il eſt ſouvent d'une neceſſité abſoluë, de s'éloigner du ſentiment commun.

Dans la ſeconde on fait une énumeration de divers ſens auſquels ſe prend le mot de Nature, & on ſubſtituë d'autres mots & d'autres expreſſions plus conformes à la veritable ſignification de ce mot.

La troiſiéme contient un examen de la définition qu'Ariſtote donne du mot de Nature; on fait voir qu'elle eſt obſcure, & embarraſſée, qu'elle ne ſert à expliquer aucune difficulté. Après cela nôtre Auteur rend raiſon pourquoi il évite le frequent uſage du mot de Nature.

Dans la quatriéme Section, on examine d'abord divers axiomes touchant la Nature, où on la décrit ſelon l'opinion vulgaire. Enſuite on en donne une deſcription beaucoup meilleure : après avoir raiſonné ſavamment ſur differentes manieres de parler, qui y ont quelque rapport. Ici nôtre Auteur donne deux notions du mot de Nature, l'une generale qu'il appelle *Coſmical Mechaniſm*, la diſpoſition Mécanique du Monde ; & l'autre particuliere, qu'il nomme *Individual Mechaniſm*, la diſpoſition Mécanique de chaque corps en particulier. Il marque enfin l'origine de la pluralité des Dieux, & de quelle maniere *la Nature* fut rangée par les Anciens au nombre des Déeſſes.

La cinquiéme renferme les raiſons pour

leſquelles

lesquelles nôtre Auteur à rejetté la notion commune du mot de Nature. Elle n'est fondée sur aucune preuve solide, elle n'est d'aucune necessité, elle est obscure & inintelligible, elle est dangereuse à l'égard de toute sorte de Religiōs, & particulierement à l'égard de la Chrétienne, elle est contraire à une infinité d'experiences &c.

Dans la sixiéme on répond aux raisons que l'on apporte en faveur de la Nature, tirées du commun consentement de tout le genre humain ; de ce que les corps tâchent de demeurer dans leur état naturel, de la distinction du mouvement en naturel & violent ; des crises des maladies &c.

L'Auteur expose dans la septiéme section les differens attributs de la Nature, & entre autres ces deux, *l'horreur* que la Nature, comme l'on parle, a pour le vide, & le soin qu'on lui attribuë de guerir les maladies : *Natura morborum medicatrix*.

Dans la huitiéme & derniere, on fait voir que la Nature, comme on entend vulgairement ce mot, est un Etre imaginaire. On propose une nouvelle Hipothese de la Providence divine, conformément à la doctrine contenuë dans ce Traité, & l'on finit en faisant voir l'utilité de l'Examen que l'on a fait dans cet Ouvrage.

XVI.

XVI.

JOH. ALPHONSUS BORELLUS, *Neapolitanus, Matheseos Professor*, DE MOTIONIBUS NATURALIBUS A GRAVITATE PENDENTIBUS. *Lugduni-Batavorum apud Petrum van der Aa.* 1686. in 4.

ON a dit dans le IX Article de ce Volume, qu'outre le Traité *de la force de la percussion*, Borelli en avoit fait un autre, *des mouvemens naturels, causez par la pesanteur*, & qu'ils servent l'un & l'autre comme d'introduction à son grand Ouvrage *du mouvement des Animaux* c'est pourquoi on n'a pas jugé à propos de tarder plus longtems, à donner l'extrait de ce Livre des mouvemens naturels.

Tout le monde avouë bien qu'il faut necessairement que le milieu dans lequel le mouvement se fait, soit fluide, c'est à dire, ou vuide, ou occupé par des corps qui cedẽt, & qui peuvent être divisez en plusieurs parties; mais l'Auteur ne croit pas qu'on ait traité, avant lui, de la proportion qu'ont entre eux, par égard au mouvement, les corps qui different en grandeur, en poids & en figure; ou comment & pourquoi les uns se meuvent plus ou moins vîte: c'est le but

but general de tout l'ouvrage qu'on propose dans le Ch. I.

On traite dans le II. de la pesanteur des corps solides & fluides, qui nagent dans un milieu liquide. Avant que d'entrer en matiere on fait 4. suppositions 1. Que tous les corps qui composent le globe de la Terre sont pesans, ce qu'on prouve ensuite dans le Ch. IV. (2) Que le mouvement, par lequel les corps tendent au centre du globe, se fait en ligne perpendiculaire, comme par le plus court chemin. (3) Qu'un corps pesant ne se meut jamais de soi-même, lorsque ce mouvement ne l'approche point du centre. (4) Que les parties les moins pressées d'un corps fluide, disposé horizontalement, doivent être repoussées en haut en ligne directe, par les parties de dessous qui sont plus pressées. Cette supposition est d'Archimede, mais Borelli, ne la croyant pas assez claire, entreprend de la prouver & de l'éclaircir. C'est pourquoi il fait voir que les parties d'un corps fluide peuvent être plus ou moins pressées, & que la chute ou la descente d'un corps est la veritable cause, qui en fait monter un autre. On montre en passant le défaut d'une machine pour le mouvement perpetuel, que Clement VII. disciple de Galilée, avoit communiquée à l'Auteur, & qui devoit vrai-semblablement reüssir.

Les Peripateticiens croient que les corps ne pesent point dans ce qu'ils appellent leur

leur lieu naturel, & que les corps moins pesans ne font aucune impression sur ceux qui le sont plus, comme l'air sur l'eau & l'eau sur la terre ; mais cette opinion a si peu de partisans aujourdhui, que ce seroit perdre le temps que de rapporter les raisons que Borelli employe pour la combattre. Il n'y a qu'une experience, qui semble favoriser cette legereté prétenduë ; c'est celle des plongeurs, qui assurent ne sentir point le poids de plusieurs colomnes d'eau, qu'ils ont sur les épaules. On dit que cela vient de ce qu'ils sont tout entourez d'eau, & que toutes les parties de leur corps étant pressées également de tous côtez ; celles de dessous empêchent l'effet que celles de dessus causeroient. Ainsi quand les bassins d'une balance sont en équilibre, & qu'on passe la main sous l'un des bassins, quelque poids qu'il y ait dedans, on ne le sent point : non que ce corps ait perdu sa pesanteur naturelle ; mais parce que le contre-poids le côtraint à monter autant, que sa propre pesanteur le porte à descendre ; l'un & l'autre étant pressez par des corps d'égale force. Cette resistance des impressions contraires est ce qui produit le repos apparent des parties de l'eau & des autres corps fluides, & cela se voit encore plus clairement dans un autre exemple que l'Auteur propose. Qu'on prenne une vessie pleine de sable ou d'eau, un corps aigu & perçant, qu'on appuyera dessus, la percera facilement, mais si cette vessie étoit toute

environnée de corps aigus, cette union les rendroit obtus, & ils ne trouveroient plus d'endroit, par où ils pussent pénetrer dans la vessie; parce qu'une pointe repoussant dans le même instant le corps que l'autre pousse, le feroit demeurer dans le même état. Il est facile d'appliquer cette comparaison à un homme qui est dans l'eau, & de concevoir, que quoi que son corps soit composé de parties dures, de molles & de liquides, néanmoins l'eau faisant une égale impression sur toutes, elles ne changent point de disposition, & que par conséquent il ne doit sentir aucune douleur. Il n'y a qu'une chose qui, selon les apparences, devroit leur en causer, c'est que l'air qu'ils respirent, se condensant beaucoup, doit produire, ce semble, une espece de suffocation, comme un habit qui nous serre trop le corps, fait monter le sang au visage. On répond à cela, que cet habit n'incommode que parce qu'il ne nous serre pas également par tout, & qu'on ne s'apperçoit pas que la condensation ni la rarefaction de l'air fassent un changement sensible sur nôtre corps, en si peu de temps. Dans un Poële, par exemple, ou sur le sommet d'une montagne, l'air est extrémement rarefié, & dans le fond d'une vallée, il est tres épais & on ne le sent presque pas.

Tout le Chapitre IV. est employé à détruire l'opinion de la legereté positive, & à faire voir que ce qu'on appelle legereté

n'est

n'est qu'une moindre pesanteur. L'Auteur accable ses adversaires de preuves & sait si bien expliquer tous les phénomenes qu'ils semblent tous concourir à confirmer son sentiment, & à ruïner celui des disciples d'Aristote. Il rapporte plusieurs experiences curieuses pour prouver, que le feu, la fumée, & tous les corps, que ces Messieurs appellent legers de leur nature, ne montent en haut que par le choc d'autres corps plus pesans. Un ami de Borelli avoit une balance si parfaite que le moindre petit brin de paille, mis dans un des bassins, le faisoit pencher; & que pour empêcher que, ni l'air, ni la poussiere ne la gâtassent, on étoit obligé de la tenir dans une petite cassette de verre, où l'on la voyoit demeurer dans un parfait équilibre. La justesse de cette machine fit naître la pensée de savoir par son moien, si un poids égal appuyé sur chacun des bassins étoit la veritable cause de leur équilibre. On fit rougir au feu le bout d'une petite barre de fer, & le mettant directement au dessus, ou au dessous d'un des bassins de cette balance, on remarquoit que le bassin opposé panchoit: ce qu'on ne sauroit attribuer qu'à la rarefaction de l'air, qui environnoit le bassin, vers lequel on avoit approché le fer rouge. L'Auteur a fait une autre experience, qui prouve évidemment que le feu & la fumée ne montent en haut que par l'action des corpuscules de l'air qui les pressent, les forçant pour ainsi dire de leur ceder la place,

&

& que si les parties ignées suivoient leur propre mouvement, elles tendroient en bas comme tous les autres corps. Il prit un Syphon de deux coudées de hauteur, qui avoit une pomme de verre à un de ses bouts, & étoit recourbé vers l'autre: puis ayant bien bouché l'ouverture du côté courbe avec de la vessie de porc, il remplit toute la capacité du Syphon, d'argent-vif, par l'ouverture de l'autre bout: & avant que de la fermer, il attacha au bouchon, avec du fil d'archal, une petite bale de bitume noir. Ayant fermé ce bout-là, il ouvrit le recourbé, & en laissa sortir du mercure en telle quantité, qu'un peu plus du tiers du Syphon demeura vuide, & que la bale se trouva suspenduë au milieu de la pomme, jusqu'où la longueur du fil lui permettoit de descendre; l'espace de dessus & de dessous étant également vuides. Ensuite avec un miroir ardent il mit le feu à la bale, & il vit que la fumée au-lieu de monter en haut, se recourboit en bas, à peu-prés comme un jet d'eau, lors qu'il est arrivé à son plus haut point.

Cette experience donne occasion à l'Auteur de parler de la nature de la fumée, qui est, selon lui, un amas de plusieurs petites particules d'huile, de terre, & d'eau, separées l'une de l'autre, qui ne sont pas encore enflamées, quoi qu'elles soient dans une grande agitation. Borelli a fait plusieurs operations chimiques pour separer ces parties, rendre la fumée combustible, & confirmer

firmer ainsi son sentiment. S'il eût été en Dauphiné, la nature lui en auroit fourni une preuve inconteſtable, sans qu'il lui en coutât rien. A quatre lieuës de Grenoble près du *Monêtier de Clermont*, on voit au pied d'une petite colline, de la fumée qui s'éleve incessamment d'une terre rougeâtre, & chaude au toucher. Cette fumée s'enflamme quelquefois d'elle même, lors que l'air est fort chargé de nüages, mais ordinairement on fait passer à travers de la paille allumée. La fumée prend feu à l'instant & demeure très-longtemps enflammée, sans qu'aucune autre matiere combustible entretienne la flamme. Mais la seule odeur du terroir apprend qu'elle s'exhale de quelque veine de souffre & de bitume, qu'un feu soûterrain contraint de pousser cette vapeur. Autrefois un petit ruisseau couloit dans l'endroit d'où elle sort, & parce qu'elle en faisoit bouïllonner l'eau, on appelloit ce ruisseau *la fontaine qui brule*, mais présentement il coule au dessous.

a On passe de la fumée à l'air qui, selon l'Auteur, est composé de corpuscules ou petites lames, dures, flexibles, capables de ressort, & qui faisant plusieurs tours en ligne spirale forment la figure d'un cylindre creux. On rend raison par cette hypothese de toutes les proprietez de l'air, de sa pesanteur qui est en proportion à celle de l'eau, ce que sont 117 avec 4 septiémes à 1. A l'égard de

a C. V.

de la rarefaction & de la condensation, où dit que naturellement l'air remplit beaucoup de place; & que neanmoins il peut-être reduit à si peu, que dans une grande condensation, telle qu'est celle qui s'en fait dans les arquebuses à vent, le lieu qu'il occupe differe autant de celui où il est d'ordinaire, que 1. fait de 2000: & ce resserrement est la cause que l'effort qu'il fait pour se remettre dans son état naturel est si violent. Borelli étant membre de l'Academie des experiences, fondée par un Cardinal de la maison de Medicis, a eu la commodité d'en faire plusieurs qu'on lira avec plaisir dans l'original, où les figures qu'on y a ajoûtées peuvent les faire entendre facilement. On y apprendra la necessité qu'il y a d'être exact sur ce sujet, & de ne pas juger sur des phénomenes incertains, par les défauts que l'Auteur fait remarquer dans quelques experiences du P. Mersenne.

a Il n'est pas jusqu'aux Sectateurs d'Aristote, qui ne recourent présentement aux experiences, tant elles sont au goût du siecle. C'est par là qu'ils esperent de soûtenir leur attraction chancelante; alleguant l'exemple des ventouses, qui attirent, à ce qu'ils prétendent, les humeurs & les chairs sur lesquelles on a brûlé des étoupes. Mais Borelli leur fait voir qu'ils expliquent mal ce phénomene, & que les humeurs & les chairs molles n'entrent dans les ventouses que,

a C. VI.

que parce que l'air, étant rarefié par le feu, pese moins sur cette partie qu'il ne fait sur les autres, lesquelles se trouvant plus pressées poussent celle-là dans le verre. Il répond par le même principe à une difficulté, que Guerrini lui avoit proposée touchant l'eau qui monte dans les pompes. Voiez la proposition 133. & la 134.

a L'Auteur définit le corps fluïde, celui dont les parties étant d'une pesanteur égale, l'une peut-être muë par une force exterieure, encore que l'autre ne le soit pas, ou qu'elle ait un mouvement contraire. Il s'ensuit de là, selon Borelli, que les particules qui composent l'eau sont séparées & indépendantes l'une de l'autre, & qu'elles ne sont pas fluïdes elles-mêmes, mais qu'elles sont tres-propres à le devenir, étant aussi rondes & aussi polies qu'il se peut, & étant toutes également pesantes. On pourroit s'assurer de la verité de cette hypothese par une experience, où l'on verroit, quoique d'une maniere un peu grossiere, presque tous les phénomenes des corps fluïdes. Qu'on prenne des globules de cristal, aussi petits qu'il se peut, & qu'on les mette dans un vase; on remarquera d'abord qu'ils s'accommodent à la capacité du lieu où ils sont, & que si on enfonce la main dans le vase, ils cedent & se retirent à côté. Après cette agitation on s'appercevra qu'un de ses globules se meut, pendant que l'autre est en repos, &

a C. VII.

qu'enfin ils se mettent tous de niveau à cause que leur surface est très-unie, sans qu'il y demeure d'inégalité, comme dans un amas de grains de blé ou de sable.

Dans le reste de ce Chapitre, on refute le sentiment de Descartes sur la cause de la dureté des corps, & on soûtient qu'il y peut avoir des corps, dont toutes les parties sont en repos, & qui néanmoins ne sont pas durs. Ces parties pouvant être si polies & si rondes, que le moindre choc les mette en mouvement; & que le tout compose ainsi un corps moû & fluïde. Ainsi, selon nôtre Auteur, ce n'est ni le repos, ni le mouvement, qui est la cause de la dureté ou de la fluïdité des corps; mais la configuration des parties insensibles, dont ils sont composez, Lorsque la surface de ces particules est ronde & unie, le corps qui naît de leur assemblage est fluïde; lors qu'elle est inégale & raboteuse, le tout qu'elles forment est dur, plus ou moins, à proportion de leur inégalité. La fusion des métaux & du verre n'est point contraire à cette hypothese; car leurs parties angulaires ne se meuvent, que parce que les corpuscules ignées les separant, & remplissant les pores par lesquels elles étoient engagées l'une dans l'autre, les mettent en état de se mouvoir diversement. On rapporte, pour confirmer ce sentiment, une experience de M. Boyle, qui ayant liquefié, par le feu, de la poudre d'albâtre, & ayant en suite laissé refroidir cette li-

queur

queur sur du papier, il s'en forma un monceau de petites particules, séparées les unes des autres. Après cela Borelli tâche de faire voir que la dissolution des sels, & les autres mouvemens excitez par la fermentation, ne prouvent pas que la fluïdité des corps procede toûjours de l'agitation continuelle de leurs parties. Prop. 143.155.

Descartes & nôtre Auteur ne s'accordent pas non plus, dans la configuration des particules de l'eau; puisque Descartes a crû que ces corpuscules étoient de figure ovale, souples comme des anguilles, toujours agitez; & que Borelli les croit ronds & polis. Il ne nie pourtant pas, qu'ils ne soient flexibles & capables de faire ressort, mais il attribue cét effet à une certaine matiere visqueuse, qui les enveloppe, à peu près comme le coton que l'on voit sur quelques fruits; prétendant que, sans cette supposition, on ne sauroit rendre raison de plusieurs effets de l'eau. C'est cette espece de glu, qui retient des gouttes d'eau suspenduës à une feuille d'arbre, ou aux parois d'un vase: qui resiste tant soit peu à la force des corps solides qu'on plonge dans l'eau; & qui par sa flexibilité la rend capable de quelque condensation. On prouve cette condensation par une experience, qui s'est faite dans la sale du Grand-Duc de Toscane. Ce Prince fit remplir d'eau une boule d'argent creuse, & la fit fermer en suite très-exactement; puis commandant qu'on frappât dessus avec

un marteau, ce globe commença à devenir moins rond; ce qui marque évidemment que l'eau s'étoit condensée, puisque de toutes les figures, la spherique est celle dont la capacité est la plus grande. Après cela, continuant d'applatir la boule, on en vit sortir de toutes parts de petits globules aqueux, & semblables à la sueur de nôtre corps; & ayant fait une ouverture dans cette boule, l'eau qui y étoit renfermée, réjaillit tout à coup & avec beaucoup de violence.

a Cette matiere visqueuse, qui environne les corpuscules aqueux, est d'un grand secours à Borelli; car il s'en sert à expliquer pourquoi les gouttes d'eau prennent la figure ronde en tombant? & il soûtient que l'air n'y contribuë rien, puis que ces gouttes ne laissent pas de s'arrondir & de demeurer attachées aux parois des Syphons, d'où l'on a pompé l'air. Toutes les fois que des gouttes d'eau s'élevent au dessus du niveau de leur masse, en montant dans une pompe, c'est cette matiere visqueuse qui embarasse ses rameaux dans les pores des parois de la pompe; & qui en cet état, étant appuyée par les pores des parois où elle s'est insinuée, se trouve moins pesante & presse avec moins de force l'eau de dessous: de sorte que l'eau de dessous pesant plus que l'eau de dessus, elles perdent l'équilibre & la premiere contraint la seconde à monter.

C'est pourquoi lorsqu'on plonge plusieurs fois de suite, perpendiculairement un cha-

a C. VIII.

lumeau, ou un tuyau de verre, percé long & étroit dans un vase plein d'eau, qui n'est pas de la même hauteur ; on remarque que l'eau monte plus haut la seconde fois que la premiere : de même qu'un baton qu'on trempe dans une matiere gluante, n'en emporte pas tant au premier coup qu'au second. (*a*) C'est par le même principe qu'on rend raison, pourquoi l'eau, qui est dans un chalumeau qu'on tient suspendu en l'air, ne tombe point : la matiere visqueuse, qui est attachée aux parois du tuyau, formant au bout une espece de filet, qui ferme le passage aux corpuscules aqueux.

(*b*) L'Auteur passe en suite à considerer les effets que produisent sur l'eau les corps qui y nagent, les rencontres dans lesquelles ils doivent s'approcher, ou s'éloigner l'un de l'autre, & remarque, sur la fin de ce chapitre, quelques défauts dans les instrumens hydrostatiques, ou machines à peser l'eau dont on se servoit dans l'academie des experiences, que le Cardinal de Medicis avoit établie.

(*c*) Les deux Chapitres suivans traitent de la rapidité naturelle des corps pesás & de la proportion qu'ils ont entre eux. L'Auteur y prouve que le mouvement de tous les corps pesans seroit égal dans le vuide, & rend ensuite raison de leurs differens dégrez de vitesse.

(*d*) Et de peur qu'on ne s'imagine que

a P.239. *b* C.IX. *c* C.X. & XI. *d* C.XII.

ces suppositions du mouvement dans le vuide sont inutiles, Borelli s'efforce d'en montrer l'existence & la necessité, & definit l'espace vuide un *être étendu & incorporel, infini, éternel & increé* Après cela il distingue deux manieres de concevoir le vuide, ou comme une pure privation de toute sorte de corps & un vrai neant, ou comme une étenduë immaterielle, & divisible, ayant les trois dimensions de longueur, de largeur & de profondeur, telle qu'est celle d'un vase, d'où l'on a ôté toute sorte de corps, soit effectivement soit par la pensée: & c'est ainsi que l'ont conçu les Pythagoriciens, Démocrite, & Epicure. L'Auteur répond d'abord aux argumens d'Aristote, & fait voir que tous les effets qu'on attribuë à l'horreur du vuide sont causez par la pesanteur d'un corps opposé, & sont tres-conformes aux Loix des mécaniques. Il vient ensuite à la grande raison des nouveaux Philosophes, qui est que le corps n'étant autre chose que l'étenduë même avec ses trois dimensions, ceux qui admettent le vuide, ne pouvant le concevoir d'une maniere differente de l'étenduë, nient son existence, par la définition méme qu'ils en donnent. A cela Borelli répond, 1. que les dimensions qu'on attribuë à l'espace vuide ne sont pas réelles, que ce ne sont que de simples négations & des privations. 2. Que de ce que l'esprit ne peut concevoir le vuide, qu'en y joignant une étenduë qui le mesu-

re,

re, on ne sauroit conclurre qu'il n'y en ait point, & qu'il ne s'en puisse point faire: puisque nôtre imagination n'a pas moins de peine à se former une idée de l'infini, de l'indivisible & de mille autres choses. 3. Que les Peripateticiens devroient admettre ce vuide, puisqu'ils reçoivent le monde fini & des espaces infinis au de-là. 4. Qu'il est faux que deux corps se vinssent toucher d'eux-mêmes, & sans qu'aucune force les poussât, aussi tôt qu'on auroit ôté tous les corps qui sont entre-deux, & qu'il est étonnant que les Cartesiens osent soûtenir cela, eux qui se sont tant moquez de l'horreur du vuide. Nos modernes font encore une objection contre le vuide qui paroît tres-forte: la rarefaction & la condensation de l'air procede, selon les partisans de l'opinion de Democrite, des espaces vuides qui sont entre les corpuscules äerez: or comme on a dé-ja montré, la plus grande condensation de l'air differe autant de sa rarefaction ordinaire qu'un & deux mille: ainsi il faudroit qu'il y eut 2000. espaces vuides, pour un plein, ce qui est impossible. L'Auteur dit que ce raisonnement ne fait rien contre lui, parce qu'il y peut avoir, & qu'il y a en effet une infinité de corpuscules ignées, aqueux & terrestres, mêlez avec ceux de l'air, qui n'ayant point de liaison avec eux s'en separent, lorsque l'air se condense: & que quand cela ne seroit pas, l'admission d'un si grand nombre d'espaces vuides n'est

pas si absurde que ces Messieurs pensent, & n'est pas même sans exemple ; puisque, dans les bouteilles d'eau que les enfans font en soufflant, la concavité occupe souvent un espace deux ou trois mille fois plus grand que les parties aqueuses qui l'environnent.

Après avoir refuté le sentiment de ses adversaires, Borelli tâche de prouver le sien de cette maniere. Il prétend d'avoir déja démontré, (*) que les corps fluides sont composez de corpuscules qui ne le sont pas eux-mêmes ; que ces corpuscules sont durs & inflexibles, puisque s'ils étoient moûs, ils seroient fluides & *composez* d'autres corps fluides & ainsi à l'infini ; que s'ils sont durs, ils ne peuvent donc pas s'accommoder à toutes sortes de figures, & qu'il doit y avoir entre eux des espaces, ou vuides, ou remplis par d'autres corps. Après cela il considere les corps qui sont propres à ce remplacement : & avouë qu'on n'a pas besoin de supposer des vuides dans les pores, dont la configuration est propre à recevoir des corpuscules cylindriques, prismatiques, sphériques, coniques, & d'autres figures courbes regulieres, qui peuvent tourner sur leur axe, sans changer la constitution du corps qui les environne. Mais dans les pores qui admettent des figures à plusieurs faces, qui ne sont pas prismatiques ; comme ces sortes de corpuscules ne sauroient se mouvoir en ligne droite, sans cau-

(*) C. VII. prop. 140. 141.

causer du changement dans la figure & la disposition des corps, où ils sont renfermez, il est impossible que, dans cette vicissitude continuelle, les angles de ces corpuscules, qui sont solides & ne changent pas facilement de figure remplissent toûjours si exactement les pores des corps, qu'il n'y reste aucun vuide. C'est à quoi se reduisent les principales raisons de l'Auteur, qu'il tâche d'éclaircir & de confirmer par plusieurs experiences, comme en montrant: Que dans la fraction d'un corps dur & continu, encore qu'on suppose que l'air se rarefie, & qu'une matiere fluide entre aussitôt dans ses pores, on ne sauroit s'empêcher d'y reconnoître des vuides, au moins dans le prémier instant, puisque la rarefaction de l'air, & le passage de la matiere fluide dans les pores du corps rompu, ne se peut faire que par un mouvement local. Que cette matiere ne sauroit non plus remplir tous les intervalles, qui se forment par la separation des parties d'un corps souple : Qu'un corps fluide ne peut se mouvoir dans un autre fluide, que par le moyen des vuides ; Que la matiere subtile, que les Cartesiens ont inventée pour suppléer aux vuides, en a elle même besoin pour être muë, puisque pouvant, selon eux, changer de figure ; il s'ensuit de là, qu'elle est un corps composé d'autres corpuscules plus petits ; entre lesquels il y a des espaces vuides.

Enfin pour faire voir l'utilité des suppositions

sent ; parce qu'il en sort quantité de particules très-subtiles, & que les corpuscules aërez ne deviennent pas plus tendus.

XVII.

Livres de Théologie en Flamand.

I. LEERE DER WAARHEID *in haar voornaamste gronden*, &c. *Les principaux fondemens de la Doctrine de la Verité, expliquez, & appliquez à la conscience, pour l'instruction & la sanctification de l'ame, par* HERO SIBERSMA, M. du S. E. à Amsterdam, in 8. A Leeuvvarden, chez Hero Nauta, 1686.

ON a déja fait trois ou quatre éditions de ce Livre, tant il a été bien reçu. Comme la persuasion, qui n'a pour fondement que l'éloquence d'un Orateur, ou l'imagination échauffée d'un Ecrivain, n'est pas de longue durée, M. Sibersma a crû que, pour imprimer la pieté dans le fond de l'ame, il falloit en donner des raisons solides, mettre dans tout leur jour les principes de la Religion Chrétienne, & faire voir l'obligation indispensable où nous sommes de croire en J. C. de l'aimer & d'obéir à ses préceptes, à cause de ses bienfaits & de la certitude de sa doctrine. L'Auteur ne croit pas qu'il y ait de meilleure mé-

thode

thode pour cela que celle de l'Ecriture Sainte. Ainsi, la premiere chose à quoi il s'attache, c'est à prouver la divinité des Livres Sacrez, en faisant voir qu'ils ne nous disent rien des jugemens de Dieu & de sa misericorde, de l'état de l'homme & de ses devoirs, que ce que la Conscience nous dicte, & que l'idée de l'Etre tout-parfait nous assure être digne de sa souveraine sagesse. Il parle ensuite de Dieu, de ses vertus, de sa sainteté, de sa justice, de sa misericorde, &c. de ses perfections, de sa toute-science, de sa sagesse, de son éternité, &c. & montre que si Dieu n'étoit pas Pere, Fils & S. Esprit, il ne seroit pas le Dieu veritable & tout-puissant. Il passe de là à l'explication des veritez de la Religion, selon l'ordre de l'Ecriture, commençant par la création, l'état de l'homme avant le peché, les promesses que Dieu lui a faites après sa chûte, &c. & finissant par la doctrine de la résurrection & de la vie éternelle.

Il paroît une seconde édition d'un autre Livre du même Auteur, il a pour titre.

2. HET WOORD DES LEVENS. *La Parole de Vie, ou exposition & méditation sur la Vie spirituelle & éternelle.*

C'Est un Livre de Morale, où l'on tâche d'imprimer la pieté dans le cœur des hommes, en leur faisant voir que la vie dont ils sont si passionnez, & le souverain bonheur qu'ils cherchent avec

de semblable dans la Republique Chrétienne. Il appelle le mauvais-Riche cette foule de Chrétiens, qui du temps de Constantin entra dans l'Eglise, par des motifs tous humains; les uns étant entraînez par l'exemple, & les autres attirez par les promesses ou épouvantez par les menaces & la violence. Il croit que ce sont les mêmes gens que l'Ecriture dépeint ailleurs sous l'image de Jesabel, de Tyr, & de Babylone; & que c'est leur ambition & leur avarice, qui ont fait regner pendant si long-temps l'ignorance & la tyrannie, & produit tant de superstitions & de faux cultes. Cette Societé de Chrétiens mondains a souvent oüi Jesus-Christ frapper à sa porte, par la voix de ses Ministres; mais elle n'en est pas devenuë meilleure. Elle reçût le coup de mort dans le siecle passé, lors qu'on fit reconnoître à un grand nombre de Chrétiens, l'irrégularité de ses maximes & de sa conduite. Elle semble maintenant triompher, mais l'Auteur espere qu'elle aura le sort de Barcochba & de ses sectateurs.

Mr. Teelman traite en passant quelques questions qui ont du rapport à sa matiere, & qu'on a cru à propos de marquer, afin que ceux qui voudront savoir son sentiment là dessus le puissent consulter. P. 97. Ce que c'est que le sein d'Abraham. On refute l'opinion de Tertullien * & de quelques Anciens qui ont cru que c'étoit un lieu de re-

pos.

* L. 4. cont. Marcion.

pos souverain, mais éclairé, à peu près comme les champs Elysées.

Istic interdum requies : sub corpore terra
In parte ignotâ, quidam locus extat apertus,
Luce suâ fretus ; Abraha sinus iste vocatur,
Altior à tenebris, longè semotus ab igne,
Sub terra tamen.

P. 108-119. ce que c'est qu'ᾅδης, si l'enfer est un feu, si les ames des damnez savent pourquoi elles sont punies ? Voyez aussi p. 150. & 151. En quel lieu les ames de ceux qui ont été ressuscitez miraculeusement étoient demeurées après la mort du corps ? P. 171. 172. &c.

4. BLIJK DER WAARHEID TEGENDE LEUGEN. *La Vèrité prouvée contre le Mensonge, où l'on refute les raisons que* BECIUS *allegue en faveur des Sociniens, & on répond aux obiections d'un Auteur Anonyme, contre la Divinité Souveraine de* JESUS CHRIST. *Par* JAQUES OLDENBORG, *M. du S. E. à Emden, & D. en Philosophie.* A Leeuvarde chez Gerard Hoogslag, 1686. in 8.

IL y a quatre ou cinq ans que M. *Oldenborg* mit au iour un petit ouvrage contre les Sociniens. Trois mois après on vit paroître une *Apologie* d'environ deux feuil-

a Becius fait une autre difficulté, qui semble n'être pas aisée à lever, c'est que S. Matthieu XXVII. 9. cite sous le nom de Jeremie des paroles qui se trouvent dans Zacharie C. XI. v. 12. On apporte d'abord la solution de Ligtfoote, qui est que les Juifs divisoient la Bible en trois Volumes, Moïse, les Psaumes & les Prophetes, donnant à chaque Volume le nom de l'Auteur qui le commençoit, & que Jeremie étoit le premier en ordre dans le troisiéme rouleau. A cette réponse l'Auteur en ajoûte une autre, qui lui est particuliere. Il pose comme une verité incontestable, que les Prophetes ont fait beaucoup plus d'écrits, qu'il n'en est venu jusqu'à nous. Ainsi il est parlé du Livre des guerres du Seigneur, Nomb. XXI. 14. de celui du droiturier Jos. X. 13. de la Prophetie d'Enoch Jude v. 14. 15. Et le passage que S. Paul cite Eph. v. 14. (*) ne se trouve nulle part. Il peut donc bien être, conclut M. Oldenborg, qu'il y ait eu d'autres Propheties de Jeremie, qui se sont perduës, & dont S. Matthieu nous a conservé ce passage. S. Jerôme dit avoir vu entre les mains d'un Iuif de la Secte des Nazaréens un livre apocriphe de Ieremie, où le passage que S. Matthieu allegue étoit couché mot à mot. Cependant, ajoûte ce Pere, je croirois plûtôt que ce passage est tiré de Zacharie, *Evangelistarum & Apostolorum more vulgato, qui, verborum ordine prætermisso, sen-* *sus*

a p. 9. (*) Voy. cidessus p. 254.

sus tantùm de Veteri Testamento preferunt in exemplum.

On explique dans le même chapitre un passage de Calvin dans sa Lettre à Lælius Socin, où il dit *nihil mea refert sit ne homo Laïcus qui baptizat, sit ne Diabolus.* Les ch. II. & III. roulent sur quelques disputes que nos Théologiens ont avec les Unitaires. Une des plus importantes est celle qu'on a sur la justice de Dieu ; pour savoir si ses vertus l'engagent necessairement à l'exercer, ou si Dieu peut pardonner les pechez sans satisfaction. Les Orthodoxes affirment la premiere proposition & tiennent pour la négative sur la seconde ; & les Sociniens au contraire disent que Dieu n'est pas obligé à punir les criminels par la necessité de sa nature, qu'il lui est également libre de punir ou de pardonner. On refute ce sentiment, en faisant voir, qu'il ne s'accorde point avec l'idée que l'Ecriture nous donne de Dieu comme du Juge du Monde, & comme d'un juge saint & incorruptible ; dont les yeux sont si purs qu'ils ne peuvent souffrir le mal, d'un juge juste, qui se met en colere contre les infracteurs de ses Loix, & qui se trouve obligé de punir ceux qui causent du desordre dans le monde. On demande aux Unitaires ce que c'est que la colere Divine ? ce n'est pas une passion, c'est donc une maniere de parler humaine, qui marque que ce que le ressentiment produit dans l'homme, lorsqu'il se croit offencé, l'amour de l'ordre le

fait

Chapitres dans ce Traité, où l'on répond aux objections que les Unitaires tirent de Jean v. 19. 30. I Cor. xi. 3. & xv. 27. Phil. ii: 6. Jerem. xvii. 5. & aux difficultez qu'ils forment contre l'union des deux natures en Jesus-Christ. On trouve, à la fin de tout l'ouvrage, quelques reflexions sur les sentimens que les Peres des premiers siecles ont eu là dessus.

XVII.

DANIELIS HARTNACCI HISTORIA UNIVERSALIS. *Ecclesiastica & civilis quà vita & res gesta Imperatorum, Regum, Principum, nec non Romanorum Pontificum, iuxtà ordinem in P. LAVRENBERGI Chronico observatum, Ab orbe condito ad hac usque tempora.* A Hambourg; in 8. 1686.

CEt ouvrage est composé de deux pieces, l'une est un Abregé Chronologique de l'Histoire Universelle de *Lauremberg*, & l'autre sont des notes de M. Hartnac. L'Histoire des Patriarches & des quatre Monarchies font les cinq Livres de Lauremberg. L'ordre qu'on y garde est de faire suivre les évenemens de l'Eglise à ceux des grands Empires, & de mettre en suite

ceux des Etats & des Royaumes particuliers. L'Abbregé ne va que jusqu'à la prise de Constantinople, & ne parle point des Empereurs d'Occident depuis Charlemagne, ni des autres Princes de l'Europe qui sont venus après lui. C'est pourquoi M. Hartnac a cru y devoir joindre un autre traité, qui est la continuation de celui de Lauremberg, & qui a pour titre *Daniel. Hartnacci Pomerani continuatio, sive Historia Germanorum.* Il commence par l'histoire des Empereurs d'Allemagne, il continuë par l'Ecclesiastique, il vient ensuite à celle des Rois de France, de Leon & des Asturies, de Navarre & d'Arragon, des Espagnes reuniës, de Portugal, d'Angleterre, d'Ecosse & ensuite de la Grande Bretagne, de Dannemarc, de Suede, de Pologne, & il finit par les Empereurs Ottomans. Pour les notes elles font en peu de mots l'histoire des Princes dont la Chronique ne marque que l'année, où elles éclaircissent & rapportent d'une maniere plus distincte & plus étenduë ce que Lauremberg n'avoit dit qu'en passant. Quelquefois M. Hartnac prend le parti de son Auteur, comme à la p. 385. où il soûtient avec, lui que Constantin ne songeoit pas, lorsqu'il vit dans le Ciel une croix avec ces mots *ἐν τούτῳ νίκα par ceci tu vaincras*; mais qu'il eut cette vision en plein jour, ayant les yeux ouverts & que tous les Soldats qui l'accompagnoient en furent spectateurs & témoins: ce qu'on tâche de prou-

ver par des passages d'Eusebe, de Socrate & de Prudence. A la p. 449. On prouve contre Baronius que la Sainte Vierge est morte & n'a point été enlevée dans le Ciel. On dit que le passage de la Chronique d'Eusebe, que ce Cardinal cite, est supposé ; * Qu'un savant Evêque avouë qu'il manque à plus de vint exemplaires Grecs ; Que le Livre de Meliton de Sarde, cité par Beda est reconnu pour faux ; Que les Auteurs Ecclesiastiques qui ont vécu après Eusebe, comme Epiphane, Ado de Vienne &c. ont douté de cette assumption ; & que les meilleurs écrivains de la communion de Rome, comme Durand n'osent rien définir là dessus.

Il y a d'autres endroits où les Notes refutent le texte: comme à la p. 21. ou M. Hartnac releve une faute de Lauremberg, qui avoit dit que le Pharao à qui Joseph fut vendu, s'appelloit Amasis de son nom propre : & à la p. 491. où l'Auteur de l'Abregé dit que *Herman Prince de Brunsvvik défit Quintilius Varus*, l'Auteur des notes dit qu'il ne sait où Lauremberg a pris cela. Qu'il est bien vrai que quelques savans ont fait Arminius Prince des *Cherusques*, & que Cluvier veut que ces anciens peuples demeurassent dans les Duchez de Brunsvvik & de Lunebourg : mais *Buno*, qui est de ce païs-là, refute le sentiment de ce Geographe, & montre que les Cherusques habitoient la *Thuringe* & le *Vogtland*.

MI-

* *Arnaldus Pontacus.*

METHODE NOUVELLE

De dresser des

RECUEILS

Communiquée par l'Auteur.

A	a		F	a	
	e	4. 12.		e	
	i			i	
	o			o	
	u			u	
B	a		G	a	
	e			e	
	i			i	
	o			o	
	u			u	
C	a		H	a	16. 20.
	e			e	
	i			i	
	o	18. 24.		o	
	u			u	
D	a		I	a	
	e			e	
	i			i	
	o			o	
	u			u	
E	a		L	a	
	e			e	
	i	2. 14.		i	
	o			o	
	u			u	

	a		a
	e		e
M	i	S	i
	o		o
	u		u
	a		a
	e		e
N	i	T	i
	o		o
	u		u
	a		a
	e		e
O	i	V	i
	o		o
	u		u
	a		a
	e		e
P	i	X	i
	o		o
	u		u
	a		a
	e		e
R	i	Z	i
	o		o
	u	Q	u

EPISTOLA.] *Lettre de Monsieur I. L. de la Societé Roiale d'Angleterre, à Monsieur N. T. contenant une Methode nouvelle & facile de dresser des Recueils dont on peut faire un Indice exact en deux pages.*

„ JE vous obéïs enfin, Monsieur, en „ rendant publique ma Méthode de „ dresser des Recueils. J'ai honte „ d'avoir tant tardé à vous satisfaire, mais „ ce que vous me demandiez me paroîs- „ soit si peu de chose, que je croiois qu'il „ ne meritoit pas d'être publié, sur tout „ dans un siécle aussi fertile en belles in- „ ventions, que le nôtre. Vous savez que „ je vous ai communiqué cette Methode, „ de mon propre mouvement, comme je „ l'ai fait à plusieurs autres personnes, à „ qui j'ai crû qu'elle ne déplairoit pas. Ce „ n'a donc pas été pour m'en servir tout „ seul, que j'ai refusé jusqu'à present de „ la publier. Il me sembloit que le respect „ que l'on doit avoir pour le public ne „ me permettoit pas de luy offrir une in- „ vention de si peu d'importance. Mais „ les obligations que je vous ai, & nôtre „ commune amitié me permettent encore „ moins de refuser de suivre vos con- „ seils. Vôtre derniere lettre, Monsieur, „ m'a tout à fait déterminé, & j'ai crû ne „ devoir plus hésiter de publier ma Mé- „ thode, après ce que vous me dites, que „ l'ex-

5. „ l'experience de quelques années, vous „ en a fait éprouver l'utilité, aussi-bien „ qu'à ceux de vos amis à qui vous l'avez „ communiquée. Il n'est pas besoin que „ je parle ici de celle que j'en ai tirée moi- „ même, par un usage de plus de vint ans „ Je vous en ai assez entretenu, lors que „ j'étois à Paris, il y a présentement „ sept ou huit ans, & que je pouvois pro- „ fiter de vos savantes & agréables con- „ versations. Tout l'avantage que je pré- „ tends tirer de cet écrit, c'est de témoi- „ gner publiquement l'estime, & le respect „ que j'ai pour vous, & de faire voir com- „ bien je suis, Monsieur, Vôtre, &c.

Avant que d'entrer en matiere, il est bon que j'avertisse, que cette Methode est disposée de la même maniere dont il faut disposer ses Recueils. On comprendra par la lecture de ce qui suit, ce que veulent dire les titres Latins que l'on voit au dessus du revers de chaque feuillet, & au bas de cette page.

EBIONITÆ) *In eorum Evangelio, quòd secundùm Hebræos dicebatur, historia quæ habetur Matth. XIX. 16. & seqq. ut alia quædam, erat interpolata in hunc modum.* Dixit ad eum alter divitum. Magister quid bonum faciens vivam? Dixit ei: Homo, legem & Prophetas fac. Re-
34. spondit ad eum, feci. Dixit ei: vade,

ADVERSARIORUM METHODUS]

Je prends un livre de papier blanc, de quel-
4. que grandeur qu'il me plait. Je divise les deux premieres pages, qui se regardent l'une l'autre, par des lignes paralleles en 25 parties égales, avec du plomb d'Angleterre. Je les coupe en suite perpendiculairement par d'autres lignes, que je tire depuis le haut de la page jusqu'au bas, comme vous le pouvez voir dans la table que j'ay mise au devant de cet écrit. Après cela je marque d'encre chaque cinquiéme ligne des 25 dont je viens de vous parler. [*Les autres sont ici de Cinnabre, mais pour la commodité, on les peut faire de plomb d'Angleterre, dont il est plus aisé de se servir que de Cinnabre.*] Je mets au commencement de chaque cinquiéme espace, au devant du milieu, l'une des vint lettres qui sont destinées à cet usage, & un peu plus avant dans chaque espace l'une des cinq voielles, dans leur ordre naturel. C'est là l'indice de tout le Volume, de quelque grosseur qu'il puisse être.

L'Indice étant fait de la sorte, je distingue dans les autres pages du livre, la marge avec du plomb d'Angleterre. Je la fais de la largeur d'un pouce dans un Volume *in folio*, ou un peu plus large, & dans un moindre Volume plus petite à proportion.

Si je veux mettre quelque chose dans mon recueil, je cherche un titre, à quoi

je

je le puisse rapporter, afin de le pouvoir trouver, lors que j'en ai besoin. Chaque titre doit commencer par un mot important & essentiel à la matiere dont il s'agit, & dans ce mot il faut bien prendre garde à la premiere lettre, & à la voielle qui la suit, car de ces deux lettres dépend tout l'usage de nôtre Indice.

J'omets trois lettres de l'Alphabeth, comme inutiles, savoir K. Y. W, que l'on supplée par les équivalentes C. I. U. Je mets la Lettre Q. qui est toûjours suivie d'un U. dans le cinquiéme espace du Z. Par cette rejection de la lettre Q. dans le dernier espace de l'Indice, je garde la symmetrie de mon Indice, & je n'en diminuë point l'étenduë. Car il arrive trés-rarement qu'il y ait un titre qui commence par ZU, & je n'en ai pas trouvé un seul dans l'espace de 25 ans que je me sers de cette methode. Que si néanmoins cela étoit necessaire, rien n'empêcheroit qu'on ne pût le marquer dans le même espace que QU, pourvû qu'on le distinguât en quelque sorte. On peut encore, pour plus d'exactitude, assigner à QU une place au bas de l'Indice, & je l'ai fait ainsi autrefois.

Quand je rencontre quelque chose que je croi devoir mettre en mon Recueil; je cherche d'abord un titre qui soit propre. Supposé, par exemple, que ce soit le titre E P I S T O L A. Je cherche dans l'in-

ADVERSARIORUM METHODUS.]
6. dice la premiere lettre avec la voielle suivante, qui sont en cette rencontre E. I. Si dans l'espace marqué E. I. se trouve quelque nombre, il m'indique la page destinée aux mots qui commencent par E & dont la voielle qui se trouve immédiatement après est I. Il faut rapporter au mot d'*Epistola*, dans cette page, ce que j'ai à remarquer. J'écris le titre en lettres un peu plus grosses, de sorte que le mot principal se trouve en marge, & je continuë la ligne, en écrivant de suite ce que j'ai à remarquer. J'observe constamment cette methode, qu'il n'y ait que le titre qui paroisse en marge, & qu'il soit continué de suite, sans redoubler jamais la ligne dans la marge. Lors qu'on la conserve vuide de la sorte, les titres se présentent à la premiere vuë.

Si dans l'Indice je ne trouve aucun nombre dans l'espace E. I. je cherche dans mon livre le premier revers de feuillet que je trouve blanc, lequel revers dans un livre, où il n'y a encore que l'Indice ne peut être qu'à la p. 2. J'écris donc dans mon Indice aprés E. I. le nombre 2. & le titre *Epistola* au haut de la marge de la seconde page, & tout ce qu'il faut mettre tous ces titres dás la page même, comme vous voiez que je l'ai fait à la page seconde de cet écrit.

Dès lors la classe E. I. est en possession

elle

7. elle seule de la seconde & de la troisiéme page. On les emploie uniquement aux mots qui commencent par E, & dont la plus proche voielle est I, comme *Episcopus* [*Voiez le bas de la p.* 3.] *Ebionita*, *Echinus*, *Edictum*, *Efficacia*, &c. La raison pour laquelle je commence toûjours au haut du revers, & que j'assigne à une Classe les deux pages qui se regardent l'une l'autre, plûtôt qu'un fueillet entier, c'est que les titres de cette Classe paroissent ainsi tout d'un coup à la vuë, sans qu'il soit besoin de tourner le fueillet, ce qui retarde.

Toutes les fois que je veux écrire un nouveau titre dans mon Recueil, je cherche d'abord dans mon Indice, les lettres caracteristiques de ce mot, & je vois par le nombre qui les suit, où se trouve la page assignée à la classe de ce titre, Que s'il n'y a point de nombre, il faut chercher le premier revers de page qui est blanc. J'en marque le nombre dans l'Indice, & ainsi je cõsacre cette page, avec le côté droit du fueillet suivant à cette nouvelle Classe. Que ce soit, par exemple le mot *Adversaria*; si je ne vois aucun nombre dans l'espace A. E. je cherche le premier revers vuide, qui se trouvant à la p. quatriéme, je marque dans l'espace A. E. le nombre de 4. & dans la p. quatriéme le titre *Adversaria*, avec tout ce qui doit-être mis sous ce titre, comme je l'ai déja marqué. Aprés cela cette quatriéme page avec la

ADVERSARIORUM METHODUS.]

8, cinquiéme qui la suit, est reservée à la Classe A.E. c'est à dire aux titres qui commencent par A, & où la voïelle la plus prochaine dans le mot est E, comme *Aër*, *Aera*, *Agesilaus*, *Acheruſia*, &c.

Lors que les deux pages destinées à une Classe sont toutes pleines, on cherche dans la suite le plus prochain revers de page, qui soit encore en blanc. Si c'est celui qui suit immédiatement, j'écris au bas de la marge dans la page que j'ai remplie la derniere, la lettre *V*, c'est à dire, *Verte*, *tournez*, & de même au haut de la page suivante. Si les pages, qui suivent immédiatement sont déja occupées par d'autres Classes, j'écris au bas de la page remplie la derniere, le nombre du prochain revers. Je marque de nouveau le titre dont il s'agit, sous lequel je continuë d'écrire ce que j'avois à mettre dans mon Recueil, comme si c'étoit dans la même page. Au haut de ce nouveau revers je marque aussi le nombre de la page qui a été remplie la derniere. Par ces nombres qui renvoient l'un à l'autre, & dont le premier est à la fin d'une page, & le second au commencement d'une autre, on lie la matiere qui est separée, tout de même que s'il n'y avoit rien entre-deux. Car par ce renvoi reciproque de nombres, on tourne comme un feuillet tout ceux qui sont entre deux, de même que s'ils étoient collez. Vous en

avez

avez un exemple aux pages 13. & 14.

9. Toutes les fois que je mets un nombre au bas d'une page, je le mets aussi dans l'indice; mais quand je ne mets qu'un V, je ne fais aucun changement dans l'indice; & c'est de quoi on apprendra la raison par l'usage.

Si le principal mot du titre, est un monosyllabe, & commence par une voielle, cette voielle est en même temps, & la premiere lettre du mot, & la voielle caracteristique. Ainsi j'écris le mot *Ars* en A. a. & *Os* en O. o.

On peut voir par ce que j'ai dit, qu'on commence à écrire chaque Classe de mots au revers de la page. Il peut arriver à cause de cela que les revers de toutes les pages soient pleins, pendant qu'il reste assez de côtez droits, qui sont encore vuides. Alors, si l'on veut pour achever de remplir le livre, on peut assigner ces côtez droits, qui sont encore tous entiers en blanc, à de nouvelles Classes.

Si quelcun croit que ces cent Classes ne suffisent pas, pour comprendre toute sorte de sujets sans confusion, il peut suivant la même methode, en augmenter le nombre jusqu'à cinq cents, en ajoûtant une voielle: mais aiant éprouvé l'une & l'autre methode, je préfere la premiere, & l'usage apprendra à ceux qui l'essaieront qu'elle suffit pour tout, particulierement si l'on a un livre pour chaque science,

ADVERSARIORUM METHODUS.]
10. sur laquelle on fait des recueils, ou au moins deux, pour les deux parties ausquelles on peut rapporter toutes nos connoissances, savoir la Morale, & la Physique.

On y en pourroit ajoûter une troisiéme, qu'on peut appeller *la science des signes*, qui regarde l'usage des mots, & qui est beaucoup plus étenduë que la Critique ordinaire.

Pour ce qui regarde la Langue dans laquelle on doit faire les titres, je croi la Langue Latine la plus commode, pourvû qu'on garde toûjours le nominatif, de peur que dans les dissyllabes, ou les monosyllabes qui commencent par une voielle, le changement qui arrive dans les cas obliques ne cause de la confusion. Mais il n'importe pas beaucoup de quelque Langue qu'on se serve, pourvu qu'on ne mêle pas des titres de diverses Langues.

Pour marquer l'endroit d'un Auteur dont je veux tirer quelque chose, je me sers de cette methode. Avant que d'écrire rien, je mets le nom de l'Auteur dans mon recueil, & sous ce nom, le titre du traité que je lis, le volume, le temps & le lieu de l'édition, & (ce qu'on ne doit jamais omettre) le nombre des pages que contient tout ce Livre. Par exemple, je mets dans la Classe

M. A.

11. M. A. *Marshami, Canon Chronicus, Ægyptiacus, Græcus, & disquisitiones fol. Lond.* 1672. p. 626. Ce nombre de pages me sert à l'avenir pour marquer le traité particulier de l'Auteur, & l'édition dont je me sers. Je n'ai plus besoin de marquer l'endroit autrement, qu'en mettant le nombre de la page, d'où j'ai tiré ce que j'ai écrit, au dessus du nombre des pages de tout le Volume. On en verra un exemple dans *Achtrusia*, où le nombre 259. est au dessus du nombre 626, c'est à dire le nombre des pages, où est l'endroit dont il est question, au dessus du nombre des pages de tout le Volume. Ainsi j'évite non seulement la peine d'écrire *Canon Chronicus Ægyptiacus*, &c. Mais encore je puis par le moien de la regle de trois, trouver le même passage dans quelque autre édition que ce soit, en cherchant le nombre des pages que me donnera l'Edition dont je ne me suis pas servi, puis que celui de mon édition qui est 626, m'a donné 259. On ne rencontre pas toûjours à la verité la page même, à cause des espaces que l'on peut laisser en diverses éditions, & qui ne sont pas toûjours égaux à proportion, mais on n'en est jamais fort éloigné : & il vaut beaucoup mieux trouver un passage à quelques pages près, que d'être obligé de fueilleter tout un livre pour le trou-

ADVERSARIORUM METHODUS.] 12. ver, comme il arrive lors que le Livre n'a point d'indice, ou que l'indice n'est pas exact.

ACHERUSIA.] *Pratum, ficta mortuorum habitatio est locus propre Memphin, iuxta paludem quam vocant Acherusiam*, &c. C'est un passage de Diodore dont voici le sens : Les champs, où l'on feint que demeurent les morts, ne sont autre chose qu'un lieu proche de Memphis, près d'un marais qu'on appelle *Acherusia*, autour duquel il y a de fort agreables campagnes, où l'on voit des lacs & des forêts de *lotus* & de *calamus*. C'est avec raison qu'Orphée dit que les morts habitent ces lieux, parce que c'est là que se font la plûpart des funerailles des Egiptiens, & les plus grandes. On y porte les morts par le Nil, & par le marais d'Acherusia, & on les met là, dans des voutes soûterraines. Il y a encore d'autres fables chez les Grecs touchant les enfers, qui s'accommodent fort bien avec ce qu'on fait aujourd'hui en Egipte. Car on appelle *Baris* le bâteau dans lequel on transporte les morts ; & l'on donne une obole pour le passage au batelier, que l'on nomme *Charon* en langage du païs. Assez proche de ce lieu, est un Temple *d'Hecatè la tenebreuse*, & les

les portes du Cocyte, & du Lethé fermées avec de grosses barres de cuivre. Il y a encore d'autres portes, qu'on nomme les portes de la Verité, avec la statuë de la Justice, qui est au devant & qui n'a point de tête 259
626

***

HÆRETICI] *Nostrum igitur fuit eligere & optare meliora, ut ad vestram correctionem*
16. *aditum haberemus, non in contentione & æmulatione & persecutionibus, sed mansuetè consolando, benevolè hortando leniter disputando, sicut scriptum est; servum autem Domini non oportet litigare, sed mitem esse ad omnes, docibilem, patientem, in modestia corripientem diversa sentientes. Nostrum ergo fuit velle has partes expetere: Dei est volentibus & petentibus donare quod bonum est.* Illi *in vos sæviant qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, & quam difficile caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quam rarum & arduum sit carnalia phantasmata piæ mentis serenitate superare. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quanta difficultate sanetur oculus interioris hominis ut possit intueri solem suum.... Illi in vos sæviant qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat ut ex quantulacunque parte possit intelligi Deus. Postremò illi in vos sæviant, qui nullo tali errore decepti sunt, quali vos deceptos vident. In Catholica enim Ecclesia, ut omittam sincerissimam sapientiam ad cuius cognitionem pauci spiritales in hac vita perveniunt, ut eam ex minima quidem parte, quia homines sunt, sed tamen sine dubitatio ne cognoscant: cæteram quippe turbam non intelligendi vivacitas, sed credendi simplicitas tutissimam facit,* Augustinus

Tom,

17. Tom. VI: col. 116. fol. Basileæ. 1642.
„ Contra Epist. Manichæi, quam vocant
„ Fundamenti, Nous avons cru que nous
„ devions faire un meilleur choix, & que
„ pour vous faire revenir de vos erreurs il
„ ne faloit pas se jetter sur les injures &
„ sur les invectives, ni irriter vôtre esprit
„ par de mauvais traitemens: mais qu'il
„ faloit attirer vôtre attention par des pa-
„ roles de douceur & des exortations, qui
„ marquassent la tendresse que nous avons
„ pour vous; selon cette parole de l'Ecri-
„ ture, il ne faut pas que le serviteur du
„ Seigneur aime les querelles, mais il doit
„ être doux envers tout le monde, affable
„ & patient, & reprendre d'un air mo-
„ deste ceux qui ne sont pas de son senti-
„ ment.... Que ceux-là vous traitent avec
„ rigueur, qui ne savent pas combien il
„ est difficile de trouver la verité & d'évi-
„ ter les erreurs. Que ceux-là vous traitent
„ avec rigueur, qui ignorent combien
„ il est rare & penible de faire ceder les
„ phantômes, qui troublent l'imagination
„ au calme d'un esprit pieux. Que ceux-
„ là vous traitent avec rigueur qui ne con-
„ noissent point les difficultez extrêmes
„ qu'il y a à purifier l'œil de l'homme
„ interieur, pour le rendre capable de
„ voir la verité, qui est le soleil de l'ame.
„ Que ceux-là vous traitent avec rigueur,
„ qui n'ont jamais senti les soupirs & les
20. gemissemens qu'il faut pousser, avant

qu'on

CONFESSIO FIDEI]. *Periculosum nobis ac modum atque etiam miserabile est, tot nunc fides existere, quot voluntates: & tot nobis doctrinas esse quot mores: & tot causas blasphemiarum pullulare quot vitia sunt: dum aut ita fides scribuntur ut volumus, aut ita ut volumus intelliguntur. Et cum secundum unum Deum & unum Dominũ, & unum baptisma etiam fides una sit, excidimus ab ea fide qua sola est: & dum plures fiunt, ad id esse cœperunt ne ulla sit. Conscii enim nobis invicem sumus post Nicæni conventus Synodum, nihil aliud quam fidem scribi. Dum in verbis pugna est, dum de novitatibus quæstio est, dum de ambiguis occasio est, dum de Autoribus querela est, dum de studiis certamen est, dum in consensu difficultas est, dum alter alteri anathema esse cœpit, propè iam nemo Christi est &c. Iam verò proximi anni fides, quid iam de immutatione in se habet? Primum qua* homousion *decernit taceri; sequens rursum qua* homousion *decernit & prædicat. Tertium deinceps, qua* Usiam *simpliciter à patribus præsumptam, per indulgentiam excusat. Postremum quartum, qua non excusat, sed condemnat &c. De similitudine autem Filii Dei ad Deum Patrem, quod miserabilis nostri temporis fides est, ne non ex toto, aut tantum ex portione sit similis? egregii scilicet arbitri cælestium sacramentorum conquisitores, invisibilium mysteriorum professionibus*

nibus de fide Dei Calumniamur, annuas atque menstruas de Deo fides decernimus decretis pænitesmus, pænitentes defendimus, defensos anathematizamus, aut in nostris aliena, aut in alienis nostra damnamus & mordentes invicem iam absumpti sumus invicem. Hilarius p. 211. in lib. Ad Constantium Augustum. Basil. 1570. fol. C'est une chose également déplorable & dangereuse, qu'il y ait présentement autant de confessions de foi que de phantaisies, autant de dogmes que d'inclinations, & autant de sources de blasphemes qu'il y a de défauts parmi nous, puisque nous faisons des confessions de foi telles qu'il nous plaît, ou que nous les expliquons comme bon nous semble. Et comme il n'y a qu'une seule foi, de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, un seul Seigneur & un seul baptême, nous renonçons à cette foi qui est unique, lorsque nous en faisons plusieurs confessions differentes, & cette diversité est cause qu'il ne se trouve plus de veritable foi. Nous sommes convaincus de part & d'autre que depuis le Concile de Nicée, on n'a fait qu'écrire des confessions, Et pendant qu'on se bat sur des mots, qu'on agite des questions nouvelles, qu'on dispute sur des termes équivoques, qu'on se plaint des Auteurs, que chacun s'efforce de faire triompher son parti, qu'on ne peut s'ac-

HÆRETICI) qu'on puisse obtenir quel-
20. que connoissance de l'Etre divin. Enfin
„ que ceux-là vous traitent avec rigueur ;
„ qui n'ont jamais été seduits par des er-
„ reurs semblables à celles que vous sui-
„ vez. Je passe sous silence cette sagesse
„ tres-pure où un tres petit nombre de spi-
„ rituels parviennent en cette vie ; en sorte
„ que quoiqu'ils n'en connoissent que la
„ moindre partie, parce qu'ils sont hom-
„ mes, ils la connoissent néanmoins avec
„ certitude. Car dans l'Eglise Catholique
„ ce n'est pas la pénetration de l'esprit, ni
„ la profondeur de la connoissance, mais
„ la simplicité de la foi qui met le peuple
„ en sureté.

Barbari quippe homines Romanæ, imò potius humanæ eruditionis expertes, qui nihil omninò sciunt nisi quod à doctoribus suis audiunt : quod audiunt hoc sequuntur ac sic necesse est eos, qui totius literaturæ ac scientiæ ignari, sacramentum divinæ legis doctrinâ magis quam lectione cognoscunt, doctrinam potius retinere quam legem. Itaque eis traditio magistrorum suorum & doctrina inveterata, quasi lex est, qui hoc sciunt quod docentur. Hæretici ergo sunt, sed non scientes. Denique apud nos sunt hæretici apud se non sunt. Nam in tantum se Catholicos esse judicant, ut nos ipsos titulo hæreticæ appellationis infament. Quod ergo illi nobis sunt & hoc nos illis.

Nos

Et: Nos eos iniuriam divinæ generationi facere certi sumus, quod minorem Patre filium dicant. Illi nos iniuriosos patri existimant, quia æquales esse credamus. Veritas apud nos est; sed illi apud se esse præsumunt. Honor Dei apud nos est: sed illi hoc arbitrantur, honorem divinitatis esse quod credunt. Inofficiosi sunt, sed illis hoc est summum Religionis officium. Impii sunt, sed hoc putant veram esse pietatem. Errant ergo, sed bono animo errant, non odio sed affectu Dei, honorare se Dominum atque amare credentes. Quamvis non habeant rectam fidem, illi tamen hoc perfectam Dei æstimant caritatem. Qualiter pro hoc ipso falsæ opinionis errore in die Iudicii puniendi sunt, nullus scire potest nisi iudex. Interim idcircò eis, ut reor, patientiam Deus commodat, quia videt eos etsi non rectè credere, affectu tamen piæ opinionis errare. Salvianus. 339. 162.

Cet Evêque parle des Arriens Gots & » Vandales. Ce sont des Barbares, dit-il » qui n'ont aucune teinture de la politesse » Romaine, & qui ignorent même ce qu'il » y a de plus commun parmi les autres » hommes; qui ne savent que ce que leurs » Docteurs leur ont appris, & qui ne suivent que ce qu'ils leur ont ouï dire. Des » ignorans comme eux, se trouvent dans la » necessité d'apprendre les mysteres de » l'Evangile plutôt par les enseignemens V. qu'on leur donne, que par les livres qu'ils

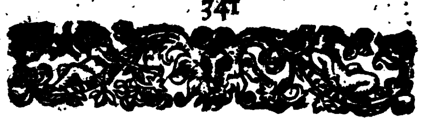
[illegible]) lisent. La tradition de leurs maîtres & la doctrine reçuë, sont l'unique regle qu'ils suivent, parce qu'ils ne savent que ce qu'on leur a enseigné. Ils sont donc hérétiques, mais ils l'ignorent: ils le sont selon nous, mais ils ne le croient pas; & se tiennent au contraire pour si Catholiques, qu'ils nous traitent d'hérétiques; jugeant de nous de même que nous faisons d'eux. Nous nous persuadons qu'ils font tort à la generation divine, en soûtenant que le fils est inferieur au Pere; & ils s'imaginent que nous ravissons la gloire au Pere, en les regardant comme égaux. Nous avons la verité de nôtre côté, & ils prétendent qu'elle est du leur. Nous rendons à Dieu un honneur legitime, & ils pensent que ce qu'ils croient est plus propre à honorer la Divinité. Ils manquent à leur devoir, mais c'est lorsqu'ils s'imaginent de l'accomplir parfaitement, & ils font consister la veritable pieté dans ce que nous appellons impie. Ils sont donc dans l'égarement, mais c'est de bonne foi, & tant s'en faut que ce soit un effet de leur haine, que c'est une marque de l'amour qu'ils ont pour Dieu, puisqu'ils prétendent de témoigner mieux par là le respect qu'ils ont pour le Seigneur & leur zele pour sa gloire. Ainsi quoi qu'ils n'aient pas la vraie foi, ils regardent néanmoins

celle

„ celle qu'ils ont comme un parfait amour
„ de Dieu. De savoir comment ils seront
„ punis de leurs erreurs au dernier jour,
„ c'est ce qui appartient uniquement au
„ juge de l'univers. Cependant je crois
„ que Dieu exerce sa patience envers eux,
„ parce qu'ils voient que leur cœur est plus
„ droit que leur créance & que s'ils se
„ trompent, c'est un mouvement de pieté
„ qui les jette dans l'erreur.

***

CONFESSIO FIDEI] s'accorder, qu'on s'anathematise reciproquement, il n'est presque plus personne qui demeure attaché à Jesus Christ. Quel changement n'y a t-il pas, dans la confession de l'année passée? La premiere ordonne qu'on se taise sur l'*homousion*; la seconde l'établit & veut qu'on en parle; la troisiéme excuse les Peres du Concile, & prétend qu'ils ont pris simplement le mot d'*Ousia*; la quatriéme enfin les condamne au lieu de les excuser. A l'égard de la ressemblance du fils de Dieu avec son Pere, ce qui est la confession de foi de nôtre miserable temps; on dispute pour savoir s'il lui ressemble en tout, ou seulement en partie. Voilà de belles gens pour approfondir les secrets du ciel. Cependant c'est pour ces confessions de foi sur des misteres invisibles que nous nous calomnions les uns les autres, sur la creance que nous avons de Dieu. Nous faisons des confessions tous les ans & même tous les mois, nous nous repentons de ce que nous avons fait, nous defendons ceux qui s'en repentent, nous les anathematizons aprés les avoir défendus. Ainsi nous condamnons, ou les dogmes des autres dans nous mêmes, ou nos dogmes dans les autres; & nous déchirant reciproquement, nous avons causé nôtre perte mutuelle.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1686.

AOUT.

XX.

DESCRIPTION DE L'AFRIQUE *où l'on trouve les noms, la situation & les confins de toutes ses parties, leurs rivieres, leurs villes & leurs habitations, leur plantes & leurs animaux; les mœurs, les coûtumes, la Langue, les richesses, la Religion & le Gouvernement de ses Peuples. Avec des Cartes des Etats, des Provinces & des Villes, & des figures en taille douce, qui répresentent les habits & les principales ceremonies des habitans, les plantes & les animaux les moins connus. Traduite du Flamand.*

mais ils furent obligez de l'écrire en caractéres Latins. Les Livres des Ariens sont peris par un semblable malheur. Les Califes s'étant emparez de l'Afrique firent une exacte perquisition de tous les livres d'histoire & de science; & en mirent en cendres autant qu'ils en trouverent, de peur que si on lisoit d'autres écrits que ceux de leur secte, on n'en découvrît la fausseté. Cette méthode est assurément plus courte & plus commode que celle des *indices expurgatoires*; aussi voit-on que la mode en revient.

a Nôtre Auteur croit que tout ce que les Anciens racontent de la Licorne, ne sont que de pures fables, & que les cornes qu'on garde par curiosité, & qu'on fait passer pour le bois de cet animal sont celles d'un poisson qu'on pêche dans la mer glaciale sur les côtes d'Islande & de Groenlande: mais M. Ludolf n'est pas de ce sentiment, comme on peut voir dans cet ouvrage p. 420.

b On trouvera, dans le traité de l'Egypte, une dissertation sur les sources du Nil & sur son débordement. On dit que c'est parce que les Egyptiennes boivent de l'eau de ce fleuve, qu'elles accouchent non seulement d'un, de deux, ou de trois, mais souvent de six, de sept & même de huit enfans tout d'une portée: si on en croit les Rabbins. On cite là dessus un témoin Grec qui vaut bien lui seul tous les Auteurs Hebreux mo-

a P. 18. b P. 37.

modernes. C'est Diodore de Sicile, qui attribuë à cette prodigieuse fecondité des femmes tant de superbes monumens, que les anciens Rois d'Egypte ont fait élever, & où ils ont eu besoin de plusieurs milliers d'hommes. Telles étoient les pyramides, qui subsistent encore en partie, une infinité d'obelisques, que la fureur de Cambyses a détruits, ou qu'on a transportez de côté & d'autre; les grottes souterraines, d'où l'on apporte quelquefois des Mummies, & plusieurs autres antiquitez tres-rares, dont on voit ici la description.

a Quand on entend parler des Maures de Barbarie, on s'imagine presque des gens qui tiennent plus du Démon que de l'homme. La plus-part sont des Corsaires, qui croient qu'il est permis de vivre de pirateries, & qui font retentir les Mosquées des vœux qu'ils poussent au Ciel, pour en obtenir des prises heureuses. Mais pour ne pas dire qu'il y a des Armateurs Chrétiens, ou soi disans tels, pour qui l'on a la même charité: les Maures ont de bonnes coûtumes que les Européens n'ont pas. Dans quelque emportement qu'ils tombent, on ne les entend jamais jurer, ni murmurer contre Dieu, ni contre le Ciel. On dit même qu'il n'y a point de mots pour cela dans les langues dont ils se servent, l'Arabe, la Turque & l'Africaine, & que quand ils surprennent quelque Renegat qui jure dans les ter-

a P. 117.

mes de sa Langue, ils le punissent sévérement. On assure aussi qu'on n'y entend jamais parler d'assassinat, ni de meurtre, & que quelques démêlez que les Maures aient ensemble, ils n'en viennent jamais aux coups. Il est vrai que comme ils sont fort ignorans, ils se laissent aller à des superstitions ridicules. Quand ils ont mal à la tête, ils prennent un agneau, ou un chevreau, & le battent jusqu'à ce qu'il tombe par terre ; s'imaginant que le mal passera de leur tête dans celle de cet animal. Ce remede qu'ils emploient pour soulager les femmes, qui sont dans le travail de l'accouchement, n'est pas moins singulier. On envoie querir des enfans à l'école, on leur donne un grand linceul à tenir par les quatre bouts, où l'on met un œuf de poule : ces enfans sortent en cet état, & vont dans les ruës chantant de certaines prieres. Les Turcs & les Maures accourent à ces chansons, jettent de pleins seaux d'eau au milieu du linceul, directement au dessus de l'œuf, & par la force de la sympathie, cette effusion & cet écoulement de l'eau font délivrer les femmes.

a Les Mahometans de Maroc enterrent leurs morts, & n'en mettent qu'un seul dans une tombe, afin, disent-ils, qu'ils soient plûtôt prêts au jour du jugement, & qu'ils ne perdent pas le temps à chercher leurs os. Ils different en quelque chose des autres

a p. 128.

sectateurs de Mahomet. Ils traitent la doctrine de Ali Omar, & des autres interpretes de l'Alcoran, de traditions humaines. Il n'y a, selon eux, que les écrits d'Elsuncan qui soient de fideles commentaires. * C'est le Cherif *Hamet* qui est l'Auteur de ce schisme, & qui par ses prédications seditieuses trouva l'art de changer sa condition de Moine en celle de Roi. Au lieu que les Turcs défendent sur peine de la vie, aux personnes de contraire Religion d'entrer dans leurs Mosquées; celui-ci permit à toute sorte de gens, tant Juifs que Chrétiens, de frequenter ses sermons & d'assister aux ceremonies de leur Religion. Depuis ce temps-là les deux Nations se haïssent si fort, qu'à Maroc on ne traite pas avec moins de rigueur les Esclaves Turcs, que les Chrétiens. *a* Cependant on trouve en quelques endroits des Morabouts fort raisonnables: car dans la province de Tedle, lors qu'un Chrétien veut apostasier, la coûtume l'oblige à avertir ses confreres. On assigne un lieu où se doivent trouver un nombre égal de Chrétiens & de Mahometans. Celui qui veut changer de Religion se met au milieu, & il est permis aux Chrétiens de lui répresenter toutes les raisons qu'ils trouvent à propos, pour l'obliger à demeurer ferme: aprés quoi il renonce sa foi, où il continuë à en faire profession, comme il lui plaît.

b On est obligé de passer sous silence les

* En 1514. *a* p. 138. *b* p. 204.

ſolitudes de Barca, du Biledulgerid & du Sahara, qui ſont la IV & la V Partie de cet Ouvrage. Ce ſont de vaſtes deſerts, où l'on ne trouve que des brigands, d'entre les mains de qui on ſe tire, le plus tôt qu'on peut. Il ne fait pas bon y être ſeul; quand même on n'auroit point d'argent: car on n'eſt pas à couvert de l'épreuve du lait chaud, que ces voleurs font avaler: après quoi ils ſecoüent un homme, juſqu'à ce qu'il rende tout ce qu'il a dans le ventre. Nous allons entrer préſentement dans un très-beau païs, où il y a quantité d'or & d'excellens fruits: mais les gens y ſont fort laids, c'eſt le païs des Negres.

a Dans la Nubie, on trouve un poiſon ſi violent, qu'il n'en faut qu'un grain pour tuer dix hommes dans un quart d'heure, que ſi un ſeul le prenoit, il mourroit en un moment. Il coute cent ducats l'once, & on ne le vend qu'aux Etrangers, avec ſerment qu'ils ne s'en ſerviront jamais dans le païs.

b On ne ſe marie pas à la volée; dans le païs des Quojas, & comme on y craint extrémement les méchantes femmes, on trouve bon de ne les prendre qu'à l'épreuve, Le Galant, ayant invité ſa maîtreſſe à venir faire collation chez lui, ſi c'eſt quelque fille qui vouille faire la prude, elle ſe le fait dire deux ou trois fois; après quoi elle s'en va,

ſans

a P. 224. b p. 260.

sans plus de façon chez son amant, & passe dix ou douze jours avec lui, sans lui demander sa dote, sur tout s'ils sont du même village. Mais si la fille est de dehors, & que ses parens la veuillent ramener, avant que ce temps soit écoulé, alors elle demande sa dote, qui consiste ordinairement en trois choses; en quelques ornemens, comme un collier de corail, des bagues, &c, en quelques marchandises d'Europe, comme des habits & des étoffes; & en un coffre pour les serrer, ou un esclave pour en avoir soin. Si c'est un garçon qui naît de ce commerce, on en fait avertir le pere, qui l'envoie querir & le fait élever; si c'est une fille la mere la garde. Il paroîtra sans doute fort surprenant que les filles couchent ainsi avec les hommes, avant que d'être mariées; mais cela n'y fait rien, & ces Negres se mettent peu en peine, que celle qu'ils épousent, soit vierge ou non, pourvû qu'elle leur plaise. Lors que l'homme prend phantaisie d'épouser la fille dont il a fait l'essai, il envoie par elle des presens à son pere & à sa mere, lors qu'elle s'en retourne, la prie de les leur présenter de sa part, & de demander leur consentement. Quand on reçoit les présens; c'est signe qu'on veut accorder la fille; car autrement on les renvoie. Les Peres font aussi souvent des dons à leurs filles; mais il n'est pas avantageux aux hommes de les recevoir, parce que si une femme riche conçoit de l'amour pour quelque autre que

pour son mari, le pauvre homme n'ose s'en plaindre à ses parens, & beaucoup moins la mal-traiter ; que s'il le fait, on en vient d'abord à faire comparaison de ce qu'il a reçu de sa femme, avec ce qu'il lui a donné, en lui reprochant son ingratitude. En un mot qui est pauvre a toujours tort, en Guinée comme en France. Cependant les filles riches ne laissent pas d'être fort recherchées.

a On a dans le même Royaume une coûtume fort plaisante. On y appelle le Leopard, le Roi des forêts, & comme ce prétendu Roi traite fort cruellement ses sujets, & fait souvent le dégât dans les terres de ses voisins, on est toujours en guerre avec lui. Quand les Quojas d'un village (où leur Prince ne demeure pas) ont pris un Leopard, ils sont obligez de le porter au lieu où il tient sa Cour. Les habitans du village royal, croyant qu'il leur seroit honteux qu'un Leopard pris par d'autres entrât dans la place, sans qu'ils fissent quelque resistance, vont rencontrer les porteurs du Leopard, & leur offrir le combat. Les autres, qui se font un point d'honneur de forcer le passage, les attendent de pié ferme : on en vient d'abord aux mains, les coups de pierre & les coups de bâton volent de part & d'autre. Enfin, quand ils sont las de se battre, si les porteurs ont du dessous, il vient un homme de la part du Roi, qui les introduit dans le village. On les mene sur le marché, où tout

a p. 256.

tout le peuple s'assemble : on y écorche le Leopard, on en donne la peau & les dents au Roi, & après avoir fait cuire la chair, on la distribuë au peuple, qui passe tout ce jour-là, comme si c'étoit une fête solemnelle. Pour le Roi il ne mange point de cette chair, parce, dit-il, que personne ne mange son semblable. Il croit que ce seroit un mauvais présage pour lui, s'il s'asseioit sur la peau de cet animal, ou s'il marchoit dessus ; & pour éviter ce malheur, il la fait vendre aussi-tôt. Il fait present des dents à ses femmes, qui les pendent à leurs habits, & en font des colliers mêlez de corail. Quand les gens du village, où le Leopard s'est laissé prendre, sont en trop petit nombre, & n'ont pas le courage d'aller faire cette bravade, ils s'adressent à des gens qui sont plus adroits qu'eux. Lors qu'un d'entre eux s'est fait fort de porter le Leopard dans le village du Roi, il prend avec lui deux ou trois hommes resolus, & épiant l'occasion de n'être vu de personne, il entre de nuit dans le village, & va poser le Leopard au milieu du marché ; après quoi il se retire dans la maison d'une personne de sa connoissance ; jusqu'à ce que quelcun ait vu le Leopard. Celui qui l'apperçoit le premier, s'en va criant par toute la ville, *on a amené ici un autre Roi, sans que nous le sachions* ; & tout le peuple ému par ces cris s'assemble en foule. Alors le porteur du Leopard se découvre, & chacun lui passant la

main

main sur l'épaule ; *Allez*, lui dit-on, *vous êtes un homme, auquel on peut se fier en cas de besoin, nous sommes témoins de ce que vous savez faire.*

a Il y a dans le même païs, un oiseau nommé *Fonton*, de la grosseur d'une aloüette, lequel, ayant découvert dans les bois quelque chose de remarquable, vient voler autour des gens ; & ne les quitte point, jusqu'à ce qu'ils se mettent à le suivre. Quand on est arrivé au lieu qu'il veut indiquer, il s'arrête & se perche sur un arbre, où il commence à chanter ; & l'on n'a qu'à chercher tout à l'entour, pour trouver bien-tôt ce qu'il a voulu montrer. Mais il faut se donner de garde de faire cette perquisition desarmé ; car si on y trouve quelquefois des abeilles, ou du gibier, on y rencontre aussi souvent quelque gros serpent, ou quelque bête feroce, comme un bufle, un tigre, un leopard, &c.

b Ces Negres racontent une plaisante fable d'un autre oiseau, qui fait son nid dans des trous d'arbre qu'il creuse avec le bec, & qui n'est pas plus gros que nos moineaux. Ils disent que cet oiseau se plaignit un jour à *Canou*, c'est le Dieu du Ciel, qu'en quelque endroit qu'il bâtit son nid, les hommes lui déroboient toûjours ses petits. C'est pourquoi il supplioit Canou de faire tomber le Ciel sur eux & de les écraser. Le Dieu répondit qu'il y consentoit ; mais que, comme

les

a P. 258. *b* Ibid.

les arbres par leur hauteur soutiendroient le Ciel, & empêcheroient que ces voleurs ne fussent pris, il falloit qu'il se donnât la peine auparavant de couper tous les arbres.

Peut-être n'est-ce là qu'un apologue, que quelque habile homme a inventé, pour faire voir qu'on ne sauroit mieux punir une demande impertinente que par une raillerie. C'est à peu près dans le même esprit, que le frere du Roi *Flamboure* * raconta cette Fable à son neveu, lorsque ce jeune Prince, successeur présomptif de la couronne, vouloit déposseder le Seigneur de Bolm an de ses Vassaux. Il y avoit autrefois, disoit-il un oiseau qui avoit la tête & le cou garnis de belles plumes rouges; mais il étoit presque nud par derriere, & avoit la queuë fort petite. Cependant, comme il paroissoit beau par devant, malgré ses défauts, on ne laissa pas de l'élire Roi. Cet animal sachant bien, de quelle importance il est de s'attirer l'estime de ses sujets & de leur cacher ses imperfections; se tenoit toûjours dans un pot, & ne montroit que la tête & le cou, quand le conseil des oiseaux étoit assemblé. Mais enfin un jour de fête solemnelle; qu'on devoit faire un sacrifice public au Dieu *Belly*, dans le fond d'un bocage, il fallut que nôtre Roi sortit de son pot, & faisant remarquer sa nudité, tous les autres oiseaux se moquerent de lui. Il en est de même de nous, ajoûtoit

* *Qui regnoit environ l'an* 1670.

ce sage politique, tant que nous demeurerons dans nôtre païs, nous serons respectez des Orientaux, mais si nous allons dans le leur, & qu'ils voient combien nous sommes foibles & nôtre suite petite, ils nous mépriseront infailliblement. Il faut donc que nous demeurions chez nous, & que nous ne nous montrions que du beau côté.

On voit que cette maniere d'instruire par des Apologues revient fort à celle des Pheniciens & des Cartaginois, qui sont les premiers & peut-être les seuls d'entre les Anciens qui aient fait le tour des côtes de l'Afrique & qui y aient planté des colonies. Voici des paroles d'un cantique qui pourroient confirmer cette conjecture.

Le sujet en est *Boevvalla*, General des *Carons*, (*) qui par le secours des Folgias défit les *Veys*, & se rendit maître du païs: *Il est descendu d'enhaut, son cœur n'a point eu de repos, avant qu'il eût trouvé un païs abondant en huile & en vin; tant son cœur étoit passionné pour un païs*, Si on avoit l'original du Cantique, on y trouveroit peut-être des ressemblances bien plus sensibles.

On trouve aussi, dans leur culte & dans leurs superstitions, des traces d'antiquitez Pheniciennes. *a* Ils appellent le Dieu Tout-puissant *Canou*, qui pourroit bien venir de קנה *Cana*, *posseder*, *produire*, *créer*. Ils le regardent comme le punisseur des crimes, ils le prennent à témoin de la since-

* *C'est l'ancien nom des Quojas. a P. 267.*

sincerité de leurs paroles, étant persuadez, qu'il prend connoissance de toutes choses & qu'il jugera de tout. Et c'est une sentence fort commune parmi eux, qu'il viendra un temps auquel les méchans recevront la récompense qui leur est duë.

L'opinion la plus commune sur l'origine de l'Idolatrie, est qu'elle a commencé par l'adoration du Soleil & des étoiles. Les hommes, dit-on, étant naturellement portez à rendre du respect à ce qu'ils regardent comme la source de leur bonheur & de leur plaisir, ont d'abord adoré celles qu'ils croioient être les causes les plus nobles & les plus generales, comme le Ciel & les Astres, & sont venus ensuite jusqu'à faire part de leurs hommages à la plus-part des objets, qui contribuent à nôtre conservation, ou qui peuvent nous faire du mal. Ce sentiment seroit fort vrai-semblable, si les hommes étoient l'ouvrage du hazard; s'ils avoient été formez de la maniere extravagante qu'Epicure & plusieurs Poëtes se le sont imaginez; *Gensque virûm truncis & rupto robore nata*; & s'ils étoient les Auteurs de leur Religion. Mais ce que l'Ecriture nous apprend de la création du Monde, qui a été peuplé par un seul homme, & repeuplé, après le Déluge, par une seule famille, ne s'acorde pas bien avec cette hypothese. Il paroît indubitable qu'un des premiers soins des Patriarches à l'égard de leurs enfans fut de leur faire comprendre, que tout ce qui se voit

voit est l'ouvrage d'un Dieu invisible, & que tous les objets qui frappent nos sens n'y ont aucune part. Il n'y a pas de l'apparence que toutes les nations de la terre aient oublié si tôt ces instructions, & confondu si facilement le Createur & la créature. On ne change pas ainsi de Dieu & de Religion tout à coup, à moins que la force ne s'en mêle, & en ce temps-là on ne s'étoit pas encore avisé de tyranniser les Consciences, ni d'envoyer des Dragons aux gens, pour leur faire embrasser ses opinions. Il faut donc que l'idolatrie se soit introduite insensiblement, & qu'elle ait pris son origine de quelques fausses explications qu'on a faites de la veritable doctrine. On n'adoroit donc au commencement que Dieu seul, & quoique dès le temps des Patriaches, à qui les Anges apparoissoient souvent, on eut un grand respect pour ces Esprits celestes; on distinguoit néanmoins fort soigneusement ce respect de l'adoration divine. On a cru aussi dès le commencement du monde, que les ames des Justes après leur mort étoient mises au rang des Anges, & peu à peu on s'est accoutumé à regarder ces Esprits, comme des Etres sur qui Dieu se déchargeoit, pour ainsi dire, d'une partie du soin de l'Univers. Après quoi on est venu à s'imaginer que, puisque Dieu leur avoit donné tant de puissance, on pouvoit leur demander du secours, & tâcher de se les rendre favorables par des cultes religieux.

Dans

Dans cette pensée on leur dressa d'abord des statuës, on celebra des jeux & des fêtes anniversaires le jour de leur mort, on en vint en suite jusqu'à leur ériger des Autels, à leur consacrer des Temples & à leur offrir des victimes. Ainsi dans peu de temps, le Monde s'est vû plein de Divinitez, chaque peuple se faisant honneur d'en avoir plus que son voisin, & l'Apotheose passant chez eux pour une marque de reconnoissance. C'est un mystere que les Payens ont cru en suite devoir cacher à la populace, mais les habiles gens ne l'ignoroient pas. Hesiode dit franchement que les Dieux étoient de bons mortels qui, par la volonté du grand Jupiter, sont devenus les gardiens des hommes, & les distributeurs des richesses.

Τοὶ μὲν Δαίμονές εἰσι Διὸς μεγάλου διὰ βουλὰς·
Ἐσθλοὶ ἐπιχθόνιοι, φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων
Πλουτοδόται, καὶ τοῦτο γέρας βασιλήιον ἔσχον.

a C'est pourquoi David appelle les sacrifices des faux Dieux, ausquels les filles de Moab inviterent les Israëlites זבחי מתים *Zabché Methim, les Sacrifices des morts.* b Saint Augustin assure sur le témoignage de Varron, que dans tous les écrits des Payens, on auroit

a *Ps. CVI. 28. Nomb. XXV.* b *De civit. Dei, l. 8. cap. 26*

roit de la peine à trouver des Dieux qui n'aient pas été hommes; *In omnibus litteris Paganorum, aut non inveniri, aut vix inveniri Deos, qui homines non fuerint.* Pline qui a fait de si profondes recherches de l'Antiquité, parlant de Vespasien & des autres Heros Romains, qu'on avoit mis au nombre des Dieux dit: *a Hic est vetustissimus referendi benè merentibus gratiam mos, ut tales numinibus adscribantur. Quippe & omnium aliorum nomina Deorum, & quæ supra retuli siderum, ex hominum nata sunt meritis.* C'est „ une coûtume très-ancienne de témoigner „ sa reconnoissance aux personnes de meri„ te, en les mettant au rang des Dieux: „ car les noms de toutes les autres Divinitez „ & des Astres dont j'ai déja parlé, doivent „ leur naissance aux belles actions des hom„ mes. On peut voir encore Isidore de Seville dans ses Origines. Lib. VIII. Cap. XI.

Nôtre Auteur rapporte des coutumes des Quojas qui sont très-propres à confirmer ce sentiment, parce que ce sont des gens fort simples, qui n'ayant point été corrompus, ni par le mélange des autres nations, ni par les subtilitez des Philosophes, ni par les fictions des Poëtes, peuvent avoir des coûtumes très-anciennes, qui soient des restes de la premiere idolatrie & de la moins corrompuë. *b* On a déja vû ce qu'ils croient de Dieu; voici ce qu'ils pensent de l'état des ames

a Plin. Hist. Nat. l. II. c. 7. b P. 267.

ames après la mort. Ils s'imaginent que les Esprits des défunts sont les protecteurs de leur famille. C'est pourquoi ils les consultent dans les difficultez de leurs affaires & leur demandent du secours. Lorsqu'ils vont à la chasse de l'éléphant ou du buffle, ou qu'ils doivent se trouver dans quelque autre occasion dangereuse, ils font un Sacrifice aux manes de leurs parens, où ils portent une offrande de vin, ou de ris sur leur tombeau. Ils font le banquet solemnel des funerailles par familles, avec de grandes réjouïssances. Le Roi invoque l'ame de son Pere & de sa mere, les priant de faire fleurir le négoce dans son Royaume, & d'y faire aborder grand nombre d'Européens. Ils n'ont point de temples, on trouve seulement près de chaque habitation, un bocage fermé d'une haye, où ils disent que les Esprits font leur demeure. Les affligez vont dans ces lieux retirez implorer le secours de Dieu & celui des Esprits; mais pour avoir droit d'y entrer il faut être de la secte de *Belly Paaro* (*) & en porter la marque, sans quoi on s'exposeroit à être déchiré. Cette marque consiste en quelque rayes le long du cou entre les épaules, qui semblent avoir été faites par des piquures d'aiguille. Ceux qui portent ce caractere passent pour des personnes d'Esprits, & lors qu'ils sont venus à un certain âge, ils ont voix dans tou-

* Ce mot ressemble fort à בעל-פעור *Bahal-Peor* & *Belli* à *Bahali*.

toutes les assemblées, où l'on traite d'affaires d'Etat, & où l'on juge des causes importantes, tant civiles que criminelles: au lieu qu'on regarde les autres comme des ignorans, qui n'oseroient dire leur avis sur rien de considerable. L'initiation, ou la reception du Caractere de *Belly Paaro*, se fait tous les 20. ou 25. ans, par autorité publique, dans un des bocages consacrez aux Esprits. Les initiez racontent d'admirables choses de cette ceremonie. Ils disent qu'on les rôtit, qu'on les fait mourir & qu'après on les ressuscite, & on leur donne un esprit tout different de celui des autres & des lumieres toutes nouvelles. Expressions figurées, que quelques gens simples ayant pris trop à la Lettre, des personnes fines, voyant que cette créance les faisoit regarder avec respect, s'aviserent de presser le sens *litteral*, & se rendirent insensiblement maîtres de la Populace. Quand les Magistrats jugent un procés; c'est disent ils, après avoir consulté les Esprits, qu'ils prononcent la sentence. Quand un criminel est condamné à la mort, ce sont les Esprits, ou des gens qui passent pour tels, qui font l'exécution. Et quoique la plus-part du monde en ce païs-là soit persuadé que les Esprits, ne se mêlent pas de tant de choses, personne n'ose dire le contraire, tant à cause de la severité des Loix, que parce que cette fausse opinion, bien loin de produire du mal, affermit le repos de la Societé civile.

Je ne saurois m'empêcher de faire voir ici la ressemblance des mysteres de *Belli-Paaro*, avec ceux de la Déesse Isis ; qu'Apulée rapporte dans le XI. Livre de sa Metamorphose. Les initiez passoient pour les favoris de cette Divinité ; personne n'osoit se mettre dans ce rang, que le ciel n'en eût fait choix par la bouche du Prêtre ; & tous les hommes étoient par eux-mêmes si indignes de cette faveur celeste, qu'avant que la Déesse leur confiât les grands segrets de sa Religion, il falloit qu'elle les fit *renaître* en quelque maniere & commencer une vie toute nouvelle ; *Quis tamen tutò possint magna Religionis committi silentia, numen Deæ solent eligere, & suâ providentiâ quodammodo renatos ad nova rursus reponere salutis curricula.* L'Auteur raconte après cela, comment il fut initié lui-même dans ces mysteres. Le temps venu, dit-il, le Prêtre me mena « à des bains tout proche, accompagné « d'une troupe de personnes initiées, où « après avoir imploré le secours des Dieux, « il fit sur moi de saintes aspersions ; & « m'ayant ramené dans le Temple qu'il « étoit déja midi passé, il me fit mettre « aux pieds de la Déesse ; il commanda en « secret à tous les assistans de certaines cho- « ses qu'il n'est pas permis de redire, & « m'ordonna de m'abstenir pendant dix « jours de manger de la viande, & de boire « du vin. Après que j'eus observé religieu- « sement ce jeune, & que le jour de mon «

„ nitiation fut arrivé, je vis, sur le soir, a„ border de toutes parts des troupes de per„ sonnes initiées, qui, selon une ancienne „ coûtume, vinrent m'offrir des presens. „ Alors le Prêtre, ayant donné ordre que „ tous ceux qui n'étoient pas initiez dans „ les mysteres se retirassent, me revêtit d'un „ habit de lin, & me prenant par la main „ m'introduisit dans le lieu le plus sacré du „ Temple. Vous demanderez sans doute, „ Lecteur, ce qu'on y dit, & ce qu'on y „ fit; je vous le dirois s'il m'étoit permis „ de le dire,& vous le sauriez, s'il vous étoit „ permis de l'entendre; mais moi qui le ra„ conterois, & vous qui l'écouteriez, nous „ tomberions l'un & l'autre dans un grand „ crime. Pour ne pas vous tenir plus „ longtems en suspens, écoutez & croyez „ ce que je vais vous dire. J'ai été jusqu'aux „ confins de l'empire de la mort, j'ai mis le „ pied sur le seuil de la porte de Proserpine, „ & j'en suis retourné néanmoins, en pas„ sant au travers de tous les elemens. J'ai „ vu en plein minuit le Soleil éclattant de „ lumiere. J'ai été en présence des Dieux „ du Ciel & de l'Enfer, & je les ai adorez „ de près. On peut voir, si l'on veut, la suite,& comparer les habits des initiez d'Isis avec ceux des personnes consacrées à Belli-Paaro.

On pourroit remarquer encore deux rapports entre nos *Quojas* & les Phéniciens; c'est qu'ils circoncisent leurs enfans, & que lors-

lorsqu'on y manque de témoins & de preuves suffisantes, on fait boire aux criminels d'une eau bouillie avec des écorces & des herbes ; sur laquelle on a prononcé des imprécations : ce qui ressemble assez bien aux eaux de jalousie.

a Mais l'esprit de superstition n'imite rien de bon, sans le corrompre : on le va voir par cet exemple. Quand un homme est décedé, & que ses parens ont quelque soupçon que sa mort n'est pas naturelle, ils font des conjurations, & interrogent l'esprit du défunt, pour savoir qui en est la cause, de cette maniere. Ils prennent le corps, ou bien un morceau de son habit, quelques rognures de ses ongles, & quelques-uns de ses cheveux ; ils y ajoûtent du *Manna* maché, de la limure de *Bonde*, ou du bois-Rouge, & en font un peloton qu'ils attachent à un de ces pilons, avec quoi ils pilent d'ordinaire le ris, & mettent les deux bouts de ce pilon sur la tête de deux hommes. En suite vient un de leurs Prêtres, qui tient deux haches ; & les frapant l'une contre l'autre, demande au mort, qui c'est qui l'a fait mourir, & si c'est Dieu qui l'a pris? On dit que quand l'esprit veut dire *oui*, ceux qui soutiennent le bâton se sentent contraints à pencher la tête, & que s'il veut répondre *non*, ils sont forcez de la branler. Aprés cela on lui demande si c'est qu'on lui ait donné quelque *Bolli*, ou quel-

[illegible] que

a P. 263.

que herbe médicinale, dont la dose fut trop grande, ou mal préparée, & si cela est on ne dit plus rien; mais si c'est du *Souach*, ou du poison, on continue à lui demander, qui c'est qui l'a donné, si c'est un homme ou une femme, s'il demeure en telle part, s'il s'appelle ainsi? & les porteurs répondent toûjours *oui* & *non*, en penchant, ou en branlant la tête. Quand on a deviné qui c'est, on va saisir cette personne-là, on lui donne la question, & si elle confesse, on la fait mourir d'un cruel supplice: mais si elle nie, on la met à l'épreuve du *Quony*. Ce Quony est l'écorce d'un arbre de même nom, dont on exprime le suc, en présence des amis de l'accusé, & sans aucune fourberie; puis raclant le dehors de cette écorce, & pilant ces raclures dans un mortier, on les met infuser dans de l'eau. Cette infusion forme une liqueur, dont on fait prendre environ un pot à l'accusé, le matin à jeûn; s'il en meurt, on brûle son corps, ou on le jette dans la riviere, comme celui d'un empoisonneur; que s'il en réchape, on le tient pour innocent. Lorsque l'Esprit ne répond par aucun signe aux interrogations qu'on lui fait, on lui demande, si quelque Souach, ou quelque enchantement le lie, & si les porteurs baissent la tête, on enterre le corps sans plus de façon. Les parans vont ensuite trouver quelque *Inkehmo*: c'est une espece de gens qui courent le païs par troupes, & se mêlent de deviner comme nos Egyptiens.

On

On interroge ces coureurs, & après bien des postures & des grimaces, ils répondent & nomment quelque personne, qu'ils disent avoir donné le Souach.

A considerer les Quojas de ce côté-là, on auroit peine à croire qu'ils aient le sens commun, si l'on ne savoit que les peuples les plus polis, comme les Egyptiens, les Grecs, & les Romains se sont laissez aller aux superstitions les plus ridicules, & que même encore aujourd'hui bien des Chrétiens n'en sont pas exemts; témoin un livre qui paroît depuis peu, *de examine Sagarum*; touchant une ancienne maniere d'examiner les sorcieres, en les jettant dans l'eau, & selon laquelle on les tient pour convaincuës, lors qu'elles surnagent, & pour innocentes, lors qu'elles enfoncent. Les Quojas ont une coutume à l'égard des successions, assez differente des nôtres, mais qui n'est pas instituée sans raison, puis qu'elle empêche que les biens d'une famille ne se dissipent, & ne tombent entre les mains de gens, qui ne savent pas les ménager. Quand un homme est mort, & n'a laissé que des enfans mineurs, le plus âgé de ses freres prend possession de son bien, de ses esclaves, de ses femmes, & de ses enfans, excepté de la mere de l'ainé. Que si le pere a fait héritier son ainé, & qu'il ne soit pas encore tout à fait majeur, il faut que pour faire confirmer le Testament, le fils s'aille présenter au Roi, dans une assemblée de tous

les parens. Il y paroît armé d'un arc d'un carquois & de fleches, & appuye un des bouts de son arc contre terre : contenance par laquelle il veut marquer, qu'il se fait fort de remplir la place que son pere occupoit dans l'armée, & que par consequent il doit entrer en possession de ses biens. Aussi-tôt il fait voir un essai de son adresse aux assistans, en tirant de l'arc devant eux, & pour leur persuader qu'il est en état de soûtenir tout le fardeau des affaires domestiques, il ajoûte qu'on ne doit point avoir d'égard à sa jeunesse, parce qu'on connoît bien la valeur du fer au poids, mais non pas celle des hommes.

a Il y a de ces Negres qui paroissent extrémement barbares dans l'exterieur, & par rapport à nos manières, & qui sont dans le fond très-raisonnables; comme les habitans de *Quaqua* dans la Guinée, Lorsqu'ils viennent trafiquer avec les vaisseaux marchands, qui ont mouillé l'ancre sur leur côte, ils mettent les mains dans l'eau, & s'en font distiller quelques gouttes dans les yeux : ce qui est une maniere de serment, par lequel ils veulent donner à connoître, qu'ils aimeroient mieux perdre la vuë, que de tromper dans le commerce. Ils ne sont pas moins ennemis de l'yvrognerie que de la fraude, & ne boivent jamais de vin pur.

b Dans la côte d'or, & dans presque toute la Guinée, les femmes & les enfans sont extré-

a p. 277. b p. 300.

extrêmement à plaindre : car les femmes n'heritent de leurs maris que les joyaux qu'elles en ont eu, pendant leur vie, & les freres du défunt mettent, s'il leur plaît, les enfans hors de la maison. A l'égard de la couronne ce n'est pas aussi le fils qui succede au pere, mais le frere au frere, le cadet à l'ainé. Que si le Roi n'a point de freres, son trône & ses biens viennent aux enfans de sa sœur. La raison qu'ils en alleguent est, qu'on est bien assuré qu'un tel est nôtre frere, ou nôtre sœur; mais on n'a pas la même certitude à l'égard des enfans, & de la fidelité des femmes. Aussi la maniere dont on y punit l'adultere n'est-elle pas fort propre à en inspirer de l'horreur; puis qu'on ne condamne un homme qu'à donner trois ou quatre francs à chacune de ses femmes, lorsqu'elles découvrent ce commerce illicite.

a Le beau sexe est encore plus malheureux à Benin: car lors qu'une femme a des enfans, & que son mari meurt, elle devient esclave de son aîné, & ne peut se remarier malgré lui. Que si quelcun veut avoir la mere, il faut qu'il fasse la cour au fils, & que pour obtenir son consentement, il lui donne une jeune fille en échange. D'ordinaire le fils conservant quelque sorte de respect pour sa mere, exige que celui auquel il l'accorde, ne puisse la vendre sans la permission du Roi. On trouvera à la page 302. une assez plaisante maniere de se faire

a p.309.

recevoir *Fidalgo*, qui est parmi eux une espece de Noblesse, laquelle a beaucoup de pouvoir dans la Côte d'or.

Les Negres du Royaume de Benin reconnoissent bien un Dieu qui a créé le Ciel & la Terre, & qui les gouverne; cependant ils s'imaginent qu'il n'est pas necessaire de le servir, parce qu'il est bon de sa nature; mais qu'il faut rendre homage à un être malin, qui se mêle beaucoup plus du gouvernement du monde, & l'appaiser par des sacrifices, pour l'empêcher qu'il ne nous fasse du mal.

a On observe de fort plaisantes loix sur le manger & le boire du Roi de Lovango. Il prend ses repas dans deux maisons differentes, dans l'une il ne fait que manger & dans l'autre il ne fait que boire: & par un respect tout particulier qu'on a pour lui, on punit de mort un animal qui ose regarder ce Prince, lorsqu'il mange, ou qu'il boit. Cette défense s'execute si rigoureusement qu'un jour un bel Epagneu, dont les Portugais avoient fait present au Roi, s'étant échapé des mains de son garde, & étant venu trouver son maître à table, le Roi le fit prendre & tuer sur le champ. On ne pardonna pas non plus à un enfant d'un Ministre d'Etat, qui étant avec son pere dans la maison; & s'étant endormi aux côtez du Roi, eut le malheur de se réveiller, pendant que ce Prince bûvoit. Toute la grace que le Pere pût

a p. 329.

pût obtenir fut un délai de sept ou huit jours ; après lesquels on tua cet innocent, en lui donnant un coup de marteau sur le nez, & faisant dégouter son sang sur les *Moquisies* du Roi. *a* En recompense on n'y est pas si severe à l'égard des fornicateurs; car toute la peine à quoi on condamne un jeune homme, qui a eu un bâtard, est de s'abstenir de manger de la poîtrine de buffle, jusqu'à ce qu'il soit devenu pere d'un enfant legitime.

Les Ethiopiens de Lovango appellent *Moquisie* tous les objects pour lesquels ils ont un grand respect, & tous ceux dans lesquels ils s'imaginent qu'il y a une vertu secrete & incomprehensible, pour leur faire du bien ou du mal, & pour découvrir les choses passées & les futures. C'est pourquoi ils donnent ce nom au Roi, aux Prêtres, aux devins, à toutes les personnes qui sont consacrées au service de leurs Idoles, & à leurs Idoles même. *b* Celle qu'on nomme *Moquisie Bousi-batta* est un objet d'idolatrie fort ridicule, étant une espece de Gibeciére, faite d'une peau dont le poil est comme celui d'un lion, & bordée d'une frange de filamens de canne, avec une bande de cuir qu'on passe au coû pour la porter. Elle est cousuë par dessus, & couronnée de plumes de perroquet, de coq, ou de quelque autre oiseau, avec des cordons & des morceaux de drap & de toile de diverses couleurs, qui

a p. 335. *b* p. 336.

pendent tout à l'entour. On la remplit de plusieurs sortes de coquilles, de cailloux & de sonnettes, de plantes sechées, d'herbes, de plumes, de cristal de montagne, de gommes, d'écorces d'arbre, de racines, de grains, de morceaux d'étoffe, d'arêtes de poisson, de griffes, & de cornes d'animaux, de dents, de cheveux & d'ongles de Nains blancs. Aux deux côtez de cette gibeciére on tient deux callebasses pleines de vin, & toutes parsemées de grosses coquilles, en sorte qu'elles en cachent l'écorce; au dessus desquelles est attaché un bouquet de plumes teintes dans le suc de certaines herbes, & dans celui du bois-Rouge, & un crochet de fer pour les suspendre.

a On vient de parler de Nains blancs, c'est qu'il y en a en effet à la Cour de Lovango, qui ont la tête extraordinairement grosse, & que le Roi entretient par curiosité, les faisant venir de certains deserts, qui sont dans les Etats du grand *Macoco*. Il y a encore des hommes blancs, nourris aux dépens de ce Prince, qui ont les cheveux blonds, les yeux bleus, le visage, & le corps si blanc, qu'on les prendroit de loin pour des Anglois ou des Hollandois; mais lors qu'on s'approche d'eux, on s'apperçoit de la difference. Ce n'est point une blancheur vive & naturelle, que celle de leur teint; c'est une couleur pâle & livide, comme celle d'un lepreux, ou d'un corps mort.

Leurs

a P. 35.

Leurs yeux sont languissans & foibles au jour : mais ils ont la vuë forte, & les yeux brillans à la clarté de la Lune. Les Negres regardent ces hommes blancs comme des Monstres, & ne leur permettent pas de multiplier. Ils viennent d'un pere & d'une mere Negres, & c'est ce qui donne la gêne aux savans, dont on peut voir les divers sentimens sur ce sujet, dans nôtre Auteur.

a Il y a à Lovango une grande diversité d'opinions à l'égard de l'ame raisonnable. Ceux de la race Royale tiennent une espece de Metempsicose, & s'imaginent que l'ame des défunts entre dans le corps de ceux qui naissent dans leur famille. Il y en a qui croient l'ame mortelle ; d'autres qui veulent que les ames des morts deviennent les Dieux-Penates de ceux de leur maison : c'est pourquoi ils leur bâtissent de petites niches au dessous de l'auvet, d'un demi-pied de hauteur, & toutes les fois qu'ils prennent leur repas, ils leur offrent du vin & des viandes. Il n'y a point de mort naturelle, selon eux, & personne ne meurt que par la malice & les enchantemens de son ennemi, qui par ses mêmes sortileges le ressuscite, le transporte dans des lieux deserts, & l'y fait travailler pour s'enrichir. Ce meurtrier l'y nourrit avec des viandes qui ne sont point salées, parce que si le ressuscité venoit à gouter du sel, il poursuivroit son homicide à toute outrance. A *Kinga* village sur la cô-

a P. 334.

te, où est le cimetiere du païs, il y a une statue de bois qu'on nomme *Kikokoo*, qui se tient là, dit-on, pour garder les morts, & pour empêcher que les Magiciens ne les fassent sortir des tombeaux, ne les battent, & ne les contraignent de travailler, & d'aller pêcher avec eux de nuit. Si la superstition n'inspiroit que des créances ridicules, on n'en feroit peut-être que rire; mais le mal est que les hommes agissent sur ces principes extravagans. Les cerveaux blessez de ces imaginations absurdes de magie & d'enchantement, sont autant de bêtes feroces, qui ravagent l'Ethiopie, & qui font perir la plus-part de ses habitans par de fausses accusations, & des condamnations injustes. C'est de quoi on verra ici plusieurs exemples funestes.

a Les habitans de Congo sont Chrêtiens; au moins ils en portent le nom, & sont proselites des Jesuïtes. On pourra juger par quelques unes de leurs coutumes des progrès, que les Peres de la Societé ont faits parmi eux. Les Nobles, & quelquefois même les enfans du Roi, qui sont tombez en disgrace, ne pouvant vivre sans rien faire; s'en vont sur le grand chemin de S. Salvador à Lovando S. Paulo, où pour se desennuyer, *ils* s'amusent à détrousser les passans, pendant que leurs amis travaillent à faire leur paix, & à les faire appeller en Cour. Les habitans de la Province de Bamba sont fort adonnez

au

a P. 348.

au larcin, & l'impunité du crime fortifie cette inclination. Le larron va boire aussitôt le prix de son vol avec ses amis, il en choisit un pour fourrier, qui prend les devants, & s'en va criant à pleine tête : voici le Roi de Congo qui vient : mais ce n'est qu'un Roi de la féve, & son Royaume ne dure qu'aussi longtemps qu'il traite ses prétendus sujets.

Les mariages se celebrent avec les ceremonies de l'Eglise Romaine. Cependant ces bien-heureux convertis ont permission de prendre autant de Concubines, qu'ils en peuvent nourrir & habiller. Lorsque les filles de Congo sont lasses de leur virginité, elles se parfument d'huile, se frottent de bois rouge, & s'en vont demeurer dans une petite maison obscure, où aprés un sejour d'un mois, elles choisissent pour mari le galant qui les a le mieux servies ; & l'Epoux leur achete de beaux habits, afin qu'elles sortent de là en bon équipage. Lors qu'il y a trois freres dans une famille, & qu'il en meurt un, les deux autres se partagent ses Concubines, & s'en divertissent ; quand l'un des deux meurt, elles demeurent au dernier ; & quand celui-ci est décedé, elles tombent en partage à celui qui hérite de la maison, fût-ce le propre fils du défunt a Lors qu'un des chefs de famille, l'homme ou la femme, vient à mourir, on impute la cause de sa mort au survivant. Les parens s'assemblent,

Q 7 lui

a P. 350.

lui ôtent les biens du défunt, le tourmentent pendant une semaine; lui écorchant les doits & lui disant qu'il faut qu'il expie la mort de leur ami. Les huit jours passez, on intente procès contre le veuf ou la veuve; si on les juge coupables on les chasse de la maison, sinon on les remet en possession de leurs biens,

a Le Roi de Congo épouse une femme qui porte le nom de *Mani-Mombanda*, c'est à dire la Dame des femmes, parce qu'il entretient plusieurs Concubines. On leve, pour cette Princesse, un tribut par tout le Royaume; la premiere nuit de leur mariage, le Roi faisant mesurer tous les lits de ses sujets, & payer tant par empan. La Reine demeure dans un appartement du Palais avec ses Demoiselles, qui ne ressemblent en rien aux personnes de Cour; si ce n'est en ce qu'elles aiment à se divertir, & qu'elles couchent presque toutes les nuits dehors, laissant tour à tour quelques-unes d'entre elles à la garde de leur maîtresse. Comme cette Princesse a beaucoup d'indulgence pour elles, ces filles n'en sont pas ingrattes, & lorsqu'un galant ose se hazarder de grimper les murailles du Palais, & s'introduire dans la chambre de la Reine, elles ont assez de charité pour fermer les yeux, & l'aider à se cacher. Pour le Roi il n'y fait pas tant de façon, il couche avec les filles de la Reine, & avec toutes les femmes qui lui agréent, sans se mettre trop en peine des Sermons de

a B. 353. son

son Confesseur. Il fait même élever de jeunes filles, ausquelles personne n'ose toucher, jusqu'à ce qu'il soit mort. Cela cause un étrange chagrin à la Mani Mombanda, qui tâche par toutes sortes d'artifices de lui rendre la pareille. *a* Le malheur est que cette Reine n'a pas le beau privilege de la *Maconda*, ou Regente du Royaume de Lovango; privilege qui lui est commun avec la Mere du Roi, & avec ses sœurs, & qui consiste à pouvoir coucher avec tout autant d'hommes qu'elles veulent, sans que leurs époux aient droit de s'en plaindre, ni qu'ils puissent s'en venger par une semblable infidelité. Il y a eu une autre Reine, nommée *Anne Xinga*, de la famille des Rois d'Angole, qui n'avoit pas moins de passion pour la guerre que pour les plaisirs, & qui donna bien de la peine aux Portugais. On trouvera son Histoire p. 369. 370. &c.

Si l'on tolere à Congo le larcin, les accusations injustes, la fornication, & l'adultere; au moins on y punit severement l'idolatrie. *b* On y brule tous vifs les prétendus Magiciens, & les idolatres leurs disciples. C'est un peché capital que le culte des faux Dieux, parce qu'il rend les Eglises desertes, qu'il porte ceux qui en sont entachez à ne faire point de conscience de ne pas payer les dîmes, & qu'il diminuë sensiblement le nombre des offrandes, & par consequent les richesses des R. R. P. P. Jesuites.

a Dans

a P. 329. *b* P. 351.

a Dans le Royaume d'Angole les femmes qui nourrissent leurs enfans ne s'approchent point de leurs maris, jusqu'à ce qu'ils aient des dents: lors qu'elles commencent à leur sortir, les parens s'assemblent, & ayant mis l'enfant le plus proprement qu'ils peuvent, un d'entre eux le prend entre ses bras, & s'en va de maison en maison, suivi de toute sa famille, demander quelque chose pour un enfant qui a ses premieres dents. Ce sont les femmes qui cultivent les terres à Angole aussi bien qu'à Lovango; les hommes n'ont soin que de fournir d'habits ceux de la maison; il faut que les femmes pourvoient à tout le reste.

b Si le beau sexe est fier chez nous, il faut avouër qu'on le traite bien rudement en Afrique, on s'en sert à Lovango, comme nous faisons des bœufs. Le 4. de Janvier, toutes les femmes des sujets du Roi sont obligées de comparoître devant son Palais, pour aller ensemencer ses terres, qui consistent dans une grande plaine de deux lieuës de long sur une de large. Les hommes sont de la partie, ils y vont couverts de leurs armes, non pour travailler, mais pour commander, pour faire la ronde autour de leurs femmes, donner à chacune sa tâche, empêcher qu'elles ne se querellent, & passer le reste du jour à boire, à manger & à se divertir.

c On verra ici, pour la premiere fois en nôtre

a P. 367. b P. 332. c P. 377. 390.

nôtre langue, quelque chose d'exact sur la *Caffrarie*, ou le païs des *Hottentots*. Nous en sommes redevables aux Hollandois, qui ont planté une Colonie au Cap de Bonne Esperance, & qui ont fait liaison avec les Caffres, pour s'instruire des mœurs & des coûtumes de leur Nation. C'est une contrée toute en friche que cette Côte, jusqu'à *Sofale*; & on diroit qu'elle ne fait que d'être créée, à voir le petit nombre d'habitans, dont elle est peuplée, aller vêtus de peaux grasses, manger des racines, du lard de baleine, des poissons morts à demi cuits, & souvent même des charoignes toutes cruës. Au moins ont-ils cette commodité, que leur dîner est toujours prêt, car quand ils ne savent que manger, ils coupent des morceaux des peaux qu'ils portent sur eux, & les ayant fait griller sur les charbons, ils les font craquer sous la dent, comme du biscuit. S'ils trouvent du miel dans les bois, ils absorbent cire & tout, & s'ils se rencontrent chez un Hollandois, quand le pot est sur le feu, ils avalent l'écume toute bouillante. Leur boisson, est de l'eau ou du lait, & le regal qu'ils font à leurs malades consiste dans une soupe de choux cuits avec du fromage blanc, des feuilles de moutarde & du lard. Leur grand remede est de saigner à une veine du dos, d'appliquer un fer chaud au bras du malade, & de faire dégouter sur la playe du lait cuit avec des herbes; & c'est avec cette sorte d'allimens

& de

& de remedes qu'ils vivent cent, ou six vints ans. Tous les mêtiers qu'ils savent consistent à faire rougir du fer, à le battre & à l'appointer entre deux pierres, qui leur servent d'enclume & de marteau ; pour le mettre au bout de leurs fleches. Encore ont-ils appris cet art des Hollandois, aussi bien que celui de faire des nattes de jonc, pour couvrir leurs Cabanes ; n'ayant sû avant la venue de cette nation dans leur païs, que paître les troupeaux & se défendre contre les bêtes farouches.

* Cependant lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits, les Hottentots ne manquent pas de bonnes raisons à alleguer ; témoin ce que répondit un d'entre eux à des Hollandois, qui l'ayant fait prisonnier, le pressoient de leur découvrir les motifs, qui avoient poussé sa nation à prendre les armes. „ Et vous Hollandois, repartit le Caffre en „ colere, qui vous oblige à défricher nos „ terres, & à semer du blé dans nos pâtu„ rages? Par quel droit vous venez vous „ emparer de l'heritage de nos peres, d'un „ païs qui nous appartient de temps immé„ morial? Et en vertu de quelle Loi pouvez„ vous nous défendre de mener paître nos „ troupeaux dans des terres qui sont à nous, „ & sur lesquelles on ne vous a permis de „ descendre, que pour vous y rafraîchir en „ passant? Et cependant vous disposez de „ nos biens en souverains, & vous nous faites

* p. 377.

„ faites tous les jours quelque nouvelle dé-
„ fense d'approcher de telle ou telle terre;
„ Que diriez-vous si l'on vous alloit ainsi
„ quereller dans vôtre païs? seriez vous
„ d'humeur à le souffrir?

Un Geographe Moderne * dit, que les peuples de Congo appellent *Caffres*, tous ceux qui ne considerent aucun degré de consanguinité dans leurs mariages. Si cela est, il faut que les gens de Congo connoissent bien mal les habitans de cette côte: puisqu'on voit ici que les Hottentots punissent très-sévérement le crime, qu'ils infligent aux adulteres, la peine du foüet, qu'ils coupent en morceaux les incestueux, laissant leur corps mutilé pendu à un arbre, & qu'ils brulent toutes vives celles qui ont souffert ces embrassemens défendus. On y punit le simple larcin d'un coup de bâton, que le chef de la nation donne aux criminels en présence de tout le monde. Pour le vol nocturne, on fait jeuner vint-quatre heures celui qui en est convaincu; le lendemain on l'attache à un arbre, le dos tourné, & on le frappe de verges, tant que ses épaules ruisselent de sang; puis lui tournant le visage du côté des assistans, on lui jette de la poix fonduë, ou une espece de gomme sur le cou & sur l'estomac, & cette liqueur brulante emporte tout ce qu'elle touche. Après ce rude traitement, on lui permet de respirer un peu, on le détache, on lui donne à man-

* *Mallet.* l. v. c. VII.

manger: mais en suite on lui lie de nouveau les pieds & les mains, & on le laisse trois jours sans nourriture. Encore croit-on de lui faire grace, lors qu'on l'en tient quitte pour ce châtiment, & qu'on ne l'envoie pas en exil.

On ne pardonne pas non plus aux homicides, sur tout quand le meurtrier passe pour une personne d'esprit ou de savoir, qu'il est riche, ou qu'il a quelque part au Gouvernement: car ils prétendent que de semblables gens sont tout à fait inexcusables, n'ayant pû ignorer leur devoir. On les étrangle donc, & on jette leur corps dans le sépulcre de ceux qu'ils ont tuez. Pour les assassins on leur perce les genoux, on les leur attache aux épaules, & on les laisse ainsi expirer dans les tourmens. Mais si le meurtrier est quelque pauvre lourdaut, qui ait commis le crime dans les transports de la colere, ou dans un trouble d'imagination, causé par quelque boisson forte, on a égard à son ignorance, & à sa foiblesse, & il en est quitte pour le fouët, une confiscation de bétail, ou quelque autre supplice moindre que la mort. Si on doit appeller *Barbares*, les peuples qui ont des coûtumes opposées aux nôtres, c'est à juste titre que les Européens donnent ce nom aux Caffres: mais dans le fond ils sont plus raisonnables que nous, qui dans la distribution des graces avons plus d'égard pour les personnes

puis-

puissantes & éclairées, que pour les pauvres & les ignorans.

Les Hottentots reconnoissent bien un Etre Souverain, auquel ils donnent le nom de *Humma*, qui fait tomber la pluye & souffler les vents, & qui donne le chaud & le froid: mais ils ne croient pas qu'on soit obligé de lui rendre hommage, parce, disent-ils, que tantôt il inonde les terres de pluye, & les brûle tantôt de chaleur & de secheresse, au lieu de garder quelque proportion. Il semble néanmoins qu'ils rendent une espece de culte à la nouvelle Lune: puis qu'on les voit s'amasser par troupes, lors quelle commence à paroître, se tourner de son côte, & passer la nuit à chanter, à danser, à sauter à frapper des mains & à murmurer je ne sai quoi.

a Les Insulaires de Socotora adorent aussi la Lune, & la regardent comme le principe de toutes choses. C'est pourquoi dans les grandes sécheresses, ils s'assemblent solennellement & adressent des prieres à cette Planette. Alors le Cheque (*) choisit un des assistans, le separe des autres & ayant fait un cercle autour de lui, d'où il lui défend de sortir à peine de la vie, on le laisse là huit jours, & le peuple cependant continuë ses dévotions. Que si durant ce temps-là il ne pleut point, le pauvre élu en patit; & on lui coupe les mains, comme s'il étoit cause que le Ciel est fermé. Ils offrent aussi un

a P. 406. (*) C'est le nom de leurs Chefs.

un sacrifice public à la Lune, un peu avant leur carême, & immolent plusieurs troupeaux de chevres à son honneur. Ils entrent dans leurs temples, lorsque la Lune se leve ou qu'elle se couche, & font trois fois le tour du Temple, & trois fois le tour du cimetiere: frappant deux bâtons, de la longueur de deux ou trois empans, l'un contre l'autre. Après avoir fait cette ceremonie trois fois le jour, & trois fois la nuit, ils mettent sur le feu un grand chauderon de fer, suspendu à trois chaines, ils y jettent quelques éclats de bois odoriferant, avec quoi ils encensent l'autel & les portes du Temple trois fois, priant la Lune, qu'elle ne répande que sur eux ses favorables rayons, & qu'elle ne souffre jamais que les Etrangers se mêlent de leurs affaires. Pendant le service le *Hodamo* a soin de tenir une chandele allumée sur l'Autel. Ils font toutes les années une procession autour du Temple, dans laquelle on porte une Croix, mais la procession finie, on coupe au porteur les doits de la main, & pour le consoler de cette perte, on lui donne un bâton avec une certaine marque, en vertu de quoi il est défendu à toutes sortes de personnes de quelque condition qu'ils soient, de lui faire aucun mal, & ordonné de le respecter & de l'aider en toutes occasions.

On vient de parler de *Hodamo*; ce nom est donné à des personnes qui jugent de toutes sortes d'affaires politiques, ou eccle-

siastiques, civiles ou criminelles, dont la charge ne dure qu'un an, & qui portent pour marque de leur dignité un bâton, au bou duquel est une Croix d'un empan & demi de long, qu'ils ne peuvent ni donner, ni laisser toucher à qui que ce soit, à peine de perdre la main. Leur jugement est sans appel, & s'execute sur le champ : néanmoins, lorsqu'un homme pressé de la faim, a dérobé un mouton ou une chevre, & que le proprietaire le poursuivant, il peut se sauver dans un Temple, il est à couvert, pour vû qu'il se rencontre dans ce lieu saint, quelcun qui soit comme le protecteur du refugié, & qui réponde à ses cris. Mais s'il n'y a personne, on tire ce malheureux hors de cet azyle, & on lui coupe la main, disant qu'il est entré dans le Temple en dépit du Ciel, puis qu'il ne s'y est trouvé personne pour le recevoir.

C'est des *Beduines* dont nôtre Auteur parle ici ; une espece d'Arabes, qui regardent les autres hommes comme infiniment au dessous d'eux. C'est pourquoi entre les exhortations qu'un pere fait en mourant à sa famille, ces deux ci tiennent le premier rang. 1. De ne faire aucun changement dans la Doctrine de leurs ancêtres: 2. De ne s'allier avec aucun étranger.

ᵃ Dans les Etats du Monomotapa, chacun conserve les os des Chefs de sa famille, & de ses plus chers amis; on les suspend dans une

ᵃ P. 391.

une cour, marquez de certains signes pour les distinguer. Tous les sept jours les parens leur vont rendre visite en habit blanc, qui est le deuil du païs, & ayant étendu la nappe & couvert la table, ils prient les défunts pour la prosperité du Roi, & leur consacrent le festin qu'ils font. Les *Zaffe-hibrâhims* *, dans l'Isle de Madagascar, rendent aussi de grands honneurs à leurs Ancêtres.

a Si ces idolatres outrent le respect qu'on doit à ceux qui nous ont donné la vie, il y a en recompense d'autres grands peuples qui semblent avoir dépouillé tous les sentimens de l'humanité. Les *Iagos*, & tous les sujets du grand Macoco, sont Anthropophages, & ce Roïaume, qui est au Nord de la Riviere de Zaire, derriere celui de Congo, à deux ou trois cents lieuës de la côte de Lovango & de Congo, est d'une fort grande étenduë. Leur Prince est beaucoup plus puissant que celui de Congo, puis qu'il a dix Rois pour vassaux, & que sa Cour est si nombreuse qu'on tuë tous les jours, pour la nourrir 200. hommes, dont une partie sont des criminels, & l'autre des esclaves de tribut. On apprête la chair de ces mal-heureux, pour le diner du Roi, comme si c'étoit du bœuf & du mouton, & dans *Monsol.*, capitale du païs, on tient boucherie ouverte de chair humaine : c'est par un raffinement barbare de délicatesse, qu'on fait ce cruel carnage

* P. 442. voi, aussi P. 468. a P. 359.

nage: car on n'y manque pas de bêtail, ni de provisions.

Il faudroit encore parler ici de la haute Ethiopie, & des îles de l'Afrique; mais comme M. Ludolf dans son histoire des Abyssins n'a rien oublié de tout ce que ceux qui ont écrit avant lui, ont dit de considerable là-dessus, qu'il a lû Mr. Dapper lequel il cite souvent, & que son Livre paroit depuis quelques années, l'extrait qu'on en feroit seroit fatigant, pour ceux qui ont lû son histoire. On a remarqué que le Traducteur François a cru avoir autant de droit sur l'ouvrage de Ludolf, que cèt Auteur en avoit sur celui de Dapper. C'est pourquoi il a emprunté plusieurs choses de cèt Historien, qu'il a jointes avec ce que son Geographe Flamand disoit de l'Abyssinie, pour en rendre la description plus achevée. La description des îles traite principalement de Madagascar & de Malte. On y trouve encore une assez longue description des îles du Cap-Verd, des Canaries, & de celle de S. Thomas, avec les démêlez des Portugais & des Hollandois, à l'occasion de cette île. Mais les Lecteurs qui aiment ces sortes de curiositez trouveront bon qu'on les renvoie à l'ouvrage même; de peur qu'il n'y en eût d'autres qui s'ennuyassent de la longueur de cet extrait.

XXI.

I. *Contra Historiam* ARISTEÆ *de LXX. Interpretibus Dissertatio, in qua probatur illam à Iudæo aliquo confictam fuisse, ad conciliandam auctoritatem Versioni Græcæ. Et Clariss. Doctissimique Viri D. Isaaci Vossii, aliorùmque defensiones eiusdem, examini subiiciuntur. Per* HUMFREDUM HODY, *A. M. Coll. VVadhami* OXON; *Soc. Probat.* Oxonii 1685. in 8.

ON est obligé de donner un extrait de ce livre, quoi qu'il soit de l'année passée, parce que M. Vossius y a répondu celle-ci, & qu'on ne peut entendre ce qu'on a à dire de sa Réponse, sans avoir quelque idée du Livre de son Adversaire.

M. Hody a composé quatre Livres touchant la version des Septante, dont il n'a encore donné au public que le premier, dont on va faire l'extrait. Après avoir apporté toutes les raisons qu'il a pu ramasser contre l'Histoire d'Aristée, & que l'on trouve dans l'Ouvrage, dont on vient de lire le titre, il se propose dans le second livre de dire ce que l'on peut concevoir de plus vray-semblable touchant les Auteurs de cette Version, le temps, & la maniere dont elle a été faite. Dans le troisiéme il donnera une histoire du

du Texte Hebreu, & de la Version Greque; où il promet de montrer que l'on a toujours préferé l'Hebreu au Grec. Le quatriéme contiendra diverses remarques sur la Version. Il renvoie quelquefois dans le premier Livre à un ouvrage qu'il a composé, mais qui n'est pas encore public. Il l'intitule *Syntagma Historico-Chronologicum de Ptolomais Ægypti Regibus*. Il croit avoir disposé la Chronologie de l'Histoire des Ptolomées plus exactement qu'on n'a fait jusqu'à présent, & avoir découvert quantité d'erreurs des Chronologistes Anciens & Modernes. Il est à souhaiter que ces ouvrages paroissent bien-tôt. Ou ils satisferont le public, ou ils donneront occasion aux Savans d'éclaircir plus à fonds les matieres qu'ils traitent.

a Aristée, Garde du corps de Ptolomée Philadelphe, selon quelques Anciens, publia comme l'on croit, deux Livres qui regardoient les Juifs. Il s'étoit informé des Juifs d'Alexandrie touchant l'Histoire, & les coûtumes de leur nation, & en avoit dit ce qu'il avoit appris d'eux-mémes. Il écrivit après cela dans une Lettre à son frere Philocrate, une Histoire, dont il avoit été témoin. C'est celle des Septante Interpretes du Vieux Testament, que nous avons encore sous son nom. Jean Loüis Vives, & quelques autres Savans après lui, ont crû a la verité que l'Aristée que nous avons, n'est pas l'ancien Aristée, mais M. Hody les refute assez faci-

 lement

a *Cap. I.*

lement. Le principal motif qui les a portez à dire que nos exemplaires d'aujourdhui ne contiennent pas le Livre du veritable Aristée, c'est qu'on n'y trouve rien des soixante & dix cellules, où l'on a dit que les Septante Interpretes avoient été enfermez. Or c'est de là même qu'on peut prouver que nôtre Aristée est celui dont s'est servi Joseph, puis que ce dernier Auteur ne dit pas un mot de ces prétenduës cellules. C'est en vain que l'on dit que l'on en avoit ôté cette circonstance, puis que cette conjecture n'est appuiée sur aucune raison. Mais on avouë que l'Aristée dont s'est servi S. Epiphane, étoit très-different de celui que nous avons aujourdhui. La lettre de Ptolomée que rapporte Epiphane, ne s'accorde point avec celle que nous lisons dans nôtre Aristée, ni par consequent avec Joseph & Eusebe, qui disent la même chose que lui. Ce Prince dans l'Aristée d'Epiphane demande les Livres de la Loi, avant que de parler de les faire interpreter; ce n'est que par une seconde Lettre qu'il témoigne souhaiter qu'on lui envoie des gens pour les traduire en Grec. Justin Martyr, & S. Augustin, ont suivi cette derniere relation. Mais M. Hody dit qu'il n'est pas vrai-semblable que Ptolomée ait envoié deux Ambassades, parce qu'il savoit bien que les Livres Sacrez des Juifs étoient écrits en Hebreu, & que pour lui il croit que quelque miserable Juif avoit ramassé tout ce qu'il avoit oui dire de la Version des Sep-

tante, & avoit mis au devant le nom d'Aristée, ce qui peut avoir trompé S. Epiphane, & les autres Peres, entre les mains de qui cet écrit est tombé. Enfin tous les Savans, dit l'Auteur, croient que l'Aristée de Joseph & d'Eusebe étoit le vrai, & que celui de S. Epiphane étoit supposé ; & c'est pour cela qu'il s'est perdu, parce qu'on l'a negligé comme un livre attribué faussement à Aristée. Nôtre Auteur se fie beaucoup à de semblables conjectures, & cite ordinairement le plus qu'il peut d'Auteurs modernes, pour appuier ses pensées, quoi qu'il s'agisse de Critique, ou d'Histoires anciennes.

a C'est ainsi qu'aprés avoir conjecturé que l'Auteur de l'Histoire des Septante, la dédié, à *Philocrate*, afin qu'on crût que son livre avoit été composé par le même qui avoit publié l'histoire Iudaïque, & qui l'avoit aussi dédiée à son frere *Philocrate* ; aprés avoir, dis-je, formé cette conjecture, il cite un grand nombre de modernes, qui ont crû qu'on avoit attribüé mal à propos, l'Histoire des Septante à Aristée garde du corps de Philadelphe. L'Auteur de cette histoire quel qu'il puisse être, dit qu'l a tiré tout ce qu'il dit des Journaux, dans lesquels on écrivoit tout ce que faisoient, & que resolvoient les Rois d'Egypte, le jour même que les choses se passoient, & que l'on ne manquoit pas de lire le lendemain

a *Cap. II.*

devant eux, afin de prévenir les fautes que l'on auroit pû faire, en executant trop promptement ce que l'on avoit résolu, ou corriger celles qu'on avoit faites. On dit qu'on écrit de même toutes les paroles, & toutes les actions du Grand Mogol, & Plutarque cite des journaux d'Alexandre, où il étoit dit qu'un jour après s'être enyvré, il s'étoit endormi. Mais M. Hody croit que le faux Aristée ne dit cela, que pour mieux cacher son imposture.

a Il est vrai que les Juifs ont été extrémement sujets à inventer des fables, & à supposer des livres, en les attribuant à des Auteurs illustres plusieurs siecles après leur mort. L'Aristée d'Epiphane a ainsi attribué à Ptolomée une lettre qui ne peut avoir été faite que par un Juif, témoin ces paroles que l'on y trouve : *Si un trésor est caché, si une fontaine est fermée, quel usage tire-t-on de l'un, ou de l'autre* ? Elles sont tirées de l'Ecclesiastique XX. 30. XLI. 18. outre que l'expression de l'original n'a point le tour que lui auroit donné un Grec, qui auroit sû sa langue. Il fait encore paroître une extréme ignorance en parlant des Romains. Mais la principale raison sur laquelle on se fonde, pour rejetter l'un & l'autre Aristée, c'est qu'ils disent tous deux que la Version Greque s'est faite par les soins de Demetrius le Phalerien. Or * Hermippe Auteur

a *Cap. III.* * *Apud Diogen. Laërt. in Demetr.*

Auteur de ce temps-là témoigne que Philadelphe ne fut pas plûtôt monté sur le trône, qu'il relega Demetrius dans un lieu, où il mourut bien-tôt.

Voici les termes de Diogene Laërce, de qui l'on a tiré ce passage d'Hermippe : *Hermippe assure qu'après la mort de Cassander, comme Démetrius craignoit Antigonus, il se retira chez Ptolomée, surnommé Soter, qu'il y demeura assez longtemps, & qu'il lui conseilla entre autres choses, de laisser son Roiaume aux enfans qu'il avoit eus d'Eurydice; & que Ptolomée n'aiant pas suivi son conseil, mais aiant remis son Diadéme au fils qu'il avoit eu de Berenice, dès qu'il fut mort, ce dernier fit mettre en prison Démetrius, jusqu'à ce qu'il eût ordonné ce qu'il vouloit qu'on en fît. Démetrius ne témoigna pas beaucoup de courage en sa prison. Un jour qu'il dormoit, un Aspic lui piqua le doit ; il en mourut, & il fut enseveli dãs le Nome de Busiris, près de Diospolis.* M. Hody croit que Démetrius étant chassé d'Athenes, se retira d'abord chez Cassander son protecteur & son ami, & que ce ne fut qu'après sa mort, comme dit Hermippe, qu'il alla en Egypte.

a Serrarius & Gretserus ont tâché de réfuter ce témoignage d'Hermippe. Ils ont dit que ce n'étoit qu'un seul Auteur, & un Auteur inconnu. M. Hody replique qu'on en peut dire autant d'Aristée, & soûtient que cet Hermippe est un bon Auteur &

R 4 qui

a *Cap. IV.*

qui a vécu sur la fin du Regne de Philadelphe. a M. Vossius a encore objecté contre cette autorité d'Hermippe, qu'il est faux que Démétrius soit allé en Egypte aprés la mort de Cassander, & qu'il se contredit en ce qu'il assure que ce fut par la crainte d'Antigonus que Demetrius alla en Egypte, puis qu'Antigonus mourut devant Cassander, aprés la mort duquel il veut que Demetrius ait entrepris ce voiage. M. Hody oppose plusieurs choses à ces raisons, & b à quelques autres que l'on a apportées contre le témoignage d'Hermippe. Il dit que l'Antigonus dont parle Hermippe n'est pas Antigonus *le grand*, comme l'a cru M. Vossius, mais un fils de Cassander, nommé aussi Antipater, qui fit mourir sa mere Thessalonique, & qui pouvoit haïr Demetrius, parce, peut-être, qu'il vouloit du bien à cette Princesse. Pour prouver que Cassander avoit un fils de ce nom, il cite Eusebe, & S. Jerôme.

Ceux qui soûtiennent l'Histoire d'Aristée, disent encore, que quand on accorderoit qu'Hermippe ne dit rien que de vrai, on n'en pourroit tirer aucune preuve contre eux, parce qu'il y a de l'apparence que la Version des Septante a été faite avant la mort de Ptolomée fils de Lagus, un peu aprés qu'il eut associé au regne son fils Philadelphe. Ainsi quoi que Demétrius ne fût pas aimé du fils, il n'a pas laissé pendant la vie

a *Cap. V.* b *Cap. VI.*

vie du pere, qui avoit beaucoup de considération pour lui, de pouvoir prendre soin de la Version Greque des Livres des Hebreux.

a Mais M. Hody soûtient que cette Version s'est faite, non seulement après la mort du Pere, mais encore sur la fin du regne de Philadelphe; que ce dernier ne pensa à ramasser des livres qu'après avoir regné pendant plusieurs années, & qu'il semble que Joseph rapporte l'entreprise de la Version à la vintiéme du regne de ce Prince. C'est ici l'endroit le plus fort du Livre, & la principale preuve dont on se sert pour combattre l'histoire d'Aristée. Si la Version des Septante a été faite sur la fin du regne de Philadelphe, il n'est pas possible que Demétrius s'en soit mêlé, puis qu'il fut relegué par ce Prince dès qu'il vint à la Couronne, & qu'il mourut dans son exil. Quelques personnes savantes croient qu'il se pourroit faire qu'on eût ajoûté la circonstance de Demétrius le Phalerien, à l'Histoire d'Aristée, & que le reste n'en fût pas moins vrai. Mais comme cette conjecture n'est fondée sur aucuns MSS, ni sur le témoignage d'aucun ancien Auteur, on peut dire avec autant de vrai-semblance que tout le Livre est rempli de fables Judaïques.

b Dans la supposition que Philadelphe ne s'est appliqué à faire une Bibliotheque que sur la fin de sa vie, M. Hody soûtient qu'il y a lieu de douter que le souverain Sacrifi-

a Cap. VII. b Cap. VIII.

cateur Eleazar, que l'on dit avoir reçu les Lettres de Ptolomée, & avoir envoié les Interpretes en Egypte, ait vécu juqu'au temps auquel la Version a été faite. Il est encore fait mention dans l'histoire d'Aristée de *Menedeme Eretrien*, disciple de Platon. Or ce Menedeme, selon M. Hody, n'a survécu à Ptolomée, fils de Lagus, que de sept ans, quoi qu'il en ait vécu quatre-vints quatorze; & l'on peut même douter s'il a été en Egypte, sous le regne de Ptolomée Philadelphe.

Aristée dit que Demétrius étoit Bibliothécaire de Ptolomée, *a*. mais M. Hody soûtient que cet emploi étoit indigne de ce grand homme, qui avoit gouverné la ville d'Athenes pendant dix ans, avec une autorité presque souveraine; & que Ptolomée, fils de Lagus, le consideroit trop pour l'emploier à si peu de chose. Ce n'est pas qu'on ne donnât quelquefois cette charge à des Philosophes, comme il paroit par divers exemples: mais il falloit que leur fortune fût au dessous de la médiocrité, pour l'accepter. M. Hody croit que c'est Ptolomée, fils de Lagus, qui a commencé à ramasser la Bibliothéque d'Alexandrie, & que Demétrius lui ayant indiqué quelques livres, comme le rapporte Plutarque, cela a donné occasion à Aristée de dire que Demétrius a été Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe, qu'il a confondu avec son Pere, parce

a Cap. IX.

parce qu'il fit un grand amas de livres, aussi bien que lui. Ceux qui défendent Aristée disent que ç'a été Philadelphe qui a commencé cet amas, mais nôtre Auteur tâche de prouver que c'est une erreur, & que son Pere fut celui qui travailla le premier à cela, & qui établit encore à Alexandrie une espece d'Academie, ou de College qu'Athenée & Plutarque appellent *Μουσεῖον, Musæum*, & qui consistoit en une assemblée de quelques habiles gens, pour l'usage desquels étoit la Bibliothéque. M. Hody qui demeure dans un College d'Oxfort, compare l'assemblée d'Alexandrie à ceux de cette Université d'Angleterre, sans craindre qu'on lui objecte que la comparaison sent un peu le College; reproche que M. Vossius n'a pas manqué de lui faire. Les autres soûtiennent que *Musæum*, est la même chose que la Bibliotheque.

Les Défenseurs d'Aristée citent en sa faveur le témoignage d'un Philosophe Juif, nommé Aristobule, qui écrivit sur la Loi de Moïse du temps de Ptolomée Philometor, & qui dédia son ouvrage à ce Prince. Dans un fragment de son premier Livre, que Clement Alexandrin & Eusebe nous ont conservé, il assure *que l'on traduisit toute la Loi sous Ptolomée Philadelphe, par les soins de Demetrius le Phalerien.* Si cet Auteur n'est point supposé, il doit avoir vécu soixante [illegible], ou quatre vints ans, aprés la mort de [illegible]elphe, de sorte que son témoignage

pourroit être d'un plus grand poids que celui d'Hermippe, comme l'a cru Walton, & comme le soûtient * M. Stillingfleet, Docteur en Theologie, a Mais M. Hody soûtient premiérement qu'il n'est pas assuré qu'il ait adressé ses Commentaires à Ptolomée Philometor; puis que Clement Alexandrin le nomme en un autre endroit Philadelphe, & qu'Eusebe, après l'avoir nommé en trois endroits simplement Ptolomée, dit en un autre qu'Aristobule a vécu du temps de Philadelphe. Secondement, que l'Aristobule dont il est question, étant le méme dont il est parlé dans la Lettre, qui est au devant du second Livre des Maccabées, il paroit par là que ce n'est point de Philometor dont il a été Précepteur, comme l'on dit, supposé qu'il ait été Précepteur de quelque Roi d'Egypte. En troisiéme lieu, qu'il y a bien de l'apparence que cette Lettre est supposée; de sorte qu'on peut soupçonner que ces Commentaires le sont aussi; & qu'on a mis au devant une dédicace à un Roi d'Egypte, parce que celui qui l'a supposée avoit lû qu'un certain Juif, nommé Aristobule, avoit été Précepteur d'un des Ptolomées. L'Auteur de ce Livre a vécu, selon M. Hody, après Jesus-Christ, & même après Joseph, qui autrement n'auroit pas manqué d'en faire mention. C'étoit une chose trop honorable [illegible]

* *Orig. Sacr. Lib.* I. *c.* 3. §. 7. [illegible]
a *Cap.* X.

pour la nation Juïve, qu'un des Ptolomées eût eu un Précepteur Juif, pour l'omettre. En quatriéme lieu nôtre Auteur soûtient qu'on ne peut rien conclurre en faveur d'Aristée, de cet endroit du prétendu Aristobule, parce qu'ils se contredisent à l'égard du temps auquel ils disent que la Version Grecque a été faite.

On a objecté à nôtre Auteur qu'outre le *Demetrius Phalereus*, qui fut tout-puissant à Athenes, il y en a eu quelques autres qui ont porté le même nom: mais il fait voir à la fin de ce Chapitre, que les endroits où l'on trouve le surnom de Phalérien appliqué à d'autres Demetrius que celui-ci, sont corrompus.

a Ce qu'on trouve depuis le Chap. XI. jusqu'au XVIII, n'est qu'un recueil de diverses difficultez historiques contre le Livre d'Aristée, ou de quelques endroits de ce même Livre qui sentent trop le Juif, pour croire qu'un Païen en soit l'Auteur. On montre, ou l'on conjecture, qu'il s'est trompé en ce qu'il dit de la victoire, qu'il assure que Ptolomée Philadelphe remporta sur Antigonus, & dans ce qu'il dit que le Pere de Philadelphe commanda lui-même son armée, lors qu'on emmena cent mille Juifs captifs en Egypte: qu'il y a plusieurs choses douteuses dans ce qu'Aristée dit de ces Juifs captifs, & de leur délivrance: qu'il n'y a point d'apparence que Demetrius le Phale-

a *Cap. XI. ad XVIII.*

rien, ait présenté une requête à Ptolomée, & que cette requête & les lettres de Ptolomée & d'Eleazar semblent être d'une même main, & d'un Auteur qui ne parloit pas trop bien Grec : qu'il n'y a point d'apparence qu'il n'y eut aucun exemplaire de la Loi en Egypte, comme l'assure Aristée, avant qu'on entreprît la Version Greque : que c'est mal à propos qu'Aristée dit que Demétrius ordonna aux Interpretes de maudire ceux qui * changeroient quelque chose dans leur Version, contre la coûtume des Paiens & des Juifs, qui ne se servoient de ces maledictions que dans des choses de la derniere consequence : que c'est par une vanité Judaïque qu'Aristée assure que Ptolomée fit de si magnifiques présens aux Juifs, pour en obtenir la Loi : qu'il fait des Paiens trop savans dans la Loi, & trop respectueux pour des Livres qu'ils ne croioient pas divins.

M. Hody tout persuadé qu'il est que le Livre d'Aristée ne contient que des fables, a ne laisse pas d'avoüer de bonne-foi, que quelques Savans ont fait des difficultez contre ce Livre, qui ne prouvent rien. Il répond même à ces difficultez, & dans ce Chapitre, & dans le suivant, b où il fait voir qu'on a nié mal à propos que la digue de huit-cents soixante & quinze pas qui alloit d'Alexandrie au Phare, & dont Aristée fait

* *Voiez à la fin de l'extrait.* a *Cap.* XIX. b *Cap.* XX.

fait mention, fût du temps de Philadelphe. Il croit que cette digue, & la tour du Phare, ont été bâties par ce Prince, ou même avant son regne.

Enfin, après avoir quitté Aristée, on y revient encore au dernier Chapitre[a], pour nous faire remarquer un passage qui paroit venir d'une main Chrétienne, quoi qu'il soit constant que le livre d'Aristée a été publié avant Jesus-Christ. Le Roi demande à un des Interpretes: *envers qui il faut être liberal*; L'Interprete répond: *Tout le monde croit qu'il en faut user ainsi envers ses amis: mais pour moi je crois qu'il faut être bien faisant envers ses ennemis, afin que par ce moien nous les portions à ce qui leur est convenable & utile. Nous devons aussi prier Dieu qu'il le fasse, lui qui est maitre de tous les esprits.*

C'est par là que finit M. Hody. Il avouë que toutes ses preuves ne sont pas également fortes, mais il croit que si on les joint toutes ensemble, elles persuaderont aisément que le Livre d'Aristée est supposé.

Avant que de passer à la réponse de M. Vossius on a crû qu'on pouvoit remarquer en peu de mots une maniere d'imprécation qu'on mettoit à la fin des livres, pour empêcher qu'on n'y changeât rien. On en peut voir un exemple Apoc. XXI. 18. 19. sur quoi Hammond fait cette remarque: *Le savant M. Lively conjecturoit que ce n'est*

[a] Cap. XXI.

qu'une adiuration du Copiste, comme il y en a une à la fin de S. Irenée, dans quelques exemplaires, pour empêcher qu'on n'y aioûtât, ni retrâchât aucune chose. Aristée rapporte qu'après que la Version des Septante fut achevée, Demetrius persuada aux Iuifs de faire une imprecation contre ceux qui y changeroient, aioûteroient, transposeroient, ou ôteroient quelque mot. On peut voir la remarque de Grotius sur cet endroit, qui dit fort judicieusement, que la malice de Marcion & de plusieurs autres, qui ont corrompu divers exemplaires du Nouveau Testament, fait assez voir que cette précaution n'étoit pas sans raison. Voiez M. Vossius p.71. où il fait la même remarque que l'on vient de lire, & qu'on avoit écrite, avant que d'avoir parcouru sa réponse.

2. ISAACI VOSSII *Observationum ad Pomponium Melam Appendix. Accedit eiusdem ad tertias P. Simonis objectiones responsio. Subiungitur* P. Colomesii *ad* H. Justellum Epistola. Londini in 4. *1686.*

I. ON est obligé de commencer à faire l'extrait de ce Volume par la seconde piece qui s'y trouve, & qui commence à la p. 58. On viendra en suite au reste. M. Vossius y refute l'Auteur dont on vient de faire l'extrait. 1. Il dit que bien loin que Demétrius, après la perte d'Athenes, pût être bien reçu de Cassander.

sander, il lui devoit être très-odieux, parce que cette peste ruïna entierement ses affaires. Aussi Plutarque témoigne que dans le sejour que Demétrius fit à Thebes, il y fut peu consideré, & s'y attacha à des occupations basses. Les armées navales de Cassander, & de Demétrius, surnommé *Poliorcete*, tenoient la mer, de sorte que nôtre Demetrius fut obligé de se sauver par terre, comme il put, & d'aller même dans la Macedoine, & dans la Thrace, où il pensa être pris. M. Vossius croit qu'il ne s'arrêta longtemps en aucun lieu, jusqu'à ce qu'il fut arrivé en Egypte.

2. Que Cassander n'avoit point de fils qui se nommât Antigonus, & que S. Jerôme s'est trompé lors qu'il l'a dit, aussi bien que ceux qui ont corrigé le Grec d'Eusebe sur le Latin de S. Jerôme. Si Antipater, dit " M. Vossius, avoit eu deux noms, on l'au- " roit dû nommer *Antipater Cassander*. Car " les Grecs tiroient leurs surnoms, ou de " leur pere, comme *Arridus Philippus*, " *Theocritus Symmichidas*, *Eumedes Cratidas* " *Ptolomaus Lagus*, & autres semblables que " les Grecs appellent *Patronymiques sans* " *changement*, *πατρωνύμικα ἀπαραλλάκτως* " *λεγόμενα*: ou de leurs précepteurs comme " *Apollonius Molo*, *Manlius Antiochus*, *Aristides Quintilianus*, & d'autres: ou de " leurs maîtres, comme il arrivoit tous les " jours aux affranchis des Romains. "

3. Que M. Hody se trompe en ce qu'il tire

tire une preuve contre Ariſtée, de ce qu'il ne fait mention que de Philadelphe, ſans parler de Ptolomée Lagus, qui ſelon la ſuppoſition des défenſeurs d'Ariſtée, étoit encore en vie, lors que l'on conçut le deſſein de la Verſion des Livres des Juifs. Il eſt vrai que le Pere & le Fils regnerent enſemble pendant quelques années, mais les deux dernieres le Pere ſe déchargea entierement ſur ſon fils: *Regno ei publicè tradito*, dit Juſtin, *privatus officium Regi inter ſatellites fecit*, il lui faiſoit ſa cour, comme un particulier. On reproche encore à M. Hody pluſieurs autres fautes ſur le fait de Philadelphe, qu'on peut voir à la page 61. & ſuivantes, & à la 68.

4. M. Hody a ſoupçonné le Commentaire d'Ariſtobule d'être ſuppoſé, entre autres raiſons parce qu'il prend le titre de Précepteur de Ptolomée, qui devoit être alors trop vieux pour avoir un Précepteur. On lui replique que ces ſortes de titres ſe gardent, quoi que les fonctions ceſſent:& l'on répond à pluſieurs de ſes conjectures de la même ſorte, c'eſt à dire, en lui reprochant qu'il n'entend pas les coûtumes que l'on a dans les Cours des Princes, comme lors qu'il s'étonne que leurs domeſtiques leur préſentent des requêtes. On lui cite non ſeulement la coûtume preſque univerſelle, mais encore l'exemple de Sejan, qui tout favori de Tibere qu'il étoit, *compoſuit ad Caſarem Codicillos*, comme parle Tacite.

II. Le

II. Le Premier ouvrage contenu dans ce Volume, est une défense que M. Vossius a faite de ses remarques sur Pomponius Mela, contre M. Gronovius, Professeur à Leide, qui en donnant une nouvelle edition de cet Auteur a repris en divers endroits celle de M. Vossius. Mais tout ce qu'on dit ici ne pouvant être bien entendu, si l'on n'a un Pomponius Mela à la main, il n'est pas possible d'en faire un extrait. On dira seulement quelque chose d'un endroit d'Arrien, en parlant de la Replique de M. Gronovius, & d'une remarque curieuse que M. Vossius fait sur Memnon à la p. 28. Joseph dans son Histoire de la guerre des Juifs Liv. 2. c. 9. parle d'un lieu voisin de Ptolomaïde, où étoit le sepulcre de Memnon. M. Vossius dit qu'on peut recueillir de là combien de nations, & de villes prétendoient d'avoir chez elles le sepulcre de ce Heros, ou de ce Dieu. Les Ethiopiens, les Egyptiens, les Perses, ceux de Troie, & les Phéniciens soûtenoient tout également qu'il étoit chez eux. Il croit que celui que les Grecs appelloient Memnon étoit le même que Baalthis, Belthis, ou Baalthus, qui étoit un Dieu ou une Déesse des Syriens, que les Grecs appelloient aussi * Androgyne & Aphrodité. Les Anciens témoignent qu'on adoroit cette Divinité sous la forme d'une pierre, & l'on voit encore dans des anciennes medailles, une pierre percée au milieu,

&

* *Mâle & femelle*

& comme renfermant un antre, avec le nom de ce Dieu. Aussi Philostrate dans l'image de Memnon, dit qu'il fut changé en pierre noire.

C'est là la remarque de M. Vossius. * Marsham a cru que Memnon étoit le même qu'Amenophis, Roi d'Egypte. Mais il n'y a pas de l'apparence que tant de nations se soient accordées à adorer un Roi d'Egypte, ou que les Egyptiens aient adoré une divinité Phénicienne. On pourroit conjecturer plus vrai-semblablement que *Memnon* n'est autre chose, que *Hammon* ou *Nohamon*, ou en transposant *Hamonno*, savoir Cham, fils de Noé, que les Egyptiens & les Africains ont adoré sous le nom de Hammon, & qui avoit un temple fameux à *No* dans la haute Egypte, c'est à dire à Thebes. Les Grecs ont pû faire aisément *Memnon* de *Nohamon*, ou de *Hammonno*. Il n'est pas étrange que les peuples qui sont descendus de Cham, comme les Ethiopiens, les Phéniciens, les Egyptiens & peut-être une partie des Perses, aient voulu avoir chacune le tombeau de ce fils de Noé. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter ce sujet à fonds.

III. La troisiéme piece du Volume dont nous faisons l'extrait, est une réponse à M. Simon, intitulé *ad tertias P. Simonii Objectiones responsio.* Voici les principales choses qu'on y trouve.

1. M. Vos-

* *Ad sec.* 15.

1. M. Vossius avoit cité un passage d'*Abulfarai*, dans lequel cet Auteur accuse les Iuifs d'avoir corrompu le texte Hebreu de l'Ancien Testament. M. Simon a répondu que cet *Abulfarai* est un Auteur impertinent, mais on le renvoie à la préface de * Pocock, qui nous apprend que Gregoire Abulfaraj étoit en si grande estime parmi les Arabes, quoi qu'il fût Chrétien, qu'ils l'appelloient *nôtre Pere & nôtre Seigneur, le Roi des Savans, la couronne des hommes vertueux, l'interprete des choses les plus cachées dans la Theologie, la moëlle de la secte des Iacobites*, &c. *a*

2. On *b* trouve dans le † Thalmud Babylonien une tradition conçuë, en ces termes: *On tient par tradition de la maison d'Elie, que le monde durera six mille ans, deux mille ont été pour Thohou*, pour la vanité, *deux mille sont pour la Loi, & deux mille pour les iours du Messie; mais les années qui en sont passées, sont passées à cause de nos pechez qui se sont augmentez*. M. Vossius soûtient que ces dernieres paroles, *mais les années*, &c. ont été ajoûtées à une prédiction que les Docteurs Iuifs ont toûjours regardée comme une prédiction du Prophete Elie. M. Simon soûtient au contraire que cet Elie a été un Rabbin, mais M. Vossius lui fait voir par quelques Auteurs Iuifs, que les Rabbins l'ont en effet prise pour

* *Oxon. in* 4. 1650. *a* P. 76. *b. Ibid.* † *In Sanhedr.*

pour une veritable prédiction d'Elie Tisbite.

3. M. Simon avoit dit qu'avant que les Arabes se rendissent maîtres de l'Egypte, la langue Coptique, ou Egyptienne y étoit en usage, a mais M. Vossius soûtient qu'avant ce temps-là on ne parloit presque que Grec, dans toute l'Egypte proprement dite. Si quelcun, dit-il, entendoit l'Egyptien, il l'avoit appris ou par les livres, ou des Egyptiens voisins de L'Arabie & de la Libye, que Ptolomée appelle Ἀραβαιγυπτίους, & Λιβυαιγυπτίους. Ces peuples que les Grecs & les Romains jugerêt toûjours indignes de leur conquête ; conserverent à cause de cela leur langue beaucoup plus longtemps que les Egyptiens qui demeuroient dans les villes, & sur les bords du Nil, comme il paroît par divers endroits de S. Athanase, de Palladius, & de plusieurs autres. Mais une infinité de Moines aiant rempli ce païs-là, il s'y trouva dans la suite des gens, qui entendoient les langues Greque, Latine & Egyptienne. Ceux qui y naissoient ne savoient auparavant que cette derniere, ainsi qu'on le pourroit prouver par plusieurs exemples. Mais les Arabes s'étant rendus maîtres de l'Egypte inferieure il y a près d'onze cents ans, ceux qui habitoient la haute Egypte, pour se defendre contre les Arabes, se joignirent à leurs voisins du côté de l'Arabie & de la Libye, qui étoient à la verité

a p. 85.

verité des brigans, mais qui faisoient depuis longtemps profession de la Religion Chrétienne, & qui ont embrassé depuis les sentimens des Jacobites, C'est de ce mélange de nations que s'est formée la langue que l'on appelle aujourd'hui Coptique, qui n'a pas duré longtemps. Car du temps de Saladins & des Princes Mammulus, il y a déja plus de cinq-cents ans, on parloit dans la Thebaïde le même langage que dans la basse Egypte, & on commença à joindre l'Arabe à l'ancien Egyptien, ce que l'on ne voit neanmoins pas dans les MSS. qui ont plus de six, ou sept cents-ans. On pourroit apprendre des préfaces Arabes, que l'on voit au devant de ces Livres, si on en a usé ainsi parce que l'ancien langage commençoit à se perdre, comme il semble que l'a crû *Pietro della Valle*: ou pour quelque autre raison.

4. M. Vossius *a* après avoir renvoié M. Simon à M. de Valois, qui a prouvé qu'Origene n'avoit point fait, à proprement parler, d'Octaples, mais seulement des Hexaples & des Tetraples ; il témoigne qu'il n'est pas du sentiment de M. de Valois en ce que ce savant homme a crû qu'Origene avoit mis en une colomne l'Hebreu en caracteres Hebreux, & en une autre le même texte Hebreu en caracteres Grecs. M. Vossius croit que l'Hebreu écrit en ces deux manieres, n'étoit regardé que comme une seule colomne,

a p. 86.

lomne ; & la raison qu'il en apporte, c'est que dans cette supposition on ne sait où placer la *septiéme Edition*. Pour bien entendre cela il faut mettre ici des paroles d'Eusebe qui expliquent fort bien la disposition des Hexaples: * *Dans les Hexaples des Pseaumes outre les quatre celebres Editions, il y ajoûta non seulement la cinquiéme, mais encore la sixiéme & la septiéme Version dans une seule colomne, & marqua qu'elles avoient été trouvées à Iericho dans un tonneau du temps d'Antonin Caracalla, fils de Severe*. M. Vossius remarque que Cedrenus & Nicephore ont lû ainsi ces paroles, qui n'ont pas été bien entenduës de Zonaras, de Suidas, du P. Petau, ni même de M. Valois, qui au lieu de traduire *dans une seule colombe*, &c. a traduit : *Il marqua encore au commencement de l'une qu'elle avoit été trouvée dans un tonneau*, &c. Eusebe a voulu dire, selon M. Vossius, qu'Origene a mis la sixiéme & la septiéme version dans une seule colomne, ne contant ces deux versions reduites à la moitié, que pour une. C'est ainsi que Nicetas dans son *Thresor de la foi Orthodoxe* dit que l'Hebreu écrit en lettres Hebraïques, & en

* Ἐν γε μὴν τοῖς ἑξαπλοῖς τῶν ψαλμῶν μετὰ τὰς ἐπισήμους τέσσαρας ἐκδόσεις, οὐ μόνον πέμπτην, ἀλλὰ καὶ ἕκτην καὶ ἑβδόμην παραθεὶς ἑρμηνείαν, ἐπὶ μιᾶς αὖθις σεσημείωται ὡς ἐν Ἱεριχοῖ εὑρεθείσης ἐν πίθῳ, κατὰ τοὺς χρόνους Ἀντωνίνου τοῦ υἱοῦ Σευήρου. *Lib.* VI. *c.* 16. *H. E.*

en lettres Grecques n'occupoit qu'une colomne. M. Vossius rapporte ses termes en Grec, lesquels n'ont point encore été imprimez en cette langue, dont voici le sens en François : Aiant mis le texte Hebreu dans " la même page en caracteres Grecs, & ne " contant que pour une cette colomne, & " celle qui contenoit les caracteres Hebreux, " il joignit dans la troisiéme, ou plûtôt dans " la seconde colomne la Version des Septan- " te, aprés cela celle d'Aquila, de Symma- " chus, de Theodotion & la cinquiéme Edi- " tion chacune en sa colomne. Il disposa ainsi " en Hexaples tout le Vieux-Testament. " M. de Valois remarque fort bien que Nicetas s'est trompé dans l'explication qu'il donne de la disposition des Hexaples, en ce qu'aiant negligé la sixiéme & la septiéme Version, il a mis en leur place le texte Hebreu, en quoi il a suivi en partie S. Epiphane, qui, comme croit M. Vossius, est tombé dans une faute beaucoup plus grande, & s'est contredit lui-même, lors qu'il a donné à cet Ouvrage d'Origéne le nom d'Hexaples & d'Octaples. Il est certain, continuë-t-il, qu'Origene n'en a donné que deux Editions. C'est ce que reconnoit Epiphane, qui, aprés avoir dit qu'Origene nomma son ouvrage *Hexapla*, à cause des six versions qu'il renfermoit, ajoûte qu'il le nomma aussi *Octapla*, en contant les deux colomnes, qui contenoient le texte Hebreu. Je ne " comprens pas, dit M. Vossius, comment "

„ on peut accorder cela. Car si on donne à „ cet Ouvrage un nom tiré du nombre des „ Versions qu'il contenoit, que fait à cela „ le nombre des colomnes, ou des pages? „ Comment peut-on conter l'Original He- „ breu parmi les Versions? Comment Ori- „ gene a-t-il pu donner deux titres à un „ même Ouvrage? Comment est-il arrivé „ que ni Origene, ni Eusebe, ni S. Jerôme, „ n'aient fait aucune mention de ces Octa- „ ples? Il est aisé de recueillir de là que lors „ que S. Epiphane nomme un Ouvrage „ composé de six versions, *Hexapla*, il a „ parlé comme parloient Origene & tous les „ habiles gens: mais que lors qu'à cause des „ deux colomnes qui contenoient l'Hebreu, „ l'a appellé *Octapla*, il a parlé avec le „ Vulgaire, & les Copistes, qui contoient „ plûtôt les colomnes que les versions. De „ même lors qu'il a donné le nom d'*Hexa-* „ *pla*, aux Tetraples, ausquelles on joignoit „ le Texte Hebreu, il a encore parlé avec le „ peuple.

5. M. Vossius témoigne (*a*) qu'il croit que la Langue dont se sont servis Moïse & les Prophetes, avant la Captivité de Babylone, est la même que celle des anciens Chaldéens: mais que cette Langue changea extrémement dans la suite, ce qui paroit, selon lui, par la difference qui est entre le stile de ceux qui ont écrit après la Captivité, & le langage de ceux qui ont écrit auparavant.

Mais

a p. 19. 99.

Mais il arriva encore un plus grand changement, depuis que les Grecs se furent rendus maîtres de l'Asie. On ne parla plus que Grec dans la Judée, & la langue des Juifs, qui habitoient au delà de l'Euphrate, s'éloigna toûjours plus de l'ancien Hebreu ou Caldéen. Cependant c'est la langue que l'on appelloit la langue Hebraïque, du temps de nôtre Seigneur, & que l'on apprenoit en Judée, selon M. Vossius, par étude, ou par le commerce que l'on pouvoit avoir avec les Juifs de Mesopotamie. Il auroit été à souhaiter qu'il nous eût donné toutes les preuves qu'il a de ces remarques, qui sont assez nouvelles.

6. Voici une autre remarque, qui porte sa preuve avec elle-même. a Comme il arrive, dit M. Vossius, que dans la suite des siecles, les mots & les phrases changent de signification, il a été impossible qu'on n'entendît bien des passages, au temps que les Septante ont écrit, autrement que quelques siecles aprés, lors qu'on fut obligé de substituer des mots usitez à d'autres plus anciens, parce qu'ils avoient changé de signification. Ainsi chez les Septante au VI. des Juges, Israël craignant les Madianites s'enfuit εἰς τὰς μάνδρας, *in Mandras*, dans les Cavernes, & chez Symmachus & Theodotion εἰς τὰ σπήλαια qui signifie la même chose, & qui étoit alors plus usité que *Mandra*. Ce n'a pas seulement été chez les

a P. 110.

Grecs, mais encore chez les anciens Latins, qu'avant l'usage des toits, on mettoit le bétail dans des antres, de sorte qu'alors *Mandra*, qui signifie proprement la case d'un berger, *Caula*, étoit la même chose qu'une caverne, *antrum, spelunca*.

7. Après avoir rejetté ce que M. Simon a inventé touchant les Prophetes-Scribes, Auteurs des Livres du Vieux Testament. M. Vossius fait cette remarque sur les *Scribes* en géneral. C'est qu'encore qu'il y ait eu diverses sortes de Scribes chez les Grecs, chez les Romains, & chez les Egyptiens, aussi bien que chez les anciens Hebreux, tous les Anciens tombent d'accord que cet office ne consistoit en autre chose qu'à décrire, & à garder les Lois des Magistrats, des differents Corps, &c. les Actes, les Ordonnances, &c. à rapporter tout cela à de certains titres, & à les écrire en des Livres que les anciens *Latins* appelloient *Regesta Scribarum*, & que la basse Latinité a nommez *Regestoria*, & nôtre siecle *registros*, regîtres. C'est pourquoi Cassiodore Lib. XII. c. 21. où il parle des devoirs d'un Scribe, dit qu'il doit être *translator, non conditor antiquorum gestorum*, traducteur & non auteur des anciens Actes, & en effet il fit traduire à des Scribes divers livres de Grec en Latin. Vopiscus dans la vie de l'Empereur Tacite, nous apprend qu'ils décrivoient non seulement les Actes publics, mais toute sorte d'autres écrits. *Il fit placer Tacite Auteur de l'histore Auguste*, dit

dit cet Historien, *dans toutes les Bibliotheques, parce qu'il disoit en être descendu, & de peur que par la negligence des Lecteurs, ses Ouvrages ne se perdissent, il ordonna que dans chaque College de vint Scribes, on en transcrivît dix exemplaires tous les ans aux dépens du public*, librum per annos singulos decies scribi publicitùs in Eicosarchiis jussit, *& qu'on les mît dans les Bibliotheques*. On sait qu'autrefois les Scribes étoient divisez par dixaines, & quoi qu'on doublât ce nombre, ils ne laissoient pas d'être soumis à un seul Decurion, aussi bien que les soldats dans les armées Εἰκοσαρχεῖον est donc un College de vint Scribes. On trouve souvent ce mot dans les inscriptions Romaines, pour un simple *copiste*. Aussi ne faisoient-ils que transcrire ce que d'autres avoient composé, sans rien composer eux-mêmes. Chez les Egyptiens, il est souvent parlé des livres des *Prophetes*, qui étoient des Sacrificateurs du premier ordre, mais jamais des livres des Scribes, ni même de ceux qu'ils appelloiẽt ἱερογραμματεῖς *Scribes Sacrez*, qui étoient comme les Chefs des premiers, & qui souvent n'avoient pas moins d'autorité que les Pontifes & les *Prophetes*. Ces derniers se servoient néanmoins d'eux pour faire mettre ce qu'ils trouvoient à propos, dans les actes des Sacrificateurs & l'on appelloit ces livres, comme ceux des Pontifes chez les Romains, *les livres des Prophetes*, & non des Scribes. On trouve souvent dans les inscriptions Romaines, *scriba à libris Pontificum*.

8. M. Simon a cru avec plusieurs autres, que *Procope de Gaza* a vécu après Theodoret : a mais M. Vossius fait voir, par une lettre de Procope, qu'il a vécu du temps de S. Jerôme, à qui cette lettre est adressée. Procope s'y plaint de la vanité de S. Jerôme, comme ont fait quelques autres Grecs. Mais comme, dit M. Vossius, les orgueilleux se plaignent les uns des autres, il paroît que S. Jerôme n'a pu digerer le faste de quelques Grecs. Ainsi dans sa Chronique sur l'année MMCCC XCII. où l'on trouve : *Basilius Cæsariensis Episcopus Cappadociæ clarus habetur*, il y a encore ces paroles dans les anciens MSS. lesquelles ne sont pas dans l'Edition de Scaliger : *qui multa continentiæ & ingenii bona uno superbiæ malo perdidit* Basile, Evêque de Césarée en Cappadoce, étoit alors celebre : mais par sa seule vanité, il ternit les vertus & les belles qualitez *qu'il* avoit. Cette seule remarque de M. Vossius nous pourroit faire soupçonner avec raison que les Copistes, & les Moines ne nous aient bien retranché des choses dans les Anciens, parce qu'elles étoient contraires à l'honneur de ceux qu'ils estimoient, ou qu'ils ne les trouvoient pas à leur goût. Mais ce ne sont pas seulement des soupçons, sur lesquels nôtre défiance est fondée: nous avons des exemples formels, qui ne nous permettent pas d'en douter. Ce n'est pas ici le lieu de les produire, mais on ne sauroit s'em-

a p. 117.

s'empêcher de profiter de cette occasion, pour marquer une chose qu'on a omise, sans y penser; en parlant des notes de *Barthius* sur *Paulin de Perigueux*. Claudien avoit dit en s'adressant à Theodose:

O nimium dilecte Deo, cui militat alto
Æolus, & rapidi veniunt ad classica venti.

C'est ainsi qu'on lit dans quelques anciens Manuscrits; mais les Copistes de quelques autres n'ont pu souffrir *Eole* en cet endroit. Ils ont crû qu'en parlant à un Prince Chrétien, on ne devoit pas nommer une Divinité Payenne, comme une puissance qui luy eut été favorable. Ils ont corrigé Claudien de cette maniere:

O nimium dilecte Deo, cui militat æther
Et conjurati veniunt ad classica venti.

IV. La derniere piéce de ce recueil est une lettre de M. Colomiez, où il se plaint de ce que Mr. Simon la traité peu honêtement dans la nouvelle Préface de sa Critique, & fait diverses remarques d'antiquité à l'occasion de quelques endroits de ce livre, *moins pour refuter*, dit-il, *le Pere Simon, que pour illustrer son Ouvrage*. Ces remarques sont si courtes & si serrées, qu'il faudroit transcrire toute la Lettre, pour les mettre ici. Il vaut mieux qu'on les lise dans l'Original.

3. JACOBI GRONOVII *Epistola ad* J. G. GRAEVIUM V. CL. *de* PALLACOPA *ubi descriptio eius ab Ariano facta liberatur ab Isaaci Vossii frustrationibus.* Lugd. Batav. 1686. in 8.

IL y avoit déja plusieurs années que M. Vossius avoit publié son Pomponius Mela, lors que M. Gronovius en a donné une nouvelle Edition, où il a repris quelques endroits des Remarques de M. Vossius. C'est ce qui a fait naître entre eux la querelle, qui a produit les deux petits Ouvrages dont on vient de voir les titres. M. Vossius a défendu ses remarques, & a critiqué celles de M. Gronovius jusqu'au IX. Chapitre du premier Livre de Pomponius Mela; mais comme il s'agit principalement d'un passage d'Arrien, que Mr. Gronovius a prétendu avoir été mal traduit par son adversaire, c'est aussi à quoi il s'est arrêté dans sa Réplique, après néanmoins avoir relevé en passant quelques endroits de M. Vossius, ou selon M. Gronovius, ce celebre Critique a commis de grandes fautes.

Pour faire entendre leur démêlé sur le Pallacopas d'Arrien, il faut necessairement que nous traduisions ici l'endroit dont il s'agit. Il se trouve au VII. Livre des Guerres d'Alexandre: „ Pendant, dit cet Historien, qu'on équippoit les Vaisseaux à trois rangs

rangs de rameurs, Alexandre alla par « l'Euphrate au fleuve Pallacopas, éloigné « de Babylone de huit-cents stades. Ce n'est « pas proprement une riviere qui ait sa sour- « ce particuliere, mais un canal où se dé- « charge l'Euphrate. Ce grand fleuve des- « cendant des montagnes d'Armenie n'a pas « beaucoup d'eau en hiver, & ne sort point « de son lit : mais il croît au commence- « ment du Printemps, & s'élevant au dessus « de ses bords il inonde l'Assyrie vers le sol- « stice d'Eté. Ce sont les neiges des mon- « tagnes d'Armenie, qui l'enflent de la sorte, « lors qu'elles se fondent. Il est alors si « grand qu'il couvriroit tout le païs voisin, « si l'on n'avoit soin de le faire décharger « par le Pallacopas dans des marais, & dans « des étangs qui s'étendent depuis ce Canal « jusqu'aux confins de l'Arabie, & s'écou- « lent dans la mer par des conduits qu'on « ne voit point. Les neiges étant toutes fon- « duës vers le coucher des Pleïades, l'Eu- « phrate commence à décroitre, & ne laisse « pas néanmoins de se dégorger dans les « marais, par le Pallacopas. Si dans ce « temps-là on ne bouchoit l'ouverture du « Pallacopas, pour détourner l'eau & la fai- « re couler dans le lit de l'Euphrate, cette « riviere s'épuiseroit entierement & n'arro- « seroit plus l'Assyrie. Quoi qu'on ouvrît « fort aisément ce passage, ce n'étoit qu'a- « vec beaucoup de peine que le Sarrape de « Babylone le faisoit fermer, parce que la «

„ terre de cet endroit n'étant qu'une espece „ de limon, elle recevoit aisément l'eau du „ fleuve, mais elle n'étoit pas assez ferme „ pour la détourner. On emploioit à cela „ plus de dix mille Assyriens qui y travail- „ loient trois mois entiers. Comme on l'eut „ raconté à Alexandre, il lui prit envie d'en- „ treprendre une chose tres-utile à l'Assyrie. „ C'est de boucher tout à fait le passage de „ l'Euphrate dans le Pallacopas. *S'étant donc „ avancé trente stades, il trouva un terrein „ pierreux, & tel que si on y faisoit un canal „ qui de là s'étendît jusqu'à l'ancien canal du „ Pallacopas, l'eau n'y pourroit pas entrer, à „ cause de la fermeté du terrein, de sorte qu'il „ seroit aisé de la détourner en certains temps „ de l'année.* C'est pourquoi Alexandre vo- „ gua vers le Pallacopas, & descendit par là „ dans les marais, jusqu'en Arabie.

C'est ainsi que M. Gronovius a traduit ce passage d'Arrien, après *Bonaventura Vulcanius*, excepté quelques mots que cet Interprete semble n'avoir pas bien entendus. Il soûtient qu'Alexandre voiant la difficulté qu'il y avoit à boucher tous les ans le Pallacopas, dont l'entrée étoit dans une terre limoneuse, resolut de le boucher une fois pour toutes, & de faire un autre Canal dans une terre plus ferme, & qu'il seroit plus aisé de boucher lors qu'on le voudroit. M. Vossius croit au contraire qu'il faut paraphraser ainsi les mots, qu'on a fait imprimer en Italique: *S'étant avancé trente stades, il rencon-*

tra un terrein pierreux, qui paroissoit avoir été coupé d'un canal, qu'il ne falloit que fermer pour empêcher que l'eau ne se dégorgeât dans l'ancien canal du Pallacopas, étant retenuë par la solidité d'un ouvrage de pierre, de sorte qui seroit aisé à Alexandre, quand il voudroit de faire couler l'Euphrate dans son lit naturel. * Περιελθόντι δ᾽ ὅσον σταδίους τριάκοντα ὑπόπετρος ἡ γῆ ἐφαίνετο, οἷα διακοπεῖσαι αἱ συναφεῖς ἐγένοντο τῇ πάλαι διώρυχι τῇ κατὰ τὸν Παλλακόπαν, οὔ τ᾽ αὖ διαχεῖσθαι παρέχειν τὸ ὕδωρ ὑπὸ στερρότητος τῆς γῆς, τήν τε ἀποστροφὴν αὐτοῦ τῇ τεταγμένῃ ὥρᾳ μὴ χαλεπῶς γίγνεσθαι. Il ajoûte qu'Arrien ne dit rien de l'inondation des campagnes d'Assyrie ; que cette inondation, bien loin d'être nuisible n'auroit fait qu'engraisser les terres, & les rendre plus fertiles : que les Assyriens bien loin d'avoir fait le canal, avoient travaillé à le boucher ; que ce sont les premiers Rois des Assyriens qui ont été ou Chaldéens, ou Arabes, qui l'avoient fait faire, pour ruïner la Mesopotamie en épuisant l'Euphrate. Mr. Gronovius soûtient que ces raisons ne sont pas solides, & que la Paraphrase de Mr. Vossius n'exprime pas le sens d'Arrien. Il cite là dessus un grand passage de Strabon, qu'on pourra examiner, si l'on veut, dans l'original. Il critique encore Vulcanius, & Marsham qui a traduit Arrien presque comme Mr. Vossius : mais comme la Lettre où

* P. 163. Ed. H. Steph.

tout cela est contenu est fort courte, on la peut lire presque en aussi peu de temps que l'extrait qu'on en feroit. D'ailleurs ces Messieurs meritent bien qu'on lise leurs Ouvrages en eux-mêmes; sans quoi il seroit difficile de juger qui a raison. Pour nous, qui ne sommes que les Historiens de leur démêlé, nous ne pouvons dire autre chose que:

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Au reste ce ne sont pas seulement Vulcanius, & Marsham, qui ont été embarrassez dans la traduction de ce passage, l'illustre M. d'Ablancourt, après avoir retranché ce qu'il a trouvé à propos au texte d'Arrien, le fait parler ainsi: *Le Satrape donc de Babylone y fit travailler plus de dix mille hommes l'espace de trois mois, pour tâcher de fermer cette ouverture; parce que c'est une terre legere & marécageuse, on ne peut empêcher qu'à grande peine qu'il ne s'en écoule toûjours quelque partie insensiblement. Cela invita Alexandre à entreprendre quelque chose pour le salut de la Province, & tirer ce Canal une lieuë plus loin, jusqu'à une terre ferme & pierreuse, capable d'arrêter les eaux pour faire regorger le fleuve en son temps.* On sera sans doute surpris de la difference que l'on trouvera entre la Version de Mr. d'Ablancourt, & celle que l'on en a donnée, selon Mr. Gronovius: mais on n'a qu'à conferer l'une & l'autre avec le Grec, pour savoir laquelle est la meil-

leure

leure. Cependant on peut-être assuré que dans la derniere on n'a rien retranché, ni ajoûté, pour trouver un sens dans les paroles d'Arrien, comme a fait Mr. d'Ablancourt.

XXII.

JOANNIS BOHNII *Professoris Lipsiensis* CIRCULUS ANATOMICO-PHYSIOLOGICUS, *seu œconomia corporis animalis.* Lipsiæ. 4.

Entre les connoissances dont nôtre siecle est redevable aux Philosophes modernes, les découvertes Anatomiques doivent tenir un des premiers rangs; les observations qu'on fait sur le corps humain étant également agréables & utiles. Ainsi, quoique de nos jours de fort habiles gens aient tourné toutes leurs études de ce côté-la, & qu'ils aient fait part au public de leurs lumieres, Mr. Bohnius n'a pas crû d'employer mal son temps, en s'appliquant à un semblable travail. Ce n'est pas qu'il prétende résoudre toutes les questions qu'ils ont laissées indécises, ni lever toutes les difficultez qui les ont arrêtez, il avouë qu'il y auroit de la témerité à l'entreprendre: mais il croit aussi qu'on peut s'occuper utilement à mettre dans tout leur jour les pensées de ces grands hommes, & à recueil-

cette partie fort long, & replié en diverses manieres, ne sauroient donner passage à des particules grossieres.

* A l'égard de la vie & de la nourriture du fœtus, qui est le sujet de la seconde Section, Mr. Bohnius veut que l'embrion commence à se former par le premier mouvement que l'œuf reçoit dans l'ovaire, & qu'étant arrivé dans *l'uterus*, il se nourrisse de la matiere même de l'œuf, dans laquelle il nage. Il assure que cet embrion est si petit, qu'il est presque imperceptible ; qu'il n'a que deux tuniques le *Chorion* & l'*Amnion* ; & que l'*Allantoïde*, que quelques Auteurs ajoûtent à ces deux-là, ne se trouve que dans les bêtes.

On dispute dans les écoles, pour savoir si les jumeaux ont chacun leur enveloppe, ou s'ils sont renfermez dans une seule ? Sur cela l'Auteur est d'avis qu'on préfere aux *subtilitez* des Docteurs le témoignage des sages-femmes, qui assurent que chaque enfant a la sienne. On ne nie pas néanmoins qu'il ne se puisse faire que deux jumeaux aient les mêmes tuniques, de même qu'il peut arriver qu'un seul œuf ait deux jaunes, & qu'un même tuyau pousse deux épis ; mais on soutient qu'alors les accouchemens sont monstrueux, & que les jumeaux tiennent l'un à l'autre par quelque endroit.

On prétend que la circulation des esprits animaux commence dans cet embrion par une

* *Sect. II.*

une espece de vibration; les corpuscules spiritueux que le mâle lui communique dans sa conception, poussant la matiere dans laquelle ils sont engagez du centre vers la circonference, & les membranes de *l'Vterus* qui enveloppent l'œuf, & qui cedent d'abord à cette premiere impression, le repoussant en suite doucement de la circonference vers le centre, par le mouvement des arteres; ce qui fait une vibration reguliére qui en doit produire une autre semblable dans ce petit corps.

L'Embrion, croissant tous les jours, a bien tôt consumé la matiere dans laquelle il étoit enveloppé d'abord, & il faut qu'il tire des alimens d'ailleurs. Quoi qu'il soit assez difficile de rendre des raisons mécaniques de cette action, néanmoins M. Bohnius croit de pouvoir l'expliquer en disant, que les esprits, qui sont devenus plus forts, font des excursions au travers des arteres, contre queques endroits particuliers de leurs tuniques, les poussent, & les appliquent aux membranes de *l'Vterus*, où elles s'attachent par des filamens, faits à peu près comme les racines capillaires des arbres, qui vont chercher leur nourriture fort loin : mais comme le fœtus grossit incessamment & que ces petits secours ne suffisent pas, il se forme une masse spongieuse, qu'on nomme *placenta*, parce qu'elle ressemble à un gâteau, qui touchant à *l'Vterus* d'un côté, & ayant de l'autre communication avec le fœtus, lui fournit

fournit autant de matiere, qu'il lui en faut pour le nourrir. Les Anciens ont crû que cette matiere étoit du sang, mais on leur soûtient ici qu'ils l'ont fait contre la raison & l'experience; puis que c'est une liqueur douce, qui approche de la nature du chile ou du lait, & qui transpirant par les glandes des membranes de *l'Vterus*, est reçuë dans le *Placenta*, d'où elle passe dans le fœtus au travers des vaisseaux umbilicaux.

Ce n'est pas seulement par le nombril, que le fœtus se nourrit, mais encore par la bouche, si l'on en croit nôtre Auteur, qui prétend le prouver par les excremés* qu'on trouve dans les entrailles du fœtus, & par les eaux qu'on voit dans son estomac, qui sont toutes semblables à celles dans lesquelles il nage. Ce sont ces mêmes eaux qui lui servent de nourriture, & que les Anciens ont prises pour des excremens Mr. Bohnius fait voir que ces eaux ne peuvent se filtrer à travers des deux tuniques, de l'*Amnion* & du *Chorion*, parce qu'elles sont très-épaisses & que leurs pores sont fort serrez; outre que si cela étoit, elles en sortiroient avec la même facilité qu'on veut qu'elles y entrent. Il ajoûte que comme il n'y a point d'autre canal de communication entre *l'Vterus*, & l'Embrion, que les vaisseaux umbilicaux, elles passent par là dans le corps du fœtus; qui s'en décharge par les emunctoires, & principalement par les mammelles d'où sortent les eaux dans lesquelles il nage, & dont il se nourrit.

* Dans

* Dans la troisiéme Section, qui traite de l'accouchement, on ne trouve rien de singulier qu'une experience, tirée de l'illustre M. Boyle. C'est que lors qu'on ouvre de petits chiens ou d'autres animaux, avant qu'ils aient respiré, on n'apperçoit presque aucun mouvement dans le cœur, au lieu que le battement de cette partie est très-grand, & dure même assez longtemps après la dissection, lorsque l'animal a respiré pendant quelques heures: parce que les particules de l'air qui se mêlent dans le sang y causent en le dilatant une agitation sensible.

C'est par ce phénomene que l'Auteur résout ce probleme de Harvey: *D'où vient qu'un fœtus, après être sorti du sein de sa mere, lorsqu'il demeure enveloppé de ses tuniques & nage dans ses eaux, peut vivre assez longtems sans respiration; au lieu qu'après avoir respiré, il ne sauroit plus vivre sans air?* Pendant que l'embrion est dans le sein de sa mere, ou qu'il est enveloppé de ses tuniques, ses chairs sont très-spongieuses & très-molles, n'étant point comprimées par l'air, & cedent ainsi facilement à la lenteur du mouvement du sang: mais dès que le fœtus est exposé à l'air, la pesanteur des corpuscules aërez, comprimant ses chairs, empêcheroit le mouvement du sang, & lui boucheroit le passage, si la respiration ne lui fournissoit assez de force, & de mouvement, pour surmonter cet obstacle.

* M. Boh-

* *Sect. III,*

* M. Bohnius fait consister la vie dans les mouvemens, & les diverses fonctions du corps, & le prouve en raisonnant de cette maniere. Le corps humain est une grande machine composée de plusieurs pieces, où il faut necessairement un grand ressort, qui les mette toutes en mouvement : or ce n'est point l'ame raisonnable, ou ce qui est en nous le principe de nos pensées, qui est ce grand ressort ou ce premier mobile; car pour remuër les corps, il faut un principe corporel : ainsi il faut que ce principe soit dans le sang, & dans une disposition particuliere du sang. L'Auteur emprunte encore quelques autres raisons de Descartes pour appuyer son sentiment, & refutant en suite ceux qui veulent que le sang aquiere cette disposition par la fermentation, il soûtient qu'il ne s'en fait point dans le cœur, que le sang de l'artere véneuse ne differe point de celui de la veine-cave, puis qu'il est aussi de couleur vermeille, & qu'il devient sang arteriel dans le poûmon, avant que d'entrer dans la cavité gauche du cœur. On fait voir en suite qu'il ne s'ensuit pas que toutes les liqueurs fermentent, de ce que la fermentation est une proprieté de quelques-unes d'entre elles. Mais quoi que tout le monde convienne de cette proposition générale, bien des gens néanmoins soûtiennent le contraire, sans y penser, par un défaut, où tombent la pluspart des Auteurs, qui

* *Sect. IV.*

qui veulent expliquer sur la moindre ressemblance les choses qu'ils ignorent, par rapport à celles qu'ils ont le plus étudiées, pour avoir le plaisir de décider promptement, & s'épargner la peine d'examiner la nature de chaque chose en particulier.

Willis met le principe de la vie dans le mouvement de certains corpuscules ignées, qui agitent & qui échauffent toute la masse du sang, & produisent ainsi tous les effets les plus admirables de nôtre machine. Mais M. Bohnius dit qu'il y a une chose fort surprenante, & qu'il seroit difficile d'expliquer, selon cette hypothese : c'est que ces corpuscules ignées perdent toute leur action & demeurent sans mouvement, dès qu'ils n'ont plus de communication avec l'air. Il semble au contraire que ces particules spiritueuses devroient soûtenir le corps, & l'agiter pendant quelque temps, & non pas le laisser immobile, aussi-tôt que la respiration cesse.

Ces reflexions font croire à l'Auteur, que c'est l'air qui contient le premier principe de la vie: cependant il avouë qu'il est fort difficile de concevoir comment cela se fait. Ce n'est point par le moyen de l'air grossier, puisqu'il ne peut parvenir jusqu'au sang ; & toutes les experiences, qu'on rapporte pour prouver le contraire, ne persuadent point M. Bohnius ; parce qu'il en a fait de semblables, avec toute la précaution possible, qui n'ont pas eu le même succès. Aussi, selon

lon lui, il faut que ceux qui assurent d'avoir fait pénétrer de l'air grossier jusques dans le cœur, en soufflant dans la trachée-artere aient rompu & forcé les passages par la violence avec laquelle ils poussoient l'air. Ajoutez à cela que l'air grossier, bien loin d'être le principe de la vie, est un poison, & contient un acide qui coaguleroit le sang, s'il arrivoit jusqu'à lui. Ce n'est pas non plus la partie la plus subtile de l'air, qui produit cet effet; parce qu'elle pourroit passer dans les pores de nôtre corps; sans qu'il fût necessaire qu'elle s'allât filtrer dans les poûmons. C'est pourquoi l'Auteur conclut qu'il faut qu'il y ait dans l'air quelque matiere moienne qui ne peut se filtrer que dans les poûmons, ni se mêler avec le sang que par cet endroit. Et quoi qu'on ne puisse pas déterminer précisément la figure & le *mouvement* de cette matiere, ni la quantité qui s'en communique au sang, on peut néanmoins conjecturer qu'un de ses principaux usages est de lui imprimer une vertu de ressort, par laquelle cette matiere, & le sang sont dans une *oscillation* perpetuelle, & se repoussent reciproquement l'un l'autre.

* En traitant de la respiration, dans la Section V. on montre à quoi elle sert principalement, & la maniere dont elle se fait. On n'est pas du sentiment de ceux qui veulent que le principal usage de la respiration soit de purger le sang des fumées grossieres

dont

* *Sect. V.*

dont il se décharge dans les poûmons : & quoi qu'on avouë que l'air en sortant, par l'expiration, emporte avec soi certaines humiditez s superfluës du sang, on soûtient néanmoins qu'il faut bien que la respiration ait un usage plus important, puis qu'elle est si necessaire, que pour peu qu'elle soit interrompuë dans ses operations, la mort est une suite inévitable de ce desordre. Ce n'est pas non plus à rafraichir le sang que l'air que nous respirons est employé : au contraire il sert à l'agiter & à l'échaufer, comme on le voit clairement par le sang qui est dans l'artere veneuse, lequel est moins chaud & moins rarefié, quoi qu'il sorte fraîchement du cœur que celui qui est dans la veine arterieuse. Enfin la respiration ne se fait pas aussi simplement pour former de nouveaux esprits, puis que cette production continuelle n'est pas si necessaire que la respiration ; les esprits qui sont déja produits pouvant soûtenir le corps & l'animer pendant quelque temps ; au lieu que la vie finit aussi tôt que la respiration cesse. C'est pourquoi l'Auteur conclut que le vrai, & le principal usage de la respiration consiste en ce qu'une certaine portion de l'air se mêlant avec le sang, lui communique une vertu de ressort, & lui fait faire des vibrations reciproques & conformes aux siennes : de sorte que si la respiration a d'autres usages, comme d'aider à l'expulsion des excremens, au mouvement du chile,

aux accouchemens, &c. ce n'est que par accident.

On explique en suite selon les lois des mécaniques, comment la respiration se fait, en la considerant par ces deux actions, *l'inspiration* & *l'expiration*, ou l'entrée & la sortie de l'air dans nos poûmons. *L'inspiration* se fait par le mouvement des muscles intercostaux & du diaphragme qui, dilatant la poitrine & augmentant sa capacité, diminuënt la force de l'air interieur qui y est renfermé: de sorte que l'air exterieur se trouvant alors plus pesant que l'interieur, entre bien avant dans le poûmon, l'étend & le dilate. C'est cela-même qui produit ensuite *l'expiration*, parce que le poûmon enflé presse, & serre l'air interieur, & le pousse au de-là de l'équilibre. Cet air étant devenu plus fort par cette compression, & se reflechissant sur le poûmon, le repousse à son tour, & en fait sortir l'air exterieur avec la même force qu'il y étoit entré. Comme les muscles intercostaux, & le diaphragme contribuent à *l'inspiration* en dilatant la poitrine; il arrive aussi qu'en la retrécissant, à mesure que le poûmon cede à la force de l'air interieur, ils aident à *l'expiration*. L'Auteur avance cette hypothese, comme très-propre à expliquer les phenomenes de la respiration. Ainsi, si on lui demande pourquoi les animaux ne peuvent pas vivre dans un air trop subtil, comme au sommet des montagnes fort hautes, & dans

les vaisseaux d'où l'on a pompé l'air grossier, il répondra suivant son systeme, que cet air subtil n'a pas assez de pesanteur ni de ressort, pour vaincre la resistance de celui qui est renfermé dans la poitrine.

* On trouvera dans la VI. Section les preuves ordinaires de la circulation du sang, & les divers usages qu'elle a, avec une explication mécanique des causes qui la produisent, le mouvement de la poitrine & celui du cœur, la compression de tout le corps par le poids de l'air exterieur, & le mouvement de divers muscles, qui poussent le sang & lui ouvrent le passage, selon qu'ils s'enflent ou se desenflent. Cette matiére est présentement trop connuë, pour redire ici ce qu'on peut trouver dans une infinité d'Anatomistes. Ce que nôtre Auteur a de plus singulier sur ce sujet, est qu'il nie qu'il se fasse une fermentation dans le cœur, & qu'il soûtient que le sang arteriel se forme & prend sa couleur vermeille dans le poûmon.

† On ne croit pas devoir s'arrêter longtemps sur la *nutrition*, qui fait la matiere de la Section suivante, parce que M. Bohnius s'accorde presque en tout sur ce sujet avec Descartes. On remarquera seulement, que selon nôtre Auteur, la nutrition ne se fait point par un changement de substance, mais par la simple *transcolation* des parties du sang, qui sont le *serum*, & une certaine ge-

* *Sect. VI.* † *Sect. VII.*

lée qu'on voit tomber au fond d'un bassin plein d'eau chaude, où l'on reçoit le sang de ceux qu'on a seigné au pied. L'action des esprits animaux est necessaire à cette transcolation, parce qu'enflant, & soûlevant les fibres des chairs, ils ouvrent le passage aux serositez ; comme l'experience le montre dans *l'atrophie* des membres dont on a coupé les nerfs, ou qui sont paralytiques.

a Dans la VIII. Section qui traite de l'appetit, on propose plusieurs questions, comme, d'où viennent la faim & la soif ? Pourquoi l'on mange plus, lors qu'on est enfant, que quand on est homme fait ? Ce que c'est qui fait venir l'eau à la bouche, lorsqu'on a faim ? Pourquoi l'appetit se perd, quand l'heure du repas est passée? D'où vient qu'on a beaucoup plus d'appetit, quelques heures aprés que la digestion s'est faite, que *lorsqu'il* ne s'est écoulé que fort peu de temps? Mais comme ces questions sont fort composées, & fort difficiles, & que pour les resoudre avec toute l'exactitude necessaire, il auroit fallu entrer en de fort longues discussions, l'Auteur s'est contenté de faire là-dessus quelques reflexions générales. Il soûtient entre autres que la liqueur qui digére, & qui donne l'appetit est salée & non pas acide; puisque les alcalis qui sont contraires aux acides aident à la digestion, & que les acides guerissent la faim canine.

b Mr. Bohnius ayant dessein d'expliquer dans

a Sect. VIII. b Sect. IX.

dans la Section IX. la maniére dont on prend les alimens, en examine les deux actions, le mâcher & l'avaler, & tient que le mâcher est necessaire, non seulement pour broyer & moudre les viandes, & les mêler avec la salive : mais encore pour commencer la premiére digestion, qui est apparemment la meilleure, & la plus importante. C'est pourquoi il conseille de bien mâcher, & cite sur ce sujet un proverbe Arabe, dont le sens est, que ceux *Qui n'ont pas soin de bien mâcher haïssent leur ame.* Comme la salive est selon lui, le principal digestif, il en cherche l'origine & la tire des glandes, qui sont répanduës dans les levres, dans le palais, le long des jouës, & sous la langue; & parle aussi en même temps des conduits salivaires. A l'égard de la *déglutition*, ou l'avaler, aprés l'avoir expliquée de même que Willis, on propose ce probleme; pourquoi ceux qui ont mal au gosier, ont moins de peine à avaler quelque chose d'un peu épais que de l'eau, ou du bouillon? & on le résout en disant que c'est, parce que le mouvement des muscles qui sont autour du *larynx*, n'étant pas libre, une liqueur qui ne fait que glisser légerement par dessus n'a pas assez de force pour surmonter les obstacles, & faire mouvoir ces muscles embarrassez; au lieu que les alimens dont les parties sont plus grossieres sont capables de le faire, parce qu'elles poussent les muscles avec plus de violence.

a Les alimens étant hachez & préparez par l'action du mâcher, & par la salive, tombent dans l'estomac, & y trouvent une liqueur salée peu differente de la salive, qui transpirant des glandes répanduës dans les membranes de cette partie, acheve ce que la mastication a commencé. Ainsi, selon M. Bohnius, ce n'est point par la fermentation, ni par le changement des matiéres que la digestion se fait; & la simple dissolution des viandes, dont les parties les plus subtiles, & les plus propres à la nourriture se mélent avec cette liqueur salée, ou ce dissolvant naturel, est l'unique cause de la *chilification.* C'est pourquoi il soûtient qu'il n'y a point d'acide dans l'estomac, & repondant aux raisons de Van-Helmont, qui est le premier Auteur de cette supposition, il dit qu'il a fait distiller, selon les regles de l'art, des alimens à demi-digerez & imbibez du dissolvant de l'estomac, sans en avoir pû extraire aucun esprit acide. Il assure que le chile est doux; que s'il y a quelque acidité dans l'estomac, elle vient des alimens; & une marque évidente que ce ne sont pas les acides qui digerent les viandes, c'est qu'il y a des personnes ausquelles ils nuisent, & ne donnent aucun appetit. Cependant l'Auteur ne nie pas que le ferment des viandes, la chaleur & le mouvement de l'estomac ne servent beaucoup à la digestion.

b M. Bohnius, ayant décrit la maniere dont

a Sect. X, b Sect. XI.

dont il croit que le chile se forme dans le ventricule, soûtient qu'il en sort par le mouvement, & la contraction de ses fibres, & qu'à quatre doits ou environ du pylore dans le *duodenum*, il rencontre deux liqueurs fort près l'une de l'autre, qui servent à le détremper, & à le rendre moins épais, & plus facile à couler. L'une de ces liqueurs est la bile qui vient du foie, & l'autre le suc pancréatique. Van-Helmont & Sylvius donnent un usage à ces deux liqueurs, bien different de celui qu'on leur assigne ici. Le premier qui veut que le chile soit, acide, prétend que la bile, qui est un alcali le tempere; mais nôtre Auteur, pour donner une nouvelle preuve de son sentiment que le chile n'est point acide, remarque que la bile ne se fermente point avec quelque acide qu'on la mêle. A l'égard de Sylvius, qui dit que la bile la jointe au suc pancréatique qui est acide, précipite le chile & le separe des excremens, on lui répond que sans supposer de précipitation, le chile se sépare assez, en passant dans les veines lactées par des endroits, où les excremens ne sauroient passer, & que le suc pancréatique n'est point acide; mais un peu moins salé & moins acre que la bile. On veut que le chile & les excremens se meuvent dans les intestins d'un mouvement *peristaltique*, qu'on explique comme Willis & Louvver.

le chile, lorsqu'il se convertit en sang, un changement aussi grand qu'on se l'imagine d'ordinaire; puisque le sang est composé de deux substances, l'une blanche & claire, qui differe tres-peu du chile, & l'autre rouge & opaque, & que quand on les separe en les filtrant, on trouve qu'il y a toûjours beaucoup plus de serositez ou de matiere blanche que de rouge. Celle-ci consiste en de petites particules moles & rondes. Mais il n'est pas facile de dire, où le chile prend cette forme. C'est une opinion abandonnée de tout le monde que celle des Anciens, qui croioient que le sang prend sa forme dans le foie. Celle de quelques modernes qui veulent que ce soit le cœur, qui change le chile en sang, n'a pas des fondemens plus solides, si l'on en croit nôtre Auteur, qui prétend que ce sentiment ne sauroit subsister, maintenant qu'on est convaincu *que* le cœur est un muscle, qui se mouvant par le moyen des esprits animaux & des diverses contractions de ses fibres, est bien propre à pousser le sang, mais non pas à le former. Dire qu'un sang produit l'autre, ce n'est pas lever la difficulté, puisqu'on demandera toûjours, qui a produit le premier? Après avoir refuté ces opinions. M. Bohnius propose la sienne, comme une espece de conjecture; qui est, que puisqu'en aucune partie du corps le sang ne souffre de changement si grand que dans le poûmon, il pourroit bien être que ce fût là qu'il se
for-

forme. C'est tout ce qu'on en dit ici, & on n'essaie point d'expliquer de quelle maniere ce changement se produit, ni d'en determiner les degrez.

En parlant des serositez, on remarque qu'elles sont composées de deux sortes de particules, dont les unes sont fibreuses, & propres à se cailler, lesquelles on nomme *gelées*, & les autres sereuses & salées. On dit que les fibreuses servent principalement à la nourriture des parties, & que les autres sont le dissolvant & le vehicule de tout ce qu'il y a de liquide dans le corps. On veut que les premieres, aprés être sorties du sang, n'y retournent plus; mais que les dernieres, comme la salive, le dissolvant de l'estomac, la bile & le suc pancreatique, y reviennent en se mêlant avec le chile. On ajoûte que les parties sereuses, qui sont les plus chargées de sel & de soufre, dégénerent en excremens, & se déchargent par les urines? de sorte que les serositez sont la source de toutes les humeurs du corps; & comme la mer du petit monde, qui sert à entretenir commerce entre ses parties, par les rivieres qui en sortent & qui s'y viennent rendre.

a On prend de là occasion de passer à la séparation de l'urine, qui se fait, selon l'Auteur, par une simple transcolation des serositez du sang les plus impregnées de sel & de soufre, ausquelles les reins, dont la substance n'est qu'une complication d'arteres,

a Section XIV.

de veines & de glandes servent de couloir. On soûtient contre Willis, qu'il ne faut ni fermentation, ni précipitation, pour separer ces parties salées & soufrées des autres. Et sur ce qu'on objecte que de faire passer l'urine par le sang, c'est la conduire par un trop long détour, & que cela supposé, on ne conçoit pas, comment on peut rendre si *tôt* & en si grande quantité les eaux minerales? comment certaines boissons nous font faire de l'eau si promptement? ni pourquoi l'urine retient quelque chose de la couleur & de l'odeur des alimens? A cela M. Bohnius répond que si on lui pouvoit montrer quelque voie plus courte du ventricule aux reins & à la vessie, il ne feroit aucune difficulté de l'admettre: mais comme jusqu'ici on n'a rien trouvé de semblable, quoique bien des gens l'aient cherché avec soin, & que ceux qui se sont vantez d'avoir découvert ces conduits inconnus, ont eu le malheur de n'être crus de personne, il ne juge pas à propos de les imiter. D'ailleurs il a fait des experiences, qui s'accordent assez bien avec son sentiment: car ayant ouvert un chien en vie, & ayant lié la veine émulgente & l'uretere, il a vû que le roignon & l'uretere au dessus de la ligature s'enfloient peu de temps après, & que perçant l'uretére il en sortoit de l'urine. Cependant on avouë que cette experience ne reussit pas chaque fois qu'on la fait, & qu'après avoir lié ces deux parties on ne voit pas toûjours que l'uretere ni le

roignon s'enflent sensiblement, parce qu'il arrive souvent que les douleurs mortelles, que sentent ces *Martyrs de l'anatomie*, troublent l'économie de leur corps. On dit aussi qu'on peut dans des animaux morts, faire penetrer de l'eau, de l'artere émulgente dans l'uretere & dans la vessie, en liant la veine, mais que quelquefois cette experience n'a pas un succés plus heureux, que la précedente.

a La matiére de la sueur & qui sort par la transpiration, n'étant pas differente de celle de l'urine, on l'examine dans la section suivante, & on montre, aprés une infinité d'autres Physiciens, que les petites glandes de la peau sont les couloirs de cette liqueur. C'est par là qu'on explique la sueur qui survient aux mourans, lorsque les valvules de ces petites glandes, qui sont presque toûjours pleines, n'étant plus retenuës par les esprits qui viennent à manquer, s'ouvrent, & donnent passage à une liqueur qui sort de tout le corps.

La XVII. Sectiõ traite de *menstruis mulierum*; dont les curieux pourront s'instruire dans l'original. Dans la XVII, où l'on parle de l'usage du foie, on explique la construction de cette partie, & on fait voir qu'elle est le couloir de la bile. Pour s'en assurer, l'Auteur propose une experience assez facile. On n'a qu'à faire tremper quelque temps le foie dans de l'eau chaude, &

T 6 en

a *Sect. XV.*

en seringuer d'autre dans ses vaisseaux ; & rendant ainsi le foie blanc, on verra que ce n'est qu'un amas de glandes & une complication de veines & d'arteres. C'est pourquoi M. Bohnius prétend que la bile passe du foie dans la vessie du fiel, & dans le canal hépatique, qui la conduit dans le *duodenum*, & non pas de la vessie du fiel dans le foie. Il ajoûte que pour s'en convaincre il a souvent arraché la vessie du fiel à un animal vivant, & qu'il a toujours remarqué que le canal hépatique portoit la bile dans le *duodenum* ; & en répandoit une partie à l'endroit que la vessie du fiel occupoit auparavant.

a L'Auteur recherche ensuite quel est l'usage de la Ratte, & après avoir montré que tous ceux qu'on lui a donnez jusqu'ici sont faux, il avouë qu'il ne sait point précisément à quoi cette partie sert. Il ne convient pas même des conjectures de Malpighi son Maître, mais il croit que la Ratte étant faite à peu-près comme le foie, elle pourroit bien avoir quelque usage semblable. Il ajoûte que le sang de la Ratte tient le milieu entre le sang arteriel & celui des veines, étant plus liquide & plus subtil que le dernier.

b M. Bohnius reconnoît bien l'existence des esprits animaux : mais il avouë qu'il en ignore la nature, & croit que tous ceux qui ont entrepris de l'expliquer se sont trompez, & n'ont donné que des conjectures sans

a Sect. XVIII. *b* Sect. XIX.

ſans preuve. Willis, par exemple conçoit les eſprits animaux comme une ſubſtance lumineuſe, ardente, & qui approche de celle des rayons du Soleil. Mais il n'y a, dit-on, dans le cerveau, dans les nerfs, ni dans le ſang aucune cauſe qui puiſſe produire des corpuſcules ignées, ni cauſer des incendies tels que ceux que Willis décrit dans le corps humain. On accuſe cet Auteur d'être obſcur & embarraſſé ſur ce ſujet, de ſe contredire ſoi même, & de s'être engagé à ſoûtenir ce ſentiment, parce qu'ayant du penchant à croire l'ame raiſonnable materielle, il s'imaginoit de rendre cette opinion plus plauſible, en répréſentant l'ame ſous l'idée d'une matiere lumineuſe.

On refute enſuite *Mayovv*, qui prétend que les eſprits animaux ſoient ce nitre de l'air, qui ſe filtre dans le poûmon pour entrer dans le ſang, & auquel il attribuë pluſieurs proprietez ſurprenantes. On ſoûtient que cet Auteur ne donne point d'idée claire de ſon nitre, & que ſes raiſons & ſes experiences ne ſont pas aſſez fortes pour montrer que les eſprits animaux en ſont formez. On n'admet pas non plus l'opinion de Borelli qui croit que les eſprits animaux ſont des corpuſcules liquides & ſubtils, mêlez de particules ſouphrées & de celles dont l'urine eſt compoſée ; & la raiſon qu'on rend eſt que ce ſentiment n'eſt pas ſoutenu de preuves & ne ſatisfait pas aux apparences.

Comme M. Bohnius n'eſt pas pour les a-

cides, ni les fermentations du corps humain, il n'avoit garde d'embrasser l'opinion d'un petit livre intitulé la *nouvelle découverte & les admirables effets des ferments dans le corps humain* ; où l'Auteur tâche de prouver que les esprits animaux sont la partie la plus solide & la plus subtile du sang, se fondant sur trois experiences. La premiere est que la lymphe des cavitez du cerveau est acide, la seconde, que la substance du cerveau l'est aussi, & qu'elle fait lever la pâte ; & la troisiéme, que la liqueur qui distille des grands nerfs est acide & se fermente avec les alcalis. On répond que quand ces experiences seroient veritables, elles ne prouvent rien, & que n'aiant été faites que sur des corps morts ou souffrans, cette acidité n'est qu'accidentelle.

On propose par occasion une question difficile & curieuse, mais on ne la résout pas ; c'est de savoir si les esprits animaux ont la consistence d'une liqueur ou s'ils ne sont que des corpuscules vaporeux. L'Auteur se sentiroit porté à se rendre aux raisons de Willis & de Borelli, & à croire que les esprits animaux sont liquides, ou du moins qu'un liquide leur est nécessaire pour arrêter leur impetuosité, & les empêcher de s'évaporer : de même que l'eau qu'on jette sur la poudre fait qu'elle ne brûle que peu à peu & ne se dissipe pas tout d'un coup. Mais une phénomene considerable & auquel on ne répond rien de solide, fait pancher Mr.

Boh-

Bohnius de l'autre côté, & l'oblige à croire que ces esprits ne sont que des vapeurs; c'est que quand on lie un nerf d'un animal vivant, on ne voit pas qu'il s'enfle au dessus de la ligature.

a On veut que les esprits animaux se fassent par transcolation, & que la substance corticale du cerveau soit leur principal couloir. Les raisons qu'on allegue sont que cette partie est glanduleuse, qu'elle est arrosée de beaucoup de vaisseaux, qu'elle s'étend jusqu'au centre du cerveau & le long de l'épine du dos, dont la mouëlle sert à donner aux esprits une plus grande perfection. Le cours du sang dans les arteres, & les vibrations douces du cerveau sont, selon nôtre Auteur, la principale cause de la séparation des esprits; & il remarque après Willis que les rameaux des vaisseaux, qui se répandent en grand nombre sur cette substance corticale, ont tous communication ensemble; afin que la matiére nécessaire à la production des esprits ne manque jamais, & qu'aucune obstruction ne trouble leur économie. On croit bien que l'air contribuë beaucoup à la production des esprits; mais on nie ici qu'il en fournisse toute la matiere, puisqu'un embrion dans le sein de sa mere, & les poissons dans l'eau ont des esprits autant qu'il leur en faut, sans respirer.

b La distribution des esprits dans le corps de

a *Sect.* XX. b *Sect.* XXI.

de l'animal fait le sujet de la Section XXI. On donne cette fonction aux nerfs, qui sont répandus dans toutes les parties du corps qui se meuvent, ou qui sentent, & on explique la maniere dont ils servent au mouvement & à la sensation, en disant que dans le mouvement ces esprits vont comme du centre à la circonference, & dans le sentiment au contraire comme de la circonference au centre. On ne veut pas que les mouvemens se fassent par un transport effectif des esprits animaux, qui courent du cerveau dans les parties, & remôtent des parties dans le cerveau, mais par une *ondulation*: qui fait que sans le transport des esprits l'action des objets exterieurs est transmise au cerveau, & l'impression du cerveau passe dans les membres. On explique ce phénomene, après Malpighi, par l'exemple d'un boyau rempli de quelque liqueur, où l'on voit que l'impression qu'on fait sur un des bouts se communique aussi-tôt à l'autre. Ce qui arrive d'autant plus facilement aux esprits, qu'ils sont beaucoup plus subtils.

a On parle des sens externes en géneral dans la section XXII. où l'on ne voit rien qui ne soit une suite des principes qu'on a posez dans les sections précedentes, ou qui ne se trouve dans les Philosophes modernes. Les cinq sens viennent ensuite & remplissent chacun sa section. Outre les matieres communes qu'on y traite, on fait de temps en temps

a Sect. XXII.

temps des remarques importantes sur l'ordre & la disposition des parties de l'organe ou de l'objet: par exemple dans la section de *a* l'attouchement, on dit que la peau en est le principal organe, & on en fait la description de cette maniere. On trouve d'abord l'épiderme, qui est une membrane mince, mais fort serrée, & percée d'une infinité de petits trous, qui sont sensibles, lorsqu'elle est seche, & qui répondent aux petites glandes par où la sueur transpire. Aprés cela on trouve une autre membrane fort claire, dont les fibres se croisent à peu-prés à angles droits & en forme de tissu. On voit s'élever dãs ces petits carrez vuides, les glandes *miliaires*, & certaines autres petites éminences en forme de bout de teton, qu'on appelle à cause de cela *papillaires*. La troisiéme membrane qui est au dessous est plus forte que les deux précedentes, & est un tissu épais de veines, d'arteres, de nerfs & de fibres.

C'est de là que naissent les glandes miliaires, & les éminences papillaires, que l'Auteur prend avec Malpighi, pour l'organe immédiat de l'attouchement. Ses raisons sont (1) qu'on voit l'usage de toutes les autres parties, mais qu'on n'en voit point d'autre de celles-ci (2) Qu'elles aboutissent immédiatement aux nerfs. (3) & qu'elles sont en plus grand nombre dans les parties les plus sensibles à l'attouchement, comme dans la paume

a Sect. XXIII.

me de la main, dans le museau des bœufs, dans les levres des autres animaux, &c.

a On fait consister toute la force des saveurs dans les sels modifiez d'une certaine maniere, qu'on ne détermine pas, sans quoi ils sont insipides, ou perdent leur goût naturel. Ainsi les cornes de cerf n'ont point de goût, quoi qu'elles soient chargées de beaucoup de sel. L'acide & l'alcali mêlez ensemble forment quelquefois un sel, & quelquefois n'ont point de saveur. L'esprit de Nitre mêlé avec son alcali perd son acidité & sa force corrosive, & devient presque insipide, si ce n'est qu'il retient encore quelque legere amertume. Mr. Boyle, que l'Auteur nomme *Summum huius sæculi Philosophum*, un des grands Philosophes de nôtre temps, fait une saveur douce, & qui approche de celle du sucre, de deux sels, dont l'un est acide & l'autre alcali. On prétend que le goût n'ait qu'un seul organe ; c'est la langue qui est sensible aux saveurs, par le moyen des éminences papillaires, qu'on trouve en grand nombre sur la pointe, sur les côtez & sur le fond de cette partie.

b L'odeur de la part de l'objet n'est, selon Mr. Bohnius, qu'un soufre agité par le sel qui en exhale continuellement, & dont les vapeurs, se mêlant avec l'air de la respiration, viennent frapper la membrane interieure des narines. C'est pourquoi l'*inspiration* est absolument necessaire à l'odorat, & l'ex-

a *Sect. XXIV.* b *Sect. XXV.*

& l'experience que Lovver & Needham ont faite les premiers le prouve évidemment. Ils couperent à un chien la trachée artere où elle s'unit au Larynx, & ayant mis le bout dehors par l'ouverture qu'ils avoient faite, ils penserent la playe & la consoliderent, de sorte que le chien respiroit par là, mais il perdit la voix & l'odorat; on ne l'entendit plus abaïer on ne le vit plus s'avancer, ou se reculer par les bonnes, ou les mauvaises odeurs.

a On explique le son avec les Philosophes modernes par le ressort, & les ondoyemens de l'air, & on veut que le mouvement se modifie, & s'augmente dans les oreilles par deux causes. La premiere est que l'air y passe d'un espace plus large en un plus étroit, ce qui le condensant doit augmenter sa force, & le faire reflêchir avec plus de violence. La seconde est qu'il rencontre comme une espece de petits côtaux dans les inégalitez, & les détours de son chemin : ce qui doit produire à peu près le même effet que celui qui arrive dans les valons & les creux des montagnes, où la voix portée par la reflexion d'un rocher à un autre, & tombant du haut en bas, s'augmente & se multiplie en rencontrant toûjours un air plus épais, & capable d'un plus grand ressort.

On lit dans Willis & dans les Actes de la Societé Royale de Londres une experience qu'on a faite sur deux chiens, a qui ayant

crevé

a. Sect. XXVI.

crevé le tympan, on s'apperçut que d'abord ils n'entendoient pas moins bien la voix de ceux qui les appelloient qu'auparavant, mais que peu de temps après ils perdirent l'ouïe. Cette experience fait croire à l'Auteur que tant s'en faut que le tympan soit le principal organe de l'ouïe, qu'il ne lui est pas même absolument necessaire; & qu'il sert seulement à préserver les parties interieures de l'oreille des injures de l'air exterieur. Pour produire cet effet, & transmettre au dedans les ondoyemens de l'air, il faut que le tympan soit tendu, comme il l'est aussi naturellement. Que s'il se relâche par quelque accident, il nuit à l'ouïe ou l'empêche tout à fait. On cite, pour le prouver, l'exemple d'une femme qui n'entendoit ce qu'on lui disoit, que lors qu'on battoit la caisse à ses oreilles; & celui d'un jeune homme, qui avoit toûjours l'oreille extrémement dure, si ce n'est, lors qu'il étoit en chariot, & que le bruit des rouës, qui passoient sur le pavé, étourdissoit les autres. Cet effet procedoit, selon M. Bohnius, de ce que ces personnes ayant le tympan relâché ne pouvoient rien entendre, si ce n'est lors qu'un bruit extraordinaire le tendoit.

Les Anciens ont cru qu'entre le tympan, & les os de l'oreille, étoit renfermé un air, qui recevoit les impressions de l'air exterieur: mais l'Auteur n'y en met point, ne trouvant aucun canal qui l'y puisse introduire, & n'approuvant pas celui de Fallopius, ni

les

les conjectures de M. du Vernai sur ce sujet. Cependant pour ne pas laisser cet endroit vuide, il le remplit de vapeurs, ou d'esprits, qu'il tire des arteres, ou des nerfs d'alentour. Il fait, avec les Anatomistes les plus habiles, du labyrinthe de l'oreille le principal organe de l'ouïe, & le divise, aprés M. du Vernai, en trois appartemens, le vestibule, le canal circulaire & la coquille. C'est là que se viennent perdre les nerfs de la septiéme paire, & que sont reçus les ondoyemens de ces vapeurs, ou de ces esprits ausquels le tympan a communiqué son impression.

a Dans la Section de la vuë, l'Auteur, aprés avoir traité les questions Scholastiques qui regardent cette matiere, vient en suite aux nouvelles découvertes, où il dit bien des choses, qu'on peut voir d'une maniere plus étenduë dans Rohaut, & dans le Pere Ango Jesuïte. On remarquera seulement qu'on attribuë ici l'invention des filets simpathiques à Mr. Briggs dans son Ophtalmographie; mais qu'on doute de l'usage que Rohaut en fait, & qu'ils soient la cause qui nous empêche de voir les objets doubles. Ces filets, ajoûte-t-on, sont si delicats & si susceptibles d'alteration, que si c'étoient eux seuls qui reüinissent les objets, on devroit les voir doubles, à tout moment. Il ne faudroit qu'une obstruction qui survint à l'un de ces filets, pendant que celui du nerf opposé seroit sain, & cela peut arriver par mille

a *Sect.* XXVII.

mille accidents, principalement dans les personnes pituiteuses.

a On auroit tort de confondre M Bohnius dans le nombre des Savans qui sont les décisifs, on a déja vû des marques de sa retenuë sur la nature des esprits animaux, on en trouvera encore dans la Section des sens internes; où il avouë qu'il ne sait rien de leur nombre, de leur nature, ni de leur principal organe. Il souhaiteroit que le sisteme de Descartes fût vrai, étant le plus simple, le plus facile à concevoir, & celui qui satisfait le mieux aux apparences: mais on prétend qu'il n'est pas conforme à la disposition de diverses parties du cerveau. On croit pourtant qu'il y a quelque partie dans le cerveau, où les differentes impressions des organes, qui conservent les traces de l'imagination, & les vestiges de la mémoire, se viennent reünir: mais la difficulté consiste à savoir quelle partie c'est.

b L'Auteur croit que la cause immédiate du mouvement des animaux est la contraction des muscles, & refute la distinction commune du mouvement de l'animal en naturel, qui se fait, dit-on, sans l'aide des muscles, tel qu'est celui du cœur, du poûmon, du ventricule, &c. & en volontaire, qui se fait dans les parties, où l'on a de tout temps reconnu des muscles, comme les pieds, les mains, &c. On fait voir ici que cette distinction est fausse, n'étant fondée que

a Sect. XXVIII. b Sect. XXIX.

que ſur l'ignorance des Anciens, qui ne ſavoient pas que le cœur eſt un muſcle; qu'il n'y a point de membrane de nôtre corps, qui ne ſoit muſculeuſe, & ne ſe meuve par ſes fibres charnuës, & qu'on en trouve dans les membranes de l'eſtomac, dans les entrailles, dans la veſſie, dans la bourſe du fiel, dans les veines, dans les arteres & généralement par tout, où l'on apperçoit du mouvement.

Les nouveaux Anatomiſtes ont bien fait voir que toutes les parties ſont muſculeuſes, mais ils ne nous ont pas appris, comment les muſcles les font mouvoir: & quoi qu'on tombe d'acord que c'eſt par le moyen des eſprits animaux, on ne convient néanmoins pas de l'effet qu'ils produiſent. Il y en a qui ont cru que les nerfs en ſe retirant donnent le mouvement aux parties. On refuta cette opinion par les raiſons de M. de la Forge, dont une des principales eſt qu'un même nerf ſe partageant en divers rameaux qui vont ſouvent s'inſerer dans des muſcles, dont les actions ſont contraires, il arriveroit que l'ame tirant un nerf pour la production d'un mouvement, en formeroit tout autant d'autres, qu'il y a de muſcles où les divers rameaux de ce nerf aboutiſſent.

On prouve en ſuite que la preſence du ſang eſt abſolument neceſſaire au mouvement des parties, par une experience celebre que Stenon avoit communiquée à l'Auteur avant

avant que de la publier. C'est que si on lie l'artere descendante à un chien, on lui fait perdr le mouvement de tous les membres, ausquels cette artere fournit le sang. On en ajoûte une autre de Bartholin, qui aiant lié les veines & les arteres crurales d'un chien, & les ayant ouvertes au dessous de sa ligature, pour en faire écouler le sang, jusqu'à ce que de l'eau chaude qu'on seringuoit dans l'artere sortit toute claire par la veine; vit que cet animal après l'operation, ne pouvoit plus se soutenir sur ses cuisses, & ne s'appuyoit que sur les jambes de devant.

Depuis ces experiences tous ceux qui ont étudié ce sujet avec exactitude, comme Willis; Borelli, Mayovv, ont crû que le sang fournissoit quelque matiere aux muscles, qui se filtrant par leur substance, ou passant par quelque autre chemin inconnu se mêloit avec les esprits, & les faisoit fermenter. C'est de quoi ces Philosophies conviennent en général, mais ils different sur la nature de cette fermentation, & sur celle des esprits & de la matiére que le sang fournit. Willis veut que cette fermentation qu'il appelle *explosion*, soit promte & vehemente, & qu'elle soit causée par un esprit de sel, qui est la liqueur qui vient du sang; & par un esprit de souphre & de nitre, qui sont les esprits animaux, selon lui. A cela M. Bohnius répond que cette maniére de fermentation est trop violente, & qu'on ne voit pas que des liqueurs aussi douces que celles du

corps

corps d'un animal puissent produire une *explosion*. D'ailleurs il y a des experiences qui la combattent, comme quand on fait remuer quelque membre d'un animal fraichement mort, en le piquant. On verra un effet beaucoup plus divertissant, si l'on verse de l'eau froide dans les veines, ou dans les arteres de cette bête morte, par les mouvemens irréguliers qu'on lui fera faire. La conclusion qu'on en tire paroît évidente, c'est que dans tous ces mouvemens, on ne peut pas soupçonner qu'il se fasse aucune explosion.

Borelli n'admet pas dans le sang une fermentation si violente que Willis, il la conçoit plus douce, & à peu prés comme celle que le mélange des acides & des alcalis produit. Mais nôtre Auteur trouve plusieurs difficultez dans ce sentiment, dont les deux principales sont; (1) que les esprits & le sang, étant en plus grande quantité dans le cerveau, que dans aucune autre partie, devroient s'y fermenter plus violemment: (2) que la fermentation de ces deux liqueurs devroit laisser quelque trace dans le muscle, par des corps durcis & épaissis; comme il en demeure toûjours dans les liqueurs chimiques qu'on a mélées.

On tient pour plus vrai-semblable l'opinio͂ de Mayovv,qui veut que la matiére , que le sang fournit,consiste en des corps spiritueu x mêlez de sel & de soufre , qui se filtrent à travers du muscle , & qu'ils y rencontrent

des esprits animaux, qui sont un nitre fort subtil, & qui les font enfler & fermenter. On ne dit rien contre ce sentiment, sinon qu'on souhaiteroit que Mayovv se fût expliqué plus clairement, sur la nature de son nitre.

Aux conjectures de ces grands hommes, Mr. Bohnius en ajoute une qui est de lui. C'est que toute la force des esprits consiste simplement dans leur ressort, qui est plus ou moins fort, à proportion de la quantité où ils se trouvent en un même endroit, & qu'ils y sont plus ou moins pressez : que le sang est la principale cause qui les tient serrez dans les muscles, & leur fait faire des vibrations. & que l'air exterieur, les os, les chairs, & les humeurs du corps concourent toutes à cette action. Comme cette pensée est tombée dans l'esprit à nôtre Auteur, à mesure qu'il écrivoit, il dit qu'il ne l'a pas assez méditée, pour l'appuyer de toutes ses preuves; mais qu'il espere de pouvoir expliquer tous les phénomenes par cette conjecture, & de la rendre aussi vrai-semblable qu'aucune autre.

a Dans la derniere Section qui traite du sommeil & de la veille, on avouë que la cause du sommeil est fort cachée, & que plus on examine la diversité des sentimens sur ce sujet, & leurs difficultez, moins on espere de la pouvoir découvrir. C'est pourquoi l'Auteur se réduit à dire que le sommeil

a Cap. XXX.

meil lui semble être causé par quelque humeur visqueuse, ou autrement embarrassante, qui se mêlant avec les esprits dans leur source, c'est à dire dans la substance corticale du cerveau, les suit jusques dans les nerfs & que cette humeur est comme un frein qui arrête leur impetuosité, jusqu'à ce que la force de ces mêmes esprits la surmonte & la dissipe. On finit par une question qui peut être de grand usage pour la conservation de la santé ; c'est de savoir si la digestion se fait mieux durant le sommeil que durant la veille ? On croit que c'est pendant le sommeil ; & après l'avoir prouvé par les raisons & les experiences de Willis, on ajoûte qu'on croit que tous ceux qui se consulteront eux mêmes, en tomberont facilement d'accord.

XXIII.

I. ONDEKTE ONZICHBAARHEDEN, *Decouvertes de choses imperceptibles, contenuës dans des Lettres de M. LEEVVVENHOEK à la Societé Royale de Londres.*

Extrait de la III. Lettre.

SUr la fin du mois d'Avril on a parlé de deux lettres de M. Leeuvvenhoek, voici l'extrait de quatre autres, qui sont dans le même volume.

On trouve ici les experiences, que M. Leeuvvenhoek a faites, 1 sur le testicule d'un Rat, 2. sur le suc des Moules & des Huîtres, & 3. sur l'eau qui tombe d'une vigne dans le temps qu'elle pleure.

I. Ayant ouvert un Rat tout vivant, il en prit les testicules; & faisant sortir le sperme qui est dans les vaisseaux déferens, il y remarqua un nombre prodigieux de petits animaux qui vivoient encore, & qui étoient faits à peu près comme de petits serpens. Ensuite comme les fibres de ces testicules paroissoient beaucoup plus distinctement que de tous ceux qu'il avoit considerez jusque là, il coupa quelques-unes de ces fibres, & s'apperçut que la matiere dont elles étoiét remplies étoit une liqueur cristaline & huileuse, mêlée de plusieurs parties de figure irrêguliere, & de quantité de ces animaux qui n'avoient point encore de vie, & qui étoient emmoncelez en petits pelotons. Cette experience lui fait avancer, comme en doutant, une conjecture, qui est, que peut-être les petits animaux qui sont dans les testicules de l'homme, y demeurent sans vie & sans mouvement, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'age de 14 ou 15 ans, qu'ils commencent à vivre & à se remuer.

II. L'Auteur auroit fait les mêmes experiences sur le sperme des Moules, mais le mauvais temps, qu'il fit dans la saison où ils frayent, ne le permit pas; il

remarqua pourtant dans la liqueur où ſont les Moules pluſieurs ſortes de petits animaux vivans, & ayant ouvert un Moule, il y apperçut de chaque côté deux membranes tres-minces compoſées de longues fibres, qui avoiẽt des nœuds ſemblables à des jointures, & qui ne reſſembloient pas mal à la barbe des Huîtres. Ces fibres étoient toutes pleines de poils trés-déliez, dans leſquels on remarquoit une auſſi grande agitation que ſi c'euſſent été tout autant de petits animaux. Il ſepara du Moule quelques-unes de ces fibres, & il remarqua pendant long-temps le même mouvement dans le parties dont elles étoient compoſées. Ayant enſuite obſervé le ſuc des Huitres, il y apperçût quantité d'animaux vivans; mais il n'en remarqua aucun dans la barbe des Huîtres, parce qu'elles étoient déja mortes, lorsqu'on les lui apporta.

III. M. Leeuvvenhoek rapporte deux obſervations qu'il a faites ſur l'eau qui découle des ſarmens de la vigne lorſqu'elle pleure; qui ſemblent oppoſées l'une à l'autre: ayant apperçu dans l'une pluſieurs ſortes d'animaux vivans, ceux-ci plus grands, & ceux-là plus petits; & n'en ayant point remarqué dans l'autre. La raiſon de cette difference eſt, à ſon avis, que les ſarmens de la vigne, dans l'eau de laquelle il remarqua des animaux, étoient attachez contre une muraille avec des bandes de cuir. Il plût alors beaucoup; la pluye étant ceſſée, & le vent

abbatu, le soleil fit sentir sa chaleur plus fortement qu'à l'ordinaire. Le cuir néanmoins ne se secha pas, parce que c'étoit la saison que la vigne pleuroit, de sorte que la chaleur & l'humidité formerent, ou firent sortir de ces bandes plusieurs especes de petits animaux, qui emportez par la liqueur de la vigne vinrent tomber avec elle au bout du sarment qui pleuroit. L'Auteur pour s'assurer de sa conjecture, enveloppa de cuir un sarment, dans l'eau duquel il n'avoit point apperçu d'animaux auparavant ; & étant venu à pleuvoir & faire du soleil, il remarqua ensuite autant d'animaux dans la liqueur de ce sarment, qu'il en avoit vu dans l'autre.

Extrait de la IV. Lettre.

ON voit dans cette lettre l'Anatomie d'une soie de Pourceau, quelques raisonnemens 1. sur le poil en general, 2. sur les démangeaisons & sur les boutons, 3. sur des animaux qu'on à découverts dans les excremens humains, 4. avec quelques observations sur d'autres excremens, sur l'urine d'un Cheval, 5. & sur le limon.

I Le poil, selon M. Leeuvvenhek, est composé d'une écorce, qui couvre plusieurs fibres ; les parties de l'écorce sont des globules de differente grosseur, & le dedans est creux, selon les uns, & plein de mouël-

le,

le, selon d'autres. Pour soudre cette difficulté, on remarque d'abord que le poil ne croît pas comme les plantes, qui poussent leur tige en haut, pendant que la racine demeure en terre : c'est la racine même du poil qui sort insensiblement hors de la peau. Les parties qui sortent les dernieres sont toujours les plus humides ; mais cette humidité se dissipe bientôt, les parties exterieures se sechent les premiéres, & prennent la forme d'écorce ; & les fibres interieures se fendent avec le temps, & se séparent les unes des autres. Ce sont ces fentes, qui paroissent noirâtres, qu'on prend pour la moüelle du poil : mais si l'on considere avec un bon microscope, les parties d'un poil coupé en long, on appercevra plus de fentes dans les parties, qui sont sorties les premieres, & moins dans celles qui sont plus proches de la peau. On voit aussi par les figures que M. Leeuvvenhoek a fait graver, que ceux-là se trompent, qui s'imaginent que tous les poils sont ronds, & qu'on pourroit plutôt dire qu'il y a autant de differentes figures, que de poils.

L'Auteur croit que tout le poil du corps, hormis les cheveux & la barbe, tombe au printemps, & qu'on en change toutes les années, quoi qu'on ne s'en apperçoive pas. Les experiences qui l'ont porté à avoir cette pensée sont, qu'ayant coupé avec un rasoir trois poils de sa main, il s'apperçut que les parties, qui sont du côté de la peau, étoient

plus épaisses dans les uns que dans les autres. Ce qui lui ayant donné la curiosité de regarder ceux qui étoient encore attachez à la main, il remarqua qu'il y en avoit qui étoient plus minces, du côté de leur racine, & ceux-là il les arracha sans peine, au lieu que les autres tenant plus ferme, lui causoient de la douleur en les arrachant.

II. Il prétend que les démangeaisons, qu'on sent quelquefois après une longue maladie, procedent de ce que le poil étant tombé, les pores se bouchent, & que la matiere qui forme le poil n'est pas encore prête, ou n'a pas assez de force pour ouvrir les passages. Il attribuë à la même cause les boutons, qui viennent sur le nez, & en d'autres parties du corps ; & assure qu'ayant regardé soigneusement avec son microscope la matiere dont ils sont composez, il n'y avoit apperçu aucun animal ; mais qu'il y avoit souvent remarqué des poils tres-petits & tres-minces, & cent fois plus déliez qu'un cheveu.

III. Comme M. Leeuvvenhoek n'épargne rien pour faire des experiences nouvelles, il a pris la peine de fouiller jusques dans les excremens des animaux. Il commence par la description de ceux des hommes, & dit qu'ayant consideré les siens dans un temps, où il avoit le ventre fort libre, il avoit trouvé qu'ils étoient composez de plusieurs parties de figures irrégulieres, mais qui approchoient toute de la ronde, & qui

pa-

paroissoient jaunes : qu'outre ces particules on voyoit une matiere transparente, qui n'avoit point de couleur, où il avoit apperçu quelquefois des globules de differentes grâdeurs ; les uns aussi gros qu'un des globules de nôtre sang, les autres six fois, & d'autres trente-six fois plus petits. Il assûre encore d'y avoir vu des animaux, dont les uns étoient aussi gros qu'un globule de sang, & les autres étoient beaucoup moindres, qui avoient le dessus du corps long & large, & le dessous plat & garni de plusieurs jambes, avec quoi ils se remuoient à travers de cette matiere transparente. Dans une portion de matiere de la grosseur d'un grain de sable, il avoit apperçu tantôt un seul animal, & tantôt 4. ou 5, 7 ou 8, Il y en a remarqué d'autres qui ressemblent à des anguilles, & qui sont d'une petitesse si extraordinaire, qu'à son avis, 500 ou 600 de ces animaux, ne seroient pas aussi longs qu'un de ceux qu'on voit dans le vinaigre. Aussi ces petits animaux étoient ils fort agiles, nageant & sautant dans cette matiere, comme un poisson dans l'eau.

IV. L'Auteur a fait les mêmes observations sur les excremens des Chevaux, des Bœufs, & des Poules, & n'y a découvert aucun animal. Il est vrai qu'il en remarqua une fois dans les excremens d'un Coq ; mais c'est qu'en pressant trop les parties qui les contiennent, pour les faire sortir, il avoit rompu les vaisseaux déferens. Il assûre en-

core qu'ayant regardé, l'urine d'une Jument, qu'on avoit beaucoup fatiguée, il avoit remarqué qu'elle étoit composée de plusieurs globules, d'une grosseur à peu près semblable à ceux de nôtre sang, lesquels étant joints ensemble répréséntoient assez bien la figure d'une grappe de raisin.

V. Mr. Leeuvvenhoek nous fait encore part dans cette Lettre de ses observations sur le Limon. Au printemps, lorsque les neiges fondent, il mit de l'eau de la Meuse dans un verre, & le limon, en étant coulé à fond, il le prit, & le regardant avec son microscope, il remarqua qu'il étoit composé de petites parties, qui n'étoient ni si rondes, ni si grosses qu'un globule de nôtre sang; quoi que chacune fût faite de 17 ou 18 autres, & qu'il y en eût même de si petites, que selon sa conjecture, les 36. ne feroient pas un globule de sang. Parmi ces particules, il vit nager un animal verd, si petit, qu'un globule de sang est huit fois plus gros.

Extrait de la V. Lettre.

Elle contient quelques observations 1. sur la chair, & sur le grand nombre de muscles, de fibres, & de filamens, qu'on apperçoit dans les animaux; 2. sur la barbe des Huitres, & sur leurs écailles.

I. L'Auteur rejette ici un sentiment, où quelques observations, faites avec un microsco-

eroscope commun, l'avoient fait entrer. C'est que les fibres des muscles sont composez de globules. Il assure présentement que les fibres sont eux même des muscles enveloppez d'une membrane, quoi qu'ils soient d'ailleurs si minces, que 50. ne font que la 22 partie d'un pouce. Et supposé qu'ils fassent la 20, laissant le reste pour l'espace, qui est occupé par les membranes qui les enveloppent, on aura 1000. fibres avec leurs membranes dans un pouce de longueur, & un million dans un pouce cubique. Une autre fois ayant apperçu dans une langue de beuf, trois petits muscles, l'un contre l'autre, enveloppez de leurs membranes, & les ayant coupez, il remarqua qu'ils étoient d'une si extrême petitesse, qu'un grain de sable, de la grosseur de 100 en un pouce de long, les auroit pû couvrir. Si l'on donne, ajoûte-t-il, 200 fibres, de celles dont un million font un pouce cubique, à chaque muscle, il y aura 5000. muscle dans chaque pouce cubique de chair. Pour faire voir que cette supposition n'est pas tout à fait chimerique, il assure qu'il a comparé une des fibres du diaphragme d'un beuf, avec un cheveu & un poil de la barbe, & qu'il a trouvé que le cheveu étoit 4 fois, & le poil 9 fois plus épais que la fibre. Aprés avoir répréśenté les diverses figures des fibres, & des filamens dont ils sont composez, l'Auteur conclut, que puisque les grands muscles contiennent d'autres petits muscles

& ceux-ci d'autres muscles qu'on appelle ordinairement fibres, parce que l'œuil ne sauroit appercevoir la membrane qui les enveloppe, & les filamens dont ils sont composez, quoique le microscope les distingue clairement, & nous convainque ainsi que ces fibres sont de vrais muscles ; peut-être que ce qui paroît fibre, ou filament au microscope, est aussi un muscle, qui renferme d'autres muscles, & celui-là d'autres, & ainsi à l'infini.

II. Mr. Leeuvvenhoek témoigne sur la fin de cette Lettre qu'ayant ouvert des Huîtres fraichement venuës d'Angleterre, il remarqua que les filamens qu'on appelle la *barbe* des Huîtres étoient dans un grand mouvement. Pour en découvrir la cause, il prit un de ces filamens, & l'ayant divisé en des parties si petites, qu'une centaine jointes ensemble nétoient pas plus grosses qu'un grain de sable médiocre, il vit que chacune de ses portions séparées se remüoit incessamment : de sorte qu'il étoit tenté de les prendre pour des animaux, lors qu'il s'apperçut que malgré ce mouvement extraordinaire, ces particules ne changeoient point de place. L'écaille de huîtres est composée d'un grand nombre de feuilles couchées les unes sur les autres, & dont la plus grande est celle qui a été formée la derniere : en sorte que l'écaille croît en dedans, & non pas en dehors. On voit dans ces feuilles plusieurs tuyaux qui se coupent ; & des tuyaux de

celles

celles qui ont fait tout leur crû, on voit sortir d'autres petites feuilles de couleur brune; au lieu que celles dont l'écaille est composée sont blanches. Ces petites feuilles de couleur brune sont faites d'un double rang de petits globules, qui s'arrêtent sur la surface exterieure de l'écaille.

La VI. Lettre ne contient que quelques observations sur les Ecrevisses, & certain petit poisson, qu'on appelle en Hollande *Garnaat*, ou *Grenelle*. L'Auteur tâche ici de confirmer ce qu'il a avancé dans la Lettre précedente; c'est que les muscles de la chair des animaux sont presque infinis; les fibres étant elles-mêmes des muscles entourez chacun de sa membrane, les filamens qu'elles renferment pourroient bien être aussi des muscles qui en contiennent encore d'autres.

Il paroît depuis quelques jours un second Volume de Lettres de Mr. Leeuwvenhoek, dont on parlera à la premiere occasion.

XXIV.

1. JOH. ANDREÆ STISSERI. D. M. *Hamburgensis*. DE MACHINIS FUMIDUCTORIIS *curiosis, sive fumum impellendi intra corpus instrumentis eorūque in praxi medicâ adhibendi ratione & usu* EPISTOLA, *ad illustrissimos viros*.

viros Societatis Regiæ Anglicanæ 1686. in 4.

C'Est ici la machine dont on avoit promis de parler à la p. 240. du I. Tome de cette Bibliotheque ; mais le grand nombre de Livres dont on a été accablé, avoit fait oublier cette Lettre, qui n'est que de deux ou trois feuilles. Il faut néanmoins en dire quelque chose, tant pour dégager sa parole, que pour indiquer un remede qui pourroit être utile à bien des gens. C'est un nouvel instrument, pour donner des clysteres de fumée. Les Turcs sont les premiers qui se sont avisez de faire des pipes de cuir, non seulement pour fumer du tabac, mais encore pour faire servir la fumée de cette plante à l'usage medicinal qu'on vient de marquer. Les Anglois trouvant cette machine utile, en introduisirent l'usage dans leur Medecine, & en firent d'autres plus commodes: mais elles avoient un défaut, c'est que leur ouverture étant trop petite, ne pouvoit pas transmettre la fumée des liqueurs grasses, & des aromates huileux. C'est à quoi M. Stiffer croit avoir remedié : & de quoi on pourra juger par la description qu'il en fait, & par la figure qu'il y a jointe, qu'on trouve à Amsterdam chez Waesberge. L'Auteur ayant remarqué que l'injection de la fumée de Tabac par cet endroit, appaisoit en un moment la colique, les maux de reins, & les suffo-

ſuffocations de Mere, ſoulageoit l'Epilepſie, l'Apoplexie, & les autres maladies létargiques, gueriſſoit la Dyſenterie, les convulſions des enfans & l'Hydropiſie, ce ſuccès ſurprenant lui fit croire que les huiles fortes, & les autres drogues qui abondent en ſels volatils ne produiroient pas de moindres effets; & il nous apprend ici que ſa conjecture ne l'a pas trompé.

2. DIVERS TRAITEZ *ſur les* PANACEES, *ou Remedes univerſels, & ſur les abus de la Medecine ordinaire; avec une traduction d'Hippocrate de la cauſe des Maladies, & des Avis de Van-Helmont ſur la Compoſition des Remedes. Par* J. MASSARD, D. M. *Doyen du College des Medecins de Grenoble de l'Academie Royale des nouvelles découvertes de Médecine à Paris. Seconde édition.* A Amſterdam chez Waesbergue, in 12.

TOut le monde tombera facilement d'accord, que ce ſeroit quelque choſe de tres-utile, & de trés commode que des remedes univerſels, qui apporteroient du ſecours à toutes les maladies, qui ne ſont pas mortelles par elles mêmes, & qui ſeroient auſſi capables de remettre le corps en ſanté, que les alimens ordinaires ſont propres à le nourrir, & à reparer ſes forces. Mr. Maſſard tâche de faire voir, dans tout ce livre, que non ſeulement il eſt poſſible qu'il

qu'il y ait des Panacées, mais qu'il est même vrai qu'il y en a, & que par de longs travaux, & un grand nombre d'experiences, il a trouvé des remedes doux, benins, & qui ne font jamais de mal, parce qu'ils operent toûjours d'une maniére conforme à la disposition de nôtre machine.

1. A l'égard de la possibilité des Panacées, l'Auteur emploie le premier de ses Traitez à la démontrer. La premiere objection, qui se présente à l'esprit contre son sentiment, c'est que les maladies de nôtre corps procedant de principes aussi opposez, que le sont le chaud & le froid, le sec & l'humide, on ne sauroit les guerir par les mêmes remedes; qu'il faut necessairement échauffer un tel malade, & en rafraichir un autre qui a des dispositions toutes cõtraires; dessécher celui-ci, & humecter celui-là. On répond à cela que ce principe est absolument faux; que le chaud & le froid, l'humide & le sec, qu'on nomme mal à propos dans l'école les *premieres qualitez*, ne sont que des effets & des signes de la disposition de nôtre corps, & non pas la cause qui les produit: que cette cause sont des corpuscules de different figure, les alcalis, les sels, les acides, les insipides; &c. que ces corpuscules qui se forment des alimens que nous prenons, rencontrent au dedans de nous d'autres particules très-subtiles, qui les mettent en mouvement & les font fermenter; que c'est du desordre de cette fermentation, ou

de

de l'interruption de ce mouvement que procedent les maladies & les symptomes de chaud & de froid qu'on voit dans les malades ; de sorte que c'est en vain qu'on prétend remedier, au déréglement de ces *premieres qualitez*, pendant que les corpuscules, qui en sont la cause, demeurent dans le desordre. Et ce qui acheve de prouver que les remedes qui échauffent, ou qui rafraichissent sont absolument inutiles, c'est que la Nature remedie bien tôt à l'excés de la chaleur, ou de la froideur, lors qu'elles viennent du dehors, & non pas du mouvement interieur des sels, des acides, ou des alcalis. Ainsi l'on remarque que ceux qui ont été exposez quelque temps, au vent, au froid, au feu, ou qui se sont échauffez à courir, sentent ensuite une chaleur, ou une fraicheur beaucoup plus grande qu'auparavant. Cela même fait voir, ajoûte l'Auteur, que ces prétendus remedes rafraichissans, ou échauffans sont d'ordinaire des poisons très-nuisibles ; puisque n'étant pas simplement chauds ou froids, mais encore amers, ou salez, doux ou aigres, il augmentent la force, & l'action de quelcun des sels, des acides, ou des alcalis qui sont au dedans de nous. Par consequent ils augmentent aussi la cause de la maladie, puis que la santé ne consiste que dans l'équilibre de ces qualitez, qui se fait lorsque chaque espece de ces corpuscules n'a pas plus d'activité qu'il ne lui en

faut,

faut, pour l'usage auquel la nature l'a destinée.

Dès que le Livre de Mr. Massard parut au jour, ses ennemis entreprirent de le faire passer pour un novateur, qui venoit débiter au public des réveries creuses, ausquelles personne que lui n'avoit jamais pensé. C'est ce qui l'obligea de joindre à sõ *Discours sur la possibilité des Panacées*, un *Traité d'Hippocrate de la cause des maladies, & de l'antienne Médecine*, par où il paroit que le sentiment de ceux qui mettent le principe de la constitution de nôtre corps dans l'aigre, l'amer, le salé, l'âpre, ou l'insipide est l'opinion ancienne, & que ce Prince des Médecins a composé cet ouvrage contre l'hypothese du chaud, du froid, du sec, & de l'humide, qui étoit nouvelle de son temps.

De tout cela l'Auteur conclut qu'il y peut avoir des remedes qui étant composez, de corpuscules très-solides pénetrent jusqu'aux parties les plus intimes des chairs, du sang, & de la mouëlle, & qui se mêlant avec les sels, les acides, & les alcalis interieurs en corrigent les défauts par une fermentation nouvelle & propre à la conservation de nôtre être. Ce sont là les Remedes qu'il appelle *Panacées*, dont Hippocrate s'est servi heureusement, & qui penvent être de differentes vertus; puis que cet ancien Médecin en avoit une entre autres, qu'il nommoit sa *grande Panacée*, & qui guerissoit presque toutes sortes de maladies. Ce

Cependant comme les sels, les acides, & les alcalis, d'où procedent les maux qui affligent le corps humain, sont des corpuscules de differentes figures, & produisent diverses fermentations, il est bon d'avoir plusieurs de ces grands remedes. C'est pourquoi M. Massard à ces deux Traitez en a joint un troisiéme touchant la *diversité des Panacées* où il nous apprend qu'il fait des Panacées rafraîchissantes qui consistent en un sel d'huile de Vitriol, des purgatives qui sont diverses préparations d'Antimoine, de Mercure, & d'Acier; des aperitives qui se font d'un sel préparé sans corrosif; des diaphorétiques; des sudorifiques, des Panacées pour la fievre, & les maux Veneriens, d'autres pour se preserver de poison, & servir d'antidote. Tous ces remedes sont pris des mineraux: car, dit nôtre Auteur, *à ceux qu'on tire des animaux, & des plantes semblent être donnez de Dieu, pour déraciner quelque maladie particuliére.*

On voit par là que le systeme de M. Massard n'est pas opposé, au sentiment que M. Boyle soûtient dans le Livre dont on a parlé Art. XV. puisque l'un & l'antre élevent les remedes mineraux au dessus de tous les autres. La marque à quoi l'on peut distinguer les vraies Panacées des faux remedes est, selon nôtre Auteur, qu'elles agissent toûjours d'une maniére conforme à la disposition du corps; ainsi les Panacées purgatives & les émetiques ne purgent, & ne font vo-

à P. 114.

mir

mir que ceux qui ont besoin : au lieu que les remedes communs operent sur les sains & sur les malades. Après avoir traité de plusieurs maladies qu'on met au rang des incurables, & que M. Massard croit de pouvoir guerir par le moyen de ses Panacées, on voioit les noms de plusieurs personnes qu'il a gueries à Grenoble & dans les païs circonvoisins de semblables maux, & dont il avoit été obligé de prendre des attestations, pour les opposer aux calomnies de ses ennemis. Mais se trouvant présentement fort loin du Dauphiné, il les a retranchées comme inutiles.

Le quatriéme Traité regarde les abus de la Medecine ordinaire dont on rapporte l'origine aux siecles grossiers, qui ont precedé le rétablissement des Lettres dans l'Occident. *a* Les anciens Medecins composoient eux-mêmes leurs remedes, & tenoient des personnes chez eux pour les aider dans les fonctions de la Pharmacie. Comme les personnes détude étoient fort rares, dans ces derniers siecles, on trouvoit aussi peu de Medecins, de sorte qu'ils furent contraints d'augmenter le nombre de leurs serviteurs, & de les établir en divers endroits. *Dans la suite,* ajoûte l'Auteur, *ces serviteurs sont devenus maîtres & dans ce dernier siecle on a érigé la Pharmacie en maîtrise.*

On trouve à la fin une Traduction des *Avis de Van-Helmont sur la composition des reme-*

a P. 108

remedes, où l'Auteur fait voir combien sont dangereux les abus que commettent les Pharmaciens ordinaires, lorsqu'ils mêlent ensemble plusieurs simples, dont ils ne connoissent pas les vertus. On ne rapportera pas ses raisons, parce qu'on en a déja vû les principales, dans l'extrait du Livre de M. Boyle : ces deux Philosophes s'accordant en plusieurs choses, quoiqu'ils parlent un langage fort different.

XXV.

I. EXTRAIT DU JOURNAL D'ANGLETERRE du mois de Fevrier 1686. *Experience d'un mousquet à vent qui se décharge par la rarefaction de l'air, faite par M. Papin devant la Societé Royale.*

AU lieu que les mousquets à vent font ordinairement leur effet, par la compression de l'air, Othon Ghericke en a trouvé une nouvelle sorte, qui se dechargent par le moien de la Rarefaction. Il en a donné une ample description dans son livre *des experiences Pneumatiques*, mais il n'a pas marqué de quelle force est l'effet de cette nouvelle machine. C'est ce qui a engagé M. Papin à rechercher une autre maniere de mousquet à vent, qu'il estime meilleure que celle de Ghericke : Premierement parce que la rarefaction qui s'y fait, est

est plus grande que celle qui ce fait dans l'autre; secondement parce qne l'invention de Ghericke ne peut être mise en œuvre que dans des mousquets de tres-petit calibre, au lieu que celle de M. Papin peut être executée dans des mousquets du plus grand calibre, de sorte qu'on peut ainsi porter à une grande distance un poids considerable.

A A est un tuiau fort égal d'un bout à l'autre.

B B est un petit tuiau soudé à un trou, qui est proche du bout du tuiau A A, & est attaché à une machine Pneumatique.

C C C C est une espece de chaire qui soûtient la partie derriere du tuiau A A.

D est un morceau de plomb accommodé à la grandeur du Calibre de A A.

Le tuiau A A doit être bouché par les deux bouts, par des valvules qu'on lui attache par dehors, de sorte que le tuiau A A peut être épuisé d'air par la machine Pneumatique. Cela étant fait, il faut ouvrir la valvule qui est vers D avec beaucoup de promptitude, & toute l'Atmosphere pressant le plomb D le pousse le long du Canal A A, avec une assez grande violence pour le porter assez loin. Et parce qu'il seroit difficile d'ouvrir une Valvule qui boucheroit un grand trou, lors que le calibre du tuiau A A est fort large, on peut faire l'ouverture du côté de D plus étroite que le calibre. Car la violence de l'air est si grande, qu'elle presse le plomb presque aussi violemment en

est entrant par une petite ouverture, qu'en entrant par la largeur entiere du Calibre.

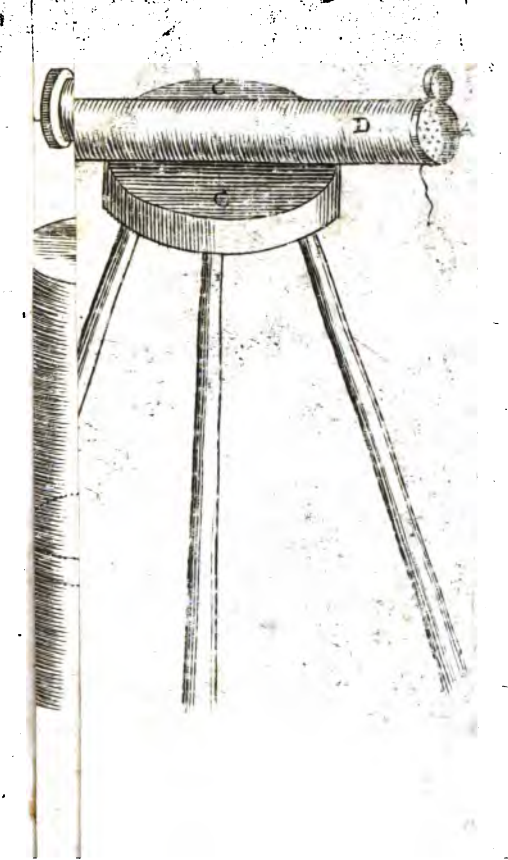
Aiant préparé un tuiau qui pouvoit tenir un plomb de deux onces; on en a fait voir l'experience à la Société Royale, & l'on a trouvé que l'effet en étoit assez considerable, puisque la force n'en est guere moindre que des mousquets à vent, qui se déchargent par la compression de l'air. Aiant fait la même experience avec un tuiau plus long, on à trouvé qu'il ne portoit que tres-peu plus loin.

2. *Extrait d'un Discours de* M. HALLEY *contenu dans le Iournal d'Angleterre, du mois de Mai 1686. Des regles que l'on peut donner de la hauteur du Vif-argent, dans le Barometre; selon que les lieux sont plus, ou moins élevez sur la surface de la terre; avec une conjecture touchant la raison pour laquelle le Mercure monte & descend selon le changement des saisons.*

IL y a long temps que l'on a fait voir à la société Roiale par une experience indubitable, que la pesanteur de l'air proche de la superficie de la terre; étoit à peu prés à l'égard de l'eau ce que 1. est à 840, une autrefois ce que 1 est à 852. & une troisiéme ce que 1 est à 860. Tout cela, vû la difficulté qu'il y a à faire cette experience, s'accordoit assez bien avec le Vif-argent, qui en

en ce temps-la étoit élevé de 29. pouces $\frac{3}{4}$. Mais parce que ces experiences ont été faites en Eté, que l'air étoit extremement rarefié, nous pouvons, sans commettre d'erreur sensible, exprimer ce rapport par des nombres ronds, & dire que lors que le Vif-argent est élevé dans le Barometre à la hauteur de 30. pouces, dans un temps où il ne fait ni trop chaud, ni trop froid, la pesanteur de l'air à l'egard de celle de l'eau, est ce qu'est 1. à 800. Par une semblable experience, on trouve que la pesanteur du Vif-argent à l'egard de l'eau, est ce que 13 $\frac{1}{2}$ est à 1, ou à peu pres, de sorte que la pesanteur du Vif-argent à l'égard de celle de l'air est ce que 10800. est à 1, & qu'un cylindre d'air de 10800 pouces, ou de 900. pieds est égal à un pouce de Vif argent; de sorte que là où l'air seroit également condensé cõme l'eau, toute *l'Atmosphere* n'auroit pas plus de 5. 1. lieuës de hauteur, & que le Vif-argent descendant de la hauteur d'un pouce dans le Baromêtre fait monter un cylindre de 900. pieds d'air. Mais l'air s'étendant à proportion que le poids de l'Atmosphere diminuë, c'est à dire que le Mercure descend dans le Barometre, les parties superieures de l'air sont beaucoup plus rarefiées que les inferieures, & chaque espace qui répond à un pouce de Vif-argent s'augmente aussi, si bien que la hauteur de l'Atmosphere devient beaucoup plus grande. Ces principes servent a déterminer la hauteur du Vif-argent

Tom. 2. Pag. 481



sur une hauteur donnée de l'air,& au contraire sur une hauteur donnée du Mercure , à marquer celle du lieu où est le Barometre. Il y a sur cette matiere des Problêmes aussi difficiles que curieux , que l'on resout ainsi.

La hauteur de l'air étant reciproquement proportionnelle avec celle du Mercure, il est évident que par le moien de l'Hyperbole & de ses Asymptotes on peut déterminer sa hauteur, sur une hauteur donnée du Mercure quelle qu'elle soit. Car par la 65. Prop. du Liv. 2. *des sections Coniques de Mydorgius* , les Rectangles AB, CE, AKGE, A L D E &c. (dans la fig. 2.) sont toûjours égaux , & par consequent les côtez C B, G K, L D &c. sont reciproquement proportionnels avec les côtez A B , A K , A L &c Si l'on suppose ensuite que les lignes A B, A K , & A L sont égales à la hauteur du Mercure , ou à la pression de l'Atmosphere, les lignes C B , G K , L D qui leur répondent , répresenteront la hauteur de l'air comprimé , ou l'espace qu'une semblable quantité d'air occupera. Or ces lignes pouvant être augmentées & diminuées à l'infini, nous pourrons par leur étenduë comprendre quelle est celle de l'air dans les differentes hauteurs du Vif-argent dans le Barometre, c'est à dire, que le nombre de toutes les lignes qui sont entre C B & K G, ou l'espace C B K G sera proportionnel à la distance perpendiculaire , qui sera entre le terrain de deux lieux dont l'un est plus élevé

X en

en l'air que l'autre, & où le Mercure demeure aux degrez marquez par les lignes AB, & AK. Ainsi les volumes d'Air qui répondent à des volumes égaux de Mercure dans le Barometre, sont égaux aux espaces CBKG, GKLD, DLFM, &c. Ces espaces, par la démonstration de *Gregoire de S. Vincent*, sont aussi proportionnels aux Logarithmes des nombres, qui expriment les raisons de AK à AB, de AL à AK, de AM à AL &c. Ainsi, la hauteur du Mercure étant donnée, il est aisé de trouver la hauteur de quelque lieu que ce soit par la Table commune des Logarithmes. Car la ligne CB dans l'Hyperbole, dont les espaces désignent les Logarithmes de la Table, étant 0, 0144765: elle sera comme 0, 0144765, à la difference du Logarithme de 30, où de quelque autre nombre encore plus petit: de sorte que 900. pieds, ou l'esparce qui répondoit à un pouse de Mercure, si l'air étoit également pressé par 30. pouces de Mercure, répond à la hauteur du Barometre en l'air, dans l'endroit où le vif-argent descend au nombre de pouces marqué. Par la converse de cette proposition on trouvera la hauteur du Mercure, dès que l'on aura trouvé la hauteur de la place donnée. Sur ces Régles on a formé les Tables suivantes.

Table montrant la hauteur des lieux sur des hauteurs données du Mercure.

Pouces.	Pieds
30.	0
29.	915
28.	1862
27.	2844
26.	3863
25.	4922
20.	10947
15.	18745
10.	29662
5.	48378
1.	91831
0, 5.	110547
0, 25.	129262
0, 1. 29 lieuës ou	154000
0, 01. 41 lieuës ou	216169
0, 001. 53 lieuës ou	278338

Table montrant la hauteur du Mercure, sur des hauteurs données des lieux.

Pieds.	Pouces.
0	30, 00
1000	28, 91
2000	27, 86
3000	26, 85
4000	25, 87
5000 pied	24, 93
1 lieds	24, 67
2	20, 29
3	16, 6

4	13, 72
5	11, 28
10	4, 24
15	1, 60
20	0, 95
25	0, 25
30	0, 08
40	0, 012

Cela étant supposé il paroit qu'à la hauteur de 41 lieuës l'air est si rarefié, qu'il occupe un espace 3000 fois plus grand qu'ici, & qu'à 53. lieuës, il occuperoit un espace plus de 30000. fois plus grand: mais il est probable qu'il ne peut pas s'étendre si loin, & qu'il n'y a aucune partie de l'Atmosphere qui soit élevée plus de 45. lieuës sur la surface de la terre.

C'est ce que semblent confirmer les observations touchant le crepuscule, qu'on remarque commencer & finir d'ordinaire, lors que le soleil est environ 18. degrez au dessous de l'Horizon. Car supposé que les parties les plus rarefiées de l'air reflechissent la lumiere, & que tant que le soleil en éclaire quelques unes elles sont visibles à ceux à qui la convexité de la terre n'en dérobe pas la vuë, il s'ensuit, par la figure 3. que la proportion qui est entre la hauteur de tout l'air & le Demi-diametre de la Terre, est à peu près la même qui est entre 1. & 90, ou entre l'excès de la Secante de 8. degrez $\frac{1}{2}$, & le Rayon. Que E soit l'œuil de celui qui fait l'obser-

l'observation, S le lieu où est le soleil, lors que le Crepuscule finit en E : Que l'arc E C S ou T A C soit de 18. degrez; l'excés de la sécante, de la moitié de cet arc, E C H, marquera la hauteur de l'air, savoir G H. Mais le raion du soleil A C H, & le raion visuel E H, souffrent chacun une refraction d'environ 32. ou 33. minutes, par laquelle étant ramenez en dedans de H vers G, la hauteur de l'air n'est pas si grande que si ces raions venoient en droite ligne. Aiant retranché de l'angle E C S, la double refraction du raion Horizontal, la moitié de ce qui reste sera environ 8 degrez ½ dont la sécante étant de 10111, il s'ensuit que ce que 10000. est à 111, c'est ce que le Demi-diametre de la terre qu'on suppose de 400. lieuës, est à 44. lieuës ¼; ce qui sera la hauteur de tout l'air, si les lieux E, S, dont les portions visibles de l'Atmosphere E R Z H & S H K B se touchent l'une l'autre, sont justement éloignez l'un de l'autre, à conter perpendiculairement, de 18 degrez.

A cette hauteur l'air occupe 3000. fois plus d'espace qu'ici. Nous avons vû une experience, par laquelle on reduisoit l'air à la 60. partie de l'espace qu'il occupoit auparavant, de sorte qu'il semble que l'air peut être comprimé de maniére, qu'il n'occupe que la 180000 partie de l'espace qu'il occupe naturellement, lors qu'il n'est point pressé. Mais il n'est pas aisé de marquer comment

il faut que les particules de l'air soient faites, pour être capables d'une si grande rarefaction, & d'une si grande condensation. Je ne crois pas qu'on se puisse tirer d'affaire, en le comparant à laine au cotton, ou à quelque corps semblable.

J'ai consideré ici l'air & l'Atmosphere, comme un corps où il n'arrive point d'alteration, qui pese toûjours sur la surface de la terre 800 fois moins que l'eau, & qui est capable de rarefaction & de condensation à l'infini. Or aucune de ces suppositions n'est vraie prise à la rigueur, car on sait qu'ici en Angleterre le poids de toute l'Atmosphere, n'est pas toûjours le même, puis qu'il est quelquefois balancé par 28. pouces & $\frac{1}{2}$ de Mercure, & qu'il en faut d'autres fois $30\frac{1}{2}$, de sorte que, selon ces experiences l'air est quelquefois plus leger d'une quinziéme partie, qu'il n'est en une autre rencontre. Outre cela le froid & le chaud dilatent & compriment l'air très-considerablement, & par consequent changent sa pesanteur. A quoi il faut encore ajoûter les exhalaisons des parties insensibles qui s'échappent de presque tous les corps, & qui demeurent suspenduës en l'air, à peu prés comme les particules des sels que l'on a dissous dans quelque liqueur, qui y sont répanduës & qui y nagent parmi celles qui composent a liqueur, dans laquelle ces sels ont été dissous. Or ces particules sont beaucoup plus pesantes que l'air, & doivent necessairement augmen-

augmenter sa pesanteur, comme les sels dissous dans l'eau en rendent le poids beaucoup plus grand.

Il faut encore remarquer que la rarefaction, & la condensation de l'air ne se font pas précisément, selon la propotion que j'ai marquée. Car encore que les experiences s'accordét fort bien avec ce que j'en ai dit, comme on le peut voir dans le 58 Ch. de la *Micrographie de M. Hook*, néanmoins la condensation de l'air ne sauroit aller au delà d'un certain degré, car étant comprimé à la 800. partie de l'espace qu'il occupe, il deviendroit aussi épais que l'eau, ce qu'aucune force ne peut néanmoins faire comme on l'a éprouvé ici par diverses experiences, aussi bien que dans l'Academie *del Cimento*. Sa rarefaction non plus ne peut pas se continuër à l'infini, car supposez quelque configuration de ses particules qu'il vous plaira, laquelle produise cet effort, par lequel ces particules s'éloignent l'une de l'autre, il faut néanmoins qu'elles aient une grandeur déterminée, au delà de laquelle elles ne peuvent pas s'étendre; comme on le voit dans la laine, & autres corps semblables, qu'on peut reduire en un très-petit Volume, mais qui ont une étenduë déterminée qu'elles n'excedent jamais, quoi que rien ne les presse.

Ces objectiōs étant veritables, elles détruisent l'exactitude Geométrique des conclusions que l'on a tirées, touchant la pesanteur

propre de l'air, sur les observations que l'on en a faites quelquefois. Mais par la Methode que l'on a emploiée ici, on ne laisse pas de pouvoir supputer les hauteurs du Vif-argent, & les rarefactions de l'air, par la hauteur donnée du Barometre sur la superficie de la terre; ou quelque pesanteur donnée de l'air que ce puisse être. Pour ce qui regarde la condensation, & la rarefaction qui se fait par le froid & le chaud, aussi bien que les vapeurs & les exhalaisons qui sont mêlées avec l'air, ces deux changemens semblent se contrebalancer l'un l'autre. Lors que l'air est rarefié par la chaleur, il s'éleve aussi un beaucoup plus grand nombre de vapeurs; de sorte qu'encore que ce qu'on appelle proprement Air, soit plus étendu, & par consequent plus leger; néanmoins les espaces qui sont entre ses particules, étant remplis de vapeurs de diverses matiéres beaucoup plus pesantes, la pesanteur de ce composé, à prendre volume pour volume, sera à peu prés la même. Au moins c'est ce que semble prouver une experience fort curieuse, faite par l'ingenieux M. *Caswell*, *d'Oxford*, sur le sommet de la montagne de *Snewdon* dās la province de *Caernavan*. Il paroit par là que le premier pouce du Mercure a avec l'air la même proportion que j'ai marquée. Car la hauteur de la montagne étant de 1240 *Verges*, ou environ, le Mercure s'y arêta à 25. pouces de hauteur, c'est à dire 6. ou 4. pouces plus bas qu'il ne fait, lors qu'on fait l'ex-

l'experience sur la mer, ce qui est la plus grande difference que nous ayions remarquée dans les experiences que nous avons faites jusqu'à présent. Or l'espace qui répond à 4 pouces de Mercure, selon ma supputation, est de 1288. *Vergés*. Cela s'accommode assez bien aux observations dont parle M. Pascal dans les additions de son livre *de l'Equilibre des liqueurs*, & qu'il a faites sur une montagne d'Auvergne qu'on nomme *le Puy de domme*. Ainsi il semble que la rarefaction de l'air, & les vapeurs dont il se charge ne font pas de changement considerable dans les parties inferieures de l'air : & comme peu de vapeurs montent beaucoup au dessus de la hauteur des montagnes sur lesquelles ces experiences ont été faites, & que le froid y est si grand qu'il y a toûjours de la neige, il y a encore plus de raison de croire qu'il n'arrive pas grand changement, dans les parties les plus élevées de toute la Sphere de l'Air.

Aiant parlé de la difference qui est en divers temps entre la hauteur du Mercure, peut-être qu'on ne sera pas fâché de savoir les raisons de cette difference, lesquelles me paroissent les plus vrai-semblables. Premierement ; puis qu'on démontre évidemment, qu'un Cylindre de Mercure d'une certaine hauteur est égal au poids de toute la hauteur de l'air, lequel poids est quelquefois plus grand qu'à l'ordinaire, d'une quinziéme partie, ce qui ne peut arriver autrement que

parcequ'il s'y joint une matiére plus pesante, qui n'y est pas lors qu'il est plus leger; puis, dis-je, que cela est évident, il s'ensuit qu'une supposition par laquelle on connoit combien la pesanteur de l'air s'augmente, ou se diminuë en quelque endroit, nous peut apprendre la hauteur plus ou moins grande du Mercure dans le Barometre. Mais pour nous mieux conduire dans le choix des differentes causes qui diminuënt, ou qui augmentent le poids de l'air, il ne sera pas inutile de dõner ici quelques-unes des principales observations que l'on a faites avec le Barometre, la plûpart étant assez connuës de ceux qui ont quelque curiosité pour ces sortes de matiéres.

1. Lors que le temps est calme, & qu'il semble qu'il va pleuvoir, le Mercure descend ordinairement.

2. Quand il fait beau temps, & que l'air est serein, le Mercure est ordinairement assez haut.

3. Quand il fait de grands vents, quoi qu'ils ne soient point accompagnez de pluie, le Mercure descend plus qu'il ne fait en aucun autre temps, selon le vent qui souffle.

4. Toutes choses étant égales, il est plus élevé lors qu'il fait un vent d'Est, ou un Nord-Est.

5. Dans un temps de gelée, & qui est calme, il est le plus souvent haut.

6. Aprés des vents violents, que le Vif-argent

argent a été fort bas, dès que la tempête cesse, il s'éleve avec beaucoup de force.

7. Le Barometre souffre de beaucoup plus grands changemens dans les païs Septentrionaux, que dans les Meridionaux.

8. Entre les Tropiques, & proche des Tropiques, comme d'autres l'ont remarqué, & comme je l'ai éprouvé moi-même dans l'île de Sainte Helene, par plusieurs observations que j'y ai faites, le Mercure souffre peu de changement en quelque saison que ce soit.

Si l'on trouve une hypothese qui s'accommode bien avec tous ces phénomenes, elle approchera sans doute plus près de la veritable cause de ces variations du Barometre, que tout ce qu'on en pourroit dire. Or j'ose avancer que j'en ai trouvé une, que j'expliquerai ici pour la soûmettre au jugement du public, dans la resolution de me rendre au sentiment de ceux qui en pourront donner de meilleures raisons.

Je conçois que la principale cause de l'élevation, & de la chute du Mercure, est le changement des Vents qui arrive dans les Zones temperées, & qui est fort frequent en Angleterre, comme tout le monde le sait. Je ne m'attacherai pas présentement à chercher les causes de ce changement, mais le supposant comme un fait indubitable, je m'appliquerai à faire voir la verité des consequences que j'en tire.

La seconde cause est l'élevation & la préci-

cipitation des vapeurs dont l'air est rempli, lesquelles étant quelquefois plus ou moins pressées, sont plus ou moins pesantes : & cette compression dépend en grande partie de la cause précedente. Ce sont-là les deux principes par lesquels je tâcherai d'expliquer les differents phénomenes du Barometre, les prenant dans le même ordre que je les ai proposez.

1. On demande *pourquoi lors que le temps est calme, & qu'il semble qu'il va pleuvoir, le Mercure descend ordinairement?* Je réponds que lors que le Mercure est bas, il va pleuvoir, parce que l'air étant devenu plus leger, il ne peut plus supporter des Vapeurs, qui sont alors plus pesantes que le milieu dans lequel elles nagent, de sorte que descendant vers la terre, & se joignant à d'autres particules aqueuses elles font de petits amas de particules fluïdes, qui forment les goutes de la pluie. Mais le Mercure étant quelquefois plus bas en un temps qu'en un autre, c'est l'effet de deux vents contraires qui soufflent dans le lieu, où est le Barometre, & qui en chassent l'air qui étant emporté de part & d'autre, il arrive que le Cylindre d'air qui presse le Mercure diminuë, si bien que le Mercure tombe. Par exemple, si dans l'Ocean Germanique il souffle un vent d'Oüest, & qu'en même temps, un vent d'Est souffle dans la mer d'Irlande : ou si en France il souffle un vent de Sud, & en Ecosse un vent de Nord, il faudra que l'on m'accorde que cette partie

de

de l'Atmosphere qui est perpendiculairement sur l'Angleterre doit s'épuiser & se diminuër, si bien que le Mercure tombera, & que les Vapeurs qui nageoient en cet espace de l'Air, dont les particules les égaloient en pesanteur, descendront en pluie sur la terre.

2. *Pourquoi quand il fait beau temps, & que l'air est serein, le Mercure est ordinairement assez haut?* Je réponds, que l'on doit attribuër la cause de cela à deux vents contraires qui soufflent vers le lieu de l'observation, & qui y amassent l'air, de sorte que le Cylindre d'air qui presse le Mercure croissant en hauteur, & en poids, il faut necessairement que le Mercure demeure élevé aussi long-temps que ces vents durent. Alors l'air se trouvant plus pesant que les Vapeurs qu'il contient, il les soûtient suspenduës & les empêche de retomber en pluie, & c'est ce qui fait que la serenité de l'air se trouve jointe avec la plus grande hauteur du Mercure.

3. *Pourquoi lors qu'il fait de grands vents, quãd ils ne sont point accompagnez de pluie, le Mercure descend plus qu'il ne fait en aucun autre temps, selon le vent qui souffle?* C'est parce que l'air se meut avec une extréme rapidité dans ces tempêtes, car l'étenduë de terre dans laquelle ce vent souffle, ne comprenant pas tout le globe, l'air qui environne le globe & qui est plus en repos, ne peut pas venir si promptement pour remplir les en-

droits d'où un vent extrémement violent emporte l'air, de sorte qu'il faut necessairement que l'air se rarefie dans les lieux où la violence de ce vent dure & à proportion de la force avec laquelle il souffle. Ajoûtez à cela que le mouvement horizontal de l'air étant aussi prompt qu'il l'est, peut diminuer en quelque sorte sa pression perpendiculaire La violente agitation de ses particules, dissipant alors celles des vapeurs, elles ne peuvent pas se condenser & tomber en pluie, comme il arrive ordinairement lors que l'air est rarefié.

4. *Pourquoi toutes choses étant égales, le Mercure est plus haut, lors qu'il fait un vent d'Est, ou un Nord-Est?* C'est que dans l'Ocean Atlantique, à trente cinq degrez de Latitude Septentrionale, il soufle presque toûjours un vent d'Oüest, ou Sud-Oüest, de sorte que lors qu'il fait ici un vent d'Est ou Nord Est. Il rencontre dès qu'il arrive à l'Ocean un vent contraire. C'est pourquoi, selon nôtre seconde remarque, l'air est necessairement chassé de dessus cette Ile, & par consequent le Mercure doit demeurer haut, pendant que ces vents soufflent. Cela arrive constamment en ce païs, mais ce n'est pas une regle generale pour les autres, où les choses se trouvent autrement disposées. J'ai vû quelquefois le Mercure demeurer à 29 pouces par un vent d'Est, mais alors le vent étoit excessivement fort, & il faut expliquer cet effet par la troisiéme Remarque.

5. Pour-

5. *Pourquoi dans un temps de gêlée, & qui est calme, le Vif-argent est le plus souvent haut?* La raison de cela est qu'il gêle rarement, sans qu'il souffle un vent de Nord, ou Nord-Est, ou au moins sans que ces vent ne soufflent dans le voisinage. Car dans les parties septentrionales de l'Allemagne, le Danemarc, la Suede & la Norvvegue, & tous les lieux d'où le vent de Nord souffle en Angleterre, il gêle pendant tout l'hiver, de sorte que l'air inferieur y est extrémement condensé. En cet état il est poussé ici par ces vents, & étant arrêté, par l'opposition du vent d'Ouëst qui regne sur l'Ocean, il s'amasse sur l'Angleterre, & soûtient le Mercure à une hauteur extraordinaire. Outre cela la condensation des parties inférieures de l'air par le froid, fait que les parties superieures descendent vers cet endroit pour remplir la cavité que l'air rétressi laisse au haut de l'Atmosphere, & pour tenir la superficie de l'air en Equilibre.

6. *Pourquoi après des vents violents, que le Mercure a été fort bas, dès que la tempête cesse il s'éleve ordinairement avec beaucoup de force?* J'ai trouvé une fois que le Mercure s'est élévé un pouce & demi, en moins de six heures, après une longue tempête d'un vent de Sud-Ouëst. Cela semble s'être fait par une promte arrivée d'un nouvel air coulant avec impetuosité, pour remplir le vuide de cet endroit épuisé par une violente tempête; (selon la troisiéme remarque) & à cause du

retour

retour de l'air dans l'endroit où il étoit auparavant, lors que la force qui l'en avoit chassé, cessa. Ce qui fait que le Mercure remonte avec tant de force, c'est que l'air de cet endroit aiant été beaucoup plus rarefié qu'il ne l'est ordinairement, l'air voisin court vers ce lieu avec beaucoup de vîtesse, pour le mettre en équilibre : de même qu'on voit l'eau couler dautant plus vîte que le penchant par où elle coule est plus grand.

7. *Pourquoi le Barometre souffre de beaucoup plus grands changemens dans les païs Septentrionaux, que dans les Meridionaux?* La verité du fait paroit par les observations faites à Clermont & à Paris, comparées avec d'autres faites à Stokholm, comme on le peut voir dans les Additions du livre de M. Pascal, que l'on a déja citées. La raison pour laquelle je conjecture que cela arrive, c'est que les païs septentrionaux sont plus sujets aux vents que les Meridionaux, ce qui fait que le Vif-argent descend plus bas dans ces derniers. Outre cela les Vents de Nord chassant un air pesant & condensé du voisinage du Pole, & cet air étant arrêté par un vent d'Oüest, avant qu'il soit allé fort loin, s'amasse, & soûtient necessairement le Mercure en une plus grande hauteur dans les contrées Septentrionales.

8. Enfin on demande *pourquoi proche de la ligne équinoctiale, comme aux Barbades &*

à Ste-

à Ste. Helene, il n'arrive que fort peu, ou même point de changement dans l'élevation du Mercure. C'est cette Remarque principalement, qui confirme l'hypothese, par laquelle on soûtient que le changement des vents est cause des variations du Mercure ; car dans les lieux que l'on vient de nommer, il fait toûjours un petit vent qui souffle du même point, savoir un Est-Nord-Est aux Barbades, & un Est Sud-Est à Ste. Helene. Comme il n'y arrive pas dans l'air des mouvemens opposez qui l'épuisent, ou qui le condensent, l'Atmosphere est presque toûjours dans le même état. Il est vrai que dans des *Ouragans* on a observé que le Mercure étoit fort bas, mais ce n'a été qu'une fois en deux ou trois ans, & d'abord que l'Ouragan fut fini le Mercure retourna à sa hauteur ordinaire de 29. pouces & ½ Je ne doute pas qu'on ne puisse remarquer la même chose dans les côtes orientales de l'Afrique & dans les Indes, où les vents soufflent la moitié de l'année d'un côté & le reste de l'autre. Il semble seulement qu'il doit arriver un changement sensible dans le temps que le vent tourne, ce qu'on pourroit savoir, si quelcun portoit un Barometre dans un de nos magazins des Indes.

Je ne doute pas que cette doctrine ne trouve de l'opposition, & qu'on ne m'objecte principalement que je suppose que l'air commence quelquefois à se mouvoir depuis les endroits, où étant épuisé, il est comme au dessous

dessous du niveau ; & qu'il se meut quelquefois vers des endroits où il est condensé plus qu'à l'ordinaire, ce qui pourra sembler contraire aux loix de la Statique, & aux regles de l'Equilibre des corps fluides. Mais ceux qui considereront combien un corps fluïde qui a reçu un branle violent peut monter au dessus de son niveau, & quelle resistance il peut faire aux autres, qui descendent par leur propre pesanteur, ne regarderont plus cette objection comme une difficulté fort importante. Ils penseront au contraire que la ressemblance qu'il y a entre l'élevation & la chute de l'eau dans le flux & reflux de la mer, & entre cette condensation & cette rarefaction de l'air, est une grande preuve de la verité de cette hypothese. Car comme vis à vis des côtes du Comté d'Essex la mer s'eleve & s'enfle par deux flux contraires, dont l'un vient du Sud-Ouëst, du côté de la Manche, & l'autre du Nord, & au contraire s'abaisse au dessous du niveau lors que ces deux flux se retirent; ainsi il est probable que l'air peut avoir son flux & reflux de la même maniere. Mais la diversité des causes qui peuvent mettre l'air en mouvement, fait que ce flux & ce reflux dépendent du hazard, & que l'on ne peut pas en donner des regles comme du mouvement de la mer, qui suit entierement le cours regulier de la Lune.

C'est là le sentiment de M. Halley, touchant les causes de la variation du Vif-argent dans le Ba-

Barometre. Il promet de donner une relation Historique des Vents qui soufflent reglément, & d'en marquer les Causes.

XXVI.

MEMOIRES HISTORIQUES & *Géographiques des Roiaumes de* LA MOREE, *du* NEGREPONT & *des places maritimes; jusques à Thessalonique : Enrichis des Cartes des païs & des plans des places. Traduits de l'Italien de* P.M. CORONELLI *Géographe de la République de Venise* in 12. A Amsterdam pour la Compagnie des Libraires.

UN des plus grands plaisirs des Lecteurs est d'avoir devant les yeux des Cartes, qui leur marquent les lieux, où les choses qu'ils lisent ce sont passées, Les Victoires, que les Venitiens ont remportées sur les Turcs, ayant rendu depuis quelque temps la Morée presque aussi celebre qu'elle l'étoit autrefois sous le nom de Peloponnése; un ouvrage comme celui-ci, où l'on donne en 37. Cartes des plans de toutes les villes & des forteresses de ce Roiaume, ne sauroit manquer de plaire au public.

On commence par une description générale de la Morée, qui fait la premiere partie de ce Livre, la seconde traitant de chaque lieu de ce Royaume en particulier; & on pra

rapporte toûjours ce que la fable, & l'histoire ancienne a de plus considérable là dessus. Ainsi en parlant du marais de Lerne, on remarque que la fable de l'hydre à sept têtes est née de sept freres, qui vivoient de pilleries, & qui se tenant cachez dans ces lieux marécageux, d'où personne ne pouvoit les chasser, causoient une désolation extrême dans tout le païs, en interrompant le commerce. Hercule tua d'abord le premier qu'il rencontra, & défit les autres six, en les attirant deux à deux au combat. Voilà une nouvelle preuve pour l'Auteur de l'Hercule Marchand.

On répresente sur la fin de cette premiere partie, la maniére dont la Morée tomba entre les mains des Turcs, & les artifices dont le Sultan Mahomet se servit pour entretenir la division entre les deux Despotes, Thomas & Demétrius; faisant semblant d'appuyer le premier contre le second, qui s'étoit mis sous la protection des Latins, & s'emparant enfin des Etats de l'un & de l'autre. L'Auteur étant Venitien n'avoit garde d'oublier les droits, & les prétentions que la République de Venise a sur plusieurs endroits de la Grece. Aussi soûtient-il que dans la décadence de l'Empire d'Orient, une grande partie de la Thrace, de la Macedoine, de la Morée; la Province de Lacédemone, & plusieurs Iles de l'Archipel se soûmirent à cet Etat: de sorte qu'on appelloit le Doge de Venise; *a Dux Venetia-*

a P. 28. *rum,*

rum, Dalmatiæ, Croatiæ, Dominus quartæ partis, & dimidiæ totius Imperii Romaniæ.

On décrit plus particulierement les villes, & les ports de la Morée, dans la seconde partie de ce Livre. On y a ajoûté la description de quelques îles adjacentes, & la relation des combats qui se sont donnez, l'année passée & celle-ci, entre les Ottomans & les sujets de la République. On se contentera de rapporter ici quelques-unes des remarques que cet Auteur fait sur divers lieux, par lesquelles on pourra juger du merite de son Livre.

a L'ancienne ville de Corinthe, tant de fois détruite & rebâtie, n'est plus présentement qu'un hameau de quelque vint maisons, & ne conserve plus d'autre monument de sa premiére splendeur que douze colomnes de cinq pieds de Diamétre, qui n'ont qu'un simple cordon pour chapiteau, & qui sont érigées sur une petite colline de figure amphithéatrale, à quinze pas l'une de l'autre, & à un mille de la mer.

La Grece a si fort changé de face que ses anciens habitans auroient peine à la reconnoître. Un Lacedemonien, par exemple, se trouveroit bien embarrassé, s'il lui falloit deviner, par quel changement de Lettres *Sparte* est devenuë *Misithra*. Il n'y a peut-être dans toute la Morée que *Coron*, qui retienne son ancien nom de *Corone*.

a On

a P, 40.

a On rapporte ici en peu de mots la derniére prise de cette forteresse par les Venitiens, & la defaite des Turcs qui venoient faire lever le siege. Quoique cette relation ne soit pas si ample que celle qui a paru depuis quelques mois, imprimée A Amsterdam chez *Ossaan* in 12. ; on trouvera néanmoins dans celle-ci une circonstance considerable qui n'est pas dans l'autre. C'est la description de l'étandart des Turcs & des queuës que les commandans de leur cavalerie portent, en memoire de l'action que firent six mille de leurs gens, qui avoient été faits prisonniers, dans les commencemens de leurs conquêtes. Ils avoient trouvé une occasion favorable de recouvrer leur liberté : mais n'ayant point d'étendarts sous lesquels ils puissent se ranger, ils s'aviserent sur le champ de lever en haut quelques queuës de cheval, & ce stratageme leur ayant heureusement reüssi, ils ont voulu depuis porter toûjours quelque chose de semblable.

b De toutes les Villes que M. Coronelli décrit dans cet ouvrage, il n'en est point qui ait conservé plus de monumens d'antiquité qu'Athénes. Ses habitans modernes ont encore de grandes marques de l'esprit de leurs ayeux. Mais au lieu que les premiers Atheniens, qui étoient un peuple libre, s'occupoient aux belles Lettres, leurs descendans, qui sont sujets de la Porte, s'attachent au négoce, & y reüssissent, si bien qu'on les croit aussi fins que les Juifs.

a P. 78. *b* P. 197.

a On ne trouve pas à Lacédemone des bâtimens si antiques qu'à Athenes: mais on y voit sur une hauteur de figure conique une citadelle que les Despotes firent, vers la décadence de l'Empire Grec, & qui s'est trouvée d'une situation si avantageuse, qu'on assure qu'elle n'a jamais été prise de vive force, quoique Mahomet second & les Venetiens aient tâché de l'emporter d'assaut.

b En parlant de l'île de Zante, on raconte un moien bien court & bien facile dont Ste. Veronique se servit pour amener ces Insulaires au Christianisme, c'est de leur montrer le saint Suaire, comme une marque autentique de la mort de Jesus-Christ. La Capitale de cette île est une ville de même nom, érigée en Evêché. Comme pour y parvenir, il faut avoir professé la vie monastique de S. Basile, tout le territoire de Zante est plein de Monasteres de cet ordre. L'abstinence des Evêques qui prétendent au Cardinalat n'est rien en comparaison de celle de ces Religieux Grecs. c Ils ne mangent jamais de viande, qu'ils ne soient malades & n'aient obtenu dispense? & trois jours de la semaine, le Lundi, le Mecredi & le Vendredi, ils ne se nourrissent que de lait, de poisson & d'huile. Ils font outre cela quatre carêmes; le premier, qui est celui d'avant Pâques, est de sept semaines, durant lesquelles ils s'abstiennent d'huile & de tout animal qui a du sang, & ne mangent que

a P. 93. b P. 165. c P. 167.

que des poissons qui n'en ont point comme des huitres, ou des choses seches, comme des œufs ou du poisson salé ; excepté le Samedi & le Dimanche qu'ils peuvent manger de toute sorte de poisson, & le jour de l'annonciation qu'il leur est permis de manger de la viande, pourvû que cette fête arrive avant la Semaine Sainte. Le second Carême est de trois Semaines ou un peu plus, depuis le Lundi d'aprés l'Octave de la Pentecôte, jusqu'à la Veille de S. Pierre & de S. Paul. Le troisiéme commence au premier d'Août, & dure jusqu'au quinziéme du même mois. Le quatriéme est de 40. jours, depuis le 15. de Novembre jusqu'à la Noël ; mais durant ce dernier ils peuvent manger du poisson, à la reserve du Mecredi, & du Vendredi.

a Les Moines de l'Ile de Cerigo sont aussi forts dévots, sur tout ceux qui habitent certain cloître, qui est bâti sur une Roche, prés de la Citadelle qu'on appelle *San Giovanni della Grotta*, à cause d'une caverne taillée dans le roc, où l'on dit que S. Jean a écrit son Apocalypse.

b On dit que dans l'Ile d'*Egene*, autrefois *Egine* les Perdrix multiplient si fort, que lorsqu'elles pondent, les Insulaires courent la campagne pour écraser leurs œufs, & empêcher que le nombre de ces oiseaux croissant à l'infini ne dévore leur recolte.

c Prés de *Carystos*, que nos François appellent *Chateauroux*, & qui est une ville Episcopale

a P. 180. *b* 188. *c* P. 208.

pale de l'île du Negrepont, on ſvoit une montagne nommée auſſi *Caryſtos*, doù l'on tire du marbre. Non loin de là on trouve la pierre Amiante, qui étant jettée au feu s'y blanchit & ſe tire en fils ſemblables à du lin, dont on fait de la toile, qui ne ſe conſume point au feu.

FIN.



INDICE
DES
MATIERES.

A.

Air

Boaze

C.

Cre-

Hero-

H.

I.

Iusti-

K.

L.

Moules

Q.

R.

TAB